



Programme Communal de Développement Rural / A21L

Version finale
Janvier 2014

Partie 1 : CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

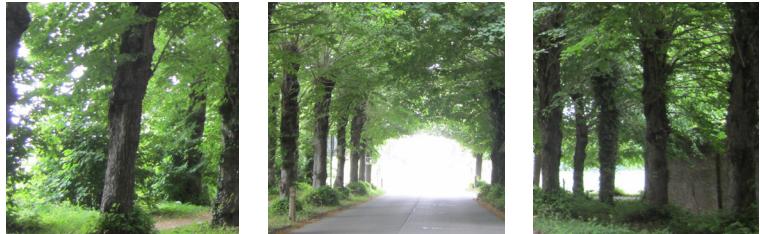


Préambule	8
I. Introduction	11
I.1 Les acteurs impliqués.....	11
I.1.1 La commune (Le demandeur) – son engagement politique	11
I.1.2 L'auteur du PCDR	11
I.1.3 L'organisme d'accompagnement.....	12
I.1.4 Autres acteurs.....	12
I.2 ODR et A21L.....	13
I.2.1 L'opération de développement rural (ODR), qu'est-ce que c'est ?	13
I.2.2 L'Agenda 21 Local (A21L), qu'est-ce que c'est ?	13
I.2.3 Principes du développement durable.....	13
I.2.4 Agenda 21 et PCDR	15
I.2.5 Méthodologie	15
I.3 Caractéristiques générales de la commune.....	19
I.3.1 Localisation	19
I.3.2 Occupation du sol	20
I.3.3 Potentiel foncier et dispersion.....	22
I.3.4 Critères de ruralité	23
I.4 Historique de la commune.....	25
I.5 Documents de planification, de développement et de gestion.....	27
II. Bilan des différents outils de développement	32
II.1 SDRR et PCDR 2000 – 2010	32
II.1.1 Historique	32
II.1.2 Objectifs	32
II.1.3 Bilan	33
II.2 PCM.....	40
II.2.1 Historique	40
II.2.2 Objectifs	40
II.2.3 Bilan	41
II.3 Plan communal cyclable de la commune de Frasnes-lez-Anvaing - Cyclo 13 (2013)	42
II.4 Programme d'ancre communal 2012-2013	42
II.5 Parc naturel du Pays des Collines	43
II.5.1 Carte d'identité	43
II.5.2 Ses missions	43
II.6 Schéma directeur cyclable en Wallonie Picarde (2010).....	45
II.6.1 Historique	45

II.6.2 Objectifs	45
II.6.3 Bilan	45
II.7 Actions menées en faveur du Développement Durable	46
III. Analyse socio-économique	49
III.1 Valorisation de l'environnement et du cadre de vie.....	51
III.1.1 Structure physique.....	51
III.1.2 Structure naturelle.....	59
III.1.3 Paysage	67
III.1.4 Accessibilité	73
III.1.5 Structure du bâti.....	83
III.1.6 Consommation des ressources	105
III.1.7 Infrastructures techniques.....	111
III.2 Dynamique de développement	116
III.2.1 Structure socio-professionnelle	116
III.2.2 Économie locale	118
III.2.3 Agriculture	122
III.2.4 Secteur secondaire	126
III.2.5 Secteur tertiaire dont tourisme	128
III.3 Cohésion sociale	135
III.3.1 Structure démographique.....	135
III.3.2 Logement	143
III.3.3 Services à l'enfance et à la jeunesse	145
III.3.4 Enseignement	147
III.3.5 Services aux seniors	149
III.3.6 Culture et gouvernance	151
III.3.7 Sport et santé.....	159
IV. Aide à la décision	164
IV.1 Situation de droit.....	164
IV.1.1 Plan de secteur	164
IV.1.2 Autres périmètres juridiques	165
IV.1.3 Risques et périmètres de protection	165
IV.2 Moyens humains et financiers de la commune	166
IV.2.1 Composition du collège communal	166
IV.2.2 Organigramme des services.....	168
IV.2.3 Capacité d'emprunt de la commune	169
IV.2.4 Propriétés publiques.....	170

V. Bibliographie.....	173
VI. Annexes	176
VI.1 Liste des abréviations	176
VI.2 Liste des cartes	179

PRÉAMBULE



FRASNES-LEZ-ANVAING
PCDR/A21L

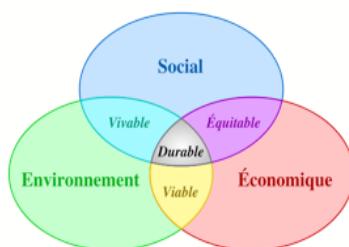
Jnc | AWP
INTERNATIONAL

Préambule

« *S'il était possible de faire un vœu, si la magie gardée jalousement par les sorcières dans le sentier étrange pouvait s'opérer, le souhait serait de faire du Parc naturel du Pays des Collines regorgeant de richesses, une région en haut du podium des initiatives locales, et durables. Est-ce un rêve ?¹* »

Adhérente du Parc naturel du Pays des collines et déjà engagée dans des opérations de développement rural depuis les années 1980 mais également investie dans des initiatives pour une évolution durable (PCDN, politique d'économie énergétique des bâtiments communaux, partenaire du "Prix belge de l'Energie et de l'Environnement 2013", projet Biodibap...) la commune de Frasnes-lez-Anvaing a entamé une **nouvelle opération de développement rural couplée à un Agenda 21L**.

« *Une opération de développement rural consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social et culturel.²* »



« *Un agenda 21 local est un processus qui vise à engager une collectivité locale, sur le long terme, dans la voie du développement durable de son territoire. Cela se traduit dans les faits par la rédaction, en collaboration avec la population et les acteurs locaux, d'un plan d'actions concrètes présentant des propositions d'actions à mettre en place à court, moyen et long terme.³* »

Le présent rapport est la première partie d'un quintet constituant le programme communal de développement rural :

Partie I : Description des caractéristiques socio-économiques de la commune ;

Partie II : Résultats de la consultation de la population ;

Partie III : Objectifs de développement ;

Partie IV : Liste des projets pour atteindre les objectifs ;

Partie V : Tableau récapitulatif détaillant les différents projets, la planification temporelle, les intervenants financiers et les objectifs poursuivis.

Ce document est articulé comme suit :

- une introduction présente les différents acteurs impliqués et les caractéristiques générales de la commune ;

¹ <http://www.paysdescollines.be>

² Art 1. Du Décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural (Décret en cours d'actualisation à l'heure de la rédaction de ce volet)

³ Pierre FONTAINE, ULB-IGEAT

- un second chapitre révèle le bilan du PCDR 2000 – 2010 ;
- un troisième chapitre représente la partie principale de l'étude, développée sur base des quatre piliers que sont le cadre de vie, développement socio-économique et cohésion sociale et équité, eux-mêmes détaillés autour des cibles identifiées pour l'évaluation au cours des prochaines années de l'outil PCDR/A21L ;
- un quatrième chapitre reprend l'ensemble des informations aidant à la prise de décision.

I.INTRODUCTION



FRASNES-LEZ-ANVAING
PCDR/A21L

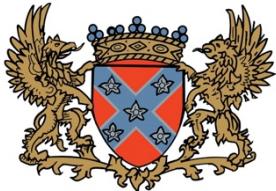
Jnc | AWP
INTERNATIONAL



I. Introduction

I.1 Les acteurs impliqués

I.1.1 La commune (Le demandeur) – son engagement politique



Collège communal, Administration communale de Frasnes-lez-Anvaing, Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 7911 Frasnes-lez-Anvaing – www.frasnes-lez-anvaing.be

En s'impliquant dans un PCDR agenda 21L, **l'Autorité communale s'engage** à agir sur la voie du développement durable en tant qu'**exemple pour tous** les acteurs du territoire et surtout à assumer le **rôle de moteur du processus**.

I.1.2 L'auteur du PCDR



La présente étude a été confiée à JNC Agence Wallonne du Paysage qui est le département wallon de la sa. JNC International, bureau d'études actif depuis 1968 dans le domaine de l'aménagement de l'espace.

Le siège de l'agence est situé Rue du Géant, n°2 bte 5 à 1400 Nivelles, tél. : 067/ 64.95.00 - fax : 067/ 63.98.00 - e-mail : awp@jnc.be.

Le siège social est situé Chaussée d'Alsemberg n°993 bte 4 à 1180 Bruxelles, tél. : 02/ 347.56.60 - fax : 02/ 345.58.55 - e-mail : jnc@jnc.be.

Le bureau dispose d'une équipe d'une cinquantaine de collaborateurs, parmi lesquels 8 chefs de projets.

Notre équipe dispose des profils professionnels suivants : architecte, conseiller en environnement, conseiller en mobilité, géomaticien, graphiste, paysagiste et urbaniste.

Direction de l'étude

Larissa PEIXOTO, Architecte -Urbaniste

Équipe scientifique et technique (par ordre alphabétique)

Aurélie LECLERCQ, Paysagiste - Conseiller en environnement et en mobilité

Eleonora CAMPANELLA, Architecte - Urbaniste

Olivier BEDOTTI, Géomaticien

Équipe administrative

Cristelle WŁODARSKI, Paysagiste, Assistante de Direction.

I.1.3 L'organisme d'accompagnement



Dans la suite des deux opérations déjà menées, l'encadrement du processus participatif a été confié à la Fondation rurale de Wallonie (FRW), section de la Wallonie Picarde – Rue Henri Lemaire, 1 à 7911 Frasnes-lez-Anvaing.

Mme Brigitte THIENPONT et Mme Mélanie VANDENDRIESSCHE, sont les principaux agents de développement chargés de la mission pour la FRW.

La FRW est une fondation d'utilité publique.

Son rôle est d'aider les communes à élaborer et réaliser leur stratégie de développement rural. Pour ce faire, elle assure un service global, depuis les premières consultations citoyennes jusqu'à la réalisation des projets. Elle met à disposition des communes des agents de développement organisés en équipes pluridisciplinaires, épaulés par un réseau d'échanges d'expériences et un centre de documentation, soutenus par une formation continue.

I.1.4 Autres acteurs

D'autres acteurs seront impliqués comme certainement la population, le Parc naturel du Pays des Collines (PNPC), l'asbl Wallonie Picarde, les membres des contrats de rivière (CR) et du plan communal de développement de la nature (PCDN), la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM), la commission locale de développement rural (CLDR), la Région Wallonne (RW), la population...

I.2 ODR et A21L

I.2.1 L'opération de développement rural (ODR), qu'est-ce que c'est ?

La base légale du développement rural est le décret wallon du 6 juin 1991 relatif au développement rural complété par un arrêté de l'exécutif régional wallon du 20 novembre 1991.

L'ODR est élaborée autour d'un processus **participatif**, la population est un partenaire à part entière. Ce processus débouche sur l'élaboration d'un Programme Communal de Développement Rural (PCDR). Il énonce une **stratégie globale et intégrée sur tous les aspects de la vie locale** dont les projets peuvent être financés et / ou cofinancés par la Région Wallonne.

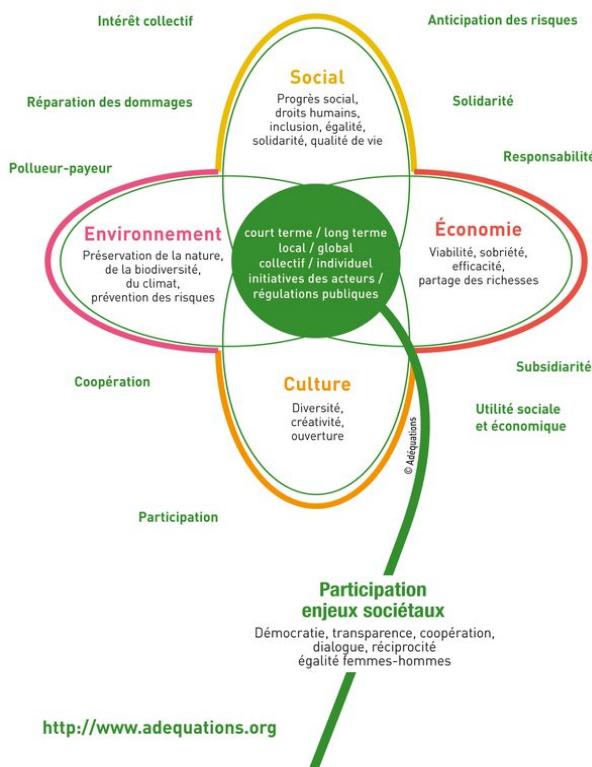
Le PCDR se compose, outre d'une étude socio-économique et d'un diagnostic des atouts et faiblesses du territoire, d'une série de fiches-projets dont l'exécution programmée sur 10 ans permettra concrètement d'atteindre les objectifs stratégiques de développement définis.

I.2.2 L'Agenda 21 Local (A21L), qu'est-ce que c'est ?

« Littéralement « agenda » veut dire « les choses à faire ». Le chiffre 21 se rapporte au 21^{ème} siècle. L'agenda 21 local, c'est donc ce que la collectivité locale va faire au niveau local au 21^{ème} siècle pour un développement durable »⁴.

Il s'agit d'un programme d'**actions concrètes** à mettre en œuvre au sein d'une commune afin d'instaurer les **grands équilibres** entre et à l'intérieur des quatre forces majeures que sont le développement **social**, le développement **économique**, la **culture** et l'**environnement**. Une cinquième dimension entre en jeu, celle de la **gouvernance**. Afin d'être mené à bien, il nécessite l'**implication de tous les acteurs** du territoire – citoyens, entreprises, commerçants, secteur associatif et public – et l'appui et l'**engagement politique fort** de la part des élus locaux.

L'agenda 21 local découle de l'agenda 21 mondial, établi en 1992 lors du sommet de la Terre de Rio (Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement). 173 nations y ont signé la déclaration de Rio et se sont engagées à mettre en place un agenda 21 au niveau national, régional et communal pour assurer un développement plus durable.



I.2.3 Principes du développement durable

Le « développement durable » (ou développement soutenable) est, selon la définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le rapport Brundtland : « **Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.** »

⁴ V. POROT in Mettre en oeuvre un Agenda 21 local dans sa commune. Guide de bonnes pratiques, inspiré d'expérience en Belgique et en Tunisie, IEC 2005

Le développement durable vise donc à atteindre un développement humain tenant compte :

- du pilier social :
 - la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ;
 - le renforcement des capacités des plus démunis en leur donnant accès aux biens « matériels » (revenus, emploi, logement, éducation, santé, loisirs...) mais aussi « immatériels » (sécurité, considération, capacité de choix et d'auto-détermination) ;
- du pilier économique :
 - assurer des activités économiques en accordant la priorité à leur finalité de réponse aux besoins humains essentiels et de créations d'emplois ;
 - veiller à limiter l'impact sur l'environnement naturel et humain et à assurer des conditions de travail décentes ;
- du pilier environnemental :
 - l'utilisation parcimonieuse des ressources naturelle et lutte contre les pollutions, en tenant compte des capacités de production et de régulation limitées du milieu naturel ;
- du pilier culture et gouvernance :
 - Le recours à la culture a comme objectif de fidéliser les comportements ;
 - La gouvernance vise à intégrer la participation citoyenne dans les prises de décisions, de même que la qualité des services publics et la solidarité avec les pays en voie de développement.

Par développement durable, on entend que le développement selon un axe donné ne peut pas contrecarrer ou nuire au développement selon les trois autres axes. Une action donnée ne doit pas nécessairement s'inscrire dans les quatre piliers du développement durable mais elle doit, tout au moins, ne pas nuire aux trois autres. L'illustration reprise ci-après résume la complexité du concept.

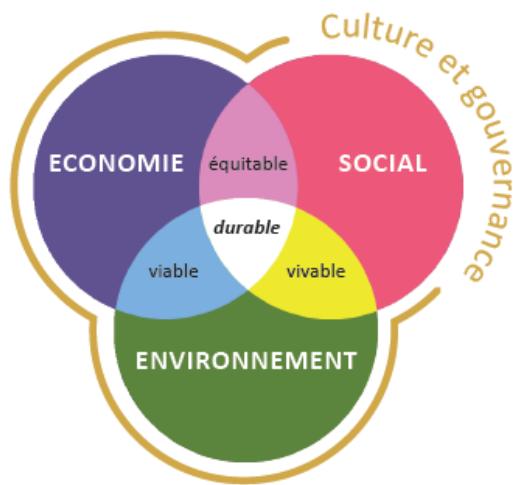


Figure 1 : les quatre piliers du développement durable

Le graphique montre la possibilité d'envisager les différents piliers du développement durable deux à deux, ce qui introduit les concepts de « développement viable », « développement équitable » et « développement vivable ».

Il introduit également une autre dimension, celle de « Gouvernance ». Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la bonne gouvernance se caractérise notamment par la participation, la transparence et la responsabilité, dans une démarche de développement durable.

La gouvernance dépasse donc clairement le processus représentatif conventionnel pour associer plus largement les acteurs dans le processus décisionnel. Il s'agit d'une conception plus participative de la démocratie. Cette gouvernance implique :

- une consultation qui vise à détecter les problèmes et analyser les besoins des citoyens ;
- une concertation qui vise à associer les citoyens et acteurs impliqués dans la prise de décision concernant l'échelon local. Et même si la concertation implique un nombre plus restreint de personnes que la consultation, il est important de veiller à la représentativité de la communauté.

I.2.4 Agenda 21 et PCDR

La spécificité de l'A21L appliqué à un PCDR réside principalement dans l'amélioration continue du processus et son évaluation au départ d'indicateurs de développement durable.

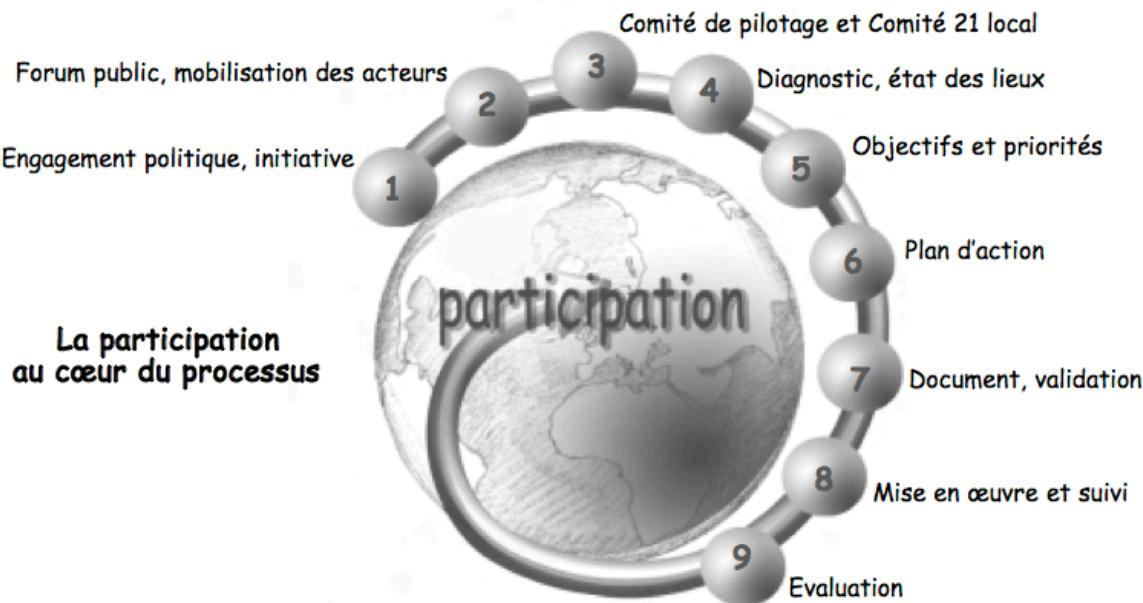


Figure 2 : Les étapes de l'Agenda 21 local (Source: Institut Eco-conseil⁵)

En plus de cette spécificité, quelques thématiques sont abordées plus en profondeur que dans un PCDR traditionnel, on peut citer notamment: la santé, le social, les relations nord-sud, la consommation, la gestion énergétique et les pratiques de l'administration communale...

Enfin, au delà de la mobilisation des acteurs locaux, le rôle de ces outils sous la baguette des agents locaux, consiste à susciter de nouvelles pratiques de coopération, à provoquer un changement de mentalité et une nouvelle culture du développement par le partenariat de l'échelon local.

I.2.5 Méthodologie

Sur base du diagnostic posé, le PCDR/A21L définit les objectifs de développement qui seront concrétisés par la mise en œuvre de fiches-projets. Ces différentes étapes seront soumises à une évaluation systématique sous l'œil « A21L ».

Ainsi, les thématiques abordées dans la **phase diagnostic** sont structurées par cibles constituant le « radar » du développement durable selon les quatre piliers traditionnels.

⁵ V. POROT, Mettre en oeuvre un Agenda 21 local dans sa commune. Guide de bonnes pratiques, inspiré d'expérience en Belgique et en Tunisie, IEC 2005

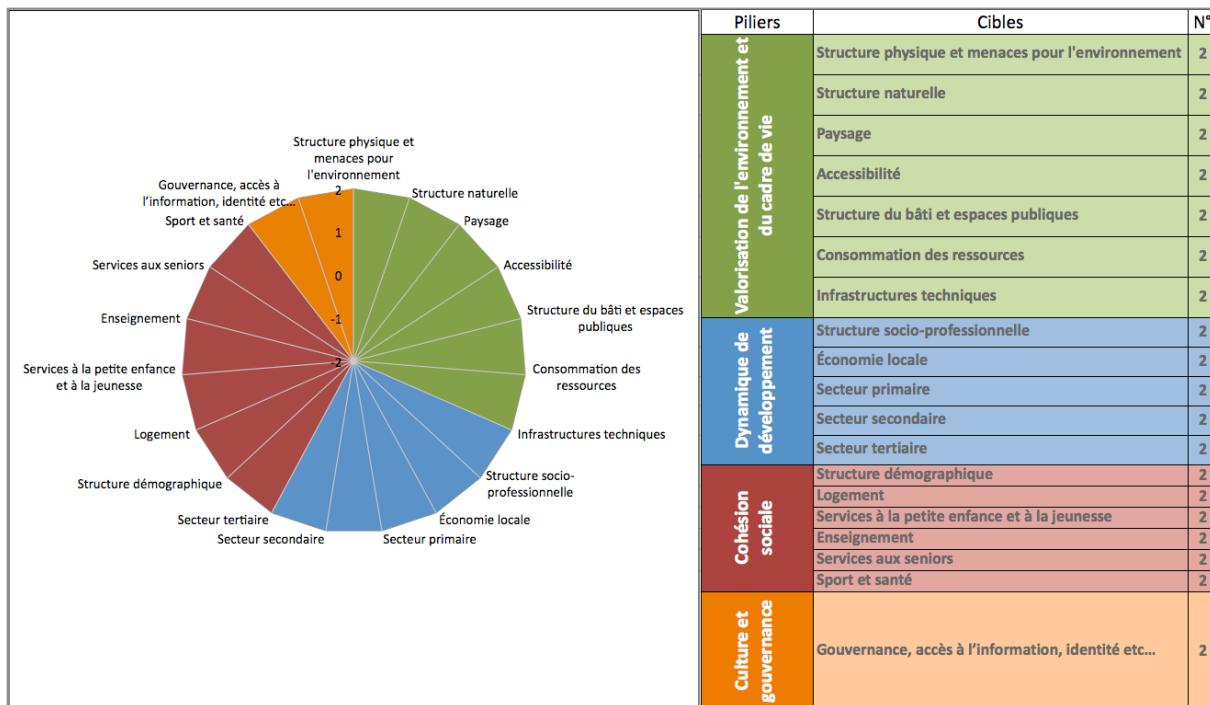


Figure 3 : Radar de durabilité – cibles de développement durable (JNC AWP)

Les **objectifs stratégiques et opérationnels** devront répondre aux quatre piliers et être suffisamment « SMART », c'est-à-dire :

- Spécifique (dans le sens de personnalisé),
- Mesurable (quels indicateurs?),
- Ambitieux,
- Réaliste {dans le sens d'accessible: pouvons-nous l'atteindre?}
- Délimité dans le Temps (combien de temps pour atteindre l'objectif?).

Exemple:

Objectif opérationnel:

- « équiper l'administration de biens «durables». Ce n'est en rien un objectif smart.
- « équiper, dès 2013, l'administration à 50 % des consommations pour lesquelles il existe un label écologique ou équitable ». C'est un objectif smart.

Lors de la phase **d'élaboration des fiches-projets**, les groupes de travail et la CLDR auront comme tâche d'évaluer les propositions de projets sur base d'une grille d'évaluation structurée par cible de développement durable.

Cette évaluation qualitative permettra de mesurer l'impact des projets sur le territoire par thématique et constituer ainsi un outil d'aide à la décision.

Impact du projet sur le territoire	cote
Impact très négatif	- 2
Négatif	- 1
Neutre	0
Positif	+ 1
Très positif	+ 2

Figure 4 : Grille d'évaluation des projets par cible (JNC AWP)

Enfin, la durabilité du territoire, objectif majeur de l'agenda 21, pourra être mesurée quantitativement lors de la **phase de suivi**, par l'utilisation d'un tableau d'indicateurs déterminés par cible.

Piliers	N°	Cibles	Cote	Indicateurs	-2	-1	0	1	2
Valorisation de l'environnement et du cadre de vie	1	Structure physique et menaces pour l'environnement	0						
	2	Structure naturelle	0						
	3	Paysage	0						
	4	Accessibilité	0						
	5	Structure du bâti et espaces publics	0						
	6	Consommation des ressources	0						
	7	Infrastructures techniques	0						
Dynamique de développement	8	Structure socio-professionnelle	0						
	9	Économie locale	0						
	10	Secteur primaire	0						
	11	Secteur secondaire	0						
	12	Secteur tertiaire	0						
Cohésion sociale	13	Structure démographique	0						
	14	Logement	0						
	15	Services à la petite enfance et à la jeunesse	0						
	16	Enseignement	0						
	17	Services aux seniors	0						
	18	Sport et santé	0						
Culture et gouvernance	19	Gouvernance, accès à l'information identité, coopération et visibilité	0						

Figure 5 : Tableau d'indicateurs par cible (JNC AWP)

La commune pourra ainsi faire le bilan de l'évolution de son territoire au fil des années et disposer d'un outil de gestion permettant de tendre vers l'équilibre souhaité entre les développements social, économique et environnemental.

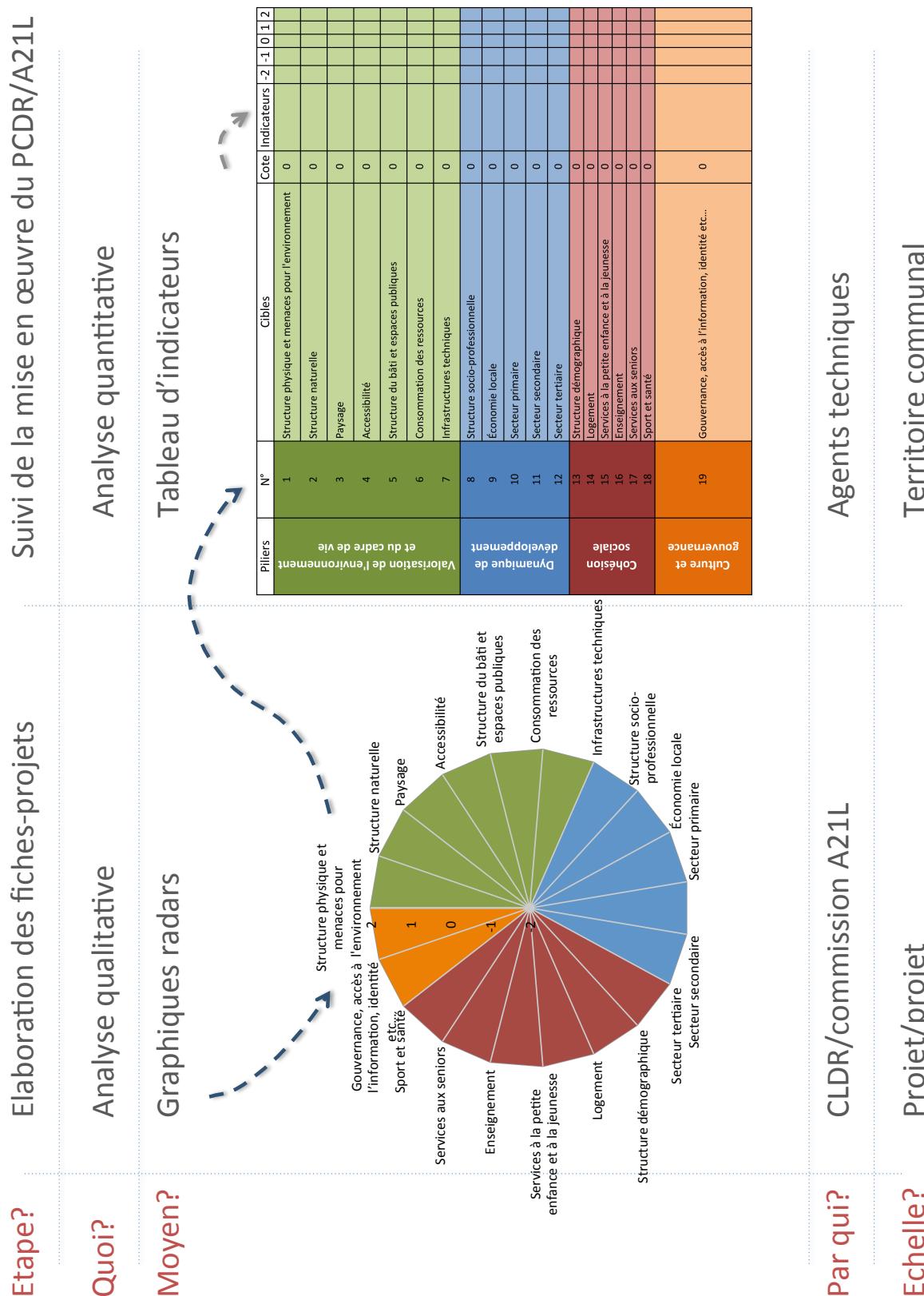


Figure 6 : Synthèse de l'évaluation de durabilité (JNC AWP)

I.3 Caractéristiques générales de la commune

I.3.1 Localisation

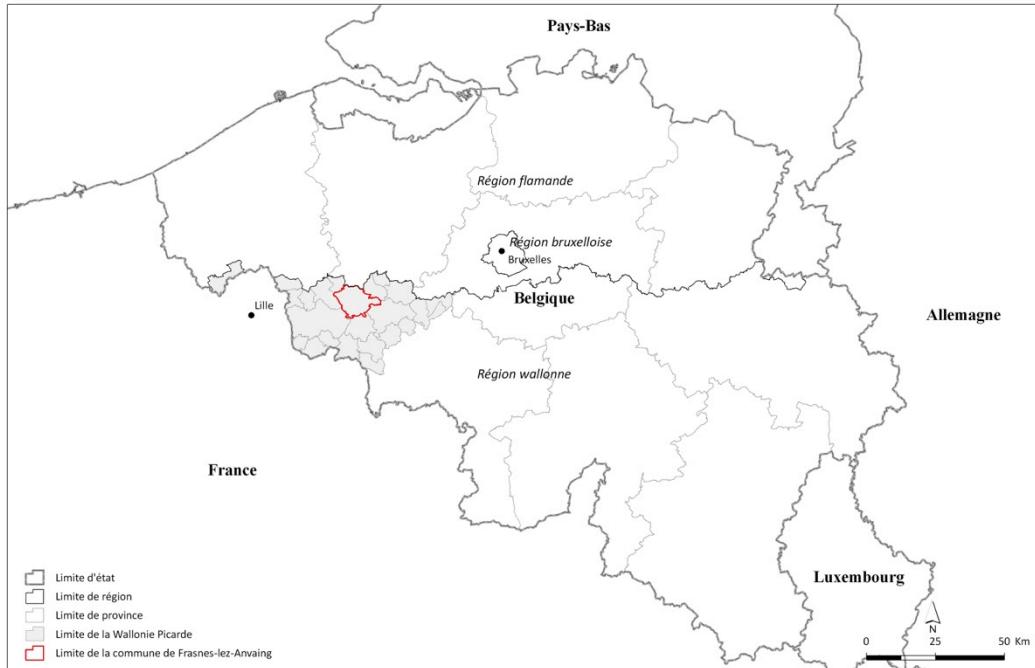


Figure 7 : Localisation de Frasnes-lez-Anvaing au sein de la Belgique (JNC AWP)



Figure 8 : Localisation de Frasnes-lez-Anvaing au sein de la Wallonie picarde (www.ideta.be)

Voisine de Tournai, la commune de Frasnes-lez-Anvaing est située en **Wallonie picarde**, dans la limite Nord de la province du Hainaut et en périphérie directe de région flamande. Elle est entourée :

- Au Nord, par la ville de Ronse (Renaix),
- A l'Est, par la ville d'Ath et la commune d'Ellezelles,
- Au Sud, par la ville de Leuze-en-Hainaut,
- Au Sud-ouest, par la ville de Tournai,
- A l'Ouest, par les communes de Celles et Mont-de-l'Enclus.

Frasnes-lez-Anvaing fait partie des communes **constituant le parc naturel du Pays des Collines**.

CHIFFRES CLES

11.240 hectares

11.350 habitants

100 hab./km²

90 % de zones non urbanisables

13 villages

I.3.2 Occupation du sol

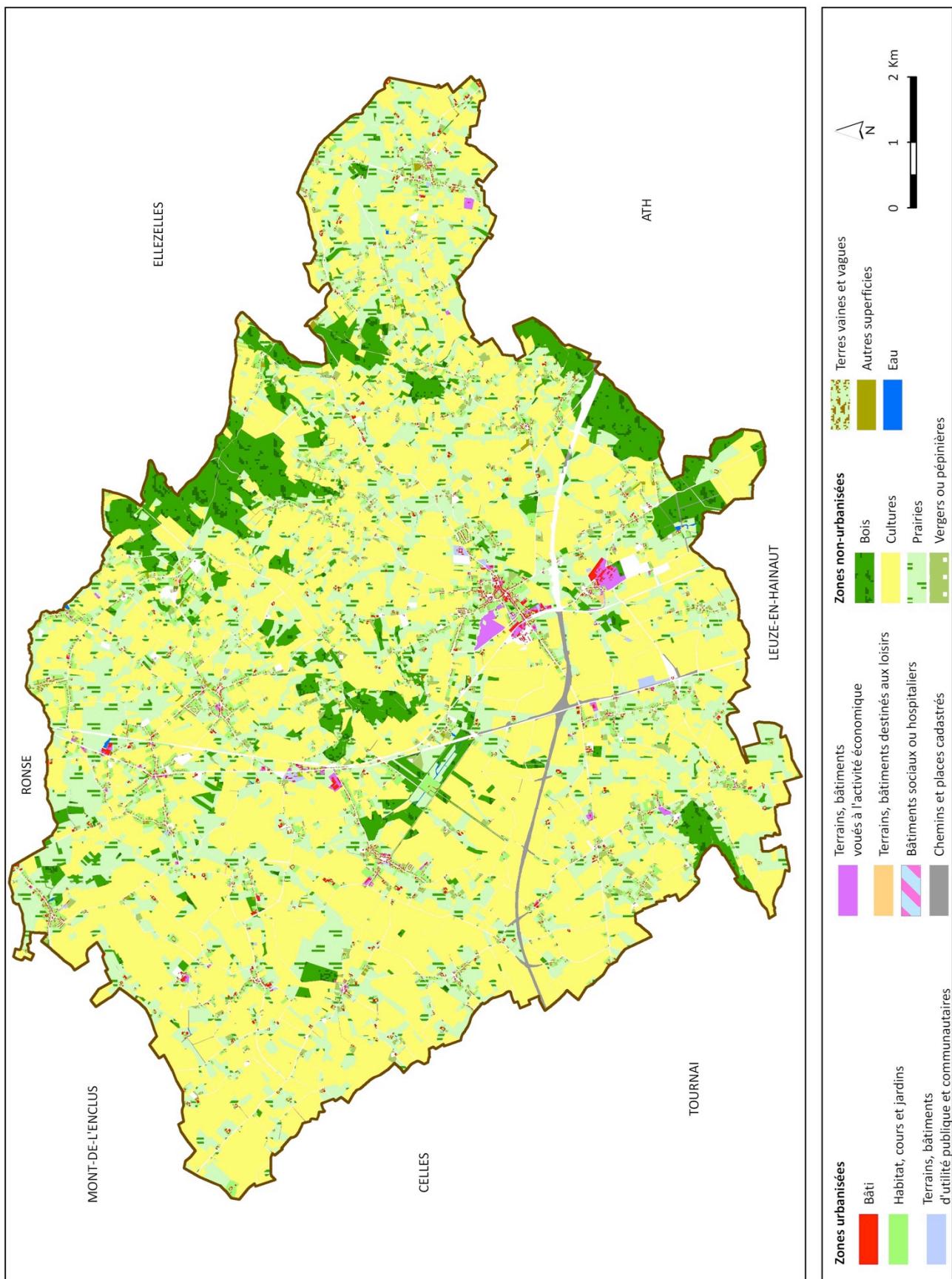


Figure 9 : Carte d'occupation du sol (JNC AWP – voir carte n°1 au format A1)

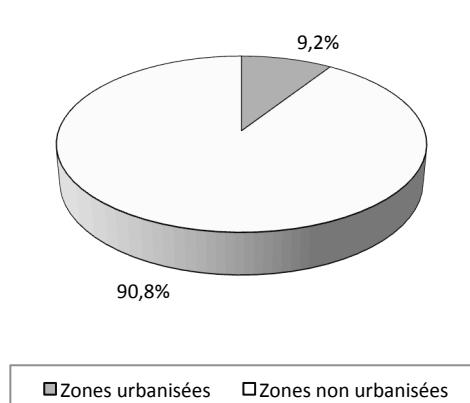


Figure 10 : Répartition entre les zones urbanisées et non urbanisées (2011) (Source : Cadastre)

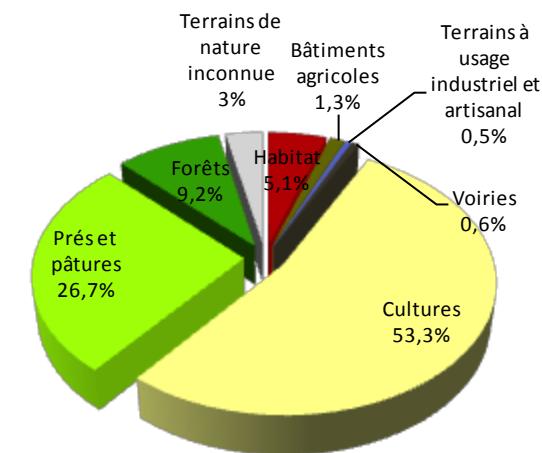


Figure 11 : Principales catégories d'utilisation du sol (2011) (Source : Cadastre)

La **prépondérance de l'agriculture** dans le paysage de Frasnes-lez-Anvaing apparaît de manière évidente dans la carte d'occupation du sol. En effet, **près de 80 % du territoire sont couverts de terres cultivées et prairies**.

Les **bois** occupent 9 % du territoire et se situent principalement **sur les hauteurs** au Nord-est (Bois d'Antoing, Bois d'Hubermont, Bois de Leuze à Saint-Sauveur et Frasnes-lez-Buissenal) au Sud (Bois de Pétrieux à Herquegies et Montrœul) ou encore en périphérie (Bois de la Motte, Bois du Carmois à Moustier).

Au final, les espaces **non bâties** représentent $\pm 90\%$ (RW : 84%) du territoire communal.

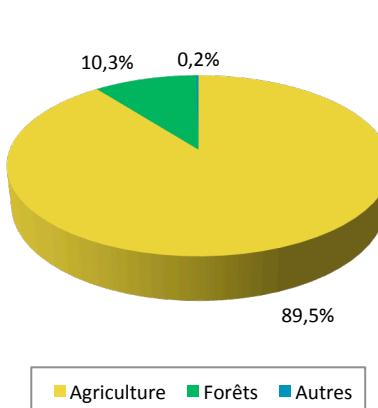


Figure 12 : Répartition des zones non urbanisées (2011) (Source : Cadastre)

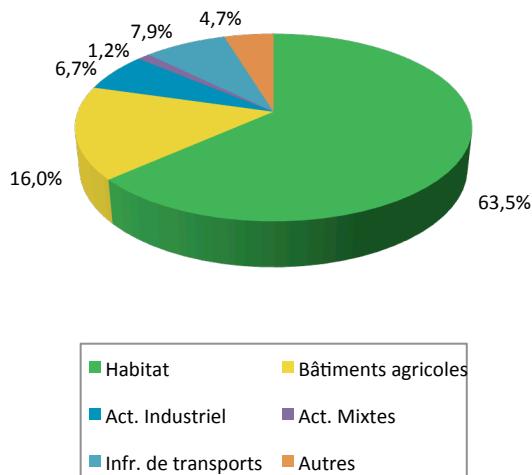


Figure 13 : Répartition des zones urbanisées (2011) (Source : Cadastre)

Au sein des **espaces bâties** ($\pm 8\%$ du territoire), les terrains résidentiels occupent près de deux tiers de la surface (570 ha). L'**habitat dispersé** apparaît sous forme d'une succession de **villages et hameaux** mais également de **bâtiments isolés parsemés** sur l'ensemble du territoire. L'**urbanisation a progressé de plus de 15 %** entre 2002 et 2011.

Les bâtiments et terrains consacrés à l'**activité économique** (autre qu'agricole) occupent environ 61 hectares, ce qui représente moins de 1 % (0,6 %) de la superficie de la commune. Il s'agit principalement de la zone d'activité de l'**ancienne sucrerie, du site des engrais Rosier et de l'entreprise Spileers.**

Les **bâtiments agricoles** (fermes, granges, étables, hangars et autres dépendances) représentent plus de **15 % de l'espace bâti.**

Les équipements communautaires occupent 26 hectares (0,2 % du territoire) et se répartissent de manière homogène sur l'ensemble de la commune.

	CATÉGORIES D'UTILISATION DU SOL	2011	
		HA	%
Terrains artificialisés	Terrains résidentiels	570	5,1
	Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	11	0,1
	Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires	26	0,2
	Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains	15	0,1
	Terrains occupés par des bâtiments agricoles	144	1,3
	Terrains à usage industriel et artisanal	60	0,5
	Terrains dévolus au transport	71	0,6
	Carrières, décharges et espaces abandonnés	1	0
	Bâtiments spéciaux	0	0
Terrains non artificialisés	Sous-Total	898	8,0
	Terres cultivées et cultures permanentes	5949	52,9
	Prés et pâtures	2984	26,5
	Forêts, bois	1028	9,1
	Terres vaines et vagues	18	0,2
	Milieux naturels non exploités	0	0
	Plans d'eau et principaux cours d'eau	6	0,1
	Sous-Total	9985	88,8
	Terrains non cadastrés ou de nature inconnue (voies, cours d'eau...)	363	3,2
Total		11246	100

Figure 14 : Principales catégories d'utilisation du sol (2011) (Source : Cadastre)

I.3.3 Potentiel foncier et dispersion

Des 783 hectares de **zones urbanisables** au plan de secteur, **seuls 55 % sont effectivement urbanisés**⁶, ce qui représente un potentiel foncier de près de 350 hectares sur tout le territoire communal.

Précisons qu'**une grande partie de l'urbanisation** de Frasnes est située **en zone agricole**, soit, en zone non urbanisable au plan de secteur.

Selon l'ICEDD⁷ plus de la moitié de la population frasnoise est dispersée en dehors des villages.

⁶ Calcul théorique réalisé sur base cartographique (fond cadastral sur plan de secteur)

⁷ ICEDD, diagnostic cyclo 2013, juin 2012

I.3.4 Critères de ruralité

Deux concepts différents sont utilisés pour distinguer les zones rurales des zones non rurales : le "concept de l'OCDE", d'une part, et le "concept du degré d'urbanisation" développé par Eurostat, d'autre part.

Le **concept de l'OCDE** établit une distinction entre les communes et les arrondissements. Pour la Belgique :

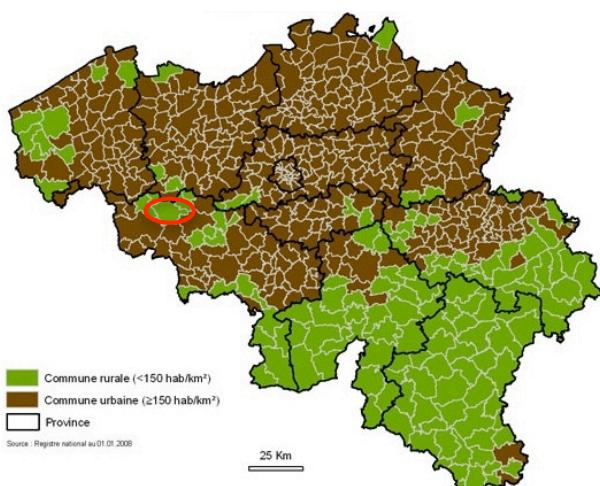


Figure 15 : Communes rurales selon le concept de l'OCDE en 2008 (Source : <http://statbel.fgov.be>, 2013)

- Une commune est une collectivité **rurale**, si sa **densité de population** est **inférieure à 150 hab./km²**.
- Les arrondissements se différencient par leur degré de ruralité, c'est-à-dire par la proportion de leur population vivant dans des communes rurales. On distingue trois types d'arrondissements :
 - les arrondissements à prédominance rurale (plus de 50 % de la population vit dans des collectivités rurales);
 - les arrondissements à composante rurale significative (entre 15 et 50 % de la population vit dans des collectivités rurales);
 - les arrondissements à prédominance urbaine (moins de 15 % de la population vit dans des collectivités rurales).

Le **concept d'Eurostat** est utilisé dans diverses enquêtes communautaires. Il différencie trois types de zones définies comme suit pour la Belgique :

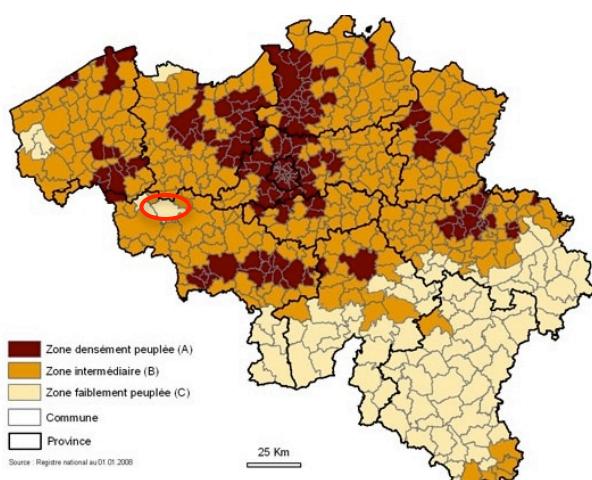


Figure 16 : Degré d'urbanisation selon le concept de l'OCDE en 2008 (Source : <http://statbel.fgov.be>, 2013)

- zone densément peuplée (A) : ensemble contigu de communes, dont chacune a une densité supérieure à 500 hab./km², la population totale de l'ensemble étant d'au moins 50 000 habitants;
- zone intermédiaire (B) : ensemble contigu de communes n'appartenant pas à une zone densément peuplée, dont chacune a une densité supérieure à 100 hab./km² et dont la population totale est d'au moins 50 000 habitants ou qui est adjacent à une zone densément peuplée;
- zone faiblement peuplée (C) : ensemble contigu de communes n'appartenant ni à une zone densément peuplée ni à une zone intermédiaire.

Un ensemble de communes de moins de 100 km² au total n'atteignant pas la densité requise, mais totalement enclavé au sein d'une zone densément peuplée ou d'une zone intermédiaire, doit être considéré comme faisant partie de cette zone.

Actuellement, le seul critère retenu légalement pour définir les communautés rurales est celui de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique). Il s'agit de la densité de population dont le **seuil a été fixé à 150 habitants au km²**.

Avec une densité à peine un peu plus élevée que **100 hab/km²**, **Frasnes-lez-Anvaing** est bien reconnue comme commune rurale.

Pour la Wallonie, en plus de ce seuil des 150 hab./km², d'autres critères ont été envisagés :

- une superficie non bâtie supérieure à 80% : **pour Frasnes, les surfaces non urbanisées représentent plus de 90 %** ;
- une occupation du sol agricole supérieure à 54% : **les terrains agricoles frasnois (champs et prairies) occupent près de 80 % du territoire** ;
- une occupation du sol forestière supérieure à 17% : les zones forestières de l'entité ne représentent que 9 %.

Frasnes-lez-Anvaing répond donc aux critères de ruralité hormis pour les surfaces sylvicoles qui sont plus restreintes.

I.4 Historique de la commune

L'histoire de Frasnes-lez-Anvaing est plus que millénaire. Au fil des siècles, de **nombreuses traces attestant de l'occupation humaine** ont été découvertes : un statère en or dans une tombe celte à Cordes ; des silex polis et taillés à Anvaing ; des restes de mammouth à Forest ; un tumulus de l'âge de fer ainsi que des fragments de poteries à Saint-Sauveur...

La référence écrite la plus ancienne relative à la commune de Frasnes-lez-Anvaing apparaît dans un diplôme de Charles-le Chauve en 863. Le village d'Anvaing y est cité en tant qu'Anvinium en latin, ce qui signifie la « villa d'Anwin ». Anvaing se serait développé à proximité de la villa de ce personnage, douze siècles plus tôt.

Durant les premiers siècle de son existence, Frasnes-lez-Anvaing n'est connue que sous la forme de petites entités villageoises. Au 11^{ème} siècle, les villages vivent essentiellement de l'agriculture et une partie de la région **utilise la Rhosnes pour l'industrie drapière**. Des bourgeois commerçants apparaissent à côté des paysans et dès le 14^{ème} siècle, des tisserands, foulons et drapiers peuplent plusieurs communes. **Au 15^{ème} siècle, Frasnes prospère** par son activité de draperie. **L'industrie drapière** déclinera dans le courant du 17^{ème} siècle et sera remplacée peu à peu par la fabrication du bas de laine et la bonneterie.

Le début du **18^{ème} siècle** est marqué par la **disparition de l'industrie drapière** et une extension remarquée de **l'agriculture**. Le règne d'Autriche sera plutôt bénéfique pour la région :

Les Etats généraux du Hainaut décident, en **1779**, de construire une **chaussée pavée entre Leuze et Renaix**. Elle sera terminée 6 ans plus tard. »

La mise en circulation de **la ligne de chemin de fer Gand-Blaton, en 1861**, et l'ouverture d'une **gare à Frasnes** vont permettre le **développement de quelques usines** : la **sucrerie de Frasnes** (1868), les **Engrais Rosier** à Moustier (1880) ou encore la **sucrerie d'Anvaing** (1895).

Le Château des Comtes de Lannoy d'Anvaing sert de cadre à la capitulation de l'armée belge le 28 mai 1940.

En **1977**, l'entité communale de Frasnes-lez-Anvaing naît de la fusion de **13 anciennes communes**.

En **2000**, alors que la gare de Frasnes-lez-Anvaing est déserte depuis longtemps, l'entité bénéficie depuis Hacquegnies, d'une liaison directe à **l'autoroute européenne A8**. « Lille n'est plus qu'à vingt minutes, Bruxelles à un peu plus d'une demi-heure ! ».

A la fin du XX^{ème} siècle, plusieurs évènements ont influencé et influenceront l'avenir de la commune :

- 1988 : fermeture partielle et 2005 fermeture définitive de la ligne de chemin de fer ;
- 2000 : inauguration de l'autoroute A8 ;
- 2003 : fermeture de la sucrerie.

Globalement, l'approche historique met en exergue deux caractéristiques économiques qui ont contribué à un mode de production du territoire communal : l'agriculture essentiellement et, dans une moindre mesure, l'industrie textile.

1.5 Documents de planification, de développement et de gestion

Inscrite dans une région dynamique où les projets de développement foisonnent, Frasnes est dotée d'une série de documents de planification allant de l'échelle régionale à l'échelle infracommunale en passant par la supracommunalité.

Documents d'orientation	Territoire	Objectifs	Applications sur Frasnes
PWDR	Wallonie	<ul style="list-style-type: none"> • améliorer la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers ; • améliorer l'environnement et l'aménagement de l'espace rural ; • développer l'économie des zones rurales. 	
SDER	Wallonie	<ul style="list-style-type: none"> • orienter les révisions des plans de secteur, référence pour les décisions concernant l'habitat, le cadre de vie, les déplacements, l'implantation des activités économiques, l'urbanisme, la conservation des milieux naturels. 	
Contrat de Rivière	Bassins de la Dendre et de l'Escaut-Lys	<ul style="list-style-type: none"> • protéger et restaurer les cours d'eau et leurs abords ainsi que valoriser les ressources en eau du bassin. 	<ul style="list-style-type: none"> • le contrat de rivière Dendre n'a pas encore de programme d'actions signé ; • pour le contrat de rivière Escaut-Lys : <ul style="list-style-type: none"> - chantier d'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya sur la Rhosnes ; - diagnostics et inventaires ; - programme d'animation « qualité des cours d'eau » dans une classe de l'école fondamentale Lucienne Tellier de Frasnes.
Projet de Territoire	arrondissement de Tournai-Ath-Mouscron (Wallonie Picarde)	<ul style="list-style-type: none"> • plan d'actions, comprenant près de 80 projets (18 projets structurants et 60 chantiers) répartis en 7 axes stratégiques. Cet outil ambitionne d'offrir à la Wallonie Picarde les moyens de faire face aux enjeux à venir et de se positionner par rapport à l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et à la métropole bruxelloise. 	<ul style="list-style-type: none"> - création du Crématorium des Blancs Arbres ; - réhabilitation de l'ancienne Sucrerie de Frasnes en parc d'activité ; - création d'une crèche « les Fourmis ».
Documents d'orientation	Territoire	Objectifs	Applications sur Frasnes
Schéma d'accessibilité et de mobilité pour la Wallonie picarde	arrondissement de Tournai-Ath-Mouscron (Wallonie Picarde)	<ul style="list-style-type: none"> • identifier les points forts et les points faibles du système actuel de déplacements ; • définir une politique globale de déplacements sur l'ensemble de la Wallonie picarde, répondant mieux aux besoins des habitants tout en 	

		<p>proposant des alternatives à l'usage de la voiture individuelle ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • proposer une hiérarchisation du réseau de voiries, tant pour les véhicules légers que pour le charroi lourd, cohérente avec les contraintes spécifiques de chaque secteur de la Wapi, et déterminer les adaptations nécessaires à mettre en œuvre ; • analyser les projets portés par les différents acteurs et faire une analyse prospective des documents d'urbanisme, de façon à définir des schémas cohérents et globaux. 	
Schéma directeur cyclable en Wallonie Picarde	arrondissement de Tournai-Ath-Mouscron (Wallonie Picarde)	<ul style="list-style-type: none"> • développer le cyclotourisme au sein du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • création de réseaux cyclables complémentaires + balisage le long des parcours.
Plan stratégique du Parc naturel	Parc Naturel du Pays des Collines	<ul style="list-style-type: none"> • assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager; • contribuer à définir et à orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable; • encourager le développement durable en contribuant au développement local, économique et social; • organiser l'accueil, l'éducation et l'information du public. 	<ul style="list-style-type: none"> • inventaires botaniques • « Des haies, vergers, alignement d'arbres et prés fleuris pour tous ; • « Pompes à museau » ; • « Creusons et restaurons des mares » ; • « Des nichoirs pour nos vergers et pour les bâtiments agricoles » ; • « Des plots pour nos alouettes » ; • « Actions pour nos mammifères ; • « Diversification agricole » ; • « BRF et agroforesterie » ; • mise en place d'un bio-filtre ; • « Herbe et autonomie fourragère » ; • etc...
Charte paysagère (projet)	Parc Naturel du Pays des Collines	<ul style="list-style-type: none"> • pré-étude paysagère et recommandations en attente de l'arrêté ministériel « Charte Paysagère ». 	

Documents d'orientation communaux	Objectifs
Déclaration de politique communale	<ul style="list-style-type: none"> • réinventer la gouvernance communale et l'espace décisionnel (méthodologie participative : PCDR/PCDN/CCATM-A21L, etc.) ; • création d'un pôle sportif et scolaire à Anvaing ; • structuration d'un pôle culturel, touristique et environnemental (potentialiser

	<ul style="list-style-type: none"> les espaces existants, etc.) ; • transformation du CPAS et du Home public en Centre de Bien-être ; • répondre à la demande de logements par l'habitat regroupé ; • agriculture et circuit court (création d'un Hall relais agricole et d'un marché fermier des productions locales et artisanales - ces projets sont notamment développés avec et par le Parc naturel du Pays des Collines.) ; • une mobilité douce, ambitieuse et sécurisée (programme cyclo 13, épine dorsale, car pooling, etc.) ; • enseignement : la recherche de l'Excellence (modernisation des outils pédagogiques, crèche sur Oeudeghien, etc.) ; • garantir une fiscalité modérée.
Programme communal de Développement Rural (PCDR)	<ul style="list-style-type: none"> • objectifs de l'ancien PCDR 2000-2010 : • soutenir la protection des patrimoines ; • requalifier et valoriser le potentiel du cadre de vie ; • coordonner et optimaliser l'action sociale ; • requalifier et renforcer le potentiel des équipements collectifs ; • consolider la dynamique touristique ; • développer la dynamique touristique à travers de nouveaux produits ; • consolider le positionnement du secteur agricole dans l'économie locale ; • consolider les réseaux économiques traditionnels ; • soutenir le développement économique intégré dans le Parc Naturel.
Plan communal de Développement de la Nature (PCDN)	<ul style="list-style-type: none"> • maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux.
Plan communal de mobilité (PCM)	<ul style="list-style-type: none"> • améliorer l'accessibilité et la mobilité, la sécurité routière et le cadre de vie.
Plan communal cyclable - Cyclo 13	<ul style="list-style-type: none"> • rendre la pratique quotidienne du vélo possible, sûre et normale pour tous.
Schéma directeur – Frasnes 2025 (Frasnes-lez-Buissenal)	<ul style="list-style-type: none"> • proposer des solutions notamment en termes de mobilité pour gérer le développement de la ville.
Rapport Urbanistique et Rnvironnemental « Belle Eau » (ZACC « Belle Eau »)	<ul style="list-style-type: none"> • développer la densification du centre-bourg de Frasnes-lez-Buissenal qui constitue le pôle fédérateur de la commune en : d'une part permettre la création de nouveaux logements et d'autre part poursuivre la campagne de rénovation du noyau bâti en renforçant sa structure urbanistique et en valorisant son patrimoine.

Figure 17 : Documents d'orientation en application sur Frasnes-lez-Anvaing (JNC AWP)

Documents réglementaires	Remarques (voir point IV.1)
Plan de secteur	Plan de secteur Tournai-Leuze-Péruwelz (adopté par Arrêté Royal du 24 juillet 1981)
Règlement communal d'urbanisme (RCU)	/ La commune ne dispose pas de RCU

Plan Communal d'Aménagement (PCA)	/ La commune ne dispose pas de PCA
Zone protégée en matière d'urbanisme (ZPU)	Centre ancien de Frasnes-lez-Buissenal
Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR)	/ La commune ne dispose pas de RGBSR
Périmètres d'aménagement	Remarques
Revitalisation urbaine (RU)	Il existe deux périmètre de revitalisation : le Quartier de l'hôtel de ville et la Grand'Place
Rénovation urbaine	/ La commune ne comprend pas de RU
Zone d'initiative privilégiée (ZIP)	/ La commune ne comprend pas de ZIP
Périmètre de reconnaissance économique (PRE)	Zone industrielle de Boutigies (plus d'actualité)
Site à réaménager (SAR)	Site de la sucrerie Ancienne gare Ancien cinéma et salle de spectacle – Le Palace
Périmètre de remembrement	La commune a fait l'objet de deux opérations de remembrement résultant de la construction de l'Autoroute A8.

Figure 18 : Documents réglementaires et périmètres d'aménagement (JNC AWP)

II. BILAN DES DIFFÉRENTS OUTILS DE DÉVELOPPEMENT



FRASNES-LEZ-ANVAING
PCDR/A21L

Jnc | AWP
INTERNATIONAL

II. Bilan des différents outils de développement

II.1 SDRR et PCDR 2000 – 2010

II.1.1 Historique

La première opération de rénovation rurale à Frasnes-lez-Anvaing, s'est conclue en décembre 1983 par l'adoption d'un Schéma Directeur de Rénovation Rurale. Cette opération, réalisée par la SIDEHO et accompagnée par la Fondation Rurale de Wallonie, faisait partie d'une première série d'opérations pilotes lancées sur l'ensemble du territoire wallon qui ont menées au décret de l'Exécutif wallon sur le « Développement Rural ».

Dans ce schéma, un seul projet, relatif à la réaffectation du chemin agricole n.12, a été concrétisé.

En 1998 la Commune a souhaité relancer le développement rural dans l'entité et s'est engagé dans la réalisation d'un PCDR. Réalisé par l'Intercommunale IDETA et sous l'accompagnement de la Fondation Rurale de Wallonie, le PCDR a été approuvée par le Gouvernement wallon le 20 novembre 2000.

II.1.2 Objectifs

La partie stratégie du document, a établi trois grands axes d'intervention et neuf objectifs.

Les axes sont :

1. **Le cadre de vie**, c'est-à-dire tout ce qui caractérise l'environnement humain et en constitue les patrimoines,
2. **L'art de vivre ensemble**, c'est-à-dire ce qui définit et constitue la vie collective : de la vie culturelle à la vie sportive en passant par les actions sociales,
3. **L'art d'en vivre**, c'est-à-dire tout ce qui touche à la dynamique économique.

II.1.3 Bilan

Bilan réalisé par la FRW en septembre 2013.

- Sur 76 projets :
 - 43 ont été réalisés,
 - 13 projets sont encore en cours,
 - 20 sont en attente ou abandonnés (ceux-ci sont mis en évidence dans le tableau ci-dessous).

On peut tirer les conclusions suivantes :

- 74% des projets du PCDR de Frasnes-lez-Anvaing sont réalisés ou en cours,
- Seuls 26% restent en attente et feront l'objet d'une analyse approfondie pour déterminer leur pertinence lors de l'élaboration du nouveau PCDR – A21L,
- Sur les 56 projets terminés ou en cours de réalisation, 11 projets ont fait appel aux subsides du Développement rural.

Axe 1 : le cadre de vie								
Objectif 1 : Soutenir la protection des patrimoines								
Projets	Stade de réalisation			Type de financement			Commentaires	
	Réalisé	En cours	Atteinte	DR	DR + autre	Sans	Autre	
Création du conservatoire des patrimoines		X				X		Commission du patrimoine créée en 2010 et momentanément arrêtée
Mise à disposition du fonds du conservatoire			X					
Valorisation du fonds du conservatoire			X					
Actions exemplatives : patrimoine naturel et environnemental	X	(X)					X	Le jardin de Forest, les activités du CRIE de Mouscron, Frasnes les Bassins...
Actions exemplatives : patrimoine bâti	X						X	Brochure FRW sur la sensibilisation à la restauration de l'habitat
Actions exemplatives : patrimoine culturel	X	(X)					X	Toutes les activités du Centre culturel, les expos, les panneaux d'entrée de village en patois...
Mesures de protection du patrimoine bâti et paysager – réglementation		X						Missions du PNPC
Mesures de protection du patrimoine naturel – réseau hydro			X					L'Orée a réalisé un inventaire de la Rhosnes + actions du Contrat rivière
Mesures de protection du patrimoine naturel – résorption des pollutions et des nuisances liées aux entreprises industrielles	X	(X)					X	Analyses et mesures de la RW

Objectif 2 : Requalifier et valoriser le potentiel du cadre de vie							
	Stade de réalisation			Type de financement			Commentaires
Projets	Réalisé	En cours	Attente	DR	DR + autre	Sans	Autre
Place de St Sauveur	X			X			Aménagement multi modal et convivial
Place de Buisseval			X				
Place d'Hacquegnies	X			X			Aménagement léger (nature et sport)
Place de Forest	X			X			Aménagement sécuritaire
Place de la gare d'Anvaing			X				
Place d'Anvaing			X				
Drève d'Anvaing	X					X	Liaison cyclo-piétonne
Place d'Oeudeghien			X				
Place de Moustier		X		X			
Hameau des Communes	X					X	
Place d'Arc			X				
Place de Wattripont			X				
Place d'Ainières			X				
Place d'Herquegies			X				
Place de Cordes			X				
Place de Montroeur-au-Bois	X					X	Réalisé par la Commune
Place de Dergneau	X					X	Réalisé dans le cadre du Plan Zen
Place de l'Eglise de FLB		«X»				X	Un plan de revitalisation est prévu
Place de la gare de FLB			X				
Aménagement de la traversée de Wattripont N48			X				
Aménagement de la chaussée Brunehaut à Oeudeghien	X					X	Crédit d'impulsion PCM 2006
Aménagement de la traversée de Dergneau et abords d'école	X					X	Plan ZEN 2005
Aménagement de la traversée de Moustier et abords d'écoles		X				X	Etude en cours + contact avec les riverains
Aménagement de la N529 sur Frasnes-lez-Buissenal	X					X	
Aménagements des abords des écoles	X					X	Plan Anselme, Plan Mercure et Plan Escargot + signal. spécifique
Aménagements d'un réseau de cheminements lents	X	(X)				X	Circuits du SDR et les 2 circuits du GT sentiers
Aménagements ponctuels sur les réseaux (bancs, tables...)			X				
Sécurisation du réseau routier			X				
Programme local de signalisation et de signalétique touristique.	X					X	Actions de la Maison du Tourisme du Tournaisis : les Totem

Axe 2 : l'art de vivre ensemble								
Objectif 1 : coordonner et optimaliser l'action sociale								
	Stade de réalisation			Type de financement			Commentaires	
Projets	Réalisé	En cours	Attente	DR	DR + autre	Sans	Autre	
Création d'une cellule de coordination de l'action sociale : constitution des bases de données	X					X		Synergie avec la commune
Coordination des promoteurs d'action sociale	X					X		Convention de collaboration entre la commune et l'IMSTAM : cellule de coordination sociale
Mise à disposition du public des informations concernant l'action sociale	X						X	Permanences des services sociaux
Communication et prévention	X					X		Articles du Bulletin communal avec rubrique spéciale par service du CPAS
Objectif 2 : requalifier et renforcer le potentiel des équipements collectifs								
Création de la Maison des Médias (bibliothèque pivot)	X						X	Subsides de la CF 2005
Création de l'Espace Culturel (salle le Palace)			X					
Création de la Maison des Artistes : Le Cigalon	X						X	Salle d'exposition et locaux du Centre culturel
La Maison de Village de Buissenal	X						X	Subsides Infrasport 2009
La Maison de Village d'Hacquegnies		X		X				
La Maison de Village de Dergneau	X				X			Très bonne gestion et occupation importante
La Maison de Village d'Oeudeghien		X		X				
La Maison de Village d'Anvaing	X			X				Site Internet intéressant Très bonne gestion et occupation importante
La Maison de Village d'Arc	X			X				Bonne gestion et occupation importante
Animations pour les aînés.	X						X	Actions et projets du CCA
Création d'un réseau d'équipements ludiques de proximité		X			X			Divers projets dont certains peu concluants. Le skate-parc de la rue des Fauvettes fonctionne bien.
Création d'un réseau de garderie d'enfants scolarisés hors horaires scolaires	X						X	L'accueil « les fourmizz » d'Anvaing (Extrascolaire) Action « Mon école - un projet » (parascolaire)
Création d'une école des devoirs	X					X		Soutien pédagogique sur base de volontariat

Axe 2 : l'art de vivre ensemble								
Objectif 2 : requalifier et renforcer le potentiel des équipements collectifs								
Projets	Stade de réalisation			Type de financement			Commentaires	
	Réalisé	En cours	Attente	DR	DR + autre	Sans	Autre	
Création d'un espace de services ménagers	X						X	Service de repassage maintenu dans les locaux du CPAS. Autres tâches ménagères reprises par un privé
Création de logements sociaux adaptés	X	(X)					X	Logements dans l'ancienne maison communale de Dergneau + projets du plan d'ancrage 2011-2013
Création de logements moyens		X					X	6 logements sont prévus à la route de Moustier
Mesures visant à l'amélioration du réseau des transports publics			X					Essais non concluants de la part des TEC. Projet peu rentable.
Création d'un système de transport public individualisé pour les personnes à faible mobilité.	X						X	Le taxi social fonctionne très bien (2 chauffeurs). La plage horaire a été élargie. Convention avec les TEC

Axe 3 : l'art d'en vivre								
Objectif 1 : consolider la dynamique touristique.								
Projets	Stade de réalisation			Type de financement			Commentaires	
	Réalisé	En cours	Attente	DR	DR + autre	Sans	Autre	
Inventaire des produits touristiques et diffusion	X						X	Divers acteurs : PNPC, l'association des commerçants...
Signalisation in situ et balisage des produits touristiques	X						X	Le balisage de la MTT (balise sur site et fléchage)
Mesures visant à améliorer la qualité de l'accueil : au niveau des acteurs touristiques directs		X				X		Actions de la nouvelle cellule « tourisme et accueil » à renforcer
Au niveau des acteurs touristiques indirects (améliorer la qualité de l'accueil)		X				X		Actions : villages fleuris, marché des villages, guichet d'accueil...
Objectif 2 : développer la dynamique touristique au travers de nouveaux produits.								
Création de la Maison du Sucre	X						X	Projet réalisé en 2000
Mise en réseau des produits touristiques à travers des réseaux : produits de découverte	X						X	Réseau des producteurs du PNPC, les galeries d'art...
Mise en réseau des produits touristiques à travers des réseaux : produits thématiques	X						X	Idem + boutique du parc naturel
Objectif 3 : consolider le positionnement du secteur agricole dans l'économie locale.								
Consolidation du secteur agricole via la communication interne	X						X	Revues, bulletin communal, infos du PNPC...
Consolidation du secteur agricole via la communication transversale		X					X	Travaux publics pour le secteur agricole comme l'aménagement des carrières agricoles, des aires d'évitement...
Consolidation du secteur agricole via la communication externe	X						X	Journées fermes et entreprises ouvertes
Consolidation du secteur agricole via la création d'une coopérative agro-alimentaire			X					

Axe 3 : l'art d'en vivre								
Objectif 4 : consolider les réseaux économiques traditionnels.								
Projets	Stade de réalisation			Type de financement			Commentaires	
	Réalisé	En cours	Attente	DR	DR + autre	Sans	Autre	
Mise sur pied de déjeuners d'entreprises			X					
Création d'un répertoire socio-économique	X						X	Réalisé par le CCA
Redynamisation du secteur commercial et des services de proximité	X						X	Nouvelle association du commerce et de l'entreprise
Valorisation des produits locaux et du réseau de distribution	X						X	Boutique PNPC, marché des villages, galerie Marescaux, Artibel...
Objectif 5 : soutenir le développement économique dans le parc naturel.								
Elargissement du potentiel d'accueil et de développement du secteur économique de production et de services		X					X	Aménagement du site de l'ancienne sucrerie. 4 entreprises dont 2 frasnoises vont s'installer.

(X)= action continue

« X »= projet réalisé en partie

Notons qu'au niveau de la répartition géographique, le PCDR a développé au minimum un projet dans chaque village.

Durant la période 1983-2013, on peut épingle un budget DR engagé de plus de 4.000.000€.

L'analyse des tableaux ci-dessus démontre que tous les projets mis en œuvre ont permis d'atteindre en tout ou en partie les objectifs identifiés lors de la seconde ODR.

En plus de projets subsides, de nombreuses actions portées par la Commune, par les habitants ou les associations ont été menées avec l'aide de la FRW :

- La création d'un jardin à Forest
- La création d'une Commission patrimoine
- La participation aux actions « sentiers.be »
- L'organisation d'expositions avec le CCPC
- L'élaboration des Plans d'ancrage communaux
- Concours commune fleurie
- Le balisage des artisans et producteurs du pays des Collines
- Le schéma directeur de la randonnée
- ...

Les effets multiplicateurs à épingle sont :

- L'amélioration du cadre de vie
- La sauvegarde du patrimoine / de l'identité locale
- Le renforcement et la dynamisation de l'emploi local
- La pérennisation de l'activité agricole
- L'amélioration de la mobilité et de l'accessibilité
- Le développement de projets fédérateurs
- L'accroissement du nombre de déplacements doux ou en transports alternatifs à la voiture
- La diminution de l'insécurité aux abords des écoles et dans les centres de village
- La valorisation des savoir-faire locaux
- La multiplication des lieux d'échange et de rencontres
- La gestion durable des politiques du territoire
- L'augmentation de l'attractivité touristique
- La mise en réseau des acteurs touristiques locaux
- La gestion active des sites naturels

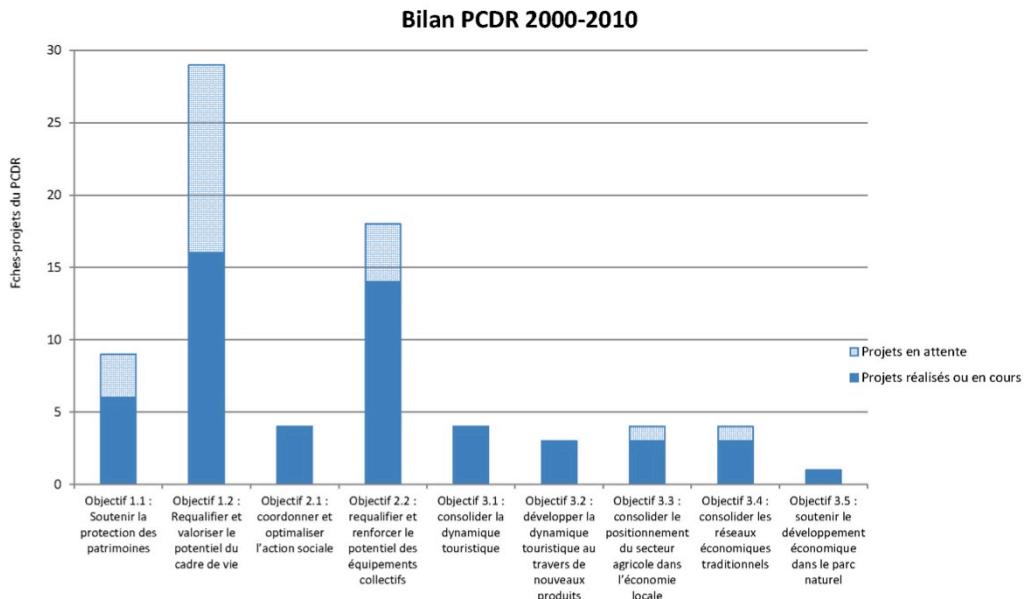


Figure 19 : Répartition des actions prévues par le PCDR 2000-2010 en fonction des cibles retenues pour le radar des cibles (FRW)

II.2 PCM

II.2.1 Historique

Le Plan Communal de Mobilité (PCM), rédigé par Survey & Aménagement, a débuté en 2002 et a été approuvé en 2004. Le PCM a une durée de 12 ans. Il est encore en cours jusqu'en 2016.

Trois objectifs principaux ont été définis :

1. Sécuriser les déplacements et plus particulièrement ceux des usages faibles,
2. Offrir une bonne accessibilité des lieux fréquentés de la commune et des services qui n'existent pas sur le territoire communal,
3. Promouvoir une mobilité durable pour l'ensemble de la collectivité.

II.2.2 Objectifs

A partir de ces 3 objectifs principaux, 6 objectifs sectoriels ont été précisés :

1. Améliorer la sécurité routière et le sentiment de sécurité,
2. Structurer les déplacements de charrois particuliers et de transit,
3. Développer la pratique des modes doux,
4. Améliorer l'accessibilité des lieux de loisirs et de services de la commune et développer la mobilité vers les services extra-muros,
5. Revaloriser et développer les lieux de vie et de travail en tenant compte de la liaison entre urbanisme et mobilité,
6. Optimiser les services des TEC.

II.2.3 Bilan

Projets	Stade de réalisation		
	Réalisé	En cours	Attente
Axe 1 : Améliorer la sécurité routière et le sentiment de sécurité			
Traversée du village de Dergneau - Rue de l'église	X		
Sécurisation des abords de l'école de Moustier - Route de Grandmetz	X		
Aménagement de sécurité à Oeudeghien - Chaussée de Brunehault	X		
Sécurisation d'une voirie de village à Anvaing - Rue de la Gare	X		
Aménagement de sécurité à Anvaing - Place et école	X		
Aménagement de la place de Forest	X		
Sécurisation du Chemin d'Ellignies	X		
Cheminement piétons et PMR à Frasnes-lez-Buissenal: de l'Hôtel de Ville à la place de la Liberté		X	
Zone 30 à la Cité Flore François		X	
Crayons jaunes		X	
Axe 2 : Structurer les déplacements de charrois particuliers et de transit			
Poids lourds : stationnement limité à 8h pour les poids lourds de + de 7,5T	X		
Poids lourds: interdiction du passage des poids lourds le long de certaines rues de l'entité frasnoise (Hôtel de Ville, Place de la Liberté, rue du Ramponneau etc.)	X		
Projet de Car Pool		X	
Limitation de vitesse (aménagement de zone 30 aux abords des écoles, réduction de vitesse à certains endroits)	X		
Axe 3 : Développer la pratique des modes doux			
Création d'une piste cyclopiétonne à Anvaing, Drève du Château	X		
Création d'une commission vélo - Frasnes-lez-Anvaing (Cyclo 13)	X		
Entretien de la piste cyclable de la RN 60		X	
Axe 4 : Améliorer l'accessibilité des lieux de loisirs et de services de la commune et développer la mobilité vers les services extra-muros			
Taxi social	X		
Motion concernant le stationnement des PMR lors d'événements	X		
Axe 5 : Revaloriser et développer les lieux de vie et de travail en tenant compte de la liaison entre urbanisme et mobilité			
Faciliter les déplacements piétons et cyclistes sur les nouveaux aménagements (Zone d'activité de la Sucrerie, etc.)	X	(X)	
Axe 6 : Optimiser les services des TEC			
Groupe de travail (complémentarité et accessibilité des réseaux de transports collectifs) organisé par IDETA	X	(X)	
La ligne 86 Leuze-Renaix			X

Ce qu'il reste à faire :

- des aménagements de sécurité et de convivialité à Arc, Buissenal, Cordes, Wattripont (sécurisation des abords d'école, requalification de la place du village),
- campagne de sensibilisation et d'éducation de la population de FLA,
- création et diffusion d'un programme d'information générale sur le PCM,
- campagne de sensibilisation et d'éducation des enfants et parents à la sécurité routière,
- campagne d'aménagement des bords de routes (nettoyage des bords des rues),
- optimisation de la desserte des bus TEC,
- campagne de promotion des modes de transports alternatifs.

II.3 Plan communal cyclable de la commune de Frasnes-lez-Anvaing - Cyclo 13 (2013)

Cet outil rédigé par l'ICEDD, était un projet repris dans le PCDR et le PCM.

Son objectif est de réaliser des cheminements courts et des liaisons inter-villages sécurisés et confortables pour les usagers, renforcer les liaisons régionales pour les promeneurs et l'implication de la commune dans le SD WAPI.

Une réalisation en trois temps :

- Création et sécurisation des cheminements courts,
- Mise en place de liaisons inter-villages avec une priorité vers les centres de services,
- Renforcement de liaisons régionales pour les promeneurs avec implication de la commune dans le schéma de la randonnée et du SD cyclable de la WAPI.

II.4 Programme d'ancre communal 2012-2013

Le programme communal en matière d'ancre constitue la transposition effective des déclarations de politique générale du logement. Voici la liste des opérations pour lesquelles une demande a été introduite dans le cadre du programme d'actions bisannuel :

Ordre de priorité	Intitulé et localisation de l'opération	Type d'opération	Nombre de logements	Opérateur
1	Ancienne école communale d'Hacquegnies	1	3 logements intergénérationnels 3 logements intergénérationnels adaptés	Administration Communale
2	Quartier de la Grand'Place à Frasnes-lez-Buisenal	1	2 logements de transit 2 logements sociaux	Administration Communale
3	Le Palace à Frasnes-lez-Buisenal	1	9 logements sociaux locatifs/acquisitifs	Administration Communale
4	Ancienne école communale d'Arc-Wattripont	1	8 logements sociaux	Administration Communale
5	Nouvelle Vague à Arc	1	3 logements d'insertion	Administration Communale
6	La maison de la petite enfance à Oeudeghien	1	3 logements sociaux	Administration Communale
7	Bâtiments sinistrés rue Émile Deltenre à Saint-Sauveur	1	8 logements sociaux	Administration Communale
8	Site de la Belle-Eau à Frasnes-lez-Buisenal	2	1 appartement	Tournai logement AIS
9	Immeuble Staffe à Frasnes-lez-Buisenal	2	3 appartements	Tournai logement AIS
10	Opération non localisée	2	15 appartements	Tournai logement AIS

Type 1 - Opération localisée de création de logements locatifs

Type 2 - Prise en gestion de logements

II.5 Parc naturel du Pays des Collines⁸



Figure 20: Page d'accueil du site internet du PNPC (Source: <http://www.paysdescollines.be>)

II.5.1 Carte d'identité

« Constitué par les communes d'Ellezelles, de Flobecq, de Frasnes-lez-Anvaing, de Mont-de-l'Enclus et par une partie de la commune d'Ath (les villages de Mainvault, Houtaing et Ostiches), le Pays des Collines est un territoire imprégné d'une forte identité. »

« Situé à cinquante kilomètres de Lille, quinze de Tournai, septante de Bruxelles et quarante de Gand, le Pays des Collines est aujourd'hui d'un accès aisément accessible. Il est traversé par deux axes routiers importants: la liaison Leuze-Renaix (N60 reliant Valenciennes à Gand) et l'autoroute A8 reliant Tournai et Bruxelles. La superficie totale du Parc naturel est de 23.327 hectares pour 26.125 habitants (début 2011). »

Le Parc naturel du Pays des Collines est officiellement reconnu le 13 mai 1997.

II.5.2 Ses missions

« Un parc naturel est un territoire rural, d'un haut intérêt biologique et géographique soumis, à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné. »

⁸ <http://www.paysdescollines.be>

Le Décret du Gouvernement wallon du 3 juillet 2008 définit les missions des Parcs naturels, elles peuvent être résumées comme suit :

- 1) Assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager du PN,
- 2) Contribuer, dans les limites du périmètre du PN, à définir et à orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable,
- 3) Encourager le développement durable sur le territoire du PN, en contribuant au développement local, sur les plans économique et social, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la vie,
- 4) Organiser l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- 5) Participer à l'expérimentation de nouveaux modes de gestion de l'espace rural, au test de processus et méthodes innovants de planification, ainsi qu'à la mise en œuvre de programmes européens et de coopération territoriale européenne,
- 6) Rechercher la collaboration entre les PN et, le cas échéant, la collaboration transfrontalière avec les zones similaires des régions ou pays limitrophes,
- 7) Susciter la mise en œuvre d'opérations de développement rural dans les communes qui le composent et veiller à ce que la cohérence des projets transcommunaux dans le cadre des PCDR soit assurée.

Les actions menées sont :

Secteur I.: nature

- conserver, améliorer et restaurer le réseau écologique
 - protection, restauration et mise en valeur la trame verte
 - inventaires botaniques et bois mort en forêt publique
 - inventaire, mise en valeur et restauration du patrimoine arboré
 - projet «Des haies, vergers, alignements d'arbres et prés fleuris pour tous »
 - protection et restauration des éléments de la trame bleue
 - projet « Pompes à museau »
 - projet « Creusons et restaurons des mares »
 - projet « Inventaire des eaux courantes »
 - protection et suivis d'espèces animales ciblées (Service Intervention-Conseil)
 - projet « Des nichoirs pour nos vergers et pour les bâtiments agricoles »
 - projet « Protégeons nos chauves-souris »
 - projet « Batraciens sur nos routes »
 - projet « Des plots pour nos alouettes »
 - projet « Suivi des salamandres terrestres »
 - projet « Actions pour nos mammifères »
 - lutte contre les plantes invasives
 - projet « Gestion de la Berce du Caucase »
 - projet « Gestion de la Renouée du Japon »
- rechercher et offrir des appuis techniques, groupes de travail et partenariats

Secteur II.: agriculture

- agriculture et socio-économie
 - projet « diversification agricole »
- agriculture et environnement
 - protection et restauration des sols agricoles
 - projet « BRF et agroforesterie »

- projet « Suivi du taux d'humus dans les sols »
- projet « Valor »
- protection des eaux de surface
 - Mise en place d'un bio-filtre
- mise en application des Mesures Agri-Environnementales
- Formations et partenariats
 - Groupe de Travail Transfrontalier « Herbe et Autonomie Fourragère »

Secteur III.: aménagement du territoire et urbanisme

- La Commission Aménagement du Territoire et Urbanisme (CATU)
 - Remise d'avis sur les demandes de permis
- Service d'assistance en matière d'urbanisme et de paysage
 - Service d'assistance urbanistique
 - Plan d'intégration paysagère des bâtiments agricoles
- Analyse et restauration du paysage

Secteur IV.: accueil, éducation et information du public

- Education au Territoire
 - application du programme d'animations 2012/2013
 - activités para et extrascolaires
 - mercredis après-midi et stages
- Information du public

II.6 Schéma directeur cyclable en Wallonie Picarde (2010)

II.6.1 Historique

Élaboré en 2010 par Indigo et porté par IDETA, il concerne les 23 communes qui composent la Wallonie Picarde.

II.6.2 Objectifs

- Développer la mobilité douce,
- Favoriser les déplacements alternatifs,
- Développer l'usage du vélo « Domicile-Travail »,
- Positionner la WAPI comme territoire dynamique et sportif,
- Favoriser les retombées économiques liées aux services,
- Liaisonner naturellement les pays frontaliers et fonctionner en réseaux.

II.6.3 Bilan

Ce qu'il reste à faire :

- Pose d'un balisage cohérent (4.000 balises),
- Pose des poteaux et support,
- Entretien des cheminements aménagés,
- Mise en place de mobiliers fonctionnels et artistiques le long des cheminements,
- Cartes du réseau « Point Vélo »,
- Mise en place d'un site Web,
- Mise en place d'un label WAPI.

II.7 Actions menées en faveur du Développement Durable

- Différents engagements communaux :
 - contrôle du respect de la réglementation sur la performance énergétique sur tous les permis d'urbanismes déposés à l'administration communale ;
 - encouragement au déplacement à vélo pour les trajets domicile-travail pour le personnel communal en octroyant un défraiement pour les kilomètres parcourus ;
 - intégration du concept de "Développement durable" par la décision de réaliser un PCDR/A21 Local ;
 - en 2008, la Commune s'engage comme "Commune Energ'Ethique" ;
 - mise en place d'une comptabilité énergétique ;
 - participation à différents concours : Commune Clim'active, Prix belge de l'Energie et de l'Environnement, La commune la plus durable, Hearth Hour, Nuit de l'obscurité, Championnat des énergies renouvelables, campagne "Engage", etc. ;
 - recyclage des papiers et cartons dans les locaux de l'administration communale ;
 - signature de la charte d'Aalborg ;
 - signature de la convention des Maires.
- Energie :
 - amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux :
 - remplacement des châssis et installation de panneaux photovoltaïques ;
 - isolation des toitures des Halls sportifs de Frasnes et Anvaing + installation de panneaux solaires thermiques ;
 - rénovation des écoles en isolant et en chauffant avec une pompe à chaleur ;
 - calorifugation des tuyaux de chauffage de l'Hôtel de Ville ;
 - création de "Maison de village" mieux isolée que la législation ne l'exige ;
 - étude de faisabilité d'une unité de cogénération ;
 - étude sur la faisabilité de biométhanisation sur le territoire de la Commune ;
 - implantation d'un parc éolien sur le territoire de la Commune avec participation citoyenne et communale ;
 - promotion des énergies renouvelables, notamment par le biais d'une prime communale complémentaire à celle de la région pour les installations de boiler solaire ;
 - réalisation du cadastre énergétique des bâtiments communaux ;
 - réalisation d'audit énergétique dans des bâtiments communaux et pour l'éclairage ;
 - remplacement de l'éclairage dans les écoles par de l'éclairage moins énergivore ;
 - remplacement de chaudières à mazout par des chaudières à condensation ;
 - végétalisation d'une toiture.
- Environnement :
 - achat d'un véhicule électrique ;
 - campagne de fauchage tardif ;
 - combles et clochers ;
 - contrats de Rivières ;
 - plan MAYA ;
 - Parc Naturel du Pays des Collines ;
 - PCDN.

- Information et sensibilisation :
 - information aux citoyens par un "guichet d'information" de première ligne envers les habitants de la commune ;
 - information aux citoyens via le bulletin communal et le site internet de la commune sur tout ce qui se rapporte à l'énergie (chauffage, ventilation, l'Ecopack, les primes, l'éco-conduite, etc.) ;
 - information aux citoyens par des démonstrations de panneaux photovoltaïques, de panneaux solaires thermiques, par le guichet de l'énergie, sur le tri des déchets, le compostage à domicile... ;
 - sensibilisation du personnel communal aux économies d'énergie et à l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
 - sensibilisation des enseignants des écoles communales aux économies d'énergie et à l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
 - sensibilisation et formation à la gestion différenciée sur le site de Frasnes-les-Bassins.

III. ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE



FRASNES-LEZ-ANVAING
PCDR/A21L

Jnc | AWP
INTERNATIONAL

III. Analyse socio-économique

Pour aider le repérage du lecteur, nous reprenons ci-après la carte localisant les éléments de repère pointés sur l'ensemble des cartes : limites des 13 entités (Anvaing, Arc-Wattripont, Buisenal, Cordes, Dergneau, Forest, Frasnes-lez-Buisenal, Hacquegnies, Herquegny, Montroeuil-au-Bois, Moustier, Oeudeghien et Saint-Sauveur), zones et noyaux bâti, la Rhosnes, la N60 et l'A8.

Toutes les cartes de ce chapitre sont reprises en annexe en format A4.

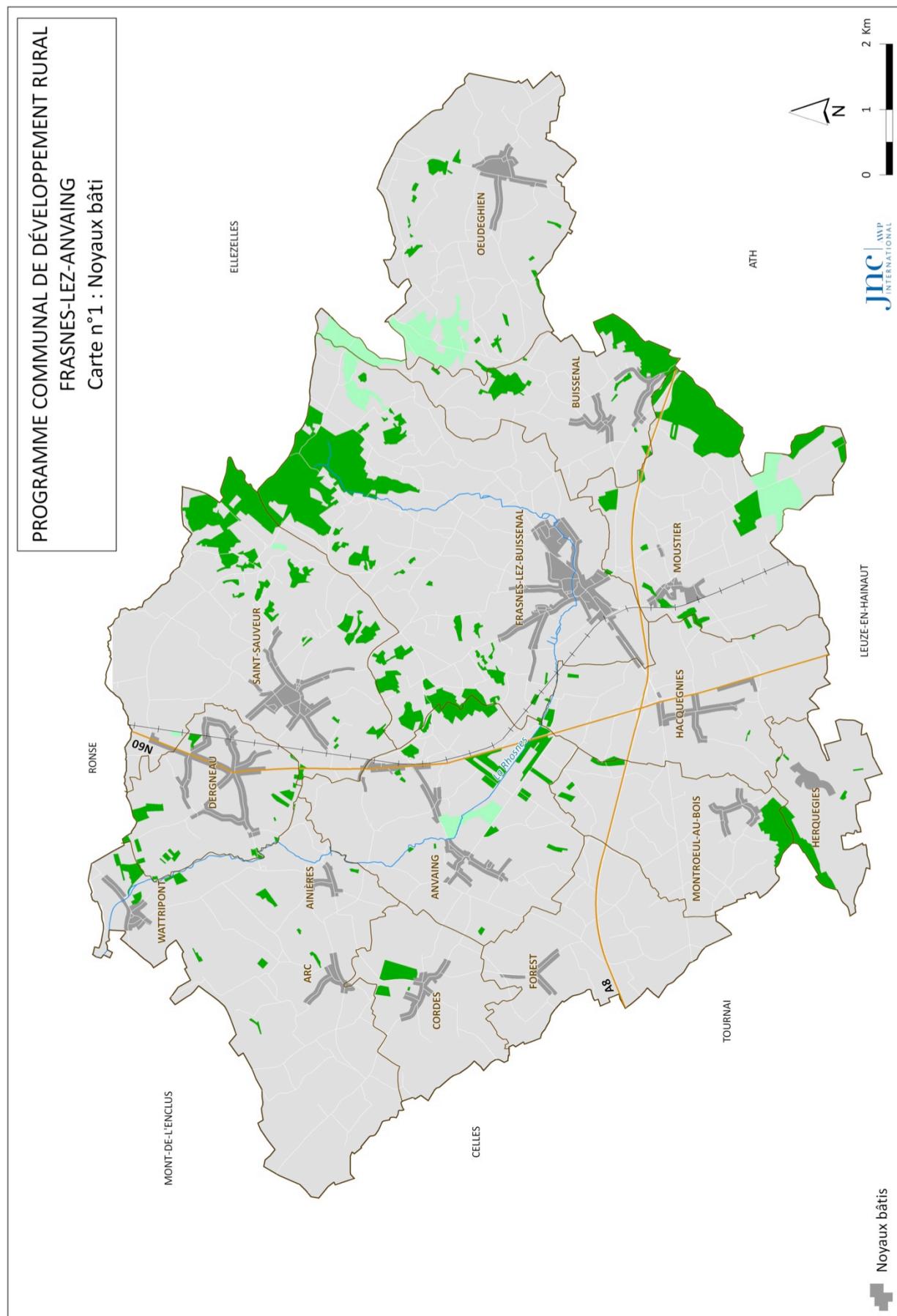


Figure 21 : Carte de localisation des villages (Mise en page : JNC AWP)

III.1. VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE



FRASNES-LEZ-ANVAING
PCDR/A21L

Jnc | AWP
INTERNATIONAL

III.1 Valorisation de l'environnement et du cadre de vie

III.1.1 Structure physique

III.1.1.1 Relief

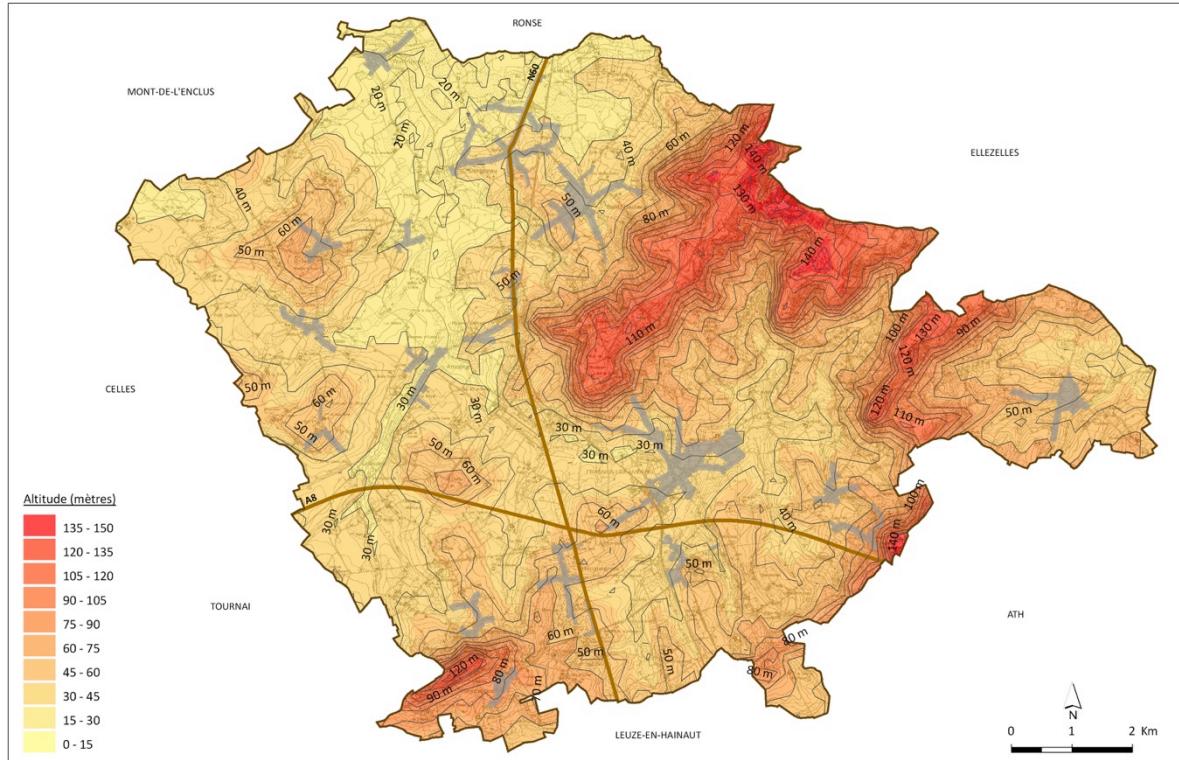


Figure 22 : Carte du relief de Frasnes-lez-Anvaing (Mise en page : JNC AWP)

Le profil topographique de Frasnes est assez varié. En effet, si l'**Est de la commune**, avec un **dénivelé de plus de 90 m**, présente des hauteurs plus importantes caractéristiques du territoire du parc naturel du **Pays des Collines** sa partie **Ouest**, plus **plane** s'identifie davantage aux **plaines de l'Escaut**. Ce contraste orographique entre l'Ouest et l'Est (distinction accentuée dans l'esprit du visiteur par la séparation matérialisée par la N60), est source de richesses paysagères.

Notons que le **dénivelé marqué** sur la partie Nord-est dessine une barrière physique entre **Frasnes-lez-Buissenal et Saint-Sauveur**, révélant des **contraintes** importantes pour les modes doux.



Figure 23: Confrontation des paysages de plaines (à gauche) et de collines (à droite) sur l'entité de Saint-Sauveur (JNC AWP)

III.1.1.2 Pédologie et géologie

La région se situe dans la large **plaine alluviale de l'Escaut**.

De cette plaine, émergent des collines formées de sédiments marins, argilo-sableux évoluant vers des **concrétions gréseuses résistantes à l'érosion**. Cette résistance explique leur survie, elles s'apparentent ainsi aux buttes témoins de la plaine flamande. Les **collines** recouvrent des roches, principalement les calcaires et dolomies du Dinantien, abritant la **nappe aquifère du Calcaire carbonifère**.

La plaine, elle, est couverte d'**alluvions récentes** (Quaternaire) qui constituent des **sols fertiles** où se sont installées les grandes exploitations agricoles. Le dépôt de **colluvions** (sédiments fins provenant de l'érosion des versants) **peu perméables** explique notamment les **inondations périodiques**.

III.1.1.3 Réseau hydrographique

Principalement repris dans le **bassin hydrographique de l'Escaut-Lys** et partiellement dans celui de la **Dendre** (extrême Est séparé par les collines, Oudeghien), la commune adhère aux **deux contrats de rivière**.

Le réseau hydrographique se raccroche à ce relief avec un **réseau plus dense à l'Est** formé de nombreux **petits rus au cours rapide** dont les **sources** sont parsemées sur les collines et un réseau moins **ramifié de cours d'eau plus lents à l'Ouest**, en aval formant la plaine de la Rhosnes.

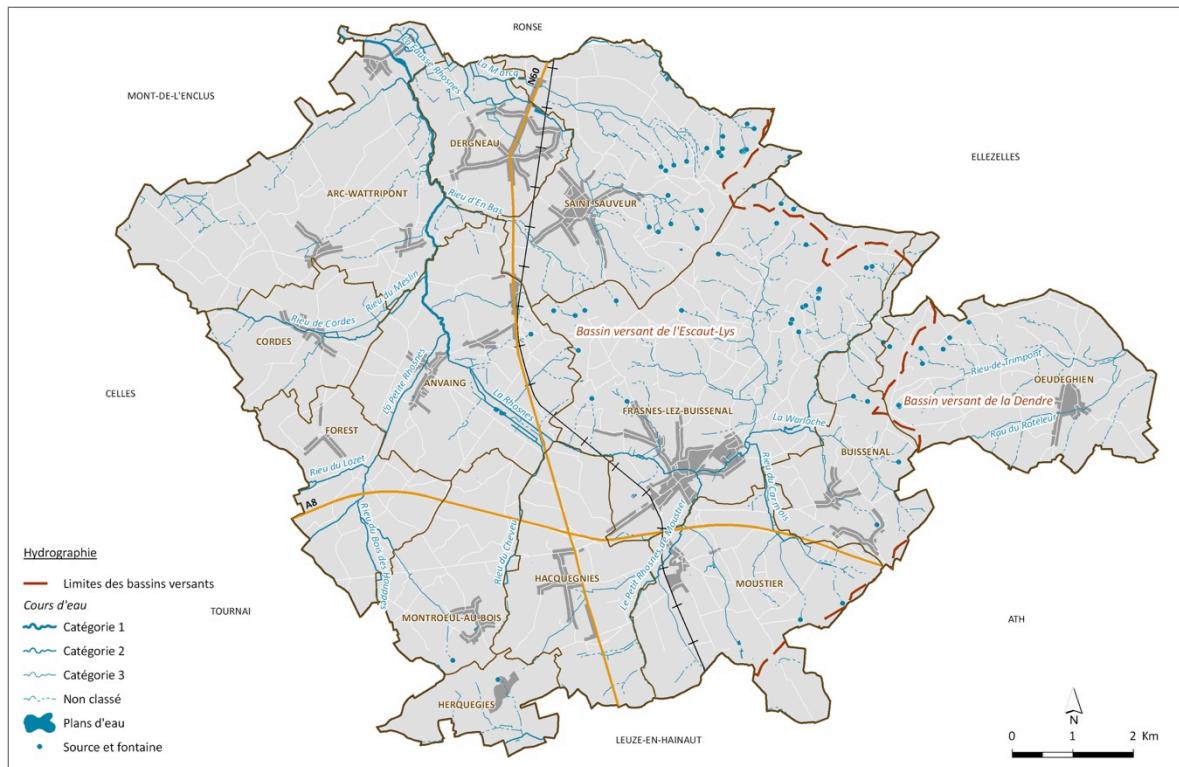


Figure 24 : Réseau hydrographique de la commune de Frasnes-lez-Anvaing (Mise en page : JNC AWP)

NOM DU COURS D'EAU	LONGUEUR	NOM DU COURS D'EAU	LONGUEUR
La Fausse Rhosnes	1.308 m	Rieu de l'Artimont	1.113 m
La Marcq	1.122 m	Rieu de Pironche	3.976 m
La Petite Rhosnes	5.159 m	Rieu du Bois des Houppes	1.906 m
La Rhosnes	13.997 m	Rieu du Carmois	2.121 m
La Warloche	684 m	Rieu du Cheveu	4.918 m
Le Petit Rhosne	224 m	Rieu du Lozet	1.411 m
Le Petit Rhosne de Moustier	3.815 m	Rieu du Moulin	2.982 m
Rieu d'en Bas	1.160 m	Rieu Saint Martin	5.785 m
Rieu de Cordes	4.244 m		

Tableau 1 : Cours d'eau principaux (Source : SPW-DG03)

Les cours d'eau restent **très discrets** sur le territoire. Soit par leur **taille modeste**, soit **abrités sous une ripisylve**, soit comme la Rhosnes et plusieurs de ses affluents, canalisés et encaissés dans un lit aux berges droites ou artificielles effaçant leur présence.



Figure 25: Discréetion du tracé de la Rhosnes à Wattripont (à gauche) et à Frasnes-lez-Buissenal (à droite) (JNC AWP)

Le diagnostic du PCDN⁹ relève également **plusieurs plans d'eaux stagnantes parsemés** sur le territoire : anciens bassins de décantation de la sucrerie, étangs des domaines privés dont celui du Château d'Anvaing, mares agricoles, mares forestières, mares de jardins privés, bassins d'orage (le long de l'A8).

Selon la fiche environnementale de la commune dressée en 2008 par le SPW-DGO3, la **qualité des eaux de surface** de Frasnes les Anvaing varie **de moyenne à très mauvaise**.

N° station	Cours d'eau	Altération	Qualité		
			2004	2005	2006
40133	Rhosnes	Matières azotées hors nitrates	indispo.	Très mauvaise	Très mauvaise
40133	Rhosnes	Matières organiques et oxydables	indispo.	indispo.	Mauvaise
40133	Rhosnes	Matières phosphorées	indispo.	Très mauvaise	Mauvaise
40133	Rhosnes	Nitrates	indispo.	Moyenne	Moyenne
40175	Fausse rhosnes	Matières azotées hors nitrates	indispo.	Très mauvaise	Très mauvaise
40175	Fausse rhosnes	Matières organiques et oxydables	indispo.	Très mauvaise	Très mauvaise
40175	Fausse rhosnes	Matières phosphorées	indispo.	Très mauvaise	Très mauvaise
40175	Fausse rhosnes	Nitrates	indispo.	Moyenne	Moyenne

Tableau 2 : Qualité physico-chimique des cours d'eau en 2008 (Source : SPW-DG03)

⁹ J. TAYMANS, présentation du 30/04/2013, ULg-Gembloux Agro-Bio-tech Unité Biodiversité Paysage (rapport en cours)

Pour identifier les problématiques, le Contrat de Rivière Escaut-Lys (CREL) réalise des mesures plus précises. Non disponibles à l'heure de la rédaction de ce PCDR, on peut toutefois déjà noter une **différence majeure entre la qualité des eaux de source à l'Est et celle de la Rhosnes canalisée en aval**. Après avoir effectué un nettoyage en 2012, la cellule coordination continue à assurer une surveillance de la Rhosnes dans les bassins de la sucrerie de Frasnes et interviendra en accord avec la province du Hainaut pour assurer le nettoyage du cours d'eau.

Parmi les projets du CREL, suite au recensement, la commune souhaiterait réhabiliter certaines sources et leurs abords en vue de les remettre en valeur.

Les **wateringues** sont des administrations publiques instaurées à l'origine dans un but sanitaire dont l'objet est le **drainage des terres et l'évacuation des eaux pluviales**. Elles s'occupent de l'entretien du réseau de drainage des **cours d'eau non classés**. Encore actives particulièrement dans le Hainaut occidental, trois wateringues sont présentes sur Frasnes : celle de Trimont, celle d'Anvaing et celle de la Rhosnes.

III.1.1.4 Périmètres liés aux contraintes géotechniques et aux risques majeurs et menaces pour l'environnement

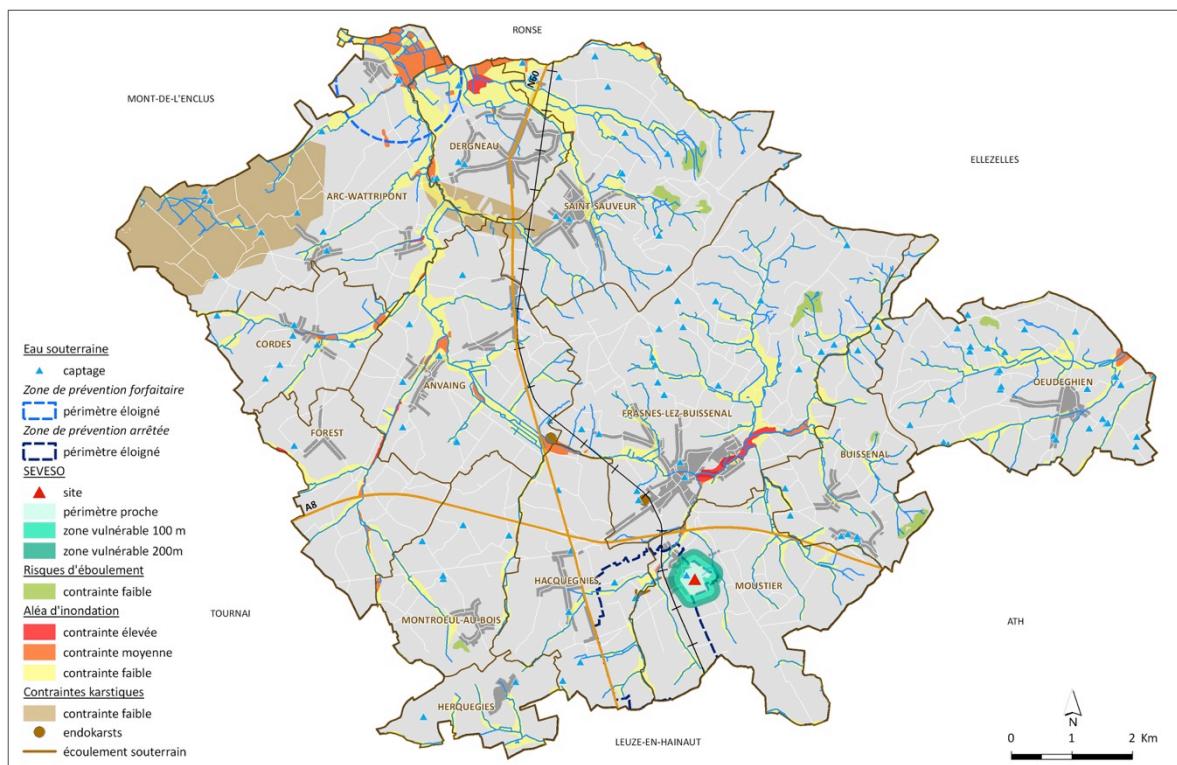


Figure 26 : Zones à risques à Frasnes-lez-Anvaing (Sources : DGO2, DGO3)

Ces périmètres sont visés aux articles 136 et 136bis¹⁰ du CWATUPE et concernent :

- un risque naturel ou une contrainte géotechnique majeurs tels que l'inondation (zones soumises à l'aléa inondation au sens de l'article D.53 du Code de l'eau), l'éboulement d'une paroi rocheuse, le glissement de terrain, le phénomène karstique, les affaissements miniers, le risque sismique ;
 - les périmètres de zones vulnérables établis autour des établissements présentant un risque d'accident majeur au sens du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement ou des

¹⁰ Décret du 8 mai 2008 a notamment pour objet la transposition partielle de la Directive 96/82/CE du Conseil du 9 décembre 1996 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, telle que modifiée par la Directive 2003/105/CE du Parlement et du Conseil du 16 décembre 2003.

zones exclusivement destinées aux industries qui présentent des risques majeurs pour les personnes, les biens ou l'environnement visées à l'article 31, § 2.

III.1.1.4.1 Aléa inondation

La cartographie de l'aléa d'inondation par débordement des cours d'eau, réalisée à l'initiative du Gouvernement wallon dans le cadre du « Plan PLUIES », délimite les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire, de façon plus ou moins importante et fréquente, suite au débordement « naturel » de cours d'eau. Trois valeurs d'aléa sont possibles : faible, moyenne, élevée¹¹.

Le territoire communal est concerné par des zones d'**aléas d'inondation faibles à élevés**. Ces risques se concentrent **principalement autour de la Rhosnes** et particulièrement **au pied des collines**, à **Wattripont, Dergneau** situés en aval de l'ensemble du réseau et **Frasnes-lez-Buissenal**.

L'entité d'Oeudeghien est également concernée suite au débordement du rieu de Trimpont mais celui-ci s'écoule en dehors du village.

Le Parc naturel réalise tout un travail de fond sur le bassin versant pour diminuer le flux d'eau de l'amont vers l'aval. Cela s'effectue au travers de projets qui visent à favoriser l'infiltration des eaux dans les sols jusqu'à l'aménagement du territoire au travers de la plantation de haies et la mise en place de MAE. Par ces projets, le PN travaille à la diminution de l'érosion des terres et des inondations.

III.1.1.4.2 Eboulement d'une paroi rocheuse

Pour définir le risque d'éboulement, trois classes de versants ont été définies¹² : les versants à risques élevés, modérés et faibles. Dans une seconde étape, des zones de contraintes majeures autour des parois rocheuses particulièrement sensibles ont été définies.

Quelques périmètres de contrainte faible sont répertoriés sur les versants de collines à l'Est à hauteur de **Saint-Sauveur** et sur la ligne de crête entre **Oeudeghien et Buissenal**.

III.1.1.4.3 Contraintes karstiques

Les phénomènes karstiques sont engendrés par une dissolution se produisant au sein des roches carbonatées. Des études ont permis la cartographie des sites karstiques et des contraintes (forte, modérée ou faible) liées à ces phénomènes pour toutes les zones calcaires de Wallonie.

Frasnes fait partie du Tournaisis. Or cette région subie depuis la fin du 19ème siècle des effondrements soudains du sol, appelés de manière équivoque puits naturels. Cette région calcaire fait donc l'objet d'études particulières à ce propos.

Le **Nord-ouest** de la commune est concerné par une **large zone de faible contrainte karstique** ainsi que la **vallée du rieu d'En-Bas** entre Saint-Sauveur et Dergneau. De plus, on recense deux **endokarsts** (« trou souterrain »), un à hauteur de l'ancienne **sucrerie** et l'autre au Sud d'Anvaing, à l'Est de la N60, aux abords du hameau d'**Ellignies-lez-Frasnes**. Sur **Moustier**, sur le cours du Petit Rhosnes, des sections d'**écoulement souterrain** ont aussi été recensées.

¹¹ Ces valeurs sont déterminées par la combinaison de deux facteurs : la récurrence (période de retour de l'inondation) et la submersion (étendue et profondeur de l'inondation).

¹² Classes définies en fonction de quatre facteurs principaux (la hauteur maximale du versant, la part de parois abrupte, la part de rocher en affleurement et les mesures préventives peu efficace).

III.1.1.4.4 Risques technologiques

L'article 12 de la Directive SEVESO II (96/82/CE) a mis les Etats membres devant l'obligation de prendre en compte les risques d'accidents majeurs liés à l'exploitation de substances dangereuses dans leur politique d'affectation ou d'utilisation des sols. La Wallonie a donc mis au point une méthode conduisant à la définition d'une carte du risque autour de ces sites, et à terme à la gestion de l'aménagement du territoire.

L'**entreprise Rosier à Moustier** fait partie des dix entreprises SEVESO installées dans le Hainaut occidental. Ces entreprises sont contraintes à prendre des **dispositions de sécurité sévères** et à se doter des **moyens adéquats de prévention et de réaction en cas d'accident**.

III.1.1.4.5 Périmètres de protection des eaux souterraines

a. Zones de prévention de captages

Le décret du 30 avril 1990¹³ réglemente les prises d'eau en vue d'en assurer l'exploitation rationnelle, la protection et la répartition équitable entre titulaires. Il organise les modalités de protection des eaux souterraines par la création de zones de prises d'eau, de prévention et de surveillance. La zone de prévention est l'aire géographique dans laquelle le captage peut être atteint par tout polluant sans que celui-ci soit dégradé ou dissous de façon suffisante, sans qu'il soit possible de le récupérer de façon efficace.

La commune de Frasnes-lez-Anvaing est concernée par de **nombreux points de captage** dont **trois pour la distribution publique** et les autres essentiellement pour abreuver les animaux. Pour les captages de distribution publique, **trois périmètres de prévention sont répertoriés, un à Wattripont et deux autres à Moustier**.

b. Zones vulnérables

Dans le cadre de la lutte contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole, l'Union européenne a élaboré en 1991, la Directive "Nitrates" (91/676/CEE). Cette Directive impose aux états membres de désigner des zones dites « vulnérables ». La désignation de ces zones implique que des programmes d'actions spécifiques visant à réduire la pollution par le nitrate d'origine agricole y soient appliqués. Les actions sont transcrites dans le Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture (PGDA), adopté le 10 octobre 2002. Celui-ci conditionne pour l'ensemble de la Wallonie :

- les quantités d'azote produites par type de bétail,
- les conditions de stockage de l'azote organique à la ferme et au champ,
- les quantités maximales épandables en fonction de l'affectation des terres agricoles,
- les périodes autorisées pour l'épandage,
- les conditions d'épandage sur les sols agricoles.

En zone vulnérable (zones dans lesquelles la teneur en azote dépasse les 50 mg/l ou risque de les dépasser), ces impositions sont plus sévères.

L'ensemble de la commune est repris dans la **zone géologique vulnérable dite « Nord du sillon de la Sambre et de la Meuse »**.

¹³ Décret sur la protection et l'exploitation des eaux souterraines et des eaux potabilisables, MB du 30 juin 1990

III.1.1.5 Menaces pour l'environnement

III.1.1.5.1 Présence d'espèces invasives

« Suite à l'accroissement des échanges à travers le monde, de plus en plus d'espèces sont introduites volontairement ou accidentellement en dehors de leur aire de distribution naturelle. Parmi celles-ci, un nombre réduit d'espèces sont capables de s'acclimater, de se multiplier et de se propager dans nos paysages où (NDLR : ayant peu ou pas de prédateurs) elles peuvent causer des dommages à la biodiversité, à la santé publique et à l'économie. On les appelle espèces envahissantes ou espèces invasives¹⁴. »

Plusieurs espèces figurant notamment sur la liste rouge de Wallonie ont été recensées sur le territoire frasnois : Renouée du japon, Cotonéeaster horizontalis, Buddleya daviddi (arbre à papillons), Balsamine de l'Himalaya pour les plantes et Bernache du Canada, Ouette d'Egypte, Cygne noir, Erismature rousse, Grenouille rieuse, Rat musqué, Coccinelle asiatique... pour les espèces animales. La lutte contre les espèces invasives fait partie des objectifs du PNPC.

III.1.1.5.2 Intensification des activités humaines

La croissance urbanistique impose une destruction et une fragmentation des habitats. De plus, une grande part des zones urbanisables étant situées en zones d'épuration autonome et le réseau d'épuration étant encore très peu développé, la croissance urbanistique engendre également une forte pression et une pollution des cours d'eau.

L'intensification de l'agriculture, notamment stimulée par la proximité de revendeurs de cultures industrielles (Lutosa, sucrerie...), entraîne une banalisation et une homogénéisation des habitats (fertilisation, amendement, labour des prairies, remblais, drainage, disparition du maillage...).

III.1.1.5.3 Incivilités et destruction

La commune est relativement « entretenue » mais on dénombre quand même plusieurs dépôts d'immondices et déchets verts. C'est pourquoi deux agents constatauteurs sont chargés de chercher, constater, poursuivre et réprimander les infractions en matière d'environnement sur le territoire communal.

Comme dans beaucoup de communes, un manque de connaissances des biotopes et de leurs intérêts pousse à l'abandon voire à la destruction des habitats paraissant les moins productifs et étant en même temps les plus sensibles (vergers, zones humides, haies, etc.).

¹⁴ www.biodiversite.wallonie.be

III.1.1.6 Ce qu'il faut retenir

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • relief contrasté : Relief caractéristique du Parc naturel du Pays des Collines à l'Est / Relief ondulé de plaine alluviale à l'Ouest ; • paysage attractif et identitaire ; • plaine alluviale fertile : aptitude agronomique reconnue ; • réseau hydrographique assez dense basé sur un cours d'eau majeur : La Rhosnes - dense à l'Est avec présence de nombreux petits rus au cours rapide, et plus lent à l'Ouest ; • présence de plusieurs plans d'eaux stagnantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • relief partiellement contraignant pour les modes doux ; • qualité des eaux de surface moyenne à très mauvaise ; • périmètres de contraintes : <ul style="list-style-type: none"> ○ karst (Large zone de faible contrainte karstique au Nord-Ouest de la commune ainsi que dans la vallée du Rieu d'En-Bas) ; ○ inondation (au pied des collines, à Wattripont, Dergneau et Frasnes-lez-Buissenal) ; ○ périmètres de prévention (trois captages d'eau pour la distribution publique) ; ○ SEVESO (entreprise Rosier à Moustier). • sols constitués de colluvions peu perméables ; • vulnérabilité de la nappe aquifère : l'ensemble de la commune est repris dans la zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • développement du secteur touristique autour de la valorisation des caractéristiques physiques du territoire en partenariat avec le PN ; • amélioration de la qualité des cours d'eau résultant entre autres des actions menées par les Contrats de Rivières. 	<ul style="list-style-type: none"> • « industrialisation » de l'agriculture ; • dégradation de la qualité des eaux et aggravation des dégâts d'inondation ; • dégradation de la qualité des sols, carences en matières organiques.

III.1.2 Structure naturelle

En 2012, Frasnes-lez-Anvaing s'est engagée dans un **Plan Communal de Développement de la Nature** (PCDN). Un an après, le diagnostic se conclut et les premiers projets voient le jour.

C'est donc de manière générale que nous présenterons la structure naturelle en renvoyant vers le PCDN pour plus de détails.

Frasnes-lez-Anvaing est située dans la **région limoneuse**. Dû à l'**aptitude agronomique** reconnue de ses sols favorables aux grandes cultures et sa localisation à proximité des pôles de développement, cette région (avec la région sablo-limoneuse), subit une **intense pression urbanistique, économique** et en l'occurrence pour Frasnes, **agricole** et donc une **évolution peu favorable au maintien de la biodiversité** :

- La région limoneuse apparaît comme **une des plus fragmentées en terme de réseau écologique** ;
- Les **zones boisées** sont **très réduites** suite au déboisement intensif du XVII^{ème} siècle ;
- On y dénombre moins de 10 % de zones protégées ;
- Les sols présentent des **carences en teneur en matières organiques** et le déclin continue de s'accroître (or en plus d'accroître la fertilité des sols, les matières organiques remplissent des fonctions majeures au niveau de leur structure (effet anti-érosif), de la circulation de l'eau, du stockage du carbone (lutte contre les changements climatiques) et de la rétention/dégradation de certains polluants (effet filtre)) ;

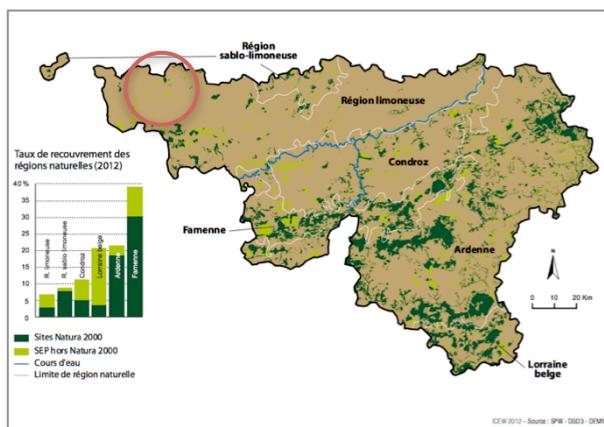


Figure 27 : Structure écologique principale de la Wallonie (SPW-Tableau de bord, 2012)

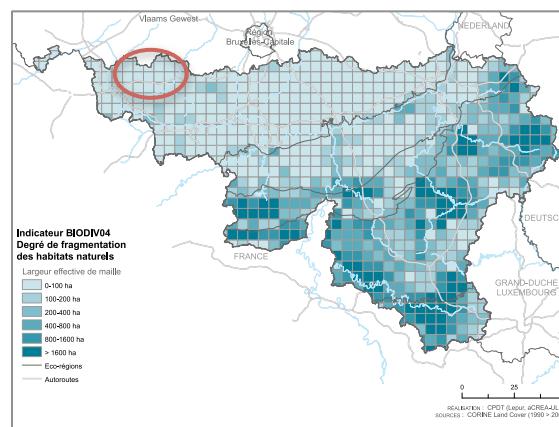


Figure 28 : Degré de fragmentation des habitats naturels (SPW-Diagnostic territorial, 2011)

Le réseau écologique est composé de :

- **Zones centrales (1)** : populations d'espèces et/ou d'habitats naturels de grande valeur patrimoniale et en bon état de conservation - objectif de conservation de la nature prioritaire
- **Zones de développement (3)** : intérêt biologique moindre mais potentiel important – coexistence de différents objectifs compatibles notamment avec les activités humaines
- **Zones de liaison (2)** : liaisons structurelles permettant de maintenir une connectivité naturelle entre les deux zones d'objectifs précédentes - fonction de couloir ou corridor écologique limitant les phénomènes de fragmentation des habitats naturels

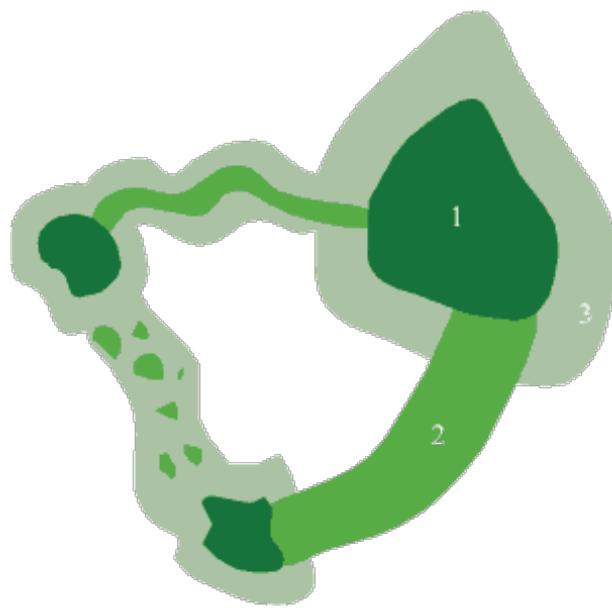


Figure 29 : Schéma de principes du réseau écologique (Source: <http://www.econet.ulg.ac.be>)

Sur cette base, le diagnostic du PCDN dresse une cartographie répertoriant la **structure écologique principale de la commune** composée de zones centrales et de zones de développement recouvrant **3.594 hectares soit 32 % de la superficie communale**.

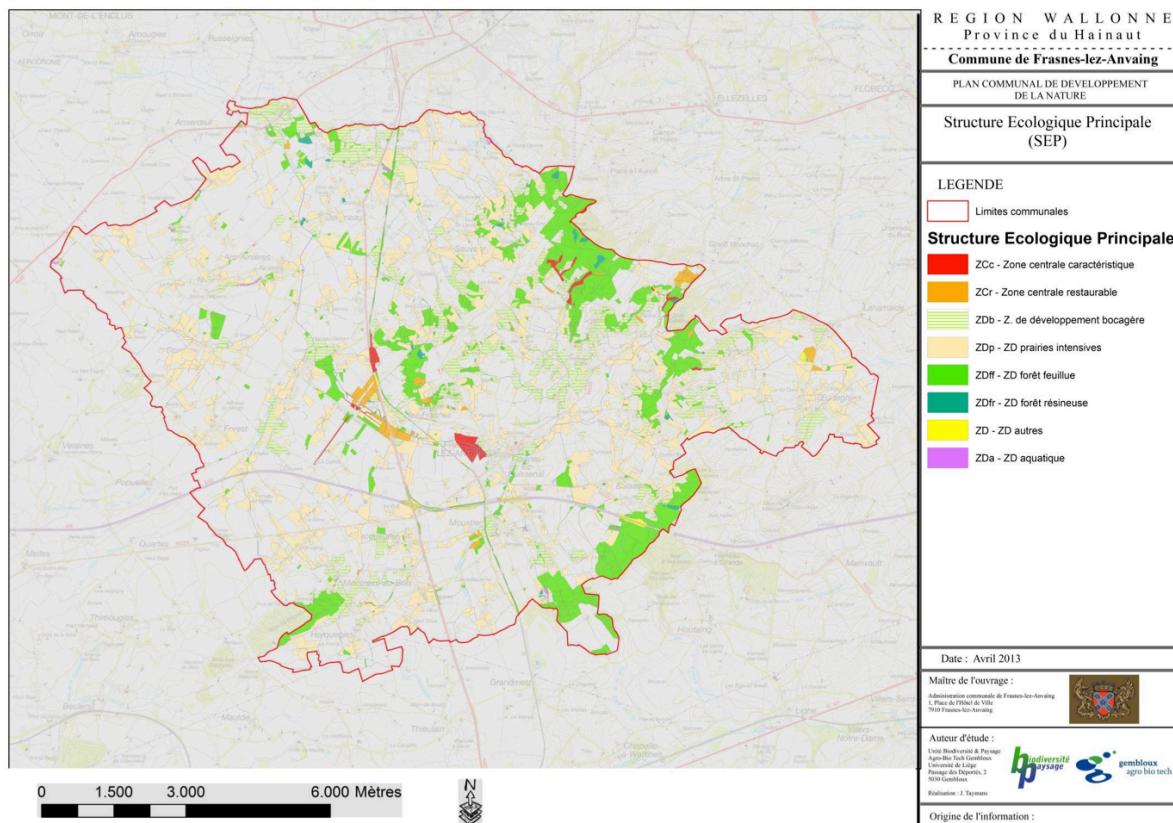


Figure 30: Structure écologique principale de la commune de Frasnes (PCDN - Ulg-Agro-Bio-Tech gembloux, 2013)

Cette structure naturelle s'appuie sur plusieurs périmètres protégés : **un site Natura 2000 et plusieurs sites d'intérêt biologique** :

- Le périmètre repris à l'inventaire Natura 2000 est la « **Vallée de la Dendre et de la Marcq (BE 32005)** », située au Nord de la commune et correspondant aux **bois de Leuze et d'Hubermont**. Il s'étend sur 225 ha soit **2 % du territoire communal**.
- **Douze sites de grand intérêt biologique** couvrent un total de 557 hectares, soit près de **5% de la surface totale communale** tous situés à l'Est de la N60 :

SITES DE GRAND INTÉRÊT BIOLOGIQUE INVENTORIÉS		
N°SGIB	NOM DU SITE + LOCALISATION	TAILLE (HA)
558	Bois d'Hergies (Frasnes-lez-Buissenal)	16,3
566	Les "Hauts" de Saint-Sauveur (Saint-Sauveur)	48,8
567	Bois de Martimont (Anvaing, Frasnes-lez-Buissenal)	56,4
569	Bois d'Assômont (Buissenal)	45,3
570	Bois à Choques (Buissenal)	0,9
572	Bois de Carmoi (Moustier)	82,1
573	Bois d'Houtaing (Frasnes-lez-Anvaing ; Ath)	5,6
576	Bois de Leuze (Frasnes-lez-Buissenal)	62,8
577	Bois d'Antoing (Frasnes-lez-Anvaing ; Ellezelles)	56,4
578	Bois d'Hubermont (Frasnes-lez-Buissenal ; Saint-Sauveur)	77,1
579	Bois Lefèvre (Buissenal ; Frasnes-lez-Buissenal ; Oeudeghien)	89,6
3143	Bassins de décantation de la sucrerie de Frasnes-lez-Anvaing (Frasnes-lez-Anvaing)	15,8
	TOTAL	557,1

Tableau 3 : Liste des sites d'intérêt biologique (Source : biodiversite.wallonie.be)

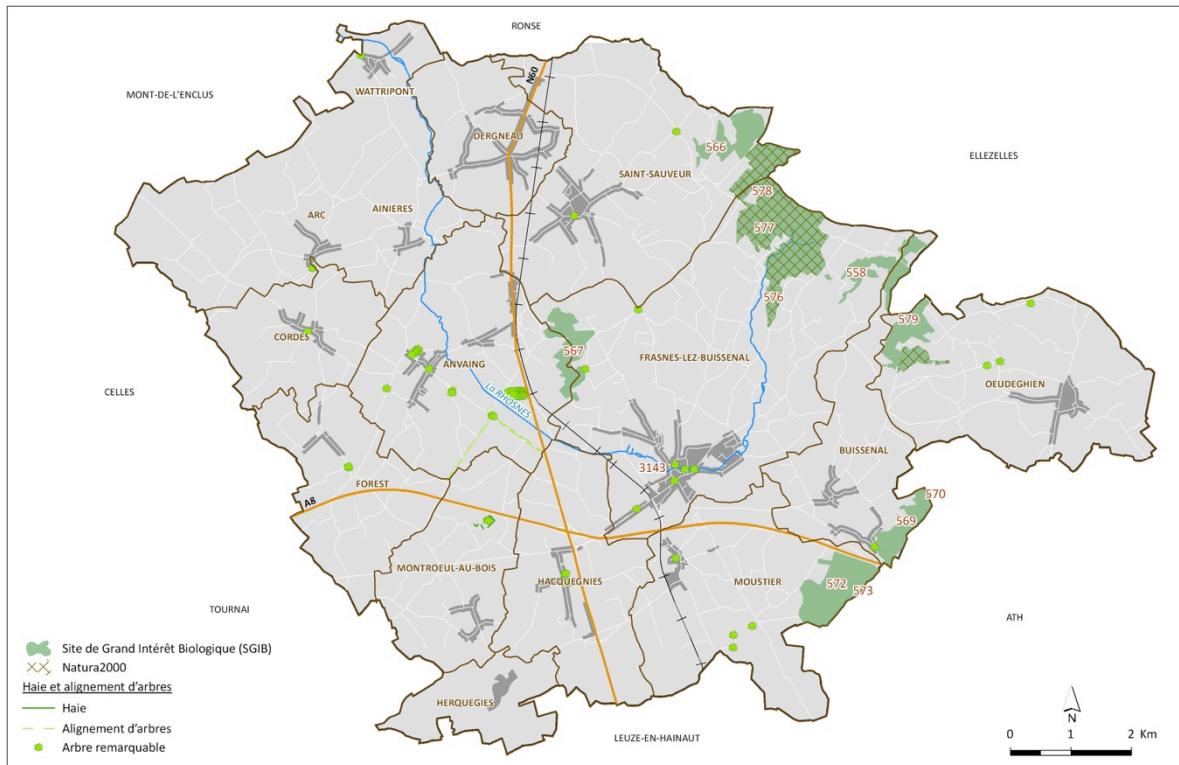


Figure 31: Localisation du patrimoine naturel classé (JNC AWP)

Notons que les bassins de décantation viennent d'être classés en réserve naturelle en février 2013.

Reconnaissance de la réserve naturelle frasnoise: on progresse...

Un pas de plus vient d'être franchi dans le long procédé de création de la Réserve naturelle domaniale «Les Bassins de décantation de la sucrerie de Frasnes-lez-Anvaing. Cette réserve s'étend sur une surface de 15 ha 83 à 71 ca. Cette réserve rappelle que le présent intérêt essentiellement ornithologique, avec la présence d'espèces nicheuses comme le grèbe à cou noir, le gorgebleu à miroir ou l'avocette élégante. La mise sous statut de Réserve naturelle domaniale est une initiative du Gouvernement wallon donnant lieu à un arrêté du Gouvernement portant création de la réserve; Celui-ci doit être accompagné d'un plan particulier de gestion. C'est dans ce contexte que le Département de la Nature et des Forêts (DNF) avait sollicité l'organisation d'une enquête publique auprès de la commune. Celle-ci vient d'être clôturée. Il n'y a pas eu d'objections. L'étape suivante est la demande d'avis du Collège provincial endéans les 60 jours. Enfin, un avis sera également demandé au Parc Naturel des Collines

Figure 32: Article annonçant la mise en réserve des bassins de décantation de la sucrerie (www.Frasnes-lez-anvaing.be, février 2013)

Les zones de liaisons sont renforcées entre autres par un ensemble d'**arbres et haies remarquables** (63 arbres isolés, 5 groupes d'arbres et 26 haies), la présence remarquable de **saulles têtards** ainsi que par les initiatives communales :

- La convention de fauchage tardif des bords de routes couvrant 990 tronçons soit 206,7 km ;
- La convention combles et clochers concernant 17 églises ;
- Le plan MAYA ;
- Ainsi que l'adhésion aux deux contrats de rivière (Escaut – Lys et Dendre) et au parc naturel du Pays des Collines.



Figure 33: Saules têtards à Wattripont (à droite) - à Moustier (à gauche) (JNC AWP)

Le PCDN conclut que malgré la banalisation du paysage, Frasnes-lez-Anvaing compte encore de nombreuses zones de grand intérêt écologique avec notamment la présence de **plusieurs espèces remarquables** dont des papillons (28 espèces), libellules (12 espèces), des batraciens et des reptiles, des oiseaux (127 espèces), des plantes, des mammifères...

Cependant l'utilisation de plus en plus intensive des sols par l'agriculture et le développement croissant de l'urbanisation **fragmentent et détériorent les biotopes**. Il est donc nécessaire de mener des actions de développement de la nature prioritairement au sein des zones centrales mais également sur l'ensemble du territoire, y compris sur les terres cultivées et les zones résidentielles et industrielles.

Plus particulièrement, nous notons le **sectionnement du territoire en quatre « quartiers »** par l'autoroute A8 et la N60 mais aussi la **répartition non équitable de la structure écologique principale** avec l'absence de zone protégée, zone centrale sur la partie Ouest du territoire.

Enfin, l'**approche anthropocentrale** de l'écologie par l'**étude des services rendus par les écosystèmes** (services de soutien, d'approvisionnement, de régulation et service culturel) permettra d'**argumenter** la nécessité de l'entretien du réseau écologique auprès des moins convaincus sous l'œil **économique**. Avec une **économie principale basée sur l'agro-alimentaire**, Frasnes entretient une **relation importante avec son territoire** et est donc fortement liée aux services rendus. Il y aura lieu d'être attentif aux services dont elle est dépendante (approvisionnement en eau, régulation des inondations, maintien des sols sur terrains pentus, contrôle des écoulements de boues, pollinisation des cultures, ressources récréatives...) de manière à minimiser les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs. Le diagnostic territorial de la Wallonie le pointe d'ailleurs comme enjeux : « *Les services rendus à l'homme par les écosystèmes (stockage du carbone, stockage et épuration de l'eau) et les retombées socio-économiques positives associées à la biodiversité doivent intégrer les mesures globales et sectorielles de conservation de la nature* ».

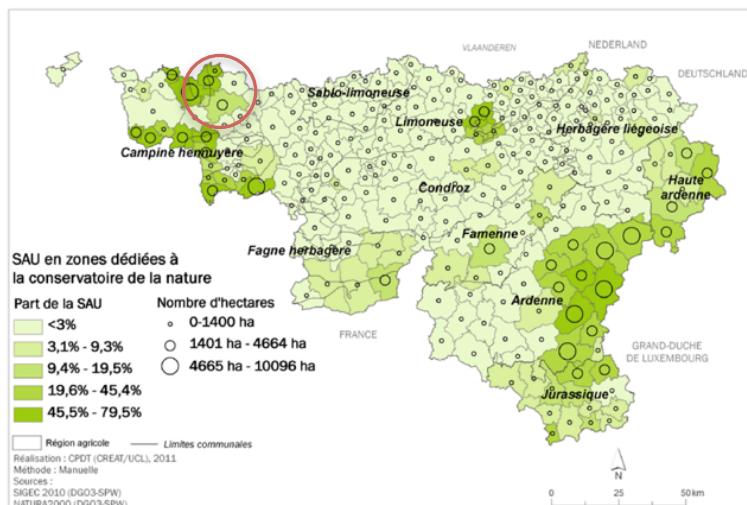


Figure 34 : Source : WBCSD, « entreprises et écosystèmes : comprendre, Evaluer et Valoriser. Un guide pour améliorer la prise de décision en entreprise », Avril 2011

La commune a déjà entrepris les premières démarches dans ce sens en s'engageant dans un PCDN. Parmi les actions, elle réfléchit à la **mise en place de solutions alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires pour le désherbage** (mise en application prévue en 2015 selon le CREL). Quelques zones humides devraient être mises en valeur à des fins écologiques et pédagogiques. Le CRIE de Mouscron a proposé au FOREM de mettre en œuvre des formations sur la gestion différenciée des espaces verts au bassin de Frasnes.

De même, le **secteur agricole semble de plus en plus sensibilisé notamment en s'impliquant dans la mise en place de mesures agri-environnementales**. C'est une des régions les plus impliquées.

Le parc naturel est d'ailleurs très actif pour la mise en place de ces mesures.



III.1.2.1 Ce qu'il faut retenir :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • PCDN en cours ; • saules têtards (réservoir de biodiversité pour des espèces en voie de disparition comme la chouette par exemple) ; • 32 % de la superficie communale constituant la structure écologique principale - un site Natura 2000, la « Vallée de la Dendre et de la Marcq » et 12 sites de grand intérêt biologique ; • zones de liaisons écologiques renforcées par un ensemble d'arbres et haies remarquables et surtout la présence remarquable et spécifique de saules têtards ; • secteur agricole très impliqué dans la mise en place de mesures agro-environnementales ; • Parc Naturel comme acteur fondamental et moteur dans la restructuration du réseau écologique et l'aide au secteur agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> • territoire situé dans la région limoneuse, une des plus fragmentées en termes de réseau écologique ; • répartition non équitable de la structure écologique principale ; • surface agricole utile en constante diminution ; • sol présentant des carences en matières organiques.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • prise de conscience et considération pour l'environnement résultant de l'engagement de la commune dans les divers outils ; • redéploiement du réseau écologique résultant PNPC/PCDN ; • spécification agricole et maintien du secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> • accentuation de la pression urbanistique, agricole et économique – évolution négative plus rapide que les résultats des outils mis en place pour le réseau écologique ; • dégradation de la qualité des sols.

III.1.3 Paysage

D'après les territoires paysagers¹⁵, Frasnes-lez-Anvaing s'étend sur l'**ensemble de la plaine et du bas-plateau limoneux hennuyers** décrit comme suit : « L'ensemble limoneux hennuyer présente conjointement un **relief de plaine** (plaines de la Lys et de l'Escaut) et de bas-plateau où alternent des interfluves bombés orientés sud-ouest – nord-est et des versants doux. **Seules variantes** dans cet ensemble au **relief calme et assez uniforme, les buttes et collines** situées au nord-est de Tournai sont à rattacher au système des collines de la bordure sud de la Flandre. (Ndrl : La traversée de la commune via la N60 met en évidence cette confrontation des paysages avec à l'Ouest, le paysage de plaine et à l'Est le paysage de collines).

[...] **L'occupation du sol y est dominée par les labours qui s'étendent partout**, à l'exception des creux du relief forgés par les cours d'eau et des abords de l'habitat, domaines de l'herbage. **Les boisements les plus importants se localisent sur les pentes les plus accentuées des collines** et sur les moins bons sols. Ça et là, de petits bosquets parsèment les paysages. A noter encore que la maille parcellaire des prés et des labours se resserre progressivement du sud vers le nord.

Les caractéristiques de l'habitat diffèrent également du nord vers le sud. Au nord de l'axe Tournai et Ath, à l'exception de la zone d'urbanisation quasi continue de Mouscron, c'est la dispersion de l'habitat qui domine. Au sud de cet axe, par contre, l'habitat est groupé (le plus souvent en villages de réseau routier) épargnant, dans l'intervalle, de larges zones cultivées. »

La commune de Frasnes s'étend plus spécifiquement sur quatre faciès :

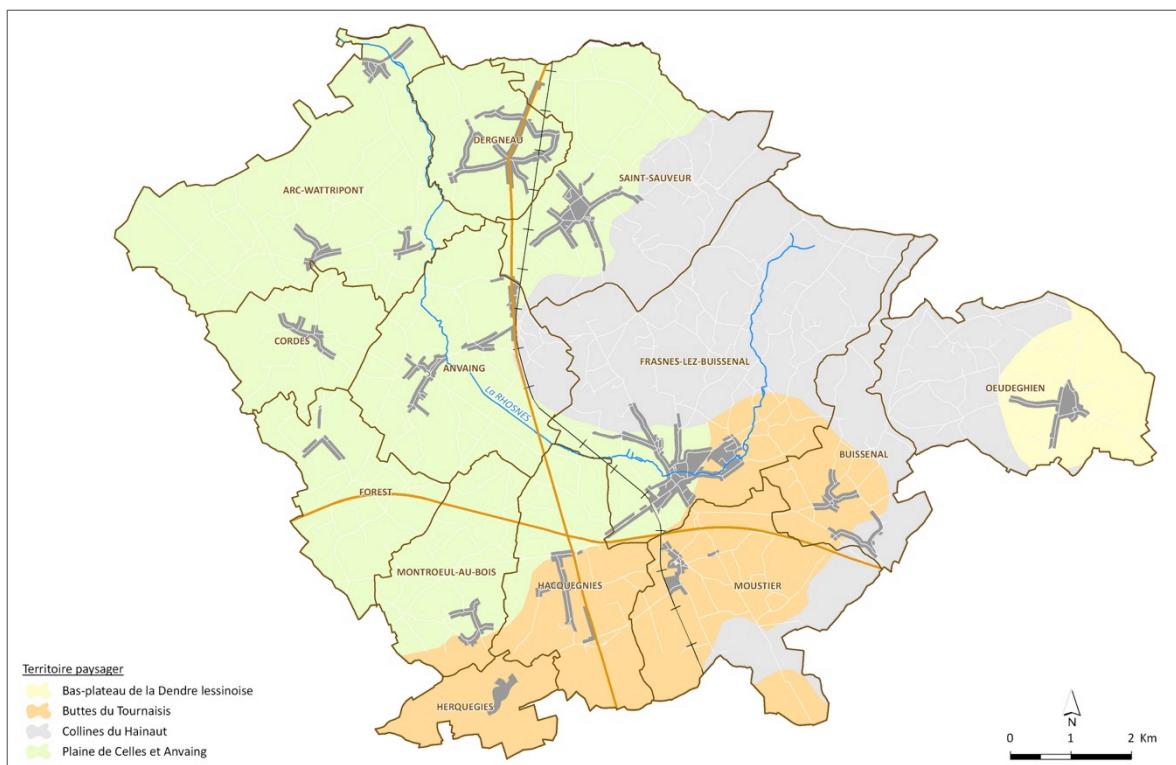


Figure 35 : Répartition du territoire de Frasnes-lez-Anvaing au sein des facies paysagers (Source : CPDT)

- **la plaine de Celles et Anvaing.** Elle occupe la majeure partie Ouest de la commune. Elle « est caractérisée par des **paysages de labours** dont le **morcellement parcellaire** va de pair avec un

¹⁵ In, *Les territoires paysagers de Wallonie*, CPDT (sous la direction scientifique de Claude Feltz), MRW-DGATLP, 2004

- habitat dispersé de petits noyaux villageois, peu nombreux, rappelant la proximité flamande » ;**
- **les collines du Hainaut.** À l'Est de la N60, elles « présentent un *relief de collines* dont les pentes à *prairies et boisements contrastent avec les paysages de labours* du bas-plateau. Sur ce relief animé, l'*habitat s'est principalement développé sous la forme de petits hameaux sans pour autant exclure la présence de quelques gros villages* » ;
 - **les buttes du Tournaisis.** Situées au Sud de l'A8, « *les paysages calmes de la plaine tournaisienne sont animés par quelques buttes* [...] dont les pentes à prairies et boisements contrastent avec la prédominance des labours environnants. L'*habitat relativement peu dense est structuré en petits villages de réseau routier* entre lesquels se disséminent de *nombreux hameaux et fermes isolées* » ;
 - **le bas plateau de la Dendre lessinoise.** Situé à l'Est de l'entité d'Oeudeghien, il ne représente que 4 % de la commune frasnoise, il « *se caractérise par des paysages agricoles où les labours, bien que dominants, alternent avec une part non négligeable de prairies qui ponctuent les ondulations molles du relief. L'important développement de l'habitat de ce territoire se marque particulièrement le long des axes routiers* sur lesquels se sont développés de *nombreux hameaux et villages* que complète une importante dispersion intercalaire.



Figure 36 : Paysage de la plaine à Saint-Sauveur (JNC AWP)



Figure 37 : Paysage des collines à Saint-Sauveur (JNC AWP)

Trois périmètres d'intérêt paysager identifiés par l'ADESA et englobant ceux du plan de secteur couvrent plus de **40% du territoire** :

- les collines du Hainaut, à Buissenal, Frasnes-lez-Buissenal, Moustier, Oeudeghien et Saint-Sauveur ;
- la vallée de la Rhosnes et ses affluents à Anvaing, Forest et Montrœul-au-Bois ;
- les alentours du Bois de Pétrieux à Hacquegnies, Herquegnies et Montrœul-au-Bois.

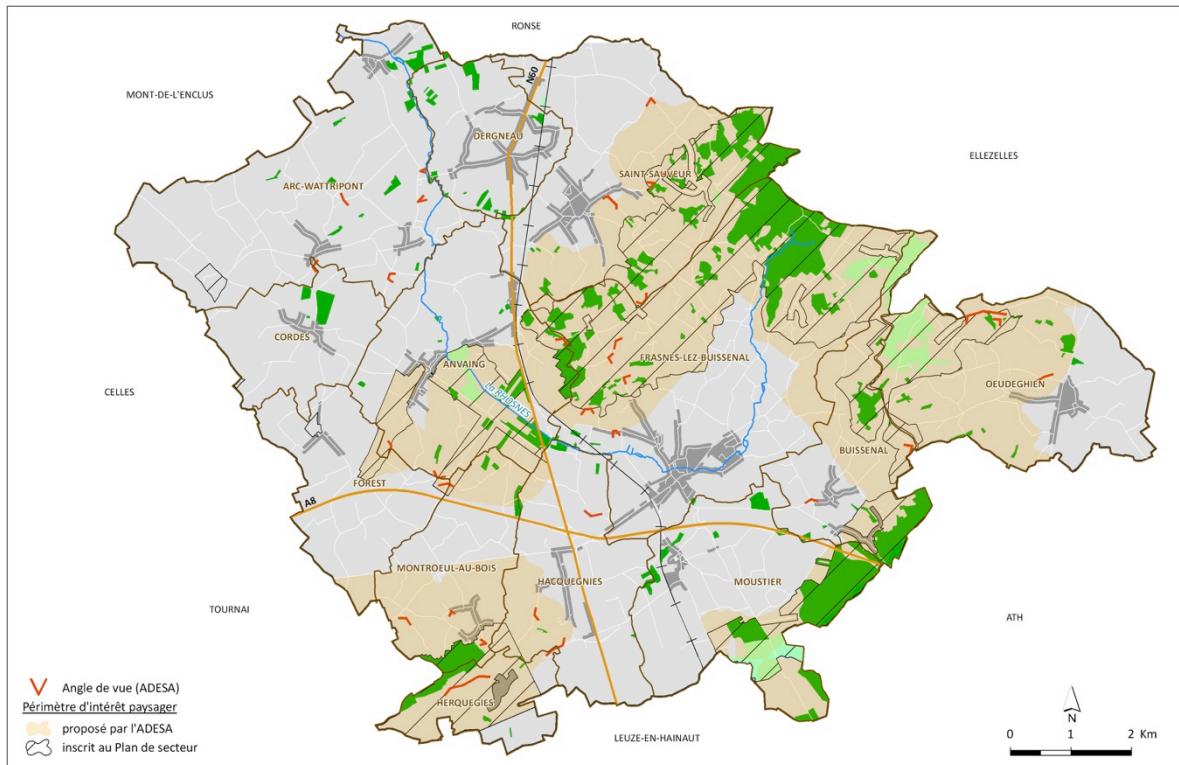


Figure 38 : Localisation des périmètres d'intérêt paysager du plan de secteur et de l'ADESA (JNC AWP)

Le vallonnement du paysage met en évidence plusieurs points de vue remarquables également définis par l'ADESA. Au sein du paysage d'openfield associé aux terres cultivées, les **longueurs de vue**, appréciées et recherchées par l'œil humain sont importantes. Notons néanmoins que des **lotissements construits** sur les lignes de crête ou cadrant les voiries **ferment ces vues et privatisent le paysage**.



Figure 39 : Exemple de lotissement fermant la vue vers le paysage – rue de la Gare à Anvaing (Google Street)

De plus, plusieurs éléments ponctuels enrichissent le paysage de la commune, notamment les nombreux **saules têtards**, éléments identitaires du parc naturel rattachés à son emblème, la chouette.

On note également les **nombreux clochers d'église** qui représentent des repères ponctuels ainsi que la **tour Spileers**.

Enfin, plusieurs repères identitaires sont concentrés autour de Frasnes-lez-Buissenal : la **tour Jorion**, la **tour du four à chaux de la sucrerie** (35m), les **trois éoliennes** et certainement le **rond point des fourmis** au lieu-dit Longue Saule.



Figure 40 : Repères identitaires de la commune de Frasnes (JNC AWP)

Les **citoyens** sont attachés à ces éléments identitaires comme le traduit l'œuvre peinte sur le mur de l'école de Montreuil-au-Bois où apparaissent le rond-point des fourmis, les saules, la chouette, la colline boisée mais aussi le vélo, l'agriculture....



Figure 41 : Peinture dressée sur le mur de l'école de Montreuil-au-Bois (JNC AWP)

Seule la N60 s'affirme comme axe structurant par sa rectitude et son front boisé. Par contre la Rhosnes est très discrète et l'autoroute A8, malgré que sa présence induit une coupure sociale ressentie, reste relativement effacée dans le paysage hormis aux abords directs de sa traversée.

Au sein de ce paysage identitaire, les **pylônes électriques, les extensions des villages et les hangars agricoles** éprouvent des difficultés à s'intégrer.



Figure 42 : Illustration de l'impact des pylônes électriques à Herquegies (JNC AWP)

C'est d'ailleurs un des objectifs des parcs naturels de cadrer l'évolution par l'**adoption d'une charte paysagère**. Cette charte est un guide pratique qui fournit un ensemble de recommandations, précise les actions à mener et préconise des stratégies d'intervention au sein des communes adhérentes pour préserver et gérer le patrimoine paysager maintenant reconnu comme une composante essentielle de la qualité de vie et comme un véritable facteur d'attractivité économique des territoires.

Dans ce cadre, le parc naturel du Pays des Collines a caractérisé ses paysages et identifié six entités paysagères. Au sein de celui-ci, **Frasnes représente la commune la plus « agricole »**. Elle s'étend sur les entités « agricole ouverte », « vallée agricole », « plaine alluviale », « collines morcelées », « collines boisées » et « urbanisée - noyaux villageois ».

III.1.3.1 Ce qu'il faut retenir

- Commune reprise dans l'ensemble de la plaine et du bas-plateau limoneux hennuyers ;
- Paysage calme et assez uniforme d'où ressortent les collines ;
- Repères identitaires : Tour Jorion, Tour du four à chaux de la sucrerie (35m), 3 éoliennes, collines, rond point des fourmis ;
- Repères secondaires : clochers, tour Spileers, saules ;
- Axes structurants : N60, A8, Rhosnes.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • 40% du territoire communal en périmètres d'intérêt paysager ; • longueurs de vue importantes caractéristiques d'un paysage reposant et apprécié par l'œil humain ; • 4 faciès différents ; • repères identitaires appropriés par les habitants ; • éléments ponctuels renforçant le caractère et l'identité des paysages : saules têtards. 	<ul style="list-style-type: none"> • lotissements fermant/privatisant les vues ; • éléments non intégrés voire déstructurant (pylônes, hangars, tour Spileers, tour Jorion).
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • adoption d'une charte paysagère pour le territoire du PN ; • développement des retombées économiques du secteur touristique à plus grande échelle ; • identification en tant que porte d'entrée du PNPC ; • positionnement au sein de la WAPI en tant qu'appui pour le tourisme durable – complémentarité avec les noyaux urbains ; • renommée de portée plus étendue du pôle de randonnée. 	<ul style="list-style-type: none"> • méconnaissance du rôle et destruction de certains biotopes (zones humides, saules têtards) ; • mauvaise intégration des extensions villages, hangars agricoles, pylônes électriques ; • fermeture des vues et privatisation du paysage par les nouveaux aménagements – « aplanissement du paysage » ; • pression touristique.

III.1.4 Accessibilité

Maîtriser la demande en mobilité, encourager le transfert modal (éviter les déplacements motorisés individuels) et les modes moins énergivores ainsi que l'accès aux transports pour tous font partie des éléments principaux du défi de la mobilité pour ces prochaines années notamment pour limiter la dépendance aux énergies et les émissions de GES.

Dans cette optique, la région et la commune se sont déjà impliquées dans plusieurs outils :

- Le schéma d'accessibilité et de mobilité pour la Wallonie picarde ;
- Le schéma directeur cyclable en Wallonie picarde ;
- Le plan communal de mobilité de Frasnes-lez-Anvaing ;
- Le schéma directeur du vélo de Frasnes-lez-Anvaing – cyclo 13.

III.1.4.1 Accessibilité régionale – à l'échelle de la Wallonie picarde

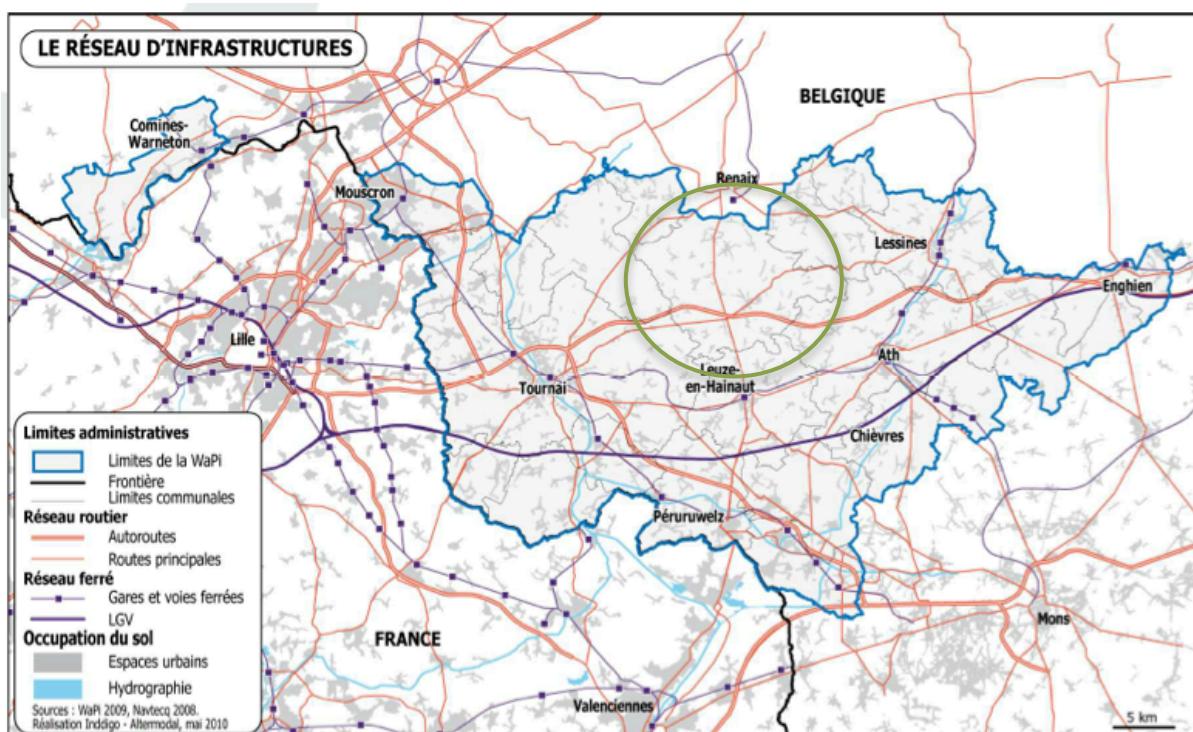


Figure 43 : Localisation de Frasnes-lez-Anvaing au sein de la Wallonie picarde (Source: Schéma Directeur Cyclable de la Wallonie Picarde)

Frasnes-lez-Anvaing est située au Nord-Est de la Wallonie picarde dont le centre d'attractivité, tourné vers Tournai-Lille, est décentré. Récemment **traversée par l'autoroute A8**, elle reste en **retrait des pôles principaux** : Tournai et Mouscron et dans une moindre mesure Ath et de Comines-Warneton. Elle est néanmoins **considérée comme un pôle urbain secondaire** avec Beloeil, Péruruwelz, Enghien, et Leuze. **Ne disposant plus d'une desserte ferroviaire**, la commune est essentiellement accessible via le réseau routier. Les réseaux de **transport en commun ne sont pas compétitifs** puisqu'ils nécessitent au minimum la combinaison de deux modes de transport (voiture + train ou bus + train) or on sait que les points de transfert modaux sont toujours critiques. Néanmoins les temps de parcours restent compétitifs comme par exemple un parcours de 23 min en train comme en voiture pour rejoindre Tournai (voir tableau suivant).

Frasnes-lez-Anvaing	Voiture ¹⁶			Train ¹⁷		Bus ¹⁸ Temps (min)
	Distance (km)	Temps (min)	Coût (€)	Temps (min)	Coût (€)	
Tournai	21	23	2,82	23	4,81	61
Gand	52	66	6,56	93 ou 63*	11,61	200
Bruxelles	72	66	9,21	57	11,41	330
Mons	48	44	5,98	59	7,41	111

* 15 min, de FLA à Renaix en voiture + 46 min. de train

Tableau 4 : Tableau résumant les temps de parcours théoriques suivant le mode de transport (JNC AWP)

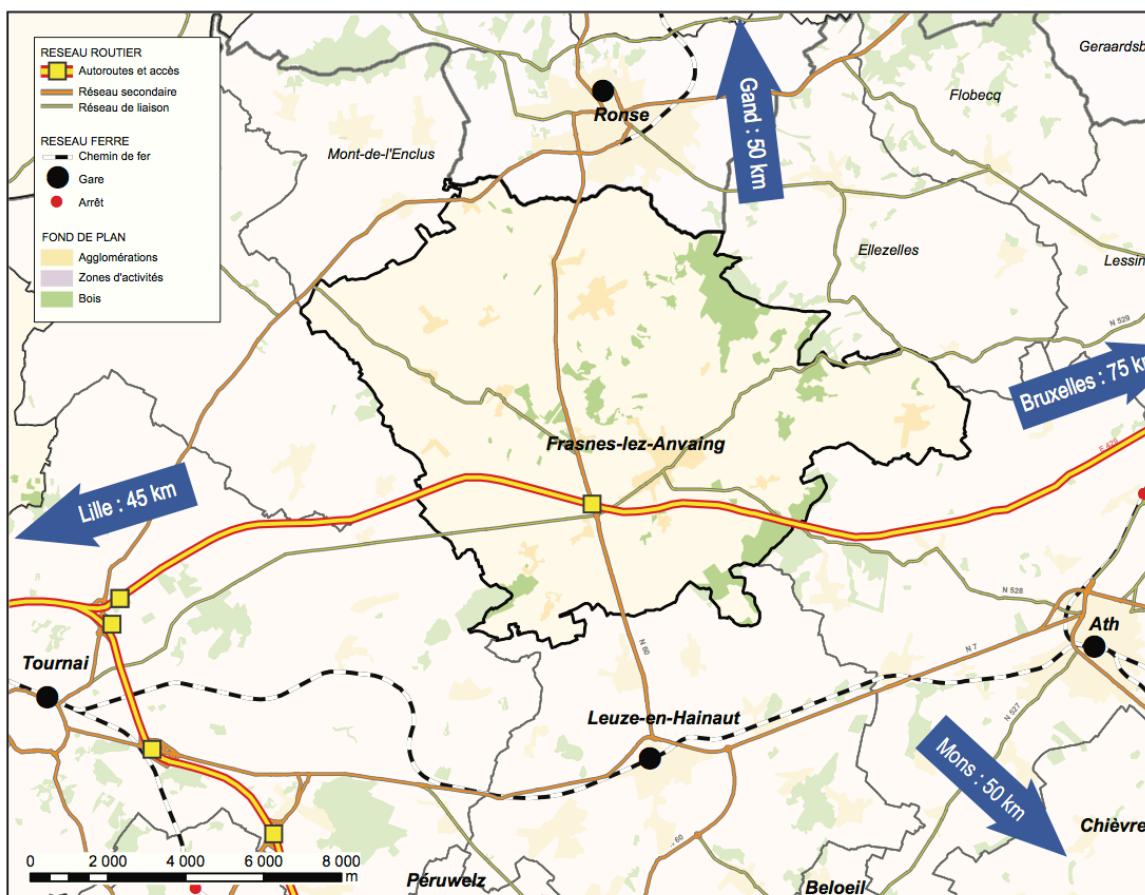


Figure 44 : Carte résumant l'accessibilité régionale de la commune de Frasnes-lez-Anvaing (Source : ICEDD)

III.1.4.2 Voies navigables

La commune n'est **pas** reliée au réseau de voies navigables. L'Escaut coule à une vingtaine de kilomètre à l'Ouest.

¹⁶ Distance, temps et coût via le réseau routier déterminés par www.viamichelin.be.

¹⁷ Temps de parcours le plus court et coût suivant les horaires de la SNCB à partir de la gare de Leuze atteignable en 11 min en voiture.

¹⁸ Temps de parcours le plus court suivant les horaires des TEC.

III.1.4.3 Transports en commun

Depuis la fermeture de la ligne de chemin de fer 86 entre Leuze et Renaix, la commune de Frasnes-lez-Anvaing ne dispose plus de gare SNCF.

Les gares SNCF les plus proches sont:

- sur la ligne 94 Tournai – Bruxelles, Leuze-en-Hainaut (8km) et Ath (14 km), Ath qui offre également une connexion vers Mons ;
- sur la ligne 86 Renaix – Gand, Renaix (12 km).

Les pôles extérieurs sont reliés par **quatre lignes du T.E.C. Hainaut**:

- la ligne 9 Tournai – Ath ;
- la ligne 10 Ath – Ellezelles ;
- la ligne 86b Ronse/Renaix – Leuze ;
- la ligne 483 Tournai – Ronse/Renaix.

Ce réseau est peu attractif. Il relie les quatre villes périphériques (Tournai, Ath, Ronse et Leuze) et dessert partiellement les villages au détriment de la lisibilité du réseau. Il ne permet pas une circulation fonctionnelle interne à la commune. La circulation interne est uniquement assurée par les bus scolaires mis à disposition par les gestionnaires de l'enseignement. En moyenne les arrêts sont situés à plus de 500 m de l'habitation de l'usager. Enfin, les points d'arrêt mériteraient d'être traités avec plus de convivialité et de pratique (abris bus plus conviviaux, avec système de stationnement pour vélo...).

Le PCM propose de simplifier le réseau de transport public afin d'offrir des temps de parcours plus attractifs vers les pôles voisins et d'assurer la desserte des villages par une boucle en « 8 » rabattant les usagers vers un pôle multimodal à Frasnes-lez-Buissenal.

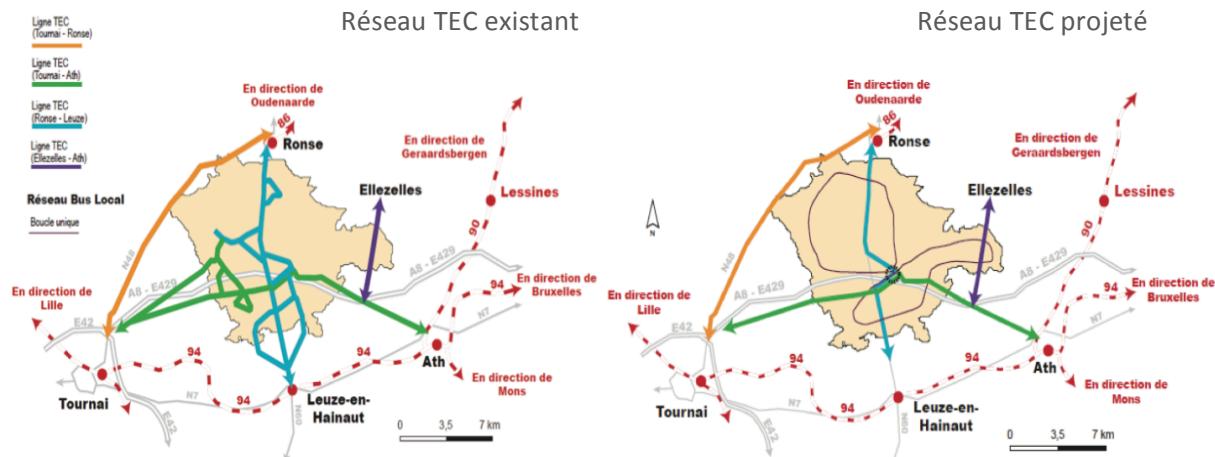


Figure 45 : Schématisation du réseau TEC existant et proposé par le PCM (Source: Survey & Aménagement)

Le schéma d'accessibilité suit cette proposition en complétant l'offre interne de la commune par une offre de « transport à la demande ».

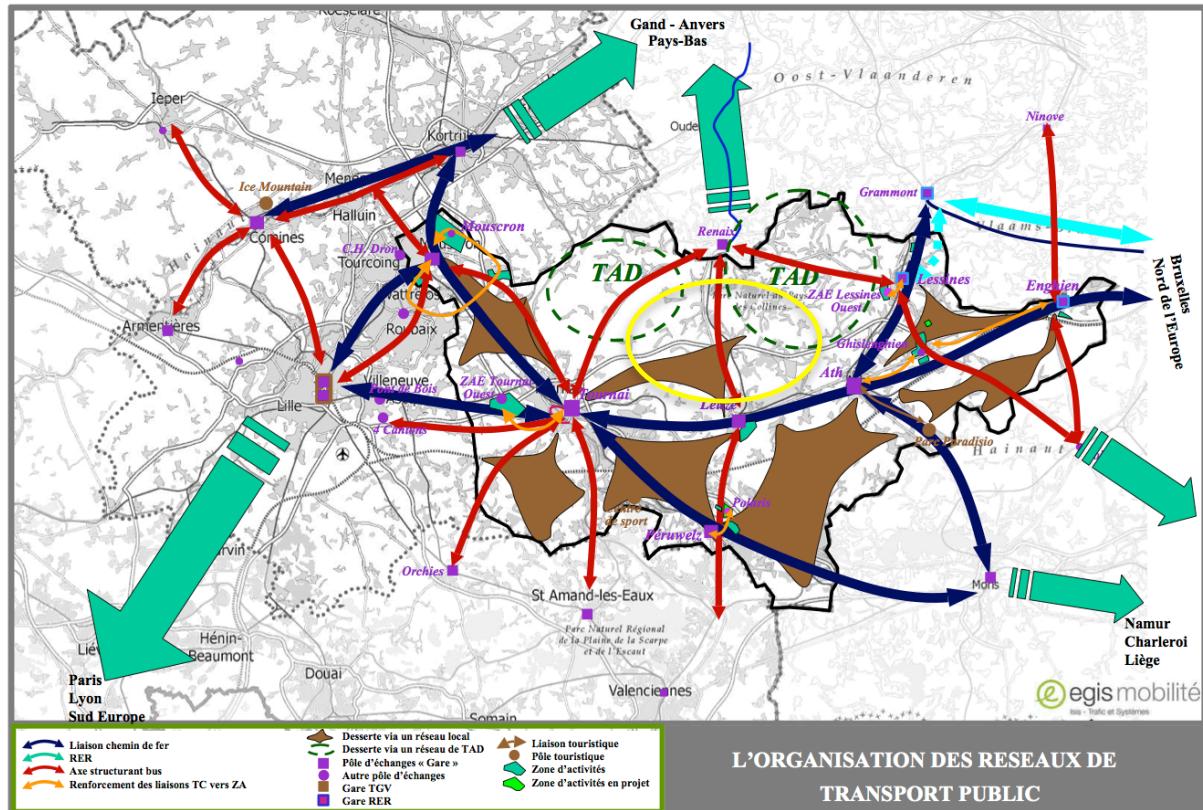


Figure 46 : Localisation de Frasnes au sein du schéma directeur du réseau de transport public pour la Wallonie picarde
(Source: Egis)

Sur la commune de Frasnes, **deux taxis sociaux** circulent à la demande, principalement pour les personnes à mobilité réduite, les plus de 65 ans, les titulaires d'une carte de services ou de famille, les personnes bénéficiant du RIS, les demandeurs d'emploi, les jeunes mères pour les consultations ONE...

III.1.4.4 Réseau routier

Deux axes principaux se croisent au sein de la commune qu'ils divisent en quatre « quartiers » :

- l'autoroute **A8** traverse le Sud de la commune et relie Lille à l'**Ouest** et Bruxelles à l'**Est** ;
- la **nationale N60** traverse la commune pour relier Leuze au **Sud** et Renaix au **Nord**.

Le nœud routier principal constitué par le carrefour entre ces deux voiries est décentré par rapport au centre de Frasnes-lez-Buissenal.

En plus de ces deux axes, on compte également :

- la **N529** traversant Frasnes-lez-Buissenal qui relie **Tournai à Lessines** ;
- une portion de la **N48** reliant **Tournai à Oudenaarde** qui passe à Wattripont, à l'extrême Nord de la commune.

Depuis ce réseau principal, plusieurs portes d'entrée ont été identifiées mais seule l'entrée depuis l'autoroute **A8** marquée par le rond « des fourmis » est identifiable.

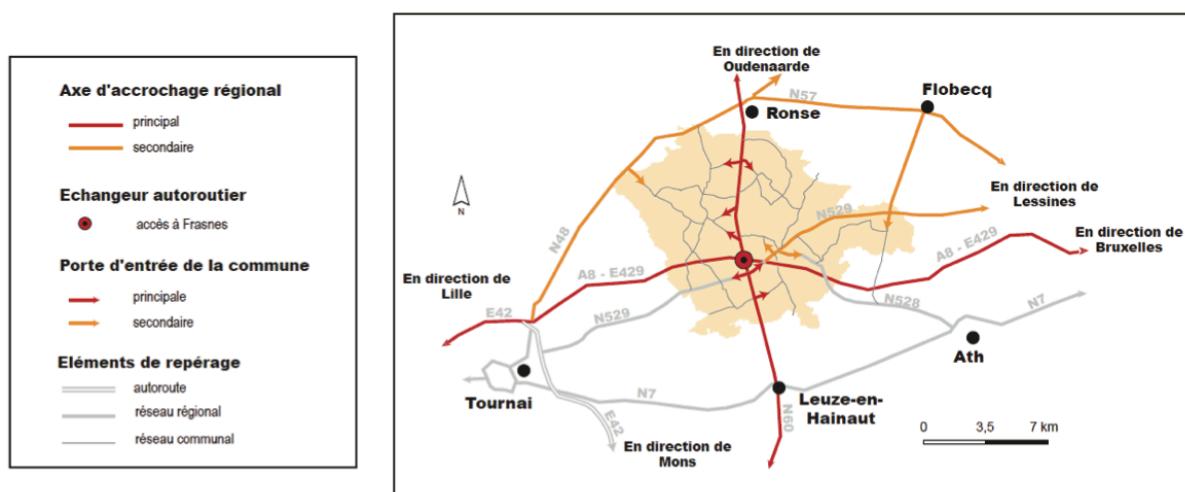


Figure 47 : Insertion de Frasnes-lez-Anvaing au sein du réseau régional et localisation des portes d'entrée (Source: ICEDD)

En dehors de ces voiries de gabarits distincts, la hiérarchie interne du réseau comptabilisant pas moins de **350 km de voiries communales** est difficilement perceptible.

Le PCM propose la hiérarchie illustrée dans la figure ci-dessous.



Figure 48 : Hiérarchie du réseau routier proposée dans le PCM (Source: Survey & Aménagement)

Notons cependant que celle-ci ne structure pas de liaisons principales connectant les villages à Frasnes-lez-Anvaing. D'autres rues sont d'ailleurs largement fréquentées pour rayonner à partir du pôle de Frasnes comme les rues Lusseignies et la rue Grinquier pour rejoindre Saint-Sauveur ou le chemin d'Ellignies rejoignant la drève pour aller à Anvaing.

Au sein du projet de la Wallonie picarde, l'axe Nord-Sud représenté par la N60 est pointé comme axe à fort potentiel de croissance. Celui-ci a donc un rôle majeur pour la **visibilité de Frasnes au sein de ce périmètre**.

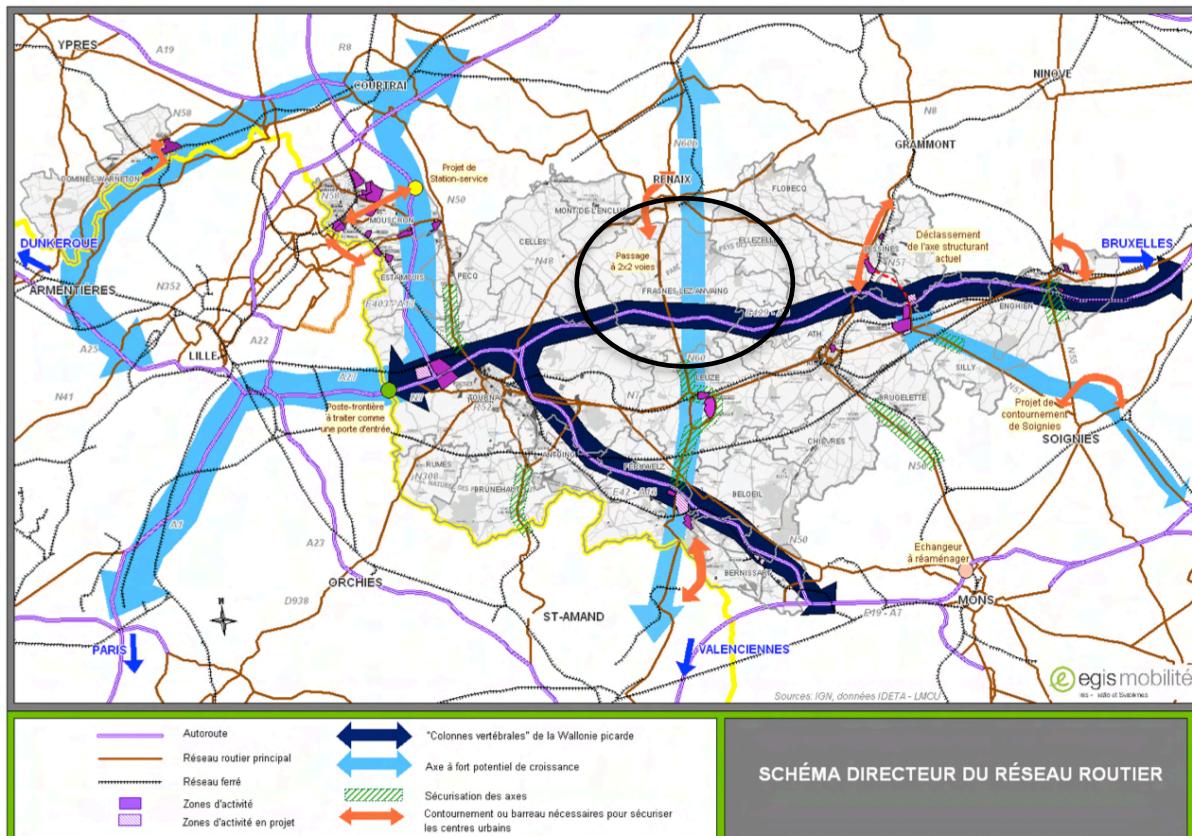


Figure 49 : Localisation de Frasnes au sein du schéma directeur du réseau routier pour la Wallonie picarde (Source: Egis)

III.1.4.5 Modes doux

Malgré la proximité de la Flandre et des cyclistes déjà actifs, le **réseau viaire actuel est mal adapté** aux modes doux. On recense peu de trottoirs. De même que pour le réseau ferroviaire, Frasnes-lez-Anvaing n'est pas connecté **au RAVeL**.

On peut noter que deux outils de planification sont mis en œuvre actuellement pour le développement et le renforcement des modes doux sur l'entité : le projet Cyclo 13 et le Schéma directeur cyclable de la Wallonie picarde (cf. I.5 Documents de planification, de développement et de gestion).



Figure 50 : Etat du réseau cyclable existant (source: ICEDD)

Cependant la commune est entourée par un **réseau RAVeL proche et effectif**. De plus, en partenariat avec le PNPC, un **maillage dense de sentiers** est développé et balisé.

La commune est en outre traversée par deux sentiers de grandes randonnées :

- le GR 123 – Tour du Hainaut Occidental, qui forme une boucle autour des villes de Tournai, Renaix, Ath et Mons ;
- le GR 129 – De l'Escaut à la Meuse, qui forme une diagonale de Renaix à Dinant.

Au sein de ce réseau lent local, l'**ancienne ligne de chemin de fer 86** s'affirme comme une épine dorsale à développer comme en atteste les différentes études relatives au développement des modes alternatifs (voir illustration ci-dessous).

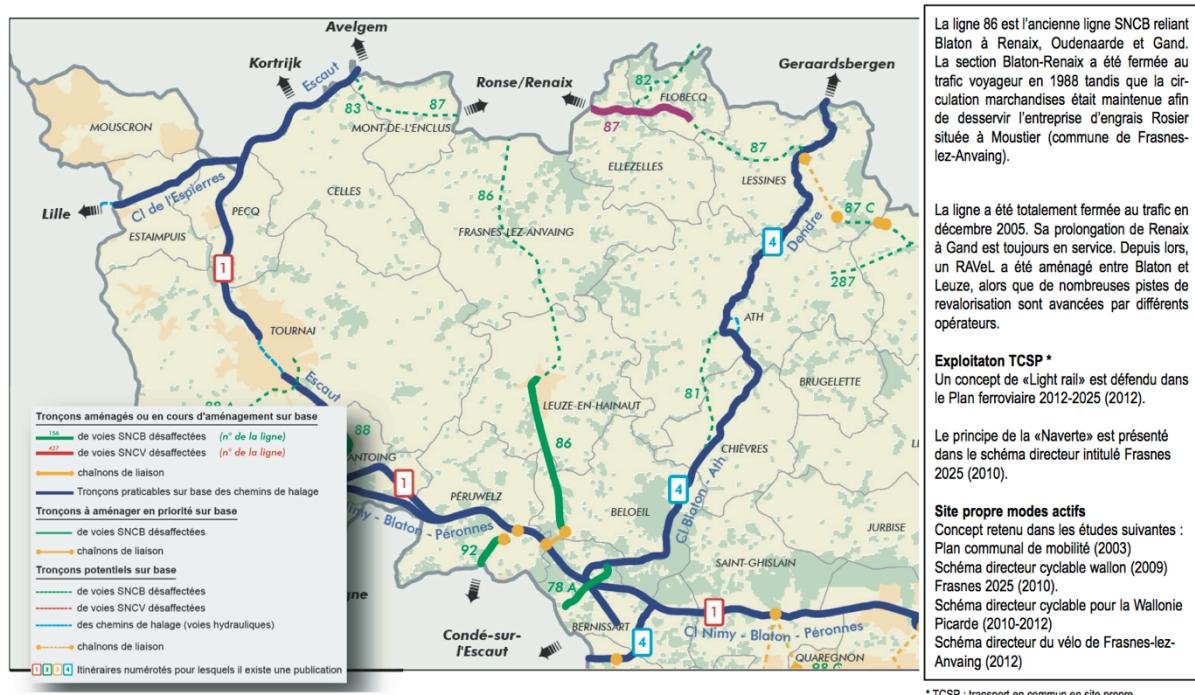


Figure 51 : Identification du rôle de la ligne 86 au sein du réseau local (Source: ICEDD)

III.1.4.6 Transfert modal

Face à la centralisation de l'emploi au sein des pôles extérieurs¹⁹, la distance par rapport aux services²⁰ tels que (santé, école secondaire, loisirs...), l'absence de réseau ferroviaire, Frasnes-lez-Anvaing reste largement dépendante des déplacements individuels motorisés qui représentaient d'ailleurs plus 90 % des parts de déplacements contre 86,6 % en Wallonie. Le nombre de véhicules par ménage sur la commune s'élève à 1,30 contre 1,18 pour l'arrondissement et 1,10 pour la Wallonie²¹.

Frasnes-lez-Anvaing	FLA 2002	RW
Voiture	91,2 %	86,6 %
Bus, Train, Tram, Métro	2,8 %	3,7 %
A pied	4,9 %	3,2 %
Vélo	0,6 %	1,3 %
Cyclomoteur, Moto	0,5 %	1,1 %

Figure 52 : Répartition des parts de déplacement (Enquête communale, 2002)

Plus qu'ailleurs, pour Frasnes (commune décentrée par rapport à la Wallonie picarde, territoire rural, habitat dispersé, etc.), la stratégie de développement du territoire doit se structurer autour de la logique de mobilité.

¹⁹ Moins de 10 % des salariés résidant dans la commune travaillent à Frasnes – source: FOREM, 2013

²⁰ L'indice de temps de l'accessibilité aux services est estimé entre 11 et 20 minutes – source: CAPRU, 2007

²¹ SPF Mobilité et transport, SPF Economie – DGSIE, 2011 in Fiche de l'IWEPS, 2012

Le schéma directeur du vélo de Frasnes-lez-Anvaing propose une hiérarchie en fonction de la localisation des zones à haut potentiel de fréquentation :

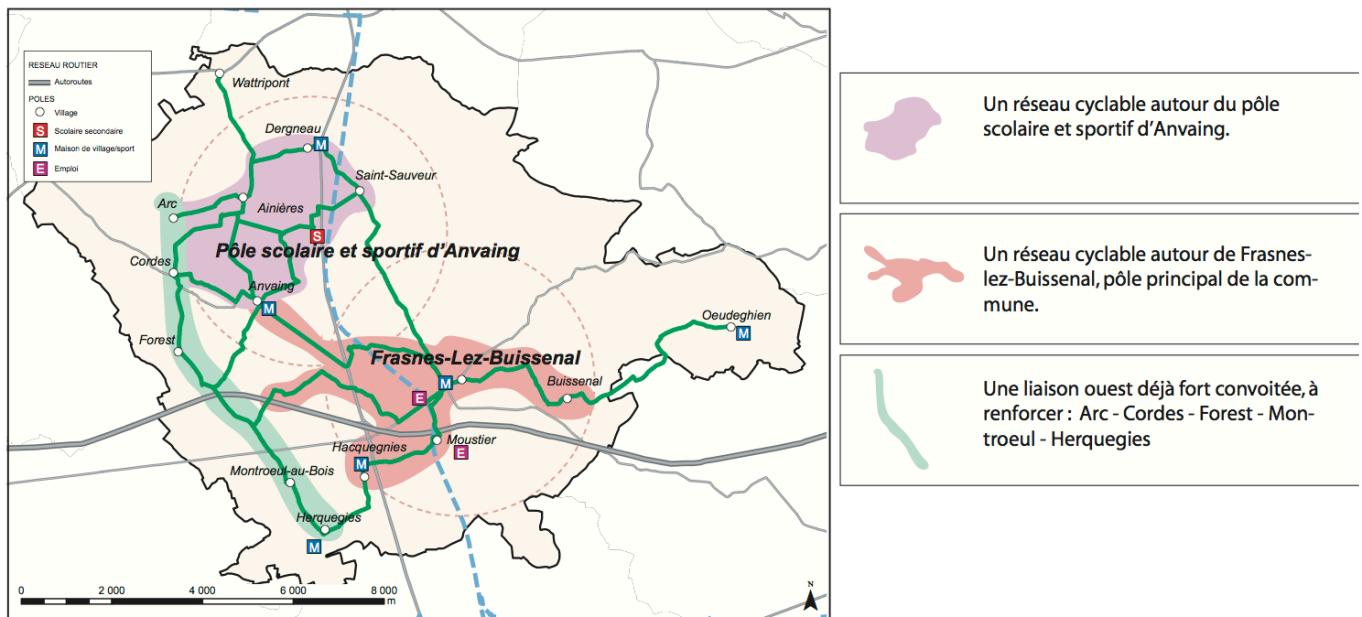


Figure 53 : Stratégie de développement du réseau cyclable (source: ICEDD)

Enfin en complément aux aménagements physique, il est nécessaire de **communiquer pour inciter le transfert modal**, des changements de comportement, des réflexions sont en cours :

- Parmi les projets du PCM, une **plate-forme communale de mobilité** devrait être mise en place ;
- **www.mobilideta.be propose des alternatives de mobilité** pour accéder aux parcs d'activité de la Wallonie picarde. Pour inciter les changements de comportements plusieurs journées d'encadrement des travailleurs ont été organisées pour franchir le premier pas le plus difficile en testant les alternatives qui sont à disposition.

Notons qu'un **projet d'aménagement d'espace de covoiturage à la sortie de l'A8** est à l'étude. Actuellement du covoiturage spontané est déjà largement effectif.

III.1.4.7 Ce qu'il faut retenir

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> plusieurs outils de gestion de la mobilité ; gare de Leuze à 10 min, temps de parcours vers les pôles extérieurs compétitifs ; accessibilité depuis le réseau routier régional : autoroute A8 ; décentralisation du nœud principal (articulation autour de l'A8 et la N60 – connexions ponctuelles) ; réseau de promenades développé et balisé ; 2 taxis sociaux à la demande. 	<ul style="list-style-type: none"> commune largement dépendante des déplacements individuels motorisés : moins de 10 % des salariés résidant dans la commune travaillent à Frasnes – distance par rapport aux services (santé, école secondaire, loisirs, etc.) ; 1,30 véhicules/ménage ; accessibilité générale essentiellement routière (N60, N529 et A8) ; manque de lisibilité de la hiérarchie du réseau viaire, décentralisation du nœud principal (articulation autour de l'A8 et la 60 – connexions ponctuelles) ; réseau TEC peu attractif : <ul style="list-style-type: none"> pas de réseau ferroviaire ; réseau TEC peu performant en interne et vers l'extérieur, difficulté de lisibilité ; peu d'aménagements pour les modes doux ; 350 km de voiries communales à gérer ; une seule porte d'entrée identifiable ; pas de cours d'eau navigable.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> visibilité de Frasnes au sein de la WAPI ; développement des modes alternatifs et renforcement des connexions avec le réseau régional autour de l'ancienne ligne de chemin de fer 86 : épine dorsale ; structuration autour des pôles de Frasnes-lez-Buissenal et Anvaing associés à une boucle TEC vers un centre multimodal modal à Frasnes ; développement de la culture du vélo appuyée sur l'influence flamande, l'attachement à la petite reine : usage quotidien du vélo impliqué par des mesures rapides et peu coûteuses ; positionnement de FLA en tant qu'exemple pour la gestion de la mobilité et de l'urbanisme au sein des communes rurales, dispersées ; aménagement d'un espace de covoiturage au pied de l'A8 ; résultats suite à l'application des différents outils : PCM, cyclo 13, WAPI. 	<ul style="list-style-type: none"> accentuation de la confusion dans la hiérarchie des voiries et difficulté de lisibilité ; vulnérabilité du territoire et des citoyens face à l'augmentation des coûts de l'énergie.

III.1.5 Structure du bâti

III.1.5.1 Structure du territoire

L'urbanisation du territoire dépendant de l'agriculture a engendré un **habitat très dispersé** d'exploitations isolées. L'essentiel de ce patrimoine architectural rural est à situer dans le courant du 19^{ème} siècle et les bâtiments les plus anciens datent du 18^{ème} siècle.

Ce bâti fortement emprunt des caractéristiques rurales rassemble fermes, petits hameaux et ensembles d'habitats ruraux ça et là juxtaposés de lotissements plus récents.

Seuls **9 %** de la surface sont **urbanisés**, dont 50 % par des terrains résidentiels. Le territoire communal est composé de 13 entités : Anvaing, Arc-Wattripont, Buissenal, Cordes, Dergneau, Forest, Frasnes-lez-Buisenal, Hacquegnies, Herquegnies, Montroeur-au-Bois, Moustier, Oeudeghien, Saint-Sauveur.

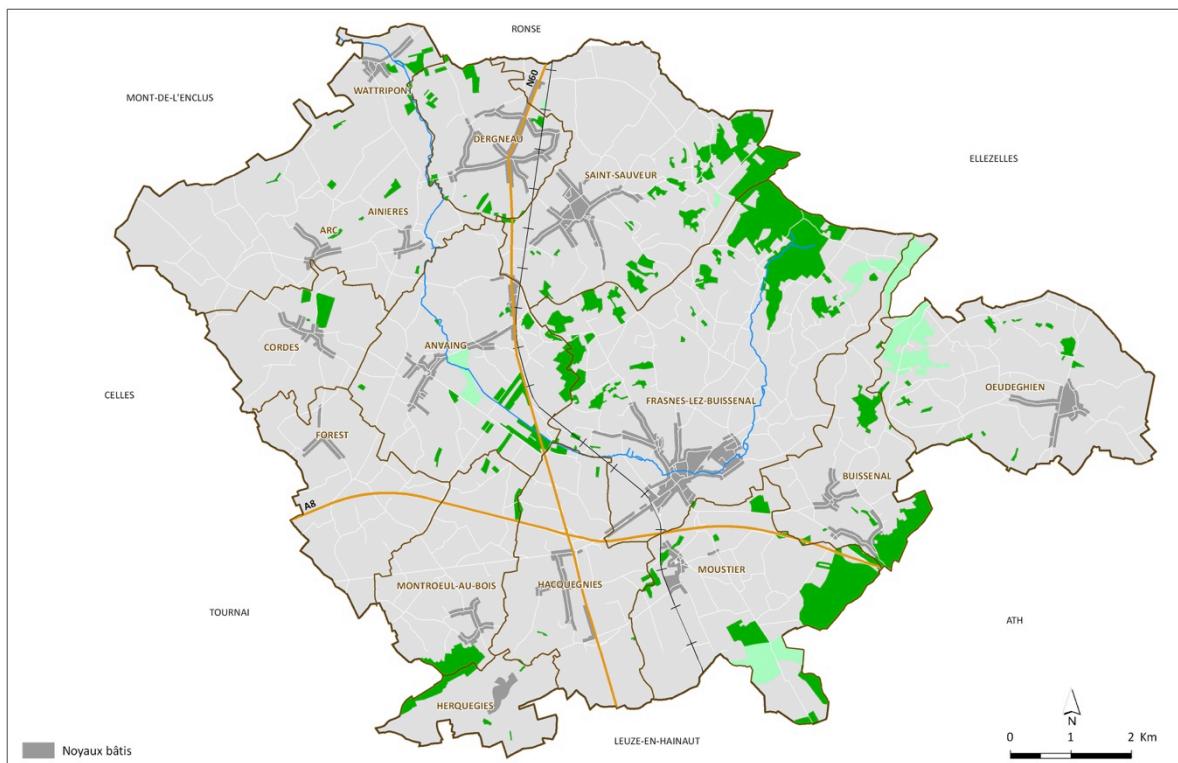


Figure 54 : Répartition des villages au sein de la commune (JNC AWP)

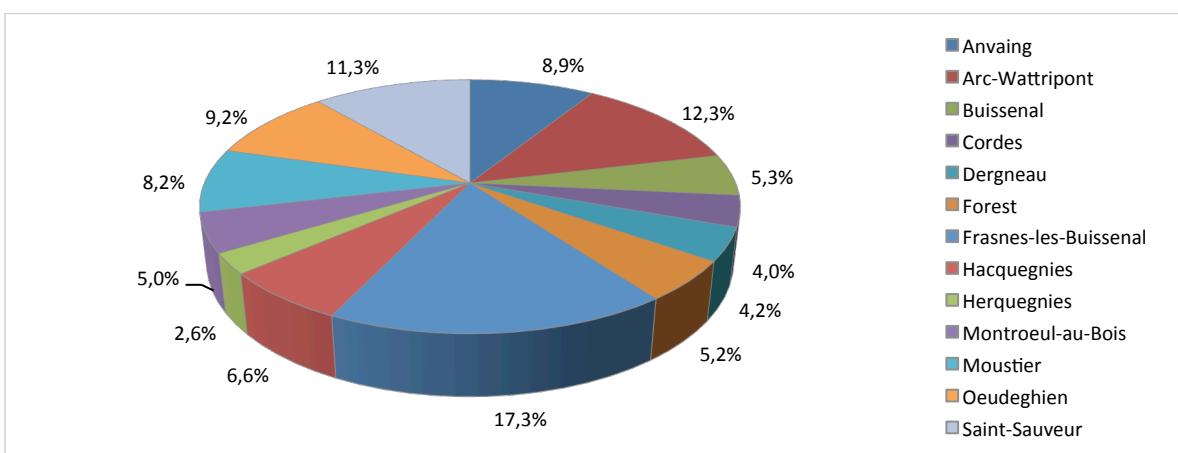


Figure 55 : Répartition de la superficie par ancienne commune à Frasnes

Au Sud-est du territoire, le noyau de **Frasnes-lez-Buissenal** forme un **ensemble urbain relativement dense étiré le long des axes sortant de la ville**.

Le long de l'ancien chemin de fer désaffecté, se trouvent les **bourgs de Dergneau, Saint-Sauveur, Anvaing et Moustier** qui ont connu une **évolution importante liée à l'implantation d'industries**. Le **bourg d'Oeudeghien**, le plus à l'Est du territoire, semble davantage rattaché à la ville d'Ath.

Le reste de l'habitat s'est développé le long des axes routiers sur lesquels un important bâti dispersé complète les nombreux hameaux. Cet éclatement du bâti (voir carte ci-après) n'est pas un phénomène récent puisque le territoire est de longue date parsemé de fermes. Les lotissements et l'habitat plus récent ont cependant renforcé ce phénomène.

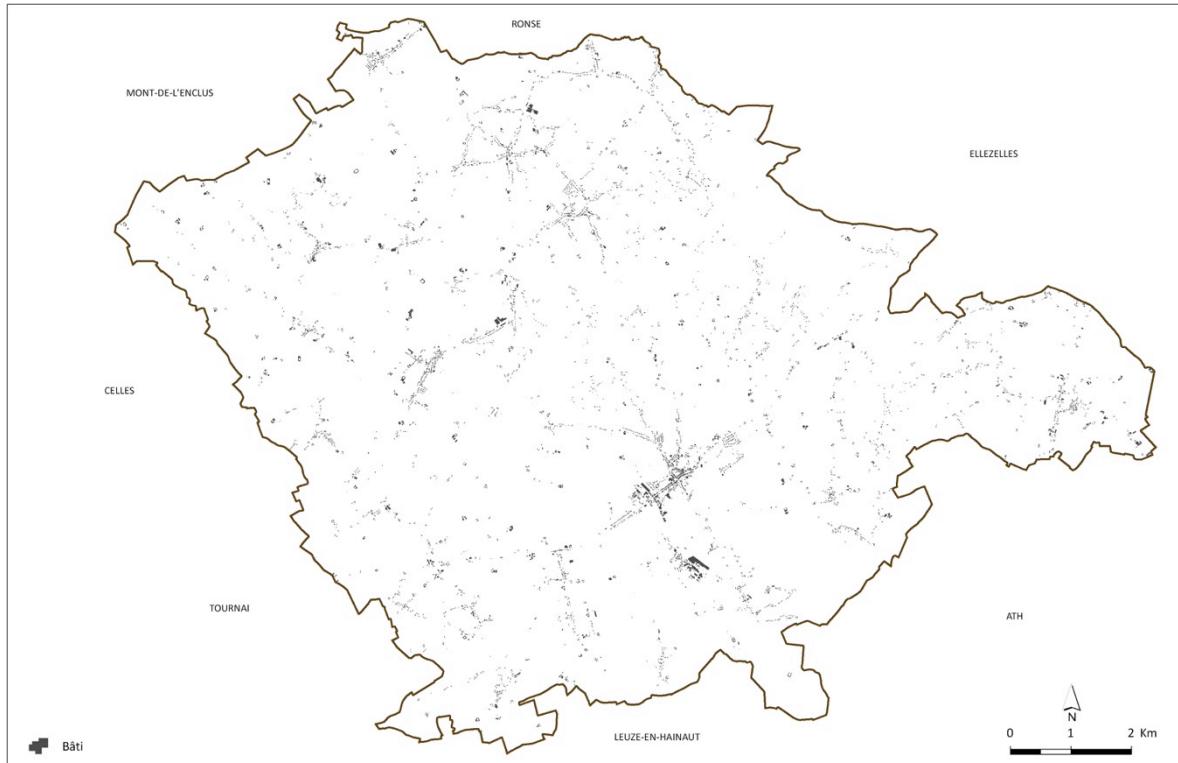


Figure 56 : Dispersion du bâti de Frasnes-lez-Anvaing (JNC AWP)



Figure 57 : Exemples d'urbanisation en zone agricole (JNC AWP)

III.1.5.2 Typologie du bâti

Le territoire de Frasnes-lez-Anvaing est compris dans le Bas-plateau limoneux hennuyer. Son **habitat traditionnel**, commun à celui du Tournaisis, se caractérise par²²:

- un bâti en longueur, peu profond, généralement sur un seul niveau
- une toiture unique dont la planéité renforce l'impression d'horizontalité de l'ensemble. Elle est le plus souvent, à deux versants, dont l'inclinaison est comprise entre 45° et 55°,
- l'utilisation de la brique rouge, apparente ou blanchie.



Figure 58 : Arc-Wattripont (JNC AWP)



Figure 59 : Hacquegnies (JNC AWP)



Figure 60 : Oeudeghien (JNC AWP)

Des constructions de factures contemporaines sont également visibles sur le territoire et continuent de compléter le bâti traditionnel existant. Il s'agit dans la plupart des cas de maisons unifamiliales, mitoyennes ou pavillonnaires présentant souvent un parement de briques. En effet, hormis quelques rares exemples, la commune est **pauvre en architectures contemporaines innovantes**, différencierées dans leurs matériaux ou leurs formes. Les immeubles à appartements sont pratiquement inexistantes hormis dans les bourgs plus importants tels que Frasnes-lez-Buissenal et Saint-Sauveur.



Figure 61 : Maison contemporaine à Oeudeghien (JNC AWP)



Figure 62 : Immeuble à appartement à Saint-Sauveur (JNC AWP)



Figure 63 : Nouvelles maisons mitoyennes à Arc-Wattripont (JNC AWP)

²² FRW, L'habitat traditionnel du pays des collines, 2002

III.1.5.3 Les typologies d'ensembles bâtis

Le schéma ci-après synthétise les évolutions de la structure urbanistique de la commune.

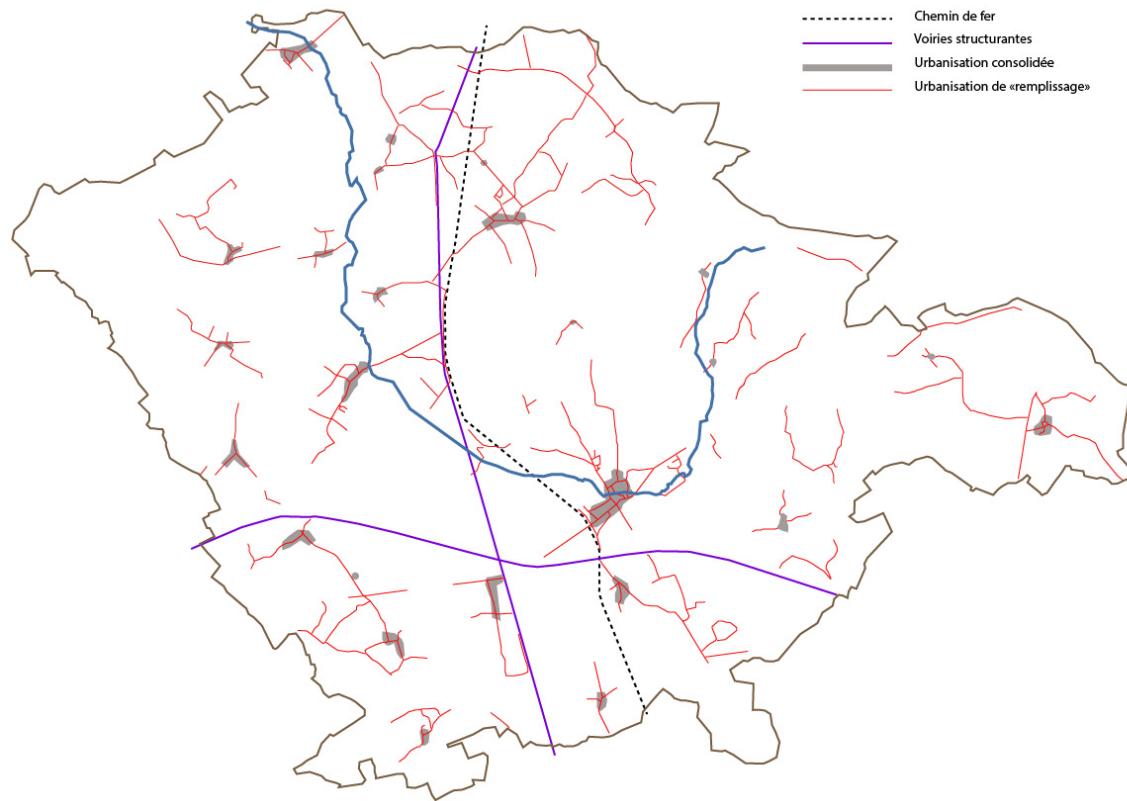


Figure 64 : Schéma général de l'organisation du territoire communal (JNC AWP)

On peut distinguer :

- Une urbanisation consolidée, concernant les noyaux villageois anciens qui ont maintenu les grandes caractéristiques urbanistiques et architecturales d'origine malgré certaines interventions plus récentes ;



Figure 65 : Exemples d'urbanisation consolidée (de gauche à droite : Oeudeghien, Saint-Sauveur, Moustier) (JNC AWP)

- Une urbanisation de « remplissage », en ordre ouvert ou semi-continu, concernant les urbanisations établies le long des axes sortant des villages. Cette urbanisation concerne l'ancien bâti dispersé d'anciennes fermes et de petits bâtiments d'exploitations agricoles qui a été densifié et renforcé par le bâti pavillonnaire.



Figure 66 : Exemples d'urbanisation en extension (JNC AWP)

III.1.5.4 Structures des villages

Les formes d'habitat, les équipements et les infrastructures présents ainsi que les **hiérarchies** spatiales observées, ont conduit à l'identification de :

1. **Pôles** : Frasnes-lez-Buissenal (pôle principal) et Anvaing (pôle secondaire) ;
2. **Petits bourgs bien équipés** et qui jouent le rôle de pôle secondaire au service des villages et hameaux les plus proches (Saint-Sauveur, Dergneau, Oeudeghien, Moustier);
3. **Villages et les hameaux** résidentiels et agricoles (Arc-Wattripont, Buissenal, Cordes, Forest, Hacquegnies, Herquegnies, Montroeur-au-Bois...).

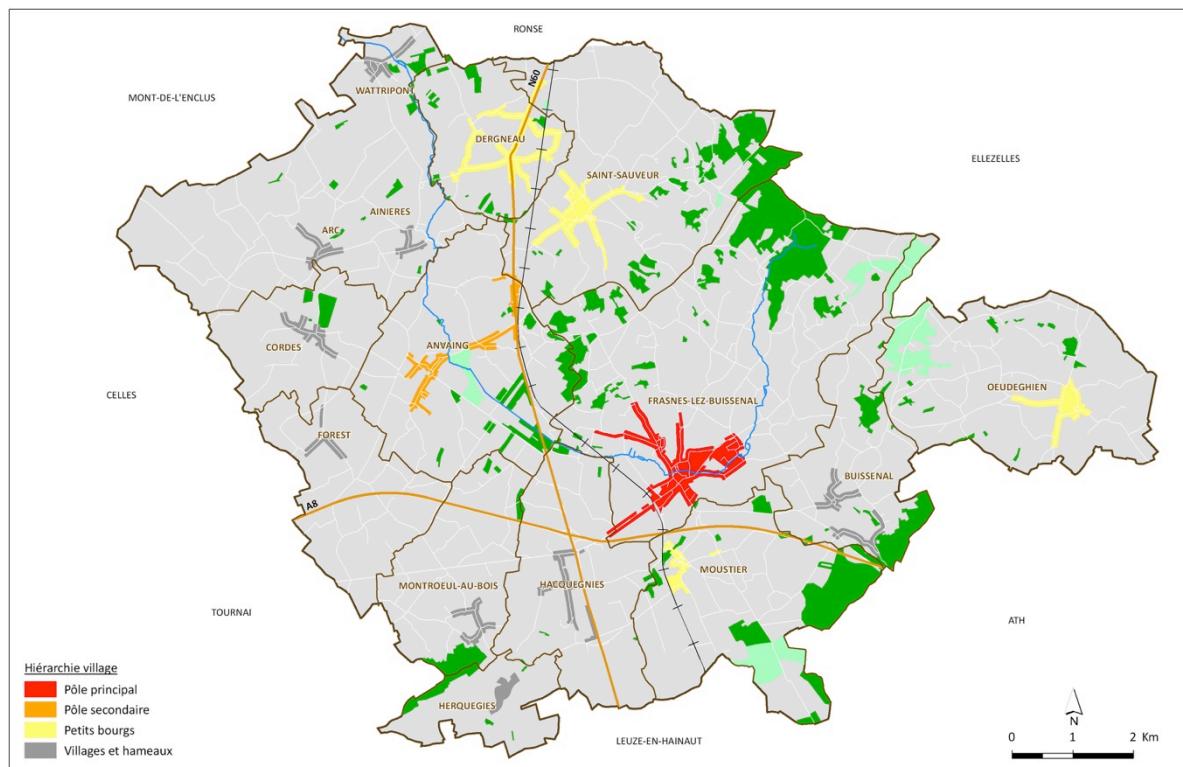


Figure 67 : Carte de hiérarchie des villages de la commune de Frasnes-lez-Anvaing (JNC AWP)

Une description générale de chacun des noyaux est dressée ci-après :

- **Pôle**

1. Pôle principal : Frasnes-lez-Buissenal

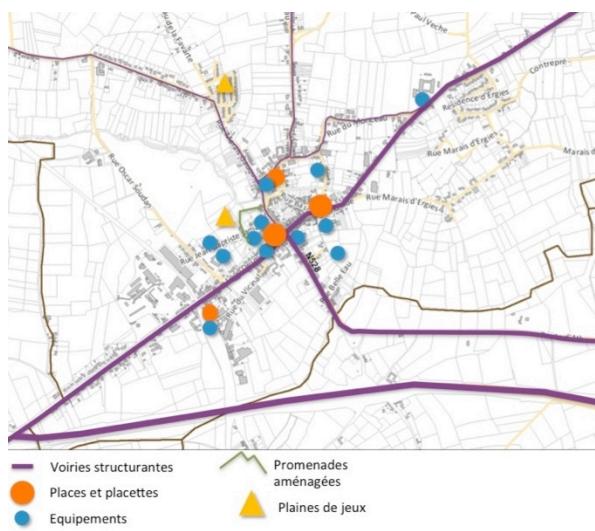


Figure 68 : Carte de cabinet J. De Ferraris (1780)

- Tissu urbain et structure du bâti

Ancien bourg rural, Frasnes-lez-Buissenal est implanté en **fond de vallée**, à proximité des ruisseaux dont la Rhosnes. Son bâti se concentre **autour du carrefour entre la N528 et la N529** et se **développe linéairement** le long de ces axes.

Si son noyau historique est caractérisé par un parcellaire long et étroit et par un **bâti mitoyen**, les **nouveaux quartiers** présentent plutôt un bâti en ordre **ouvert** ou semi-ouvert exclusivement résidentiel, et des parcelles plus larges.

 <p>Figure 69 : Grand'Place (JNC AWP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Espaces publics et équipements <p>La majorité des voiries et des espaces publics est en bon état. Leur aménagement et l'état du revêtement sont satisfaisants et l'emprise est adaptée à l'usage.</p> <p>Deux espaces publics polarisent et structurent le tissu urbain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Grand'Place 	
 <p>Figure 70 : Place de l'Hôtel de ville (JNC AWP)</p>	<p>Cœur historique du village, cette place a encore aujourd'hui un rôle central dans la vie communale. En effet, elle accueille diverses festivités au cours de l'année ainsi que le marché hebdomadaire.</p> <p>Dominée par l'église Saint Martin, elle présente plusieurs équipements intéressants à proximité (centre culturel, commerces ...).</p> <p>Notons cependant que la pauvreté d'aménagement, le manque total de mobilier urbain et la présence de nombreuses places de parking n'y mettent pas en valeur la convivialité.</p>	
 <p>Figure 71 : Rue de la Fauvette (JNC AWP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La Place de l'Hôtel de ville et ses abords <p>L'espace public aux abords de l'Hôtel de ville a été récemment réaménagé. Si les aménagements de la place devant l'Hôtel de ville, fort minéraux, soulignent le rôle central et symbolique du bâtiment, l'espace arrière, plus végétal, s'articule entre les vides en reliant plusieurs équipements (bibliothèque, hall de sport, plaine de jeux, école, terrains de sport ...). Une promenade verte relie la rue de la Fauvette à la rue du Cloître et au CPAS.</p> <p>Au delà de ces espaces on souligne aussi:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Place de la Liberté : place végétale à proximité du CPAS, encadrée par des voiries. ; 	
 <p>Figure 72 : Promenade aménagée rue du Cloître-rue de la Fauvette (JNC AWP)</p>	 <p>Figure 73 : Place de la Liberté (JNC AWP)</p>	 <p>Figure 74 : Rue de la Fauvette (JNC AWP)</p>

 <p><i>Figure 75 : Place de la Station (JNC AWP)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Place de la Station (projet PCDR 2000-2010 en attente) Espace public, pas aménagé et peu convivial, encadré par le bâtiment de la sucrerie et l'ancienne gare (réaffectée en Musée du sucre) et les habitations. <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Autres (plaines de jeux et autres espaces aménagés)</u> Au delà des espaces à vocation communale, on recense la présence d'une plaine de jeux et d'espaces de rencontre de quartier dans la résidence « Lesaffre ».
 <p><i>Figure 76 : Plaine de jeux de la résidence « Lesaffre » (JNC AWP)</i></p>	 <p><i>Figure 77 : Rue Faverte (JNC AWP)</i></p>

2. Pôle secondaire: Anvaing

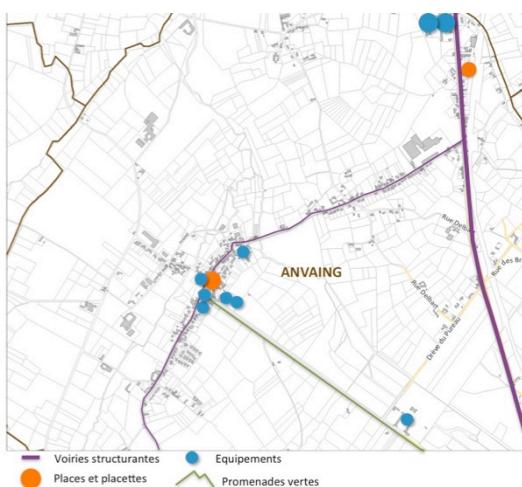


Figure 78 : Carte de cabinet J. De Ferraris (1780)

Village traversé par la Rhosnes. Composé anciennement par son chef-lieu organisé autour de l'église, de plusieurs dépendances et d'un bâti disséminé sur l'ensemble du territoire²³, il s'est développé **successivement linéairement** le long de la Rue du Plit et de la Rue de la Gare. La construction du **chemin de fer a renforcé l'importance de la Rue de la Gare**, en y favorisant l'implantation d'activités économiques.



Figure 79 : Place d'Anvaing (JNC AWP)

- Place et placettes
- **Place verte et Place d'Anvaing**

Places au centre du village, séparées par la rue Outre. La Place Verte est un espace végétal devant l'église. La place d'Anvaing (projet PCDR 2000-2010 en attente) est bordée d'arbres et entourée de voiries, hormis les plantations, elle ne présente pas d'aménagements mais **reçoit les évènements festifs du village**.

Les cafés ne participent pas directement à l'animation de la place du fait qu'ils en sont séparés par la rangée d'arbres et les voiries.

- **Place de la Bascule** (projet PCDR 2000-2010 en attente)

Ancienne place de la gare, elle est aujourd'hui un espace en asphalte, pas aménagée, bordé des terrains vagues.

- Equipement

Le village d'Anvaing accueille **des équipements importants** à l'échelle communale, tels que :

- L'Athénée Royal ;
- La Maison de village (projet PCDR 2000-2010) ;
- Des équipements sportifs (hall sportif, piste d'athlétisme, terrains de football) ;

On retrouve aussi l'école communale et l'école maternelle.



Figure 80 : Place de la Bascule (Google maps)



Figure 81 : Ecole communale (JNC AWP)



Figure 82 : Ecole maternelle et Athénée Royal (JNC AWP)



Figure 83 : Maison de village (JNC AWP)

²³ Vandermalen, Dictionnaire géographique de la province de l'Hainaut, 1833

■ Petits bourgs

1. Saint-Sauveur



Entité **composée** anciennement de **plusieurs hameaux** dont les habitations étaient construites en briques, en bois et argile avec une toiture en chaume ou en pannes.²⁴

Aujourd’hui le village s’étend **linéairement** sur les voiries partant de la place de Saint-Sauveur.



Figure 84 : Place de Saint-Sauveur (JNC AWP)

■ Place et placettes

- Place de Saint-Sauveur

Cœur historique du village, la place de Saint-Sauveur a été réaménagée récemment (projet réalisé dans le cadre du PCDR 2000-2010).

Dominée par l’église, elle accueille un **vaste parking et une zone uniquement piétonne avec un petit espace vert et une halle**. La rue Aulnot, qui longe la place au Sud, accueille 1 café et un restaurant.



Figure 85 : le clocher de l’église, point de repère du village (JNC AWP)



■ Equipements

- Ecole communale de Saint-Sauveur ;
- Ecole Libre de Saint-Michel.



Figure 86 : Ecole libre Saint-Michel (JNC AWP)



Figure 87 : Ecole communale (JNC AWP)

²⁴ Vandermaelen, Dictionnaire géographique de la province de Hainaut, 1833

2. Dergneau



Traversé par la N60 qui crée une **profonde et importante coupure** du tissu urbain, ce village s'organise **linéairement** autour des voiries principales traversant son entité. **Dépourvu d'une réelle centralité**, il accueille la plupart des **commerces et des activités économiques** le long de la N60.



Figure 88 : Place de l'église de Saint-Servais (JNC AWP)

■ Place et placettes

On remarque **l'absence d'un espace public polarisateur** et structurant dans le tissu du village. L'ancienne polarité du village, la **Place de l'église** de Saint-Servais, n'apparaît plus aujourd'hui comme une centralité, car **trop décentrée et éloignée** des commerces. Elle a été réaménagée récemment (projet réalisé dans le cadre du PCDR 2000-2010) et accueille un parking et un monument aux morts. Une rangée d'arbres protège cet espace de la voirie.



Figure 89 : La fracture du tissu urbain créée par la N60 (JNC AWP)

■ Equipements

- Ecole communale ;
- Maison de village (projet réalisé dans le cadre du PCDR 2000-2010) ;
- Stations services.

On remarque que la **Maison de village**, décentrée et située le long de la N60, **ne participe pas à l'animation de l'espace public mais bien à l'animation du village**. Sa position éloignée permet d'éviter des nuisances sonores aux proches riverains.

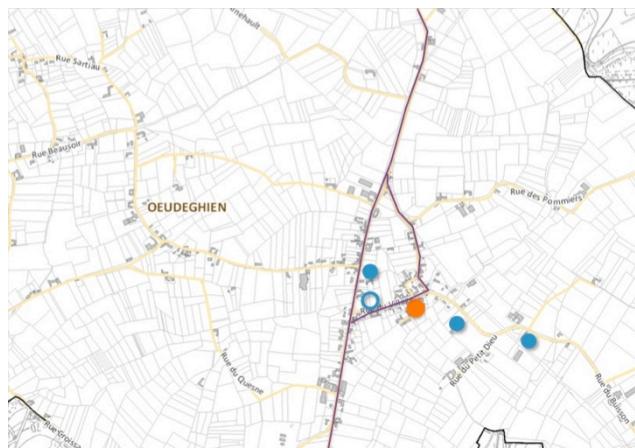


Figure 90 : Maison de village (JNC AWP)



Figure 91 : Ecole communale (JNC AWP)

3. Oeudeghien



— Voiries structurantes
● Places et placettes
● Equipements

Village structuré **autour de sa place et de la Chaussée Bruneault**.

Il se compose de **plusieurs alignements** d'anciennes bâties en ordre **semi-ouvert**.

- Place et placettes

- **Place d'Oeudeghien** (projet PCDR 2000-2010 en attente)

Espace villageois intéressant ne bénéficiant cependant d'aucun aménagement favorisant la rencontre et la convivialité et à usage de parking. Un aménagement en relation au nouveau projet de salle polyvalente (voir plus bas) serait un atout pour le village.



Figure 92 : Place d'Oeudeghien (JNC AWP)

- Equipements

- Ecole communale ;
- Salle de fête « Espace Leulier » et terrain de Balle ;
- On signale un permis unique pour la construction d'une salle polyvalente (maison de village – projet PCDR 2000-2010 pouvant accueillir 200 personnes) qui serait construite dans la rue du Village.



Figure 93 : Avis de permis unique pour la construction de la nouvelle salle polyvalente (JNC AWP)

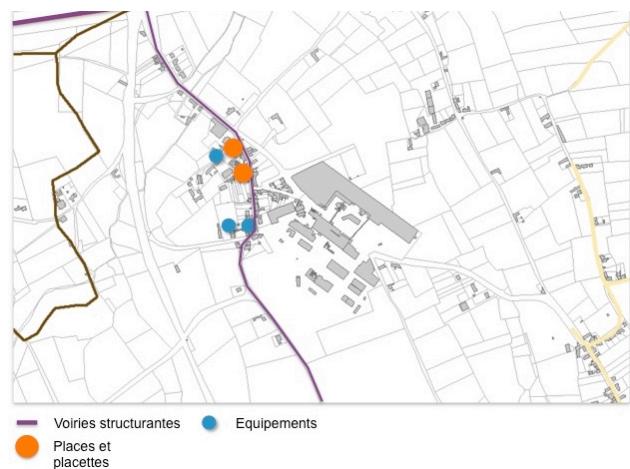


Figure 94 : Centre culturel « Espace Leulier » (JNC AWP)



Figure 95 : école communale (JNC AWP)

4. Moustier



Le village est de structure linéaire le long de la route de Grandmetz, le centre historique est constitué de ruelles étroites autour des deux églises. Un bâti plus récent et peu structuré est lié à l'installation de l'**usine des engrais Rosiers** située rue du Berceau.



Figure 96 : Place de Moustier (JNC AWP)

- Place et placettes

Moustier présente deux places ; la **Place de Moustier** (projet PCDR 2000-2010 en cours) et la **Place Charles Lenoir**. Toutes deux sont en cours de réaménagement.

- Equipement
 - Ecole fondamentale ;
 - Salle polyvalente ;
 - Club de foot ;
 - Boulangerie ;
 - Le café de la Place.



Figure 97 : Usine des engrais Rosiers (JNC AWP)



Figure 98 : Place Charles Lenoir (JNC AWP)

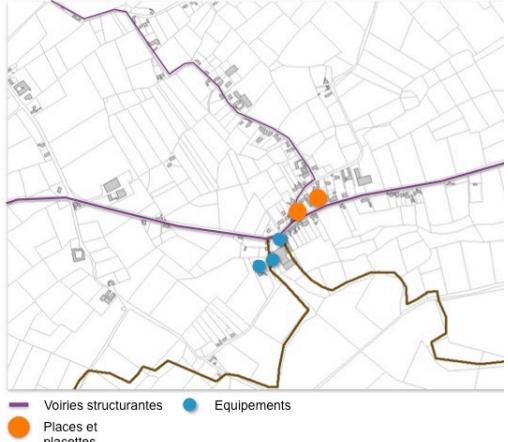


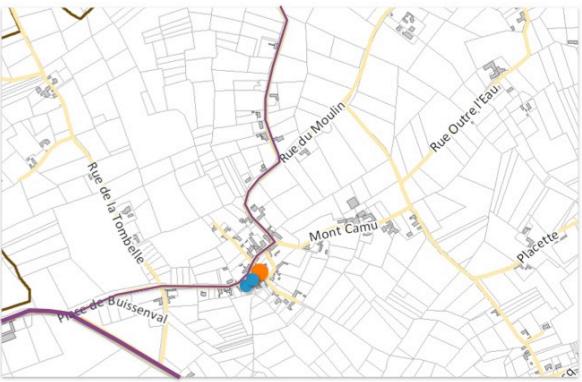
Figure 99 : Salle polyvalente (JNC AWP)



Figure 100 : Ecole fondamentale (JNC AWP)

III.1.5.4.1 Villages et hameaux

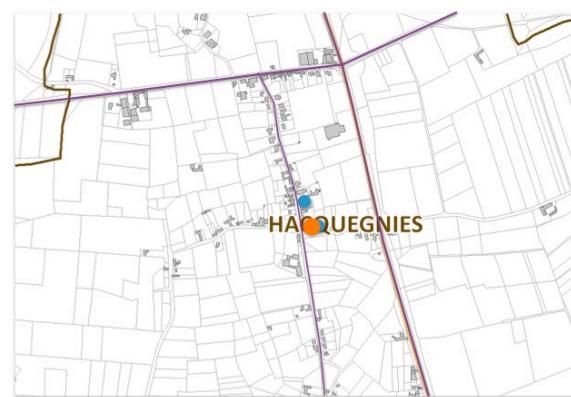
Arc-Wattripont 		 <p>Figure 101 : Eglise d'Arc-Wattripont (JNC AWP)</p>	 <p>Figure 102 : Terrain de balle pelote (JNC AWP)</p>
		 <p>Figure 103 : Station de pesage (JNC AWP)</p>	 <p>Figure 104 : Internat (JNC AWP)</p>
<u>Structure</u> <p>L'entité est formée de trois noyaux : Arc, Ainières et Wattripont. Les trois noyaux comptent leur église.</p> <p>Le village d'Arc centralise les équipements dont l'école. Il se structure principalement le long de deux axes, la route d'Anvaing et la rue Hergibette.</p> <p>Ainières est dispersé et articulé autour de fermes dont la ferme du Joncquoy.</p> <p>Wattripont est composée d'un noyau articulé autour de l'église et traversé par la chaussée de Tournai. Se dénotent le château de la Bagatelle accueillant des cérémonies et une cité.</p>			
<u>Espace public</u> <p>La place d'Arc (projet PCDR 2000-2010 en attente) est peu aménagée, seuls des marquages du terrain de balle pelote sont présents.</p> <p><u>Equipement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ecole fondamentale ; • Internat ; • Station de pesage (rappelant le caractère rural de l'entité). 			

<p>Buissenal</p> 	 <p><i>Figure 105 : Place de Buissenal (JNC AWP)</i></p>
<p><u>Structure</u></p> <p>Le centre historique du village se structure en ruelles étroites autour de l'église Saint Martin et de son ancienne cure. La voirie structurante actuelle est la « Place de Buissenal » qui fait la jonction entre la rue du Moulin et la route d'Ath.</p> <p><u>Espace public</u></p> <p>La place de Buissenal (projet PCDR 2000-2010 en attente) est aménagée en parking, elle donne accès à l'école, l'église et la salle polyvalente qui est derrière l'école.</p> <p><u>Equipement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ecole fondamentale ; • Salle polyvalente. 	 <p><i>Figure 106 : Ecole communale (JNC AWP)</i></p>  <p><i>Figure 107 : Salle polyvalente (JNC AWP)</i></p>

Cordes	 Figure 107 : Plan de l'agglomération de Cordes (JNC AWP)	 <i>Figure 108 : Eglise de Cordes (JNC AWP)</i>	 <i>Figure 109 : Café à Cordes (JNC AWP)</i>
 <p>Cordes</p> <p>— Voiries structurantes ● Places et placettes</p>	 <i>Figure 110 : Torréfacteur de café et de tabac et épicerie place de Cordes (JNC AWP)</i>		
<u>Structure</u> <p>Le village se structure principalement autour de sa place et de son église, située sur l'axe de la rue de Forest.</p> <u>Espace public</u> <p>La place de Cordes (projet PCDR 2000-2010 en attente) constitue le centre historique du village et est très peu aménagée, il s'agit davantage d'un carrefour que d'une place. On y trouve l'église (monument classé), un torréfacteur de café et de tabac (dont dépend une petite épicerie) ainsi qu'un café.</p> <u>Equipement</u> <p>Pas d'équipement.</p>			

<p>Forest</p> <p>Voiries structurantes Places et placettes Equipements</p>	<p>Figure 111 : Parking et église place de Forest (JNC AWP)</p>	<p>Figure 112 : Monument « Pitcheu » place de Forest (JNC AWP)</p>
<p>Structure</p> <p>Le village est de structure linéaire le long de la rue de la Persévérence et de la place de Forest, historiquement, il s'est développé autour de son église et de son ancien château.</p> <p>Espace public</p> <p>Des places de parkings sont aménagées aux abords de l'église et de la place de Forest (projet réalisé dans le cadre du PCDR 2000-2010) bordée d'arbres de bancs et d'un monument. La salle polyvalente jouxte cette place.</p> <p>Equipement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Salle polyvalente (plus aux normes) ; • Les œuvres de l'agriculteur du village animent l'espace public, mettant en évidence les caractéristiques de la commune (épouvantail dessinant le paysage, squelette « métallique » du « collinosaurus »...). 		

Hacquegnies



*Figure 115 : Vue sur l'église
rue des Ecoles (JNC AWP)*



*Figure 116 : Ecole
fondamentale (JNC AWP)*



*Figure 117 : Terrain de
basket (JNC AWP)*



*Figure 118 : Parking et
espace vert place
d'Hacquegnies (JNC AWP)*

Structure

Le village est de structure **linéaire le long de la rue des Ecoles**.

Espace public

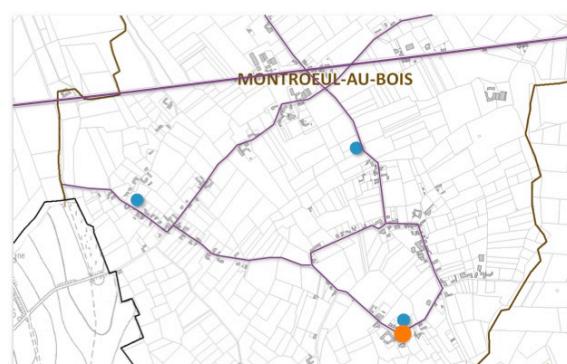
La place d'Hacquegnies (projet réalisé dans le cadre du PCDR 2000-2010) est aménagée et présente un espace vert, un parking et un petit terrain de basket. Elle n'est bordée d'aucun bâtiment et est un peu excentrée par rapport à l'activité du village.

Equipement

- Ecole fondamentale ;
- Terrain de basket ;
- **Crématorium** (rue des Blancs Arbres) excentré le long de la N60 ;
- **Station service** le long de la N60.

<p>Herquegies</p> <p>IES</p> <p>— Voies structurantes ● Equipements ● Places et placettes</p>	<p>Figure 119 : Eglise place d'Herquegies (JNC AWP)</p>	<p>Figure 120 : Salle polyvalente (JNC AWP)</p>
<p><u>Structure</u></p> <p>Le village se structure autour de sa place et de son église et se poursuit de manière linéaire le long de la rue les Mûres et de la rue le Marichau.</p> <p><u>Espace public</u></p> <p>La place d'Herquegies (projet PCDR 2000-2010 en attente) ne présente pas d'aménagements hormis des marquages au sol pour le terrain de balle pelote.</p> <p><u>Equipement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Salle polyvalente. 		
<p>Figure 121 : Terrain de balle pelote place d'Herquegies (JNC AWP)</p>		

Montroeul-au-Bois



— Voiries structurantes ● Equipements
 ● Places et placettes



Figure 122 : Librairie route de la Libération (JNC AWP)



Figure 123 : Ecole fondamentale (JNC AWP)



Figure 124 : Place de Montroeul-Au-Bois (JNC AWP)

Structure

Le village s'étend de manière **linéaire et diffuse** le long de ses axes principaux et ne présente pas de structure marquée.

Espace public

La place de Montroeul-au-Bois (c'était un projet mais non réalisé dans le cadre du PCDR 2000-2010) est légèrement aménagée, on y trouve un parking, des plantations d'arbres un monument et un banc.

Equipement

- Ecole fondamentale ;
- Club de foot.

III.1.5.5 Patrimoine

Trois monuments et sites sont classés :

- à Anvaing : façades et toitures du château et de ses dépendances, salle à manger et cheminée gothique dans le hall d'entrée ;
- à Cordes : l'église St-Georges ;
- à Saint-Sauveur : Moulin à vent de « Muen », dit aussi Valentin Jadis

L'Inventaire du Patrimoine Monumental de la Belgique* (1988) relève **123 bâtiments remarquables** dans l'entité, répartis dans chacun des 13 villages. Cette liste comprend :

- 16 églises et 8 chapelles ;
- 6 châteaux ;
- 56 fermes ;
- 18 maisons ;
- 19 autres éléments divers (granges, potales, etc.)

* La DGATLP complète et remet à jour cette liste avec la collection « Patrimoine architectural et territoires de Wallonie », la commune de Frasnes n'a pas été inventoriée à ce jour.

Plusieurs témoins d'une occupation humaine ancestrale ont été découverts sur le territoire de la commune : une tombe celte à Cordes, un tumulus à Saint-Sauveur, des vestiges d'habitations gallo-romaines à Moustier et Arc-Ainières, des silex, des restes de mammouth... La commune compte donc également plusieurs zones archéologiques potentielles.

III.1.5.6 Ce qu'il faut retenir

- Commune composée de 13 entités à l'urbanisation marquée par l'agriculture et le bâti majoritairement rural et dispersé ;
- Chemin de fer et industries à l'origine du développement des bourgs plus importants que sont Dergneau, Saint-Sauveur, Anvaing et Moustier ;
- Développement d'Oeudeghien lié à la ville d'Ath ;
- Deux types d'urbanisation : une urbanisation consolidée des noyaux villageois anciens et une urbanisation en extension le long des axes sortant des villages. A noter cependant, un territoire présentant des extensions historiques dont la forme n'évolue que très peu et les nombreuses poches d'habitat en zone agricole liées à la reconversion de fermes en habitat ;
- Trois structures de village se dégagent : les pôles, les petits bourgs et les villages et hameaux. Cette hiérarchie est fonction des formes d'habitat, du niveau d'équipement et des infrastructures présentes.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • habitat traditionnel et patrimonial : nombre important de monuments et sites classés dont une majorité de fermes ; • 2 pôles de fréquentation identifiables liés à la présence d'équipements : Frasnes-lez-Buissenal et Anvaing ; • pôles de Frasnes-lez-Anvaing bénéficiant de la mise en place de nouveaux aménagements qualitatifs effectifs ou en cours: place de l'hôtel de ville, ZAE de la sucrerie, Grand'Place...; • espaces aménagés au sein des petits bourgs de Saint-Sauveur et Dergneau et en cours d'aménagement pour le cas de Moustier. 	<ul style="list-style-type: none"> • éclatement du bâti, habitat fort dispersé lié au caractère même des installations agricoles historiques et renforcé récemment par le développement de lotissements ; • pas de structuration, hiérarchie du territoire en terme urbanistique ; • peu de bâti présentant une architecture contemporaine de qualité ; • manque de centralité et convivialité des espaces publics au sein du pôle d'Anvaing ; • certains villages ne disposent pas encore d'une salle polyvalente ; • traversée dangereuse des nationales surtout à Dergneau ; • la place du petit bourg d'Oeudeghien, n'est pas aménagée.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • hiérarchisation et structuration du territoire autour des pôles ; • structuration basée le réseau d'accessibilité ; • aménagement de l'espace public d'Oeudeghien en relation avec le projet de salle polyvalente. 	<ul style="list-style-type: none"> • vulnérabilité du territoire due à sa dépendance aux énergies fossiles (dispersion de l'habitat, maisons 4 façades, ancienneté).

III.1.6 Consommation des ressources

III.1.6.1 Energie

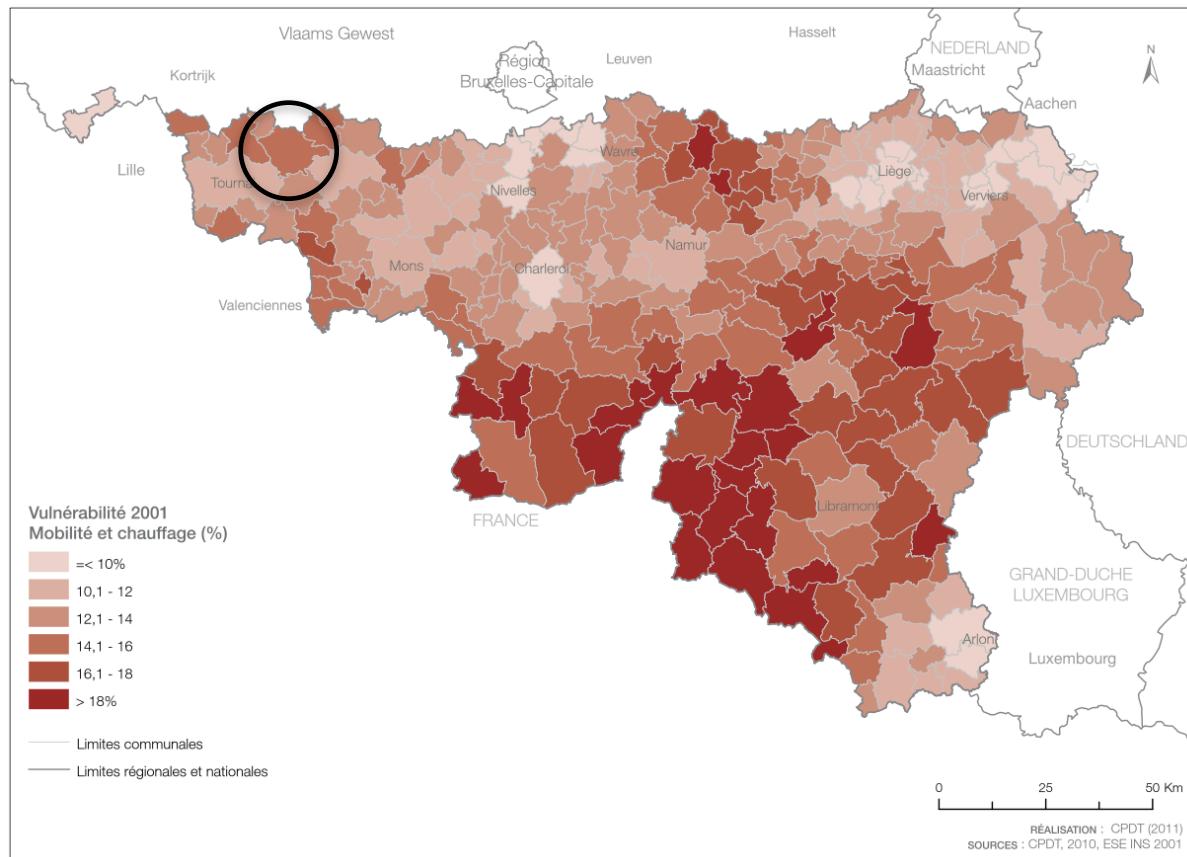


Figure 125 : Part du revenu consacrée au chauffage et aux transports en 2001, par commune (Source : Diagnostic territorial, 2011)

Avec une part comprise entre 14,1 et 16,0 % du revenu consacré à l'énergie, la commune de Frasnes fait partie des communes les plus sensibles en terme de vulnérabilité des citoyens face à l'évolution du coût de l'énergie. Cette situation s'explique par l'ancienneté et la structure du bâti (maisons 4 façades plus énergivores) ainsi que la dépendance aux modes de transport individuel (voiture notamment).

Les chiffres de consommation énergétique ne sont pas encore disponibles à l'échelle communale. A titre indicatif, nous reprenons ceux de la moyenne wallonne transcrits dans le tableau de bord de l'environnement, 2012 :

- Consommation brute d'énergie, tous secteurs confondus : 158 kWh/hab./j. ;
- Consommation d'électricité : 19,3 kWh/hab./j. ;
- Part d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables par rapport à la consommation totale d'électricité en 2009 : 9,5 % (U.E : 18,25 %) ;
- Part de la production brute d'électricité par cogénération par rapport à la production brute totale d'électricité en 2009 : 5,8 % (U.E : 11,4 %) ;
- Emissions de gaz à effet de serre : 12,1 t éq CO₂/hab/an.

III.1.6.1.1 Consommation des bâtiments communaux

La première démarche pour la gestion énergétique est d'élaborer un tableau de suivi, ce qui a été fait par la commune. A travers ce tableau de consommation énergétique des bâtiments communaux, on ne peut déduire de tendance générale.

Par contre, ces chiffres transcrivent directement les problèmes liés à l'**extension de certaines écoles** (Moustier, Saint-Sauveur, Dergneau) via la mise à disposition de **conteneurs engendrant des pics de consommation** de chauffage pour ces bâtiments temporaires mal isolés.

BÂTIMENTS	CONSOMMATION 2008		ÉVOLUTION RELATIVE DE LA CONSOMMATION ENTRE 2008 ET 2012	
	ELECTRICITÉ (KWH)	MAZOUT OU GAZ (LITRES)	ELECTRICITÉ (KWH)	MAZOUT OU GAZ (LITRES)
HALL SPORTS À ANVAING		21011		- 32%
HÔTEL DE VILLE	59199	21008	- 3%	- 15%
BIBLIOTHÈQUE	18834	7283	- 29%	- 19%
ÉCOLE BUISENAL	8580	4920	- 47%	+ 10%
ÉCOLE OEUDEGHIEN	36983	14649	+ 7%	- 18%
ANC. ÉCOLE ANVAING	1531	4000	+ 121%	+ 23%
ÉCOLE MOUSTIER	11380	9019	+ 24%	+ 45%
ÉCOLE MONTROEUL-AU-BOIS	6187	6500	+ 21%	- 4%
MAISON DU SUCRE	6366	1789	- 14%	101%
ÉCOLE IMMERSION À LA RUE DE LA GARE À ANVAING	92745		-14%	
ÉCOLE DERGNEAU	5752	(Gaz) 13550	+ 77%	+ 39%
ÉCOLE SAINT-SAUVEUR	4807	(Gaz) 8724	+ 1622%	- 82%

Tableau 5 : Evolution de la consommation énergétique des bâtiments communaux entre 2008 et 2012 (Source: administration communale, 2013 - mise en page: JNC AWP)

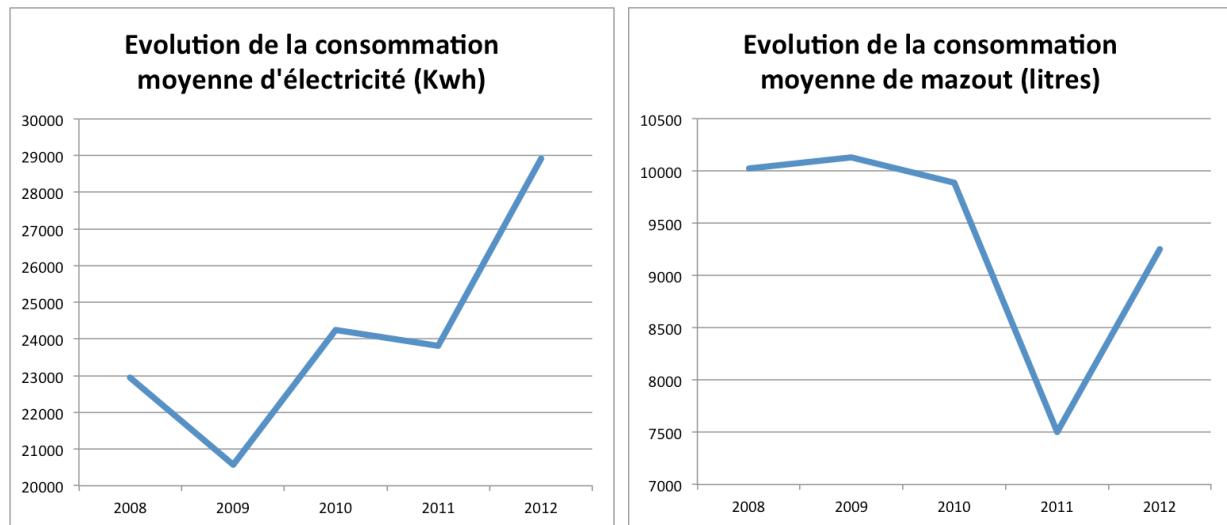


Figure 126 : Représentation graphique de l'évolution de la consommation énergétique des bâtiments communaux (Source: administration communale, 2013 - mise en page: JNC AWP)

Notons que ces données sont brutes et ne prennent pas en compte l'influence météorologique.

Néanmoins, **plusieurs mesures de réduction de consommation** ont été prises telles que :

- l'isolation complète de l'école de Saint –Sauveur ;
- le remplacement de certains châssis ;
- l'isolation de toitures et la pose de panneaux solaires thermiques pour les halls sportifs ;
- l'installation d'une nouvelle régulation de chauffage à l'hôtel de ville ;
- le placement d'une pompe à chaleur à l'école de Saint-Sauveur ;
- la sensibilisation aux économies d'énergie des agents communaux et du corps enseignant ;
- ...

III.1.6.1.2 Production d'énergie renouvelable

La commune s'implique dans la mise en œuvre d'installations de fourniture d'électricité renouvelable : en avril 2013, vient d'être inauguré le parc éolien composé de 3 **éoliennes le long de l'autoroute A8**, fruit d'un partenariat entre Ventis et Electrabel. Notons que ces éoliennes n'**ont fait l'objet d'aucun recours**, ce qui est assez exceptionnel. Ce parc contribuera à l'approvisionnement en énergie durable de la Wallonie. Les trois éoliennes, de 2MW chacune, couvriront la consommation de 4500 ménages.

Des **panneaux photovoltaïques** ont été placés sur les **bâtiments communaux** pour une production totale de 60kWc.

On compte également une **mini-éolienne de type Windspire** (18 à 27 kWc) et **une borne de recharge pour véhicules électriques** implantés par IDETA sur le site de la sucrerie.

Les constats sur la consommation énergétique **renforce la nécessité d'organiser le territoire en faveur d'une mobilité moindre et moins consommatrice d'énergie** (transports en commun, mode de déplacement doux).

III.1.6.2 Eau

Selon le diagnostic territorial de la Wallonie, du point de vue de la quantité disponible, l'approvisionnement en eau de la population wallonne ne posera pas de problème d'ici 2040, en revanche la **qualité des eaux** notamment dans le district de l'Escaut (ainsi que la Sambre la Vesdre et la Meuse aval) **pourrait ne pas atteindre les objectifs environnementaux d'ici 2027** (voir qualité des eaux – point III.1.1.2).

De même que pour l'énergie, les chiffres de consommation d'eau ne sont pas encore disponibles à l'échelle communale. A titre indicatif, nous reprenons également ceux de la moyenne wallonne transcrits dans le tableau de bord de l'environnement, 2012 :

- Consommation d'eau de distribution: 125,5 l/hab./j.

La protection et la valorisation des cours d'eau et de l'eau en général est un des objectifs poursuivis par la commune en partenariat avec les contrats de rivière Escaut-Lys et Dendre qu'il conviendra de renforcer également.

III.1.6.3 Déchets

Les chiffres relatifs à la gestion des déchets démontrent des efforts fournis en termes de quantité avec une quantité équivalente à la moitié de la moyenne par habitant de la Wallonie picarde pour les déchets communaux et inférieure de 20 kg pour les déchets ménagers. De même en termes de traitement, la part de déchets incinérés est faible par rapport à la moyenne régionale et par contre la part des déchets recyclés est plus que doublement supérieure.

Communes de Frasnes (en 2012)	Recyclé		Incinéré		Mise en décharge	
	T/AN	%	T/AN	%	T/AN	%
Parc à conteneurs	3.692	87	414	10	146	3
Collectes sélectives	464	100	-	-	-	-
Ordures ménagères	-	-	414	100	-	-
Total	4.157	81	828	16	146	3
FLA Total kg/hab./an	363	-	72	-	12	-
RW Total kg/hab./an	147		211,8		11,5	

Tableau 6 : Comparaison de la répartition du traitement des déchets (Source : IPALLE, 2013 et TBE de Wallonie, 2012)

<i>Communes</i>	<i>Déchets ménagers</i>		<i>Déchets communaux</i>	
	<i>T/AN</i>	<i>KG/HAB/AN</i>	<i>T/AN</i>	<i>KG/HAB/AN</i>
<i>Frasnes</i>	1.909	168,34	34	3,02
<i>WAPI</i>	64.381	188,09	2.180	6,37

Tableau 7 : Tableau des quantités de déchets produits (Source : IPALLE, 2011)

III.1.6.4 Ce qu'il faut retenir :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • politique de sensibilisation ; • plusieurs mesures de réduction de consommation énergétique pour les bâtiments communaux ; • plusieurs infrastructures de production d'énergie renouvelable (éoliennes et panneaux photovoltaïques) ; • part des déchets recyclés : 81 %. 	<ul style="list-style-type: none"> • commune particulièrement dépendante des énergies fossiles et donc vulnérables (structure du territoire et ancienneté du bâti) ; • consommation excessive des extensions des bâtiments scolaires ; • problème de qualité des eaux.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • diminution des consommations suite aux mesures mises en place ; • développement des énergies alternatives autour du potentiel de la commune (petits cours d'eau rapides, biométhanisation...). 	<ul style="list-style-type: none"> • vulnérabilité de la population face à l'augmentation des coûts de l'énergie.

III.1.7 Infrastructures techniques

III.1.7.1 Voies de communication

Longueur du réseau de voies de communication :

Réseau routier régional	26,3 km
Réseau routier communal	350,0 km
Ancienne voie ferrée	12,4 km
Piste cyclable (N60)	11,2 km
Site propre pour modes doux	7,6 km

III.1.7.2 Réseaux de distribution

La **distribution d'électricité** est assurée sur l'ensemble de la commune par **I.E.H. et GASELWEST** pour Nord-Ouest (Anvaing, Arc-Wattripont, Dergneau et Saint-Sauveur).

La **distribution d'eau** est assurée sur l'ensemble de la commune par la société wallonne des eaux (**SWDE**) qui possède une **station de captage et de pompage à Moustier**.

Les fournisseurs en charge du **gaz naturel** pour la commune sont **GASELWEST** pour Nord-Ouest (Anvaing, Arc-Wattripont, Dergneau et Saint-Sauveur) et **I.G.H.** pour le solde de la commune. La commune n'est cependant **pas desservie en gaz naturel**. **Seuls** Moustier et Frasnes lez-Buissenal sont desservis depuis la mise en place d'un réseau pour le crématorium « **Les blancs arbres** ».

Le réseau de **télécom** (Internet, télévision digitale en haute définition, téléphonies fixe et mobile, Home Control...) est couvert **par Belgacom**. Les cartes ci-dessous affichent la couverture du territoire par ce réseau. Il apparaît que la zone correspondant à Frasnes-lez-Buissenal surtout mais aussi une grande partie à l'Ouest de la N60 sont mal couvertes.

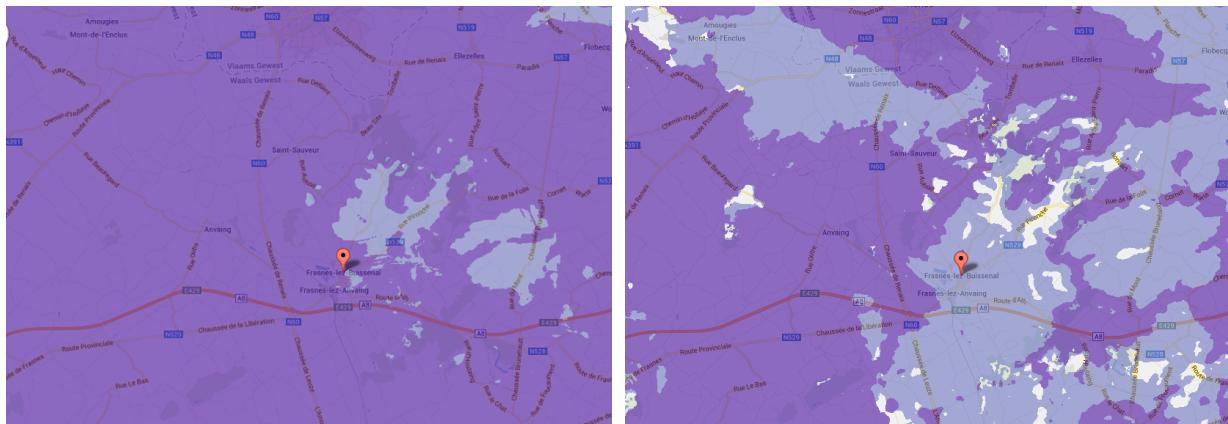


Figure 127: Qualité du réseau pour l'internet mobil 4G en extérieur (à gauche) – en intérieur (à droite) (Source: Belgacom)

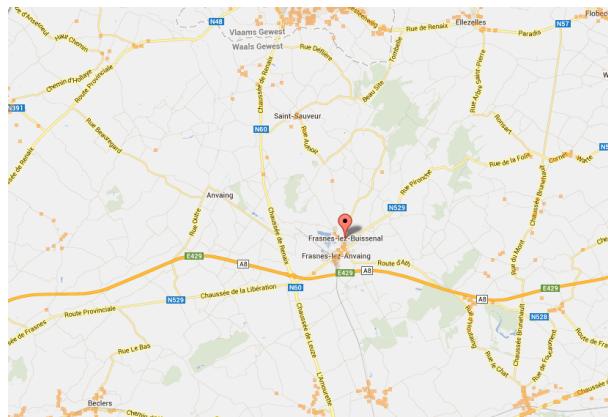


Figure 128: Localisation des Fon spots (accès WiFi en lieu public) (Source: Belgacom)

Le réseau de téléphonie mobile est couvert par trois antennes GSM :

- Rue Bergefosse à Forest (Base)
- Rue de la Gare à Anvaing (Base – Mobistar – Proximus)
- Route d'Hacquegnies à Frasnes-lez-Buissenal (Base – Mobistar – Proximus)

Pour les connexions à l'extérieur des bâtiments, le réseau couvre l'ensemble de la commune mais pour l'intérieur, le réseau est trop faible surtout au environ du lieu-dit « Bourliquet ».

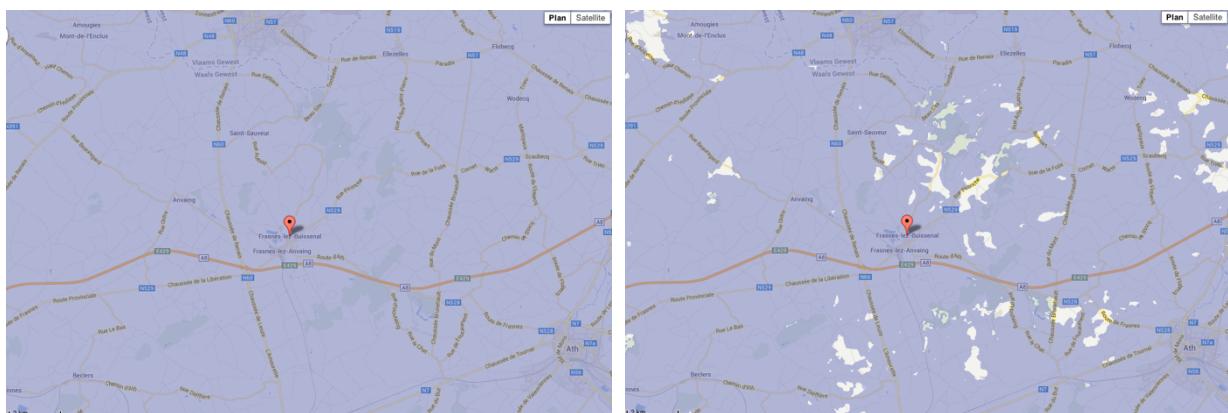


Figure 129: Qualité du réseau pour les appels sur le réseau Proximus en extérieur (à gauche) – en intérieur (à droite) (Source: Belgacom)

L'entité compte encore **plusieurs cabines téléphoniques réparties sur l'ensemble des villages voire hameaux** (ex : hameau des Communes). Cependant, le 26 février 2013, l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) a levé l'obligation assignée à Belgacom de les maintenir à titre de service universel. Elles sont donc amenées à disparaître mais il en restera une au minimum par commune.

III.1.7.3 Réseau d'épuration des eaux

L'intercommunale en charge de l'épuration sur le territoire de Frasnes-lez-Anvaing est l'IPALLE. Étant donné l'étendue et le relief du territoire communal, la dispersion de sa population, **55% de la population est en zone d'épuration individuelle** (à titre de comparaison, la moyenne des communes voisines²⁵ de Frasnes est de 15 %), 37 % en régime d'assainissement collectif et 8% en régime transitoire.

²⁵ Les communes voisines de Frasnes-lez-Anvaing sont: Ath, Celles, Ellezelles, Leuze-en-Hainaut, Mont-de-l'Enclus, Tournai.

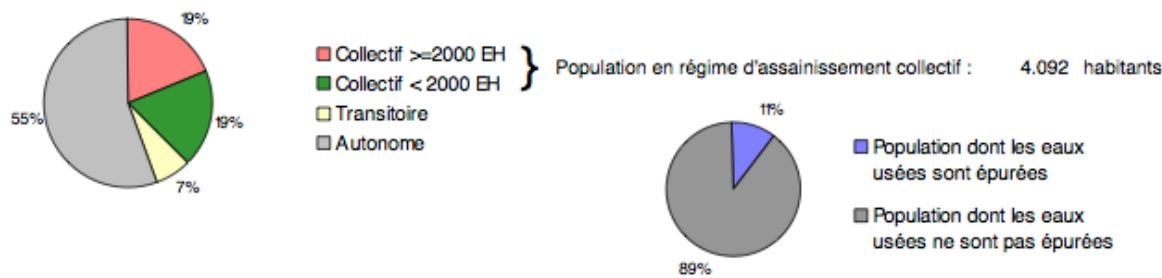
Population par régime d'assainissement prévu aux PASH (2007)

Figure 130: Etat de l'assainissement des eaux (source: SPW-DGO3 - fiche environnementale, 2008)

La commune possède trois stations d'épuration sur son territoire à l'heure actuelle, à Frasnes-lez-Buissenal (2.650 EH), Moustier (225 EH) et Oeudeghien (730 EH). D'après le PASH, trois autres stations d'épuration sont à réaliser à Anvaing (1.000 EH), Saint-Sauveur (1.000 EH) et Arc-Wattripont (300 EH). Selon les données de l'IPALLE en 2013, la couverture du réseau d'épuration se résume comme suit :

- sur 5.905 EH totalisés par les stations prévues, **seuls un peu plus de 60 % sont effectifs** ;
- **86%** des 44,98 km de longueur d'**égouts** sont existants ;
- **55%** des 7,27 km de longueur de **collecteurs** sont existants.

En 2008, 175 primes avaient été octroyées pour l'assainissement autonome des eaux usées.

III.1.7.4 Gestion des déchets

L'IPALLE gère aussi la collecte des déchets et des encombrants de la commune. Un parc à conteneurs est situé sur la route de Moustier, à Frasnes-lez-Buissenal.

Les déchets sont récoltés à l'aide d'un sac payant.

La commune compte un **parc à conteneur à Frasnes-lez-Buissenal** et **13 bulles à verre**.

III.1.7.5 Ce qu'il faut retenir

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> réseaux complets : eau, électricité, téléphonie ; 3 stations d'épurations. 	<ul style="list-style-type: none"> pas de réseau de gaz naturel sauf pour Moustier et une partie de Frasnes-lez-Buissenal ; 55 % de la population en zone d'épuration individuelle ; réseau d'égouttage non complet dont 3 stations restant à construire.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> développement du réseau d'épuration ; recherche de solution alternative à l'épuration « traditionnelle ». 	<ul style="list-style-type: none"> disparition des cabines téléphoniques (patrimoine et intérêt social notamment pour les compteurs à budget) ; objectifs de qualité des eaux non atteints.

III.2. DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT



FRASNES-LEZ-ANVAING
PCDR/A21L

Jnc | AWP
INTERNATIONAL

III.2 Dynamique de développement

III.2.1 Structure socio-professionnelle

III.2.1.1 Population active

Parmi la population en âge de travailler (15-64 ans), la population active regroupe la population active occupée (appelé aussi « population active ayant un emploi ») et les actifs inoccupés (demandeurs d'emploi).

Le rapport entre la population active et la population en âge de travailler est exprimé par le taux d'activité¹. Le rapport entre les actifs occupés et la population en âge de travailler est exprimé par le taux d'emploi². Enfin, le rapport entre les actifs inoccupés et la population active est exprimé par le taux de chômage³.

	POPULATION TOTALE 2010	POPULATION EN ÂGE DE TRAVAILLER 2010	POPULATION ACTIVE	ACTIFS OCCUPÉS	ACTIFS INOCCUPÉS	TAUX D'ACTIVITÉ ¹ 2010	TAUX D'EMPLOI ² 2010	TAUX DE CHÔMAGE ³ 2010
WALLONIE	3.498.384	2.312.590	1.583.420	1.321.440	261.980	68 %	57 %	20 %
PROVINCE DU HAINAUT	1.309.880	866.143	576.082	466.757	109.325	67 %	54 %	23 %
ARRONDISSEMENT D'ATH	83.752	55.160	38.672	33.634	5.038	70 %	61 %	13 %
FRASNES-LEZ-ANVAING	11.214	7.283	5.314	4.770	544	73 %	65 %	10 %

Tableau 8 : Taux d'activité, d'emploi et de chômage (Source : IWEPS)

Inscrite dans un Hainaut post-industriel en reconversion, la commune de Frasnes, tout comme l'arrondissement d'Ath, se détache par de **bonnes performances en matière d'indicateurs socio-économiques**. Ainsi la commune présente **un taux d'activité et un taux d'emploi supérieurs aux entités de références** (+5 % et +8 % respectivement par rapport aux moyennes wallonnes). Son taux de chômage est deux fois moins élevé que la Wallonie (10 % pour Frasnes contre 20 % pour la Wallonie et 23 % pour le Hainaut)

III.2.1.2 Revenus

Pour l'année 2010, le contribuable moyen de Frasnes déclarait avoir gagné un revenu de 21.256 €. Par revenu du contribuable moyen, nous avons choisi le revenu médian par déclaration (celui-ci n'est pas influencé par les valeurs extrêmes). Les Frasnois ont donc, en moyenne, **un revenu médian supérieur à celui de son arrondissement** (20.441 €). Ce revenu médian est supérieur aux autres entités de référence (+13 % par rapport à la Province et +8 % par rapport à la Wallonie).

	NOMBRE DE DÉCLARATIONS	REVENUS MOYENS PAR HABITANT	REVENU MÉDIAN PAR DÉCLARATION
RÉGION WALLONNE	2.011.752	14.763 €	19.477 €
PROVINCE DU HAINAUT	756.194	13.794 €	18.473 €
ARRONDISSEMENT D'ATH	48.399	15.018 €	20.441 €
FRASNES-LEZ-ANVAING	6.402	15.338 €	21.256 €

Tableau 9 : Revenus par habitant et par déclaration en 2010 (SPF Finances)

Notons que si les données étaient publiques, il serait intéressant de comparer le revenu moyen entre les villages. En effet, il est rapporté par les habitants qu'il existe une différence, entre par exemple Saint-Sauveur (revenus élevés) et Moustier, Herquegies (revenus plus bas).

III.2.1.3 Formation

La commune de Frasnes présente un **niveau d'instruction comparable à la Wallonie**. Le pourcentage de personnes diplômées de l'enseignement primaire est plus élevé (+2,6 %). Le pourcentage de diplômés de l'enseignement secondaire est moins élevé que les territoires de référence (-1,7 % par rapport à son arrondissement). Enfin la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur est dans la moyenne wallonne (21,5 % pour Frasnes contre 21,4 % en Wallonie).

	PROPORTION DE DIPLOMÉS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	PROPORTION DE DIPLOMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	PROPORTION DE DIPLOMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
RÉGION WALLONNE	14,6 %	48,8 %	21,4 %
PROVINCE DU HAINAUT	16,1 %	49,1 %	17,9 %
ARRONDISSEMENT D'ATH	15,7 %	50,1 %	19,7 %
FRASNES-LEZ-ANVAING	17,2 %	48,4 %	21,5 %

Tableau 10 : Niveau d'instruction en 2001 (Source : Cytise Quartiers, Gédap UCL & Région wallonne)

III.2.1.4 Ce qu'il faut retenir

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> bonnes performances en matière d'indicateurs socio-économiques (le taux d'activité, d'emploi et de chômage) ; revenu médian supérieur aux entités de référence. 	<ul style="list-style-type: none">
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> soutien à la dynamique communale (impôt des personnes physiques peu élevé à Frasnes : 7 %). 	<ul style="list-style-type: none"> difficulté d'accès aux écoles secondaires suite à l'augmentation des coûts de déplacement scolaire (peu d'offre scolaires secondaires en interne).

III.2.2 Économie locale

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des établissements localisés sur le territoire de l'arrondissement d'Ath. Sur les 8 entités seules Ath, Chièvres et Frasnes ont vu leurs nombres d'établissements augmenter sur la dernière décennie. Les évolutions importantes d'Ath (multiplication par 4 du nombre d'établissements) et de Frasnes-lez-Anvaing (doublement du nombre d'établissements) ont pu compenser la baisse importante du nombre des établissements²⁶ dans les 5 autres entités.

ENTITÉ	RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR COMMUNE DANS L'ARRONDISSEMENT D'ATH ENTRE 2000 ET 2009			POIDS COMMUNE DANS L'ARRONDISSEMENT EN 2009	ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENT PAR COMMUNE 2000-2009
	2000	2004	2009		
ATH	137	110	655	39,6%	378%
BEOUIL	569	590	284	17,2%	-50%
BERNISSART	235	247	178	10,8%	-24%
BRUGELETTE	154	157	68	4,1%	-56%
CHIÈVRES	75	76	111	6,7%	48%
ELLEZELLES	147	126	102	6,2%	-31%
FLOBECQ	98	93	55	3,3%	-44%
FRASNES-LEZ-ANVAING	96	93	202	12,2%	110%
TOTAL	1511	1492	1655	100%	10%

Tableau 11 : Répartition des établissements dans l'arrondissement d'Ath entre 2000 et 2009 (Source : Le Forem)

Au 1^{er} janvier 2010, Frasnes comptait **209 établissements sur son territoire**. L'établissement standard frasnois est une **très petite entreprise** (moins de 10 personnes) avec plus de 87 % du nombre d'établissements. En revanche, ce sont les **moyennes entreprises** (entre 51 et 250 personnes) qui sont les **premiers pourvoyeurs** en termes de postes de travail avec **40 % des postes** de l'entité.

TAILLE DE L'ÉTABLISSEMENT	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DANS LA COMMUNE	% D'ÉTABLISSEMENT DANS LA COMMUNE	% DE POSTE DANS LA COMMUNE
DE 1 À 4 PERSONNES	145	69,4 %	17,7 %
DE 5 À 9 PERSONNES	37	17,7 %	16,4 %
DE 10 À 19 PERSONNES	11	5,3 %	10,4 %
DE 20 À 49 PERSONNES	9	4,3 %	15,6 %
DE 50 À 99 PERSONNES	5	2,4 %	24,2 %
DE 100 À 199 PERSONNES	2	0,9 %	15,7 %
TOTAL	209	100 %	100 %

Tableau 12 : Répartition des établissements et des postes de travail suivant la classe de taille en 2010 (Source : IWEPS)

Le secteur d'activité le **plus représenté** à Frasnes est celui **des services**, et ce tant en nombre d'établissements (68,9 %) qu'en nombre de postes de travail (70,8 %). Cependant, ces pourcentages restent plus faibles que ceux de l'arrondissement particulièrement en ce qui concerne le nombre d'établissements (75,3 %). Le **secteur de l'industrie**, plus représenté en termes de nombre d'établissements que l'arrondissement, pourvoit par ailleurs un nombre de postes de travail proportionnellement plus important qu'au niveau de l'arrondissement.

²⁶ le terme « établissement » est utilisé en place d'unité d'établissement. L'unité d'établissement est un lieu d'activité, géographiquement identifiable par une adresse, où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel elle est exercée.

	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENT DANS LA COMMUNE	% D'ÉTABLISSEMENT DANS LA COMMUNE	% D'ÉTABLISSEMENT DANS L'ARRONDISSEMENT	NOMBRE DE POSTES DE TRAVAIL DANS LA COMMUNE	% DES POSTES DE TRAVAIL DANS LA COMMUNE	% DES POSTES DE TRAVAIL DANS L'ARRONDISSEMENT
AGRICULTURE	7	3,3 %	1,9 %	11	0,7 %	0,3 %
INDUSTRIE	19	9,1 %	7,5 %	253	17,1 %	13,8 %
CONSTRUCTION	39	18,7 %	15,3 %	167	11,3 %	9,0 %
SERVICES	144	68,9 %	75,3 %	1.046	70,8 %	77,0 %
TOTAL	209	100 %	100 %	1.477	100 %	100 %

Tableau 13 : Répartition des établissements et postes de travail par secteur d'activités - 2010 (Source : ONSS)

Les employeurs les plus importants sont :

- les services :
 - l'enseignement ;
 - l'administration (Commune + CPAS) ;
 - le commerce (Wapimmo, Duvindis, Nowedis) ;
 - la santé et l'action sociale (Vit' & Net, Vivaldi SA).
- L'industrie et la construction :
 - l'industrie chimique (Engrais Rosier SA) ;
 - la fabrication de denrées alimentaires (Jorion SA) ;
 - la construction de bâtiments (Delbecq).

Le **nombre de travailleurs indépendants**, en constante évolution depuis 2002 (+25 %), dans la commune est plus important que les échelles de référence (10 indépendants pour 100 habitants contre 7,5 dans l'arrondissement et 7 en Wallonie). Parmi les indépendants, les secteurs les plus représentés sont le commerce (31,4 %), **les professions libérales et intellectuelles** (23,7 %) et l'agriculture (20,2 %). Ce dernier secteur est deux fois plus important en termes d'emplois indépendants dans la commune comparé à la Wallonie.

	FRASNES	ARRONDISSEMENT D'ATH	PROVINCE DU HAINAUT	WALLONIE
INDÉPENDANTS POUR 100 HABITANTS	10	7,5	6	7
RÉPARTITION PAR SECTEUR (EN %)				
• AGRICULTURE	20,2	14,0	7,8	9,0
• INDUSTRIE ET ARTISANAT	18,1	18,1	18,6	19,7
• COMMERCE	31,4	36,1	37,3	34,3
• PROFESSIONS LIBÉRALES ET INTELLECTUELLES	23,7	24,1	27,5	28,5
• SERVICES	5,8	7,4	8,5	8,1
• AUTRES	1,0	0,3	0,4	0,4

Tableau 14 : Indicateurs de l'emploi indépendant en 2010 (Sources : INASTI, IWEPS)

Fermée fin 2003, l'ancienne Sucrerie de Frasnes laisse place aujourd'hui à une **zone d'activité**. Cette zone de 20 hectares, accueille déjà huit entreprises. Elle abrite aussi un Centre d'entreprises de 500 m². **L'objectif initial de 300 emplois créés**, devrait être à terme atteint.

III.2.2.1 Ce qu'il faut retenir

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • nombre de travailleurs indépendants en hausse. Représentation plus importante que dans les territoires de référence ; • pas de dépendance d'un gros employeur délocalisable ; • réseau de petites entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> • fermeture de la sucrerie en 2003.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • soutien de l'économie locale ; • valorisation des professionnels locaux dans les projets communaux ; • développement politiques ciblées vers entreprises à ancrage local. 	<ul style="list-style-type: none"> • peu de possibilités d'extension pour les entreprises (ex : Ets Ménart ont déménagé à Dour) ; • fragilité du réseau économique local ; • concurrence forte des pôles d'emploi locaux.

III.2.3 Agriculture

Le secteur primaire sur l'entité frasnoise occupe une place particulière en raison de son caractère fortement **agricole**. La **sylviculture et la pêche** n'y sont pas ou très **peu représentées**.

En 2011, l'agriculture occupait, en termes d'occupation du sol, environ 80 % du territoire communal. La Surface Agricole Utilisée (SAU) de 8360 hectares en 2011 est en diminution : **318 hectares ont été retranchés à la SAU pour l'urbanisation depuis 2000**, soit une diminution de 3,6 % depuis 10 ans.

L'activité agricole sur la commune peut être caractérisée comme suit :

- 74 % de la SAU sont constitués de terres arables occupées de la manière suivante :
 - 42 % sont attribués à la culture de céréales pour le grain (80 % de froment) ;
 - 23 % sont attribués aux fourrages des terres arables (83 % de maïs fourrager) ;
 - 17 % sont attribués à la culture de pommes de terre ;
 - 12 % sont attribués aux cultures industrielles (88 % aux cultures de betteraves sucrières) ;
 - 5 % par la culture de légumes en plein air ;
 - 1 % est laissé en jachère.
- 26 % de la SAU sont destinés de façon permanente aux pâtures.

Ces proportions sont relativement proches de celles retrouvées en région limoneuse ainsi qu'en Wallonie.

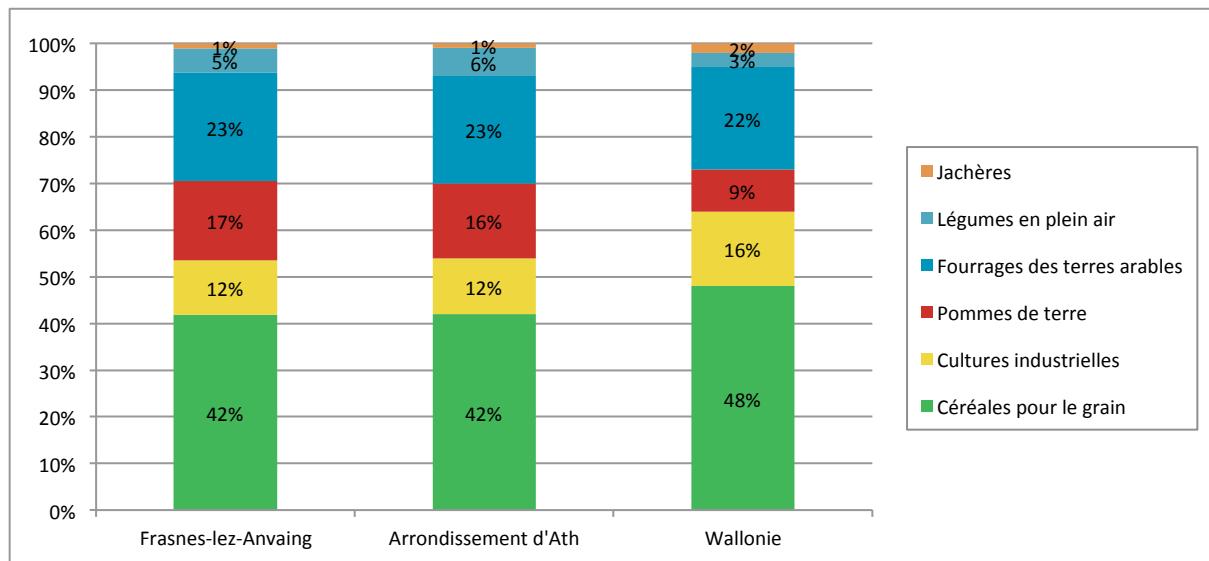


Figure 131 : Principales cultures – 2010 (Source : INS – DGSIE)

D'après le recensement agricole de 2011 effectué par l'INS 141 exploitations possèdent des bovins et 183 exploitations possèdent des surfaces toujours en herbe, confirmant l'importance de l'élevage sur la commune. La **part des exploitations en diversification agricole d'environ 6%** est considérée comme moyenne à l'échelle de la Wallonie.

En 1995, Frasnes abritait **316 exploitations**. Elles n'étaient plus que 276 en 2000, 241 en 2005 et **209 en 2011**. Cette tendance risque de s'accroître. La majorité des exploitants se rapprochant de la pension (**46 % ont + de 55 ans** et à peine 4 % moins de 35 ans).

Parallèlement à cette chute du nombre d'exploitations, nous assistons à une **réorganisation de la taille des exploitations** vers des exploitations de tailles plus importante mais toujours de dimension « familiale ». En effet, le nombre d'exploitations de petites tailles (moins de 10 ha) diminue fortement (-38 %) tandis que le nombre d'exploitations de tailles moyennes (entre 10 et 20 ha) est en augmentation (+9 %).

TAILLE D'EXPLOITATION	NOMBRE	POURCENTAGE	ÉVOLUTION ENTRE 2007-2010
HORS SOL	4	2%	
DE 0,01 À MOINS DE 5 HA	23	11%	-41%
DE 5 À MOINS DE 10 HA	7	3%	-30%
DE 10 À MOINS DE 15 HA	19	9%	6%
DE 15 À MOINS DE 20 HA	14	7%	17%
DE 20 À MOINS DE 30 HA	33	16%	-8%
DE 30 À MOINS DE 50 HA	40	19%	-15%
DE 50 HA ET PLUS	69	33%	1%
TOTAL	209	100%	-9%

Tableau 15 : Répartition des exploitations agricoles en fonction de leur taille en 2010 (Source : INS)

III.2.3.1 Valorisation agricole

Depuis plusieurs années, le **parc naturel du Pays des Collines** comptant parmi ses nombreux objectifs, la dynamisation de l'économie et donc des exploitations agricoles en accord avec des comportements plus durables (circuits courts, diversification et pratiques agricoles extensives...) s'investit dans la **valorisation des produits locaux**.

Pour ce faire, les actions du PNPC visent à la fois les producteurs et les consommateurs :

- Analyse de l'offre et la demande ;
- Mise en réseau des producteurs ;
- Conseil pour l'image et la publicité ;
- Formation des producteurs ;
- Encadrement pour la mise aux normes ;
- Suivi en ferme ;
- Sensibilisation et éducation notamment dans les écoles ;
- Groupe de travail « agriculture »
- Encadrement d'un groupement d'achats solidaire ;
- Mise en place d'un marché fermier le troisième vendredi du mois à la maison de village d'Anvaing .



Figure 132: Signalétique du terroir du PNPC

L'**attachement à l'identité du « Pays des Collines »** est d'ailleurs ressentie au travers de l'appellation des commerces : « Le Panier des Collines », « Au Comptoir des Collines », « Saveur des Collines », « Le Coin des Collines », « Délices des Collines », etc.

Plusieurs productions locales sont recensées dont quelques **spécificités et renommées**:

- **Asinerie du Pays des Collines** : un des producteurs belges les plus connus de lait d'ânesse ; produits de l'asinerie (savons, produits de soins, pastilles à croquer, etc.) + élevage, exportation et vente des ânes ;
- Brasserie « la Frasnoise » ;
- Café – **Torréfaction Leclercq** ;
- Ferme gourmande Bossut-Decaigny : vente à la ferme de produits locaux (fromages, PDT, volailles, etc.) ;
- Ma confiture – B. Marescaux : confitures ;
- Artibel : produits artisanaux (liqueurs de fruits, apéritifs) ;

- ...

Complémentairement à la dynamique du PNPC, **plusieurs initiatives frasnoises** participent à la **valorisation du secteur agricole** et des produits du terroir :

- **La Foire agricole de septembre** sur le site des entreprises Jorion peut se venter d'être surnommée le petit Libramont. Lors de celle-ci sont organisés une exposition de matériel agricole, des concours (bovins, chevaux de trait et de selle...), une petite restauration, la participation de stands paracommunaux (Hainaut dvpt, PNPC, FRW), le festival Sugarock...



Figure 133 : Illustration de la Foire agricole de Frasnes (www.frasnes-lez-anvaing.be)

- **Le Groupement d'achat local de Frasnes-lez-Anvaing:** Frêne GAL vise la promotion d'achat auprès des producteurs locaux, une consommation de produits de qualité, le partage et l'échange entre les membres.

III.2.3.2 Ce qu'il faut retenir

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • attachement à l'identité « Pays des Collines » ; • agriculture = 80 % du territoire communal ; • 209 exploitations ; • 6 % en diversification ; • large panel de productions valorisées dont certaines spécificités (asinerie, brasserie, ferme gourmande, etc.) ; • très grande implication du Parc Naturel du Pays des Collines dans la valorisation agricole avec des actions visant les agriculteurs et les consommateurs ; • initiatives communales relevantes telles la foire agricole de Septembre ou encore le Frêne GAL. 	<ul style="list-style-type: none"> • SAU en diminution constante ; • diminution constante du nombre d'exploitations ; • 46% des exploitants ont plus de 55 ans.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • maintien d'une agriculture familiale grâce notamment à la valorisation de la diversification et des produits locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • augmentation de la taille des exploitations = intensification.

III.2.4 Secteur secondaire

Le secteur secondaire, qui regroupe l'industrie et la construction, occupe un poids non négligeable dans la commune avec **28 % des établissements et des postes de travail** au sein de l'entité. 1/5^{ème} des indépendants travaille dans ce secteur.

Les activités qui pourvoient le plus d'emplois dans le secteur de l'industrie sont :

- l'industrie chimique (51 %) ;
- la métallurgie, fabrication de produits métalliques et la construction (28,5 %) ;
- la fabrication de denrées alimentaires (12,6%).

On remarque que **l'industrie chimique occupe plus de la moitié des postes de travail** pour peu d'établissements présents. Ceci étant expliqué par la présence de **l'entreprise Rosier** qui emploie **plus de 100 travailleurs**. Inversement la fabrication de denrées alimentaires concerne beaucoup d'établissements mais occupe une place plus modérée en termes de postes de travail. Ceci s'explique par la présence de très petites entreprises travaillant dans le secteur.

	% DE POSTES DE TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE	% D'ÉTABLISSEMENTS DANS L'INDUSTRIE
FABRICATION DE DENRÉES ALIMENTAIRES, DE BOISSONS ET DE PRODUITS À BASE DE TABAC	12,6 %	31,6 %
TRAVAIL DU BOIS, INDUSTRIE DU PAPIER ET IMPRIMERIE	0,4 %	5,3 %
INDUSTRIE CHIMIQUE	51 %	5,3 %
FABRICATION DE PRODUITS EN CAOUTCHOUC ET EN PLASTIQUE, AINSI QUE D'AUTRES PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES	2,4 %	5,3 %
MÉTALLURGIE ET FABRICATION DE PRODUITS MÉTALLIQUES, À L'EXCEPTION DES MACHINES ET DES ÉQUIPEMENTS	28,5 %	15,8 %
FABRICATION DE MACHINES ET ÉQUIPEMENTS N.C.A	1,2 %	5,3 %
AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES; RÉPARATION ET INSTALLATION DE MACHINES ET D'ÉQUIPEMENTS	3,6 %	26,3 %

Tableau 16 : Répartition des établissements et des postes de travail dans le secteur de l'industrie – 2010 (Source : IWEPS)

Les deux principales entreprises industrielles sont :

- la SA Rosier, installée à Moustier depuis la fin du 19^{ème} siècle, producteur de fertilisants minéraux. Elle emploie entre 100 et 200 personnes. Elle réalise en chiffre d'affaires de près de 280 millions d'euros ;
- la SA Jorion, spécialisée dans le secteur de la semence agricole, emploie entre 20 et 50 personnes.

III.2.4.1 Ce qu'il faut retenir

- L'industrie chimique, la fabrication de produit métalliques et la fabrication de denrées alimentaires sont les activités qui pourvoient le plus d'emplois.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • diversité du type d'établissements (TPE, industries). 	<ul style="list-style-type: none"> • majorité du secteur directement lié au secteur agricole.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • renforcement de l'image identitaire de pôle agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> • disparition des établissements liés au secteur agricole.

III.2.5 Secteur tertiaire dont tourisme

Le secteur tertiaire reprend les activités de commerce et différents services (transports, réparations, services financiers, etc.) ainsi que les administrations publiques, l'éducation et la santé. **Un poste de travail sur quatre**, à Frasnes, concerne ce secteur.

Les activités qui pourvoient le plus d'emplois dans le secteur tertiaire sont :

- l'**enseignement** (29 % des postes de travail) ;
- l'**administration publique** (18 %) ;
- le commerce (15 %) ;
- la santé et l'action sociale (13 %).

	% DE POSTE DE TRAVAIL DANS LE SECTEUR TERTIAIRE
COMMERCE	15,4 %
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	7,7 %
HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	1,1 %
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	2,2 %
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	0,3 %
ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	2,2 %
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	5,2 %
ADMINISTRATION PUBLIQUE	18,8 %
ENSEIGNEMENT	29,2 %
SANTÉ ET ACTION SOCIALE	13,1 %
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	0,7 %
AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES	3,9 %
ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS	0,2 %
TOTAL	100 %

Tableau 17 : Répartition des établissements et des postes de travail dans le secteur des services – 2010 (Source : IWEPS)

Spatiallement, les commerces et services sont **centralisés sur l'entité de Frasnes-lez-Buissenal**. Elle concentre près de 30 % des commerces et services. Viennent ensuite Saint-Sauveur (17,5 %) puis Anvaing (11 %). Les villages de Buissenal, Cordes, Hacquegnies et Herquegues sont peu pourvus en commerces et services (7 % cumulé).

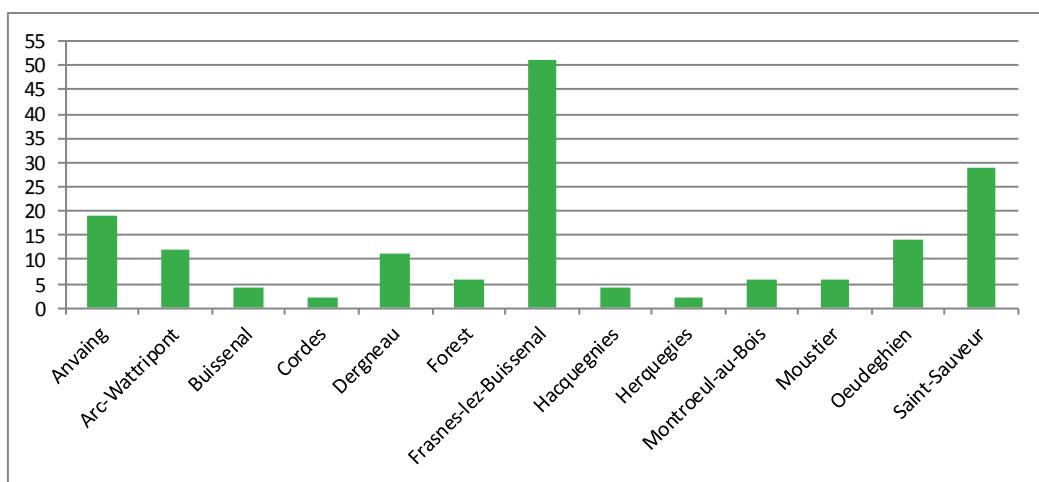


Figure 134 : Répartition spatiale des commerces et services (Source : JNC AWP)

III.2.5.1 Le tourisme

Si le **tourisme** n'a pas le même poids en nombre de postes de travail que d'autres services dans la commune, il est en **pleine expansion**. En effet, l'entité frasnoise est la seule commune de l'arrondissement d'Ath ayant eu **une augmentation de la fréquentation touristique** entre 2000 et 2010. La carte suivante illustre cette évolution positive.

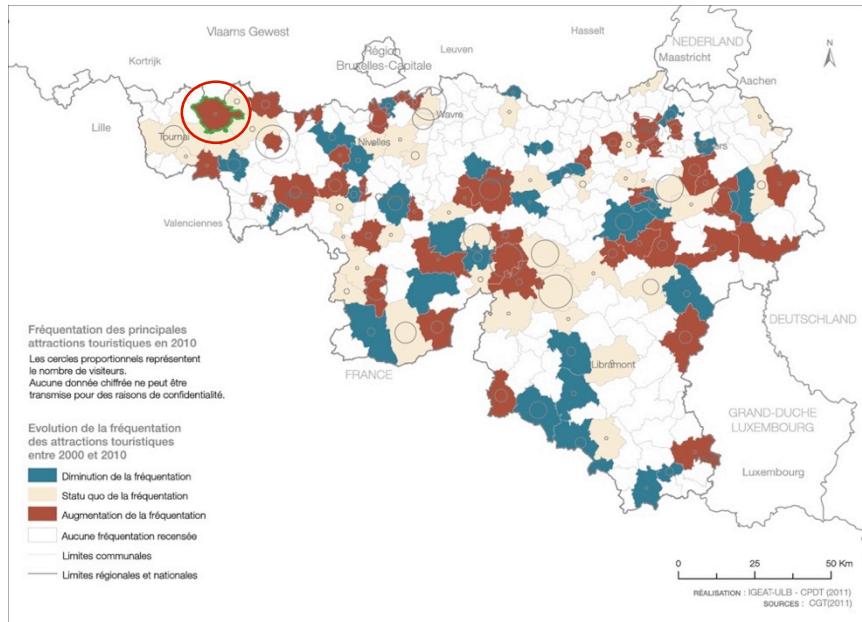


Figure 135 : Évolution de la fréquentation des attractions touristiques (2000 - 2010) (Source : CPDT 2011)

Ne bénéficiant **pas de grand pôle d'attractivité** mais seulement de pôles locaux (le Musée du Sucre, l'Asinerie du Pays des collines, le jardin « Le Camaïeu », la Ferme du Coq à l'âne, etc.), la commune s'appuie sur l'activité du Parc Naturel du Pays des Collines pour se développer **vers un tourisme de terroir**. Ce développement récent, mis en avant lors du précédent PCDR, est illustré dans la carte suivante. A l'exception d'Ath, les communes situées dans le Parc Naturel voient leurs **capacités hôtelières diminuées** alors que leurs **capacités en hébergement touristique de terroir sont en augmentation**.

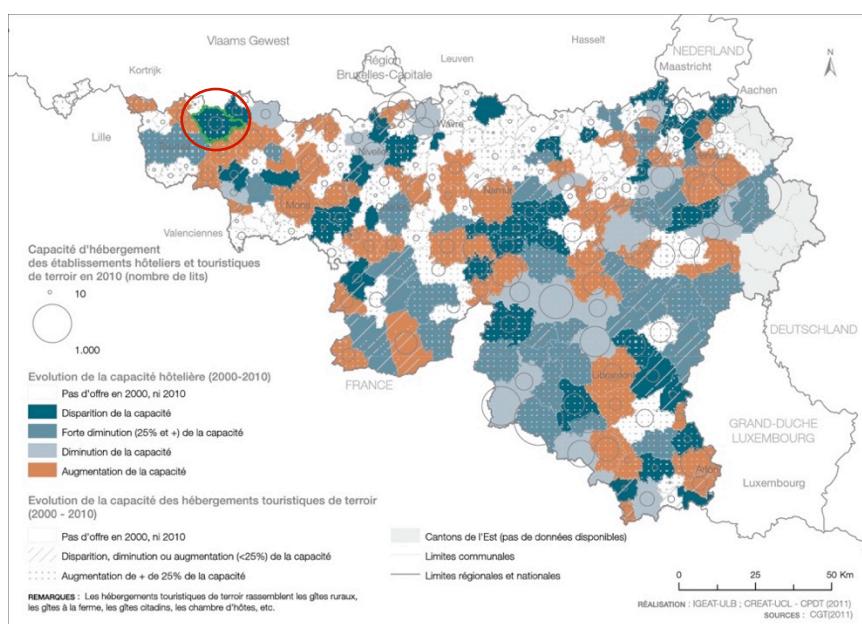


Figure 136 : Évolution de la capacité d'hébergement des établissements hôteliers et touristiques de terroir (2000-2010) (Source : CPDT 2011)

III.2.5.1.1 Structure d'accueil et d'information

Depuis 1988, la commune de Frasnes possède un **Syndicat d'Initiative** dont le but est la promotion du tourisme et du patrimoine de Frasnes-lez-Anvaing. Organisé en ASBL et géré par des bénévoles, il assure l'accueil de la Maison du Sucre de mai à septembre et participe chaque année à l'organisation de diverses activités telles que le Marché du Village en décembre ou le concours des façades fleuries pendant l'été. Il gère aussi la vente de produits du terroir ainsi que de cartes postales de l'entité.

La commune ne dispose pas d'**Office du Tourisme**.

III.2.5.1.2 Attraits touristiques existants

Les **principaux atouts touristiques** de la commune sont :

- **l'Asinerie du Pays des collines** : le Château des Mottes est un des premiers lieux de production de lait d'ânesse en Belgique. L'asinerie propose des visites ainsi que la vente des productions de la ferme (savons, produits de soins, pastilles, lait d'ânesse, etc.) ;
- **le jardin « Le Camaïeu »** : ce jardin de 15 ares abrite près de 1.100 variétés de plantes vivaces, annuelles et bulbeuses ;
- **la Ferme du Coq à l'âne** : elle propose de découvrir différents ateliers d'artisanat tels le travail du cuir, de la laine ou encore le four à pain. De plus, des activités de type familial (promenade ou randonnée en compagnie des ânes, camping sous un tipi ou encore une yourte) sont proposées ;
- **la réserve ornithologique / Frasnes-les-Bassins (SGIB)** : cette réserve naturelle de près de 20 ha, située aux portes de Frasnes-lez-Buissenal, remplace l'ancien site des bassins de décantation de la sucrerie. Cet espace est visitable en groupe et sera à terme un espace de détente et de découverte de la nature.



Photo 1 : l'Asinerie (Source : hainauttourisme.be)



Photo 2 : la Ferme du Coq à l'âne (Source : visitwapi.be)



Photo 3 : Frasnes-les-Bassins (Source : criemouscron.be)

Par ailleurs, située dans le Parc Naturel du Pays des Collines, Frasnes-lez-Anvaing dispose d'un **réseau de ruelles et de sentiers** intéressants qui a permis d'y tracer **12 itinéraires balisés de promenade** dont deux en VTT et un à cheval. Ces itinéraires conduisent à découvrir les éléments remarquables du patrimoine bâti et naturel de la commune ou encore les nombreuses œuvres des artistes du Pays des Collines.

NOM DU PARCOURS	LIEUX	TYPE	LONGUEUR (EN KM)	TEMPS
Fermes et châteaux remarquables	Anvaing	Pédestre	9	2h30
Château d'Anvaing et ses douves	Anvaing	Pédestre	5	1h30
Le sentier enchanté	Frasnes-lez-Anvaing	Pédestre	7	2h30
Douceur et découverte au Pays des Collines	Frasnes-lez-Anvaing	Pédestre	10,5	3h00
La balade des Hiboux	Oeudeghien	Pédestre	5,5	1h30
D'Oeudeghien à Buissenal	Frasnes-lez-Anvaing	Pédestre	13	3h30
Les "Beaux Sites" Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	Pédestre	10	3h30
Le Trou Robin	Montroeur-au-Bois	Pédestre	7	/
Le sentier des Pénitents	Moustier	Pédestre	7	/
Petit détour par Buissenal	Frasnes-lez-Anvaing	VTT	22	2h00
A travers bois et campagne	Frasnes-lez-Anvaing	VTT	28	3h00
Boucle de Frasnes-lez-Anvaing	Frasnes-lez-Anvaing	Équestre	27	/

Tableau 18 : liste des parcours balisés à Frasnes (Source : paysdescollines.be)

III.2.5.2 HORECA

Une cinquantaine d'établissements HORECA sont répertoriés sur l'entité, nous les avons regroupées par type.

<u>Hébergement</u>			
NOM	ADRESSE	CAPACITÉ	TYPE
L'ALTIPLANO	Chaussée de la Libération, 18C - Hacquegnies	20	Gîtes ruraux
CENSE D'EN-BAS	Rue les Mûres, 4A - Herquegies	8	Gîtes ruraux
LA CHATTERIE DE LABLEAU	Rue de Lableau, 32 - Dergneau	14	Gîtes ruraux
COMME CHEZ SOI	Rue Bas-Forest, 10 - Frasnes-lez-Buissenal	9	Gîtes ruraux
LE GRAND RIEU	Grand-Rieu, 15 - Frasnes-lez-Buissenal	50	Gîtes ruraux
LA FERME DE MIANVAING	Rue Mianvaing, 2 - Montroeur-au-Bois	13	Gîtes ruraux
LA LAITERIE	Chemin d'Ellignies, 54 - Frasnes-lez-Buissenal	5	Gîtes ruraux
LE VIEUX POMMIER	Hameau des Papins - Pironche 29 - Frasnes-lez-Buissenal	7	Gîtes ruraux
LES SENTES	Rue des Romains, 9 - Hacquegnies	7	Gîtes ruraux
LA JANAIE	Rue de Mortagne, 16A - Forest	7	Gîtes ruraux
LA FERME DEFILIÈRE	Rue Defilière, 3 - Saint-Sauveur	28	Gîtes ruraux
AUX PIERRES DE FEU	Chaussée de la Libération, 19 - Hacquegnies	6	Chambres d'Hôtes
CHÂTEAU BAGATELLE	Chaussée de Tournai, 29 - Arc-Wattripont	5	Chambres d'Hôtes
EN PASSANT	Rue Houssièvre, 3 - Frasnes-lez-Buissenal	9	Chambres d'Hôtes
LA MAISON D'ARC	Place d'Arc, 11 - Arc-Wattripont	10	Chambres d'Hôtes
LE RIEU DU MOULIN	Mont Saint Laurent, 18 - Saint-Sauveur	6	Chambres d'Hôtes
LE PAYSAGE POÉTIQUE	Rue Herbigette, 12 - Arc-Wattripont	6	Chambres d'Hôtes
VERTES FEUILLES	Avenue des Hauts, 18 - Saint-Sauveur	10	Chambres d'Hôtes
EASY-TEMPO	Rue des Pommiers, 2 - Oeudeghien	6	Chambres d'Hôtes
LES HIBOUX	Rue Houssièvre, 30 - Frasnes-lez-Buissenal	6	Chambres d'Hôtes
AU DOMAIN DE JAURIEU	Rue Jaurieu, 1A - Arc-Wattripont	182	Domaine

<u>Restauration</u>		
NOM	ADRESSE	TYPE
LE PETIT SARLAT	Longue Rue, 8 - Arc-Wattripont	Gastronomie
AU DOMAIN DE JAURIEU	Rue Jaurieu, 1A - Arc-Wattripont	Gastronomie
LA CUISINE	Avenue des Hauts, 18 - Saint-Sauveur	Gastronomie
LA GRANGE DU SOMMELIER	Rue Deflière, 16 - Saint-Sauveur	Gastronomie
LES MARRONNIERS	Rue Vertes Feuilles, 7 - Saint-Sauveur	Gastronomie
BLABLABLA	Bruyère Seutine, 18 – Saint-Sauveur	Restaurant
AL SETTIMO ARTE	Rue Emilie Deltenre, 2 - Saint-Sauveur	Restaurant
LA GRANDE MURAILLE	Chaussée de Renaix, 151 - Dergneau	Restaurant
LA MAISON BLANCHE	Place de Saint-Sauveur, 4 - Saint-Sauveur	Restaurant
LA ROMANCE	Chaussée de Brunehault, 34 - Oeudeghien	Restaurant
VERRES ET COUVERTS	Route d'Hacquegnies, 9 - Frasnes-lez-Buissenal	Restaurant
LE CHALET DE L'ÉTANG	Place, 2 - Montroeur-au-Bois	Restaurant
MANGER ETC...	Rue de l'Hôtel de Ville, 10 - Frasnes-lez-Buissenal	Restaurant
ARÔMES	Résidence de la Marnières, 25 - Anvaing	Service traiteur
LA FRINGALE	Rue Haute, 30B - Frasnes-lez-Buissenal	Friteries-Snacks
LA FORGE	Rue Haute, 9B - Frasnes-lez-Buissenal	Friteries-Snacks
LE MEILLEUR DE LA FRITE	Chaussée de Renaix, 55A - Anvaing	Friteries-Snacks
LA N60	Chaussée de Renaix, Dergneau	Friteries-Snacks

<u>Cafés</u>	
NOM	ADRESSE
AU RALLYMAN	Place de Saint-Sauveur, 6 - Saint-Sauveur
LA GAIETÉ	Place de la Liberé, 22 - Frasnes-lez-Buissenal
AU SALON	Place Verte, 5 - Anvaing
AU TAMPON	Grand Place, 9 - Frasnes-lez-Buissenal
CAFÉ DE LA POSTE	Rue Belle-Eau, 3 - Frasnes-lez-Buissenal
CAFÉ DU JEU DE BALLE	Place Charles Lenoir, 8 - Moustier
CHEZ LOULOU	Rue Ponchaux, 10 - Arc-Wattripont
CAFÉ COMMUNAL	Place, 16 - Cordes
ELBEEN	Place, 33 - Anvaing
LE SYMPA	Grand-Place, 18 - Frasnes-lez-Buissenal
CHICO'S	Chaussée de Renaix, 165A - Saint-Sauveur
SPORTBAR	Rue de la Fauvette, 6 - Frasnes-lez-Buissenal
LA NOUVELLE VAGUE	Place d'Arc, 16 - Arc-Wattripont

Tableau 19 : Liste des établissements HORECA à Frasnes (Sources : Guide touristique de la commune, Guide WAPI 2013)

L'offre HORECA est **équilibrée**. On compte 21 établissements de type Hôtellerie, 18 de type Restauration et 13 Cafés.

La capacité d'hébergement de la commune est assez importante. On dénombre ainsi pas moins de **400 lits disponibles** sur le territoire communal. Si la moitié des villages ne dispose pas d'hébergement (Anvaing, Buissenal, Cordes, Moustier et Oeudeghien), Arc-Wattripont concentre la moitié de la capacité en hébergement touristique. En effet le **domaine de Jaurieu**, entreprise spécialisée dans l'organisation d'évènements de tout type (accueil, restauration, hébergement, activités), dispose à lui seul d'une capacité de 182 lits (16 chambres doubles, 150 places en dortoir).

A l'exception de Buisenal, chaque village dispose au minimum d'un établissement HORECA. La répartition des établissements HORECA n'est pas homogène. Frasnes-lez-Buisenal (29 %), Saint-Sauveur (20 %) et Arc-Wattripont (15 %) concentrent les deux tiers des établissements HORECA de la commune.

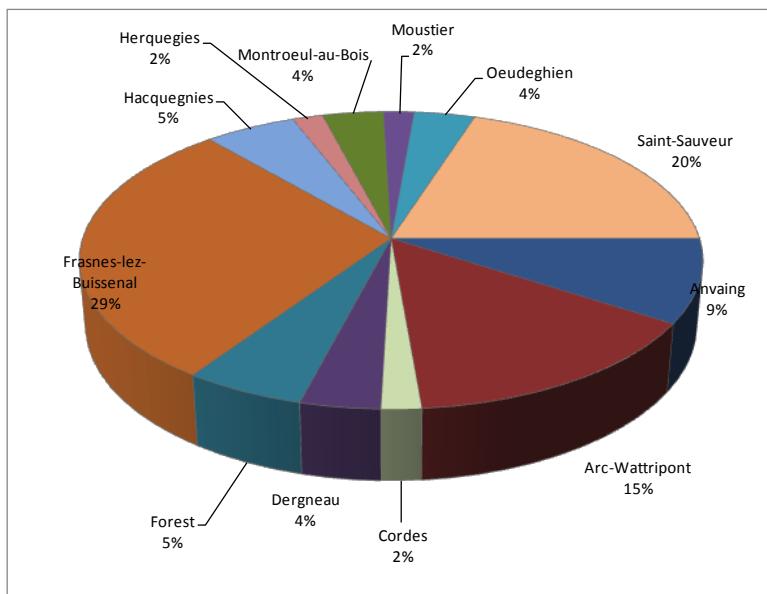


Figure 137 : Répartition spatiale de l'offre HORECA à Frasnes-lez-Anvaing (Sources : Guide touristique de la commune, Guide WAPI 2013)

III.2.5.3 Ce qu'il faut retenir

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> 1/4 des postes dans le secteur tertiaire (enseignement, administration publique) ; commerces centralisés sur Frasnes-lez-Buisenal ; capacité d'hébergement supérieure à 400 lits (dont 21 gîtes et chambres d'hôtes) ; > 50 établissements HORECA ; augmentation remarquée de la fréquentation touristique ; nombreux itinéraires balisés de promenade ; attraits touristiques majeurs liés aux caractéristiques rurales du territoire : asinerie, ferme, jardin... 	<ul style="list-style-type: none"> pas de grands pôles d'attractivité ; Domaine de Jaurieu, entreprise spécialisée dans l'organisation d'évènements de tout type (accueil, restauration, hébergement, activités) et de grande capacité, situé en périphérie.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> développement du tourisme de terroir ; accentuation des retombées locales ; moteur de développement touristique déjà lancé ; développement autour des thématiques identitaires : sucre, fourmis... 	<ul style="list-style-type: none"> pression sur le cadre de vie due au développement touristique ; peu de retour des visiteurs du domaine de Jaurieu.

III.3. COHÉSION SOCIALE



FRASNES-LEZ-ANVAING
PCDR/A21L

Jnc | AWP
INTERNATIONAL

III.3 Cohésion sociale

III.3.1 Structure démographique

III.3.1.1 Évolution de la population

Au 1^{er} janvier 2012, la population frasnoise s'élevait à **11.439 habitants**. Inscrite dans un contexte hennuyer de **faible croissance démographique**, Frasnes-lez-Anvaing présente une évolution de sa population (**+7 %** depuis 1991) supérieure à la moyenne provinciale mais inférieure à celle de l'arrondissement d'Ath (11 %) ou encore de la Wallonie (10 %).

ENTITÉ	1991	2012	ÉVOLUTION
WALLONIE	3.258.795	3.561.434	10%
PROVINCE DU HAINAUT	1.280.336	1.325.856	4%
ARRONDISSEMENT D'ATH	76.840	84.958	11%
FRASNES-LEZ-ANVAING	10.737	11.439	7%

Tableau 20 : Évolution de la population entre 1991 et 2012 (Source : INS)

Cette évolution positive de la population s'est faite par palier. En effet, depuis la fusion des communes en 1977, la population de Frasnes a plus ou moins stagné jusqu'en 1996, connaissant même une légère chute en 1991. Depuis 1996, celle-ci s'accroît suivant la tendance générale de la Wallonie, à un rythme plus modéré.

Cette augmentation devrait se poursuivre pendant les 15 prochaines années. Une étude du Centre de démographie et Société de l'UCL estime que la population atteindrait 12.154 habitants (**+ 715 unités par rapport à 2012**). Cette augmentation est corroborée par les projections du Bureau du Plan qui prévoit une augmentation de **± 1.500 habitants à l'horizon 2040**.

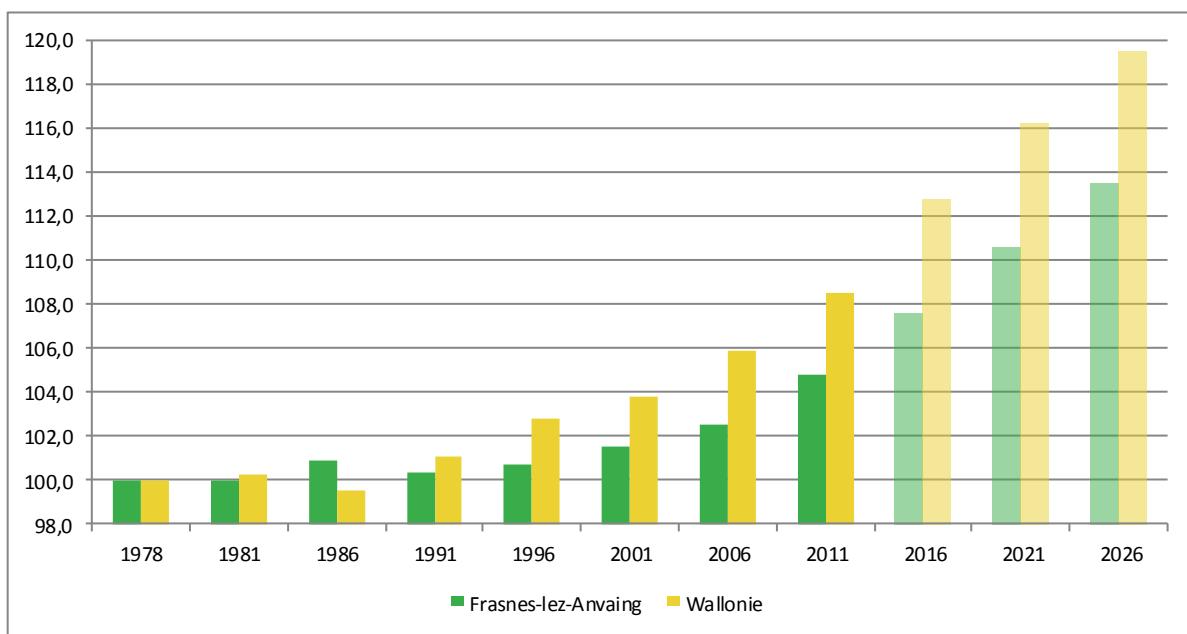


Figure 138 : Évolution comparée de la population (indice Base 1978 = 100) (Source : INS)

Au sein des entités frasnoises, l'évolution de la population n'est pas répartie de manière homogène. Ainsi, sur la période 1991-2011, trois entités (Cordes, Forest et Hacquegnies) ont vu leurs populations diminuer, six entités (Anvaing, Arc-Wattripont, Buisenal, Frasnes-lez-Buisenal, Herquegues, Moustier) ont vu leurs populations légèrement augmenter et quatre entités (Dergneau, Montroeur-au-Bois, Oeudeghien et Saint-Sauveur) ont vu leurs populations augmenter de manière plus significative.

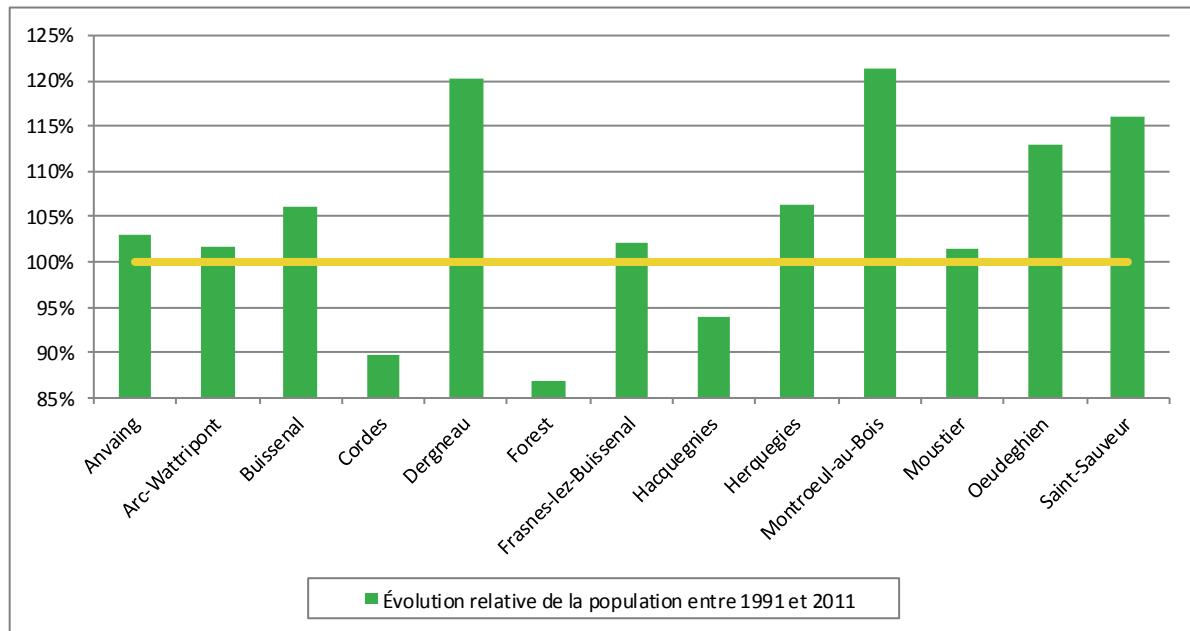


Figure 139 : Évolution comparée de la population par entité (indice Base 1991 = 100) (source : INS)

III.3.1.2 Mouvements de la population

Les mouvements de population sont calculés à partir des naissances et décès (solde naturel) et des arrivées et départs (solde migratoire). Le tableau suivant reprend les chiffres pour la commune de Frasnes durant la dernière décennie.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Naissances	101	125	121	111	113	117	128	115	148	143	129
Décès	138	116	142	151	142	119	104	130	126	117	126
Solde naturel	-37	9	-21	-40	-29	-2	24	-15	22	26	3
Arrivées	450	477	532	478	518	552	518	525	675	555	648
Départs	417	461	512	425	485	502	422	524	576	551	519
Solde migratoire	33	16	20	53	33	50	96	1	99	4	129
Évolution de la population	-4	25	-1	13	4	48	120	-14	121	30	132

Tableau 21 : Mouvements de la population à Frasnes entre 2000 et 2010 (Source : Commune)

Si depuis 2006 le solde naturel de Frasnes est globalement positif, celui-ci était négatif entre 2000 et 2005. Ce solde négatif a néanmoins été largement compensé par un solde migratoire toujours positif sur la décennie engendrant une évolution de la population presque toujours positive excepté en 2000, 2002 et 2007.

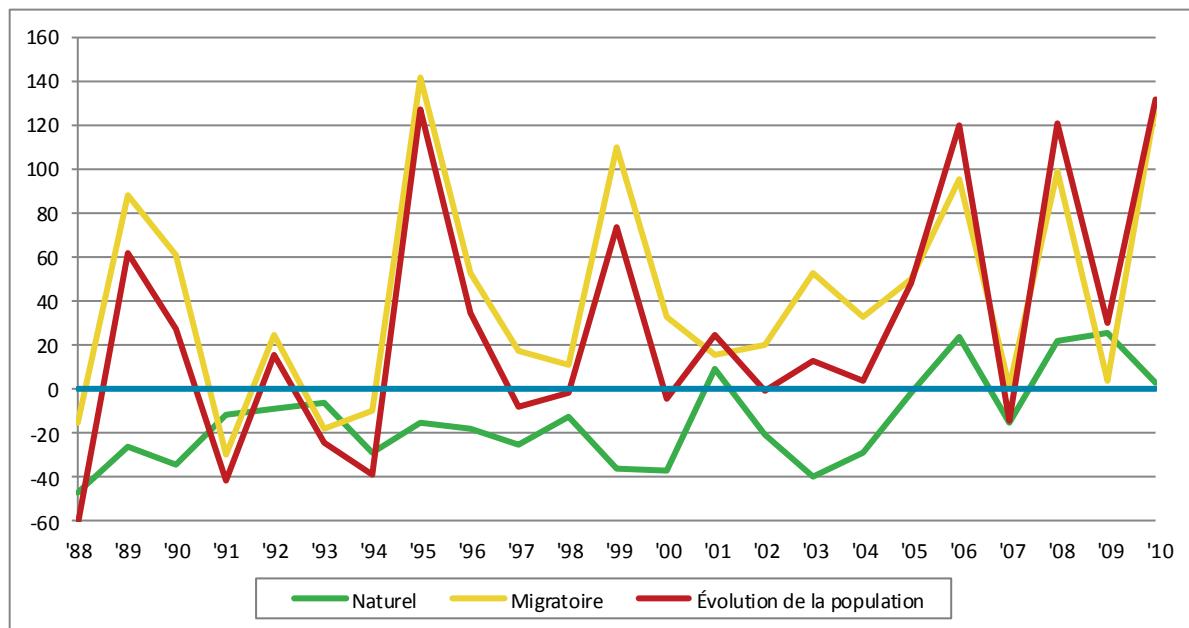


Figure 140 : Évolution des mouvements naturels et migratoires entre 1988 et 2010 (Source : Commune)

III.3.1.3 Répartition spatiale de la population

Au 1^{er} janvier 2011, la population de la commune se répartissait parmi les différentes entités comme suit:

ANCIENNE COMMUNE	POPULATION EN 1991	% DE LA POPULATION TOTALE EN 1991	POPULATION EN 2011	% DE LA POPULATION TOTALE EN 2011	ÉVOLUTION DE LA POPULATION 1991 - 2011
ANVAING	1101	10,3%	1125	10,2%	+24
ARC-WATTRIPONT	942	8,8%	935	8,5%	-7
BUISENAL	446	4,2%	462	4,2%	+16
CORGES	184	1,7%	144	1,3%	-40
DERGNEAU	750	7,0%	852	7,7%	+102
FOREST	419	3,9%	373	3,4%	-46
FRASNES-LEZ-BUISENAL	2892	27,0%	2853	25,8%	-39
HACQUEGNIES	422	3,9%	394	3,6%	-28
HERQUEGIES	223	2,1%	220	2,0%	-3
MONTROEUL-AU-BOIS	420	3,9%	489	4,4%	+79
MOUSTIER	658	6,1%	663	6,0%	+5
OEUDEGHENIEN	699	6,5%	794	7,2%	+95
SAINTE-SAUVEUR	1548	14,5%	1757	15,9%	+209
TOTAL	10737	100%	11214	100%	+477

Tableau 22 : Répartition spatiale de la population frasnoise (Source : INS)

Noyau central de l'entité frasnoise, l'ancienne commune de **Frasnes-lez-Buisenal** concentre un **quart de sa population**. Les localités d'Anvaing, Frasnes-lez-Buisenal et Saint-Sauveur se partagent plus de 50 % de la population totale de la commune. **Plus de la moitié de la population est dispersée en dehors des villages** et les petits villages ne comptent que 500 à 1.000 habitants. Parmi les anciennes communes les plus isolées en termes de réseau viaire, on constate une perte significative de population de Cordes et Forest.

ENTITÉ	1991	2011	ÉVOLUTION
WALLONIE	193 hab./km ²	209 hab./km ²	8 %
PROVINCE DU HAINAUT	338 hab./km ²	347 hab./km ²	3 %
ARRONDISSEMENT D'ATH	158 hab./km ²	173 hab./km ²	9 %
FRASNES-LEZ-ANVAING	96 hab./km ²	102 hab./km ²	7 %

Tableau 23 : Densité de population entre 1991 et 2011 (Source : IWEPS)

La densité moyenne de la population frasnoise est de **102 habitants au km²**. Cette densité faible, plus de trois fois inférieure à la moyenne de la province hennuyère, témoigne **du caractère rural marqué de la commune**.

Au sein de la commune, on constate des **disparités, la densité variant du simple au triple**. La figure ci-dessous illustre ces différences.

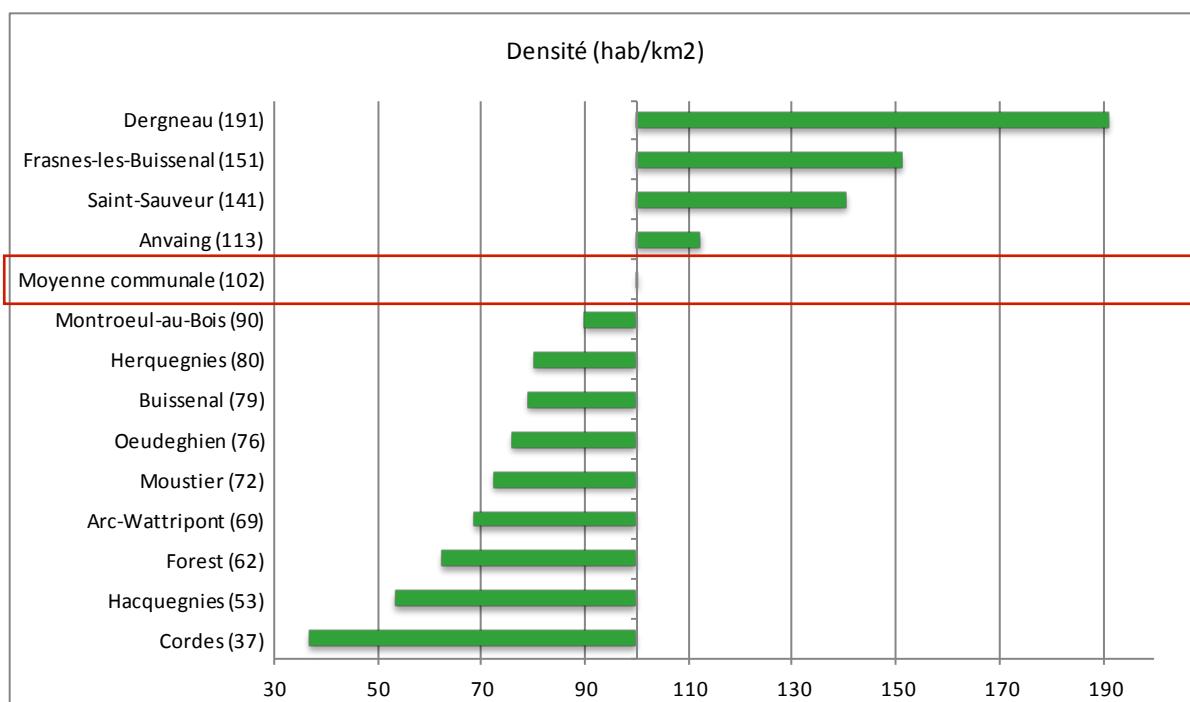


Figure 141 : Densité par ancienne commune (Source : Commune 2013)

III.3.1.4 Structure par âge

Le tableau ci-dessous illustre la répartition de la population par tranches d'âges à Frasnes, dans l'Arrondissement d'Ath, la Province du Hainaut et la Région Wallonie.

ENTITÉ	POPULATION TOTALE	0 - 18 ANS	19 - 64 ANS	65 ANS ET PLUS
WALLONIE	3.258.795	24%	58%	18%
PROVINCE DU HAINAUT	1.325.856	22%	61%	17%
ARRONDISSEMENT D'ATH	84.958	23%	60%	17%
FRASNES-LEZ-ANVAING	11.439	23%	60%	17%

Tableau 24 : Structure par âge en 2012 (Source : INS)

La population frasnoise présente un **profil similaire aux territoires de référence**. Sa pyramide des âges affiche une forme d'ogive. Les adultes sont plus nombreux que les jeunes et les personnes âgées y occupent une place relativement importante. Elle traduit une **tendance au vieillissement**.

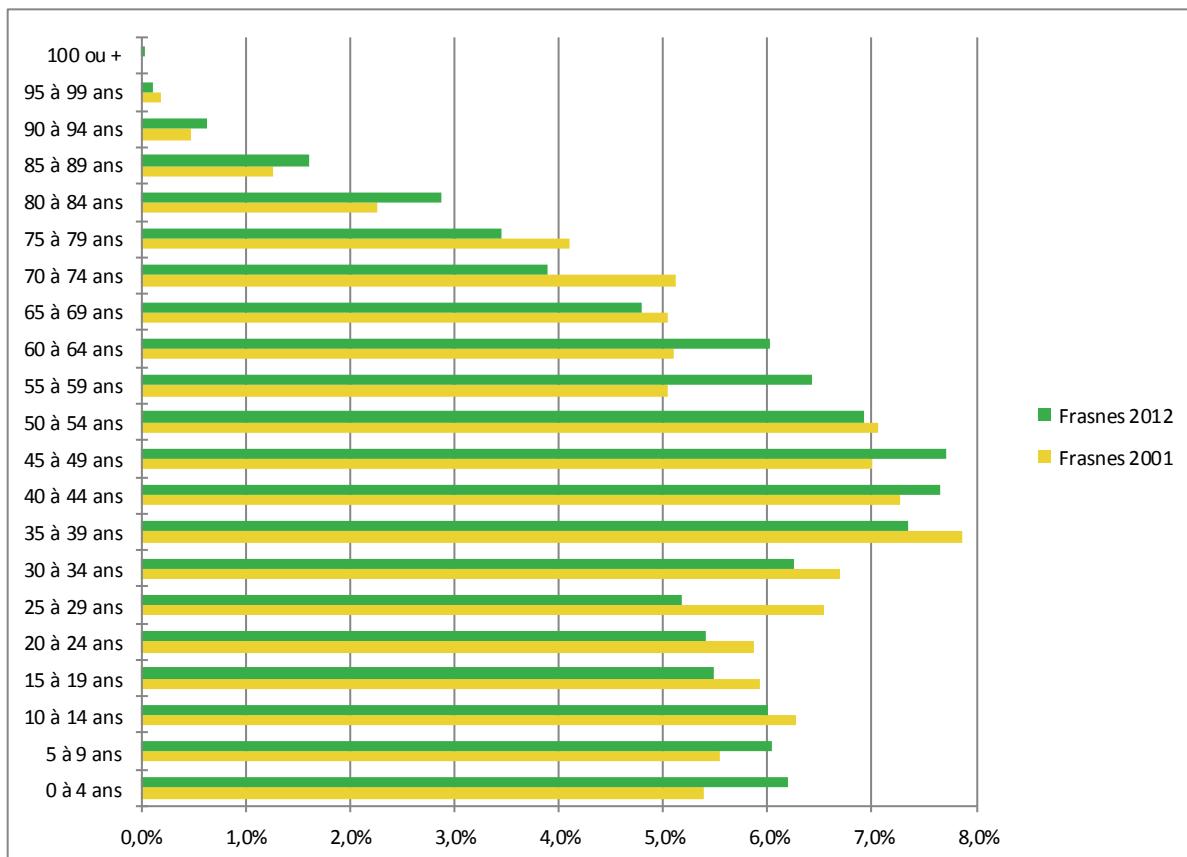


Tableau 25 : Pyramide des âges comparative de Frasnes entre 2001 et 2012 (Source : INS)

En 10 ans, la pyramide des âges a sensiblement changé :

- Les jeunes de moins de 15 ans ont augmenté ;
- Les actifs de 20 à 40 ans ont fortement diminué ;
- Les actifs de 40 à 60 ans ont fortement augmenté ;
- Les seniors de plus de 80 ans ont fortement augmenté.

Ce changement de la structure par âge de la population devrait s'accentuer davantage dans les années à venir et **engendrer une réflexion sur les besoins en équipements et logements adaptés**. L'accroissement de la population dans toutes les catégories d'âges et plus particulièrement celui des

60-70 ans à court terme (+28 % d'ici 2020) et des + de 80 ans à moyen terme (doublement du nombre de personnes de plus 80 ans d'ici 2040) entraînera une augmentation des besoins inhérents (maisons de repos et services, etc.).

III.3.1.5 Ménages

En 2010, Frasnes-lez-Anvaing comptait **4.562 ménages**. Le pourcentage de ménages isolés à Frasnes (**28 %**) est inférieur à celui de son arrondissement (30 %) et sensiblement inférieur aux moyennes provinciale et régionale (respectivement 34 et 33 %). Les pourcentages des ménages de 2 personnes et plus est, sont en revanche, supérieurs à la Région wallonne.

Notons que la **taille des ménages** à Frasnes est **supérieure à la moyenne régionale** (2,46 contre 2,34).

ENTITÉ	NOMBRE TOTAL DE MÉNAGES PRIVÉS	ISOLÉS	MÉNAGES 2 PERS.	MÉNAGES 3 PERS.	MÉNAGES 4 PERS.	MÉNAGES 5 PERS.	MÉNAGES 6 PERS. ET +	NOMBRE DE PERSONNE PAR MÉNAGE
WALLONIE	1.493.817	33,5%	31,4%	15,8%	12,4%	4,8%	2,1%	2,34
PROVINCE DU HAINAUT	566.174	34,0%	31,4%	16,5%	11,7%	4,4%	2,1%	2,31
ARRONDISSEMENT D'ATH	34.913	30,2%	32,3%	17,6%	13,2%	4,7%	2,1%	2,40
FRASNES-LEZ-ANVAING	4.562	28,1%	32,6%	17,5%	14,3%	5,2%	2,3%	2,46

Tableau 26 : Répartition des ménages selon leur type en 2010 (Source : IWEPS)

Si le pourcentage de ménages isolés est encore bien inférieur à la moyenne régionale, celui est en constante augmentation depuis 1991, au détriment des ménages de 3 personnes et plus.

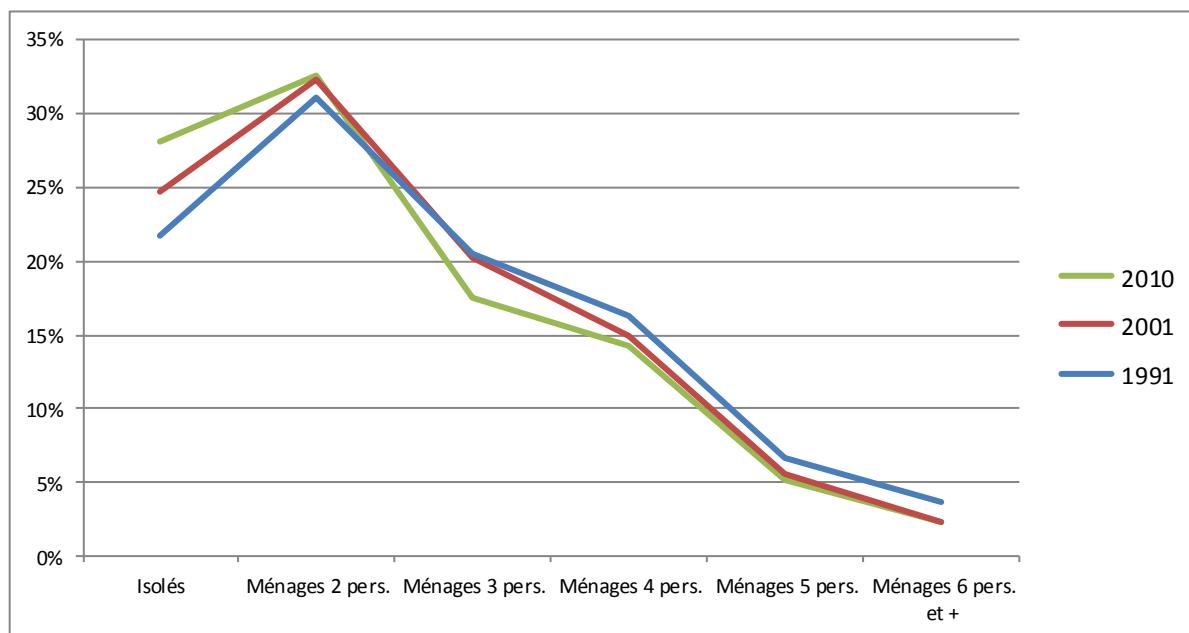


Figure 142 : Évolution de la taille des ménages à Frasnes entre 1991 et 2010 (Source : IWEPS)

Cette **augmentation des ménages isolés** observée en Wallonie en général, **induit la mise sur le marché de logement et formes d'habiter plus créatives et certainement des logements de taille plus réduite**.

III.3.1.6 Ce qu'il faut retenir

- La commune compte 11.439 habitants en 2012 ;
- La densité en légère augmentation (+7 %), reste très faible comparée à la densité hennuyère (102 hab./km² contre 347 hab./km²) et marque le caractère rural de la commune.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • population en constante évolution depuis 1991 (+7 %), devrait continuer à croître pendant les 25 prochaines années (± 1.500 habitants en plus en 2040) ; • solde migratoire systématiquement positif depuis 1994 ; • taille des ménages supérieure à la moyenne régionale ; • pourcentage de ménages isolés inférieur à la moyenne régionale. 	<ul style="list-style-type: none"> • faible densité, éparpillement de l'habitat ; • croissance hétérogène au sein de l'entité. Les pôles principaux (Frasnes-lez-Buissenal et Anvaing) ne semblent pas particulièrement plus attractifs à l'inverse des entités de Dergneau, Montroeul-au-Bois ou encore Saint-Sauveur ; • plus de 50 % de la population habitant en dehors des villages ; • augmentation de la part des jeunes et des plus âgés ; • diminution de la taille moyenne des ménages et une augmentation du nombre d'isolés.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • renforcement de l'attractivité des pôles. 	<ul style="list-style-type: none"> • vieillissement de la population; • augmentation des ménages isolés ; • difficultés de répondre aux nouvelles demandes en équipements communautaires et logements (maisons de soins et de repos, crèches) ; • augmentation de la population non contrôlée pouvant induire une perte du caractère rural ; • poursuite du morcelement du territoire.

III.3.2 Logement

Au 1^{er} janvier 2012, la commune de Frasnes comportait **4.908 logements** sur son territoire. Le parc de logement de la commune en 2012 se répartit de la manière suivante :

- **98 % de maisons** (contre 88 % en Wallonie) ;
- 2 % d'appartements (contre 12 % en Wallonie).

Le tableau suivant illustre la proportion des logements en fonction de leurs typologies ainsi que leurs évolutions entre 2001 et 2012 :

TYPE DE LOGEMENT	2001		2012		ÉVOLUTION
	Nombre	Proportion (%)	Nombre	Proportion (%)	
MAISONS ISOLÉES	2.785	62 %	3.076	63 %	10 %
MAISONS MITOYENNES	648	14 %	664	14 %	2 %
MAISONS SEMI-MITOYENNES	1.044	23 %	1.064	22 %	2 %
BUILDINGS ET IMMEUBLES À APPARTEMENTS	46	1 %	104	2 %	126 %
TOTAL	4.523	100 %	4.908	100 %	9 %

Tableau 27 : Évolution de la part des logements à Frasnes selon leur type (Source : IWEPS)

Frasnes-lez-Anvaing est caractérisée par une **très forte proportion de maisons isolées** (63 % contre 33 % pour la Région wallonne) à l'inverse des maisons mitoyennes (14 % contre 30 % pour la Wallonie). Les logements de **type appartement**, dont la proportion est minime (2 % contre 14 % pour la Wallonie), sont en **forte évolution depuis 10 ans** (+126 %).

ANCIENNETÉ DU BÂTI	FRASNES-LEZ-ANVAING	WALLONIE
ANTÉRIEUR À 1946	65 %	53 %
DE 1946 À 1970	10 %	18 %
DE 1971 À 1981	11 %	12 %
DE 1981 À NOS JOURS	14 %	17 %
TOTAL	100 %	100 %

Tableau 28 : Ancienneté du bâti (Source : IWEPS)

L'âge moyen du logement frasnois est beaucoup plus élevé qu'en Wallonie. En effet, plus de 60 % des logements sont antérieurs à 1946 dont 40 % sont antérieurs à 1900 (contre 53 % pour la région wallonne).

III.3.2.1 Ce qu'il faut retenir

Atouts	Faiblesses
•	<ul style="list-style-type: none"> • forte proportion de maisons isolées (63 % contre 33 % en Wallonie) ; • plus de 60 % des logements sont antérieurs à 1946 dont 40 % antérieurs à 1900.
Opportunités	Menaces
• renouvellement du patrimoine bâti.	<ul style="list-style-type: none"> • dépendances aux énergies fossiles (PEB du bâti ancien).

III.3.3 Services à l'enfance et à la jeunesse

129 places en structure d'accueil sont disponibles sur Frasnes pour les enfants âgés de 0 à 3 ans :

- **une maison d'enfant « Les Fourmis »** implantée à Frasnes-lez-Buissenal, dans le parc d'activité économique de la Sucrerie. Cette infrastructure comporte 27 lits ;
- **un service d'accueillantes d'enfants conventionnées** proposé par le CPAS et subsidié par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). Il est agréé pour 25 accueillantes réparties sur l'entité de Frasnes-lez-Anvaing, soit 102 places subventionnées.



Figure 143: Maison d'enfants "Les fourmis" à Frasnes-lez-Buissenal (www.ideta.be)

Au total le **taux de couverture de la petite enfance** (rapport entre capacité d'accueil/nombre d'enfants en âge d'être en structure d'accueil) est **inférieur à l'objectif européen** (28 % contre 33 %).

Une crèche communale est prévue à Oeudeghien dans le cadre du Plan Cigogne III.

L'**ONE** organise des **consultations pour les enfants** âgés de 0 à 6 ans dans les locaux du C.P.A.S. Il organise aussi **diverses activités** et ateliers tout au long de l'année :

- des groupes de rencontre parents/enfants ;
- des animations lectures ;
- des initiations au massage bébé.

Frasnes-lez-Anvaing dispose de **deux maisons de jeunes** :

- les Vaniches, située à Frasnes-lez-Buissenal ;
- les Gosiots, située à Oeudeghien.



Photo 4 : Maison de jeunes Vaniches (Source : Google Street)

Plusieurs associations sont présentes pour proposer aux enfants de 3 à 18 ans des activités dans des domaines variés :

- l'Asbl « Plaines de Jeux communales de Frasnes-Lez-Anvaing » ;
- le Club de Jeunes « La Gayolle » ;
- la Jeunesse d'Herquegues ;
- le Hamo ;
- la Maison des Jeunes « Vaniche » ;
- le Patro Notre-Dame de Montroeul-au-Bois ;
- le Patro Saint-Martin de Frasnes.

Des stages d'été sont organisés chaque année au mois de juillet pour les enfants de 3 à 15 ans.

La commune dispose de **deux aires de jeux** à Frasnes-lez-Buissenal : l'une située Résidence Émile Lesaffre et l'autre à l'Hôtel de ville dans le cadre du nouvel aménagement.

III.3.3.1 Ce qu'il faut retenir

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • large gamme d'activités extra-scolaires proposée. 	<ul style="list-style-type: none"> • taux de couverture de la petite enfance inférieur à l'objectif européen : 28 % ; • seulement 2 aires de jeux.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • Fuite des jeunes parents – perte de mixité sociale.

III.3.4 Enseignement

L'**offre scolaire** pour les maternelles, primaires et secondaires est assez importante à Frasnes-lez-Anvaing. On dénombre une **école quasiment pour chaque entité** (à l'exception de Cordes, Forest et Wattripont).

<u>Enseignement fondamental communal</u>		
NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE	TÉLÉPHONE
ANVAING SITE MATERNEL (IMMERSION NÉERLANDAIS)	Rue de la Gare, 20 7910 Anvaing	069/66.75.95
ANVAING ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (IMMERSION NÉERLANDAIS)	Chemins du Carnois, 32b 7910 Anvaing	069/22.81.68
BUISENAL	Place de Buisenal, 8 7911 Buisenal	069/86.81.09
DERGNEAU	Rue de l'Eglise, 38 7912 Dergneau	069/76.97.54
MONTROEUL-AU-BOIS	Rue Gorge, 12 7912 Montrœul-au-Bois	069/87.53.08
ÉCOLE COMMUNALE DE MOUSTIER	Route de Grandmetz 7911 Moustier	069/87.53.14
OEUDEGHEN	Chaussée de Brunehaut, 40 7911 Oeudeghen	068/64.52.16
SAINT-SAUVEUR (IMMERSION ANGLAIS)	Rue des Combattants, 24 7912 Saint-Sauveur	069/76.92.50

<u>Enseignement fondamental libre</u>		
NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE	TÉLÉPHONE
NOTRE-DAME DES RHOSNES : - IMPLANTATION D'ARC	Rue du Couvent, 2 7910 Arc – Ainières	069/76.73.23
- IMPLANTATION FRASNES-LEZ-BUISENAL	Grand'Place, 17 7911 Frasnes-lez-Buisenal	069/86.64.38
- IMPLANTATION D'HACQUEGNIES	Rue des écoles, 15 7911 Hacquegnies	069/86.64.38
ÉCOLE SAINT VINCENT DE PAUL ANVAING	Place, 26 7910 Anvaing	069/86.65.44
ÉCOLE LIBRE SAINT-MICHEL	Rue Tour Notre-Dame, 16 7912 Saint-Sauveur	069/76.92.28

<u>Enseignement de la Communauté française</u>		
NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE	TÉLÉPHONE
ATHÉNÉE ROYAL LUCIENNE TELLIER (ENSEIGNEMENT CLASSIQUE ET IMMERSION EN ANGLAIS)	Rue Oscar Soudant, 4 7911 Frasnes-lez-Buisenal	069/86.62.83
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ PRIMAIRE	Route de Lessines, 27 7911 Frasnes-lez-Anvaing	069/86.68.55

Enseignement secondaire de la Communauté française		
NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE	TÉLÉPHONE
ATHÉNÉE ROYAL LUCIENNE TELLIER (SECONDNAIRE)	Rue du Carnois 32/A 7910 Anvaing	069/87.18.20
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ SECONDAIRE	Route de Lessines, 27 7911 Frasnes-lez-Anvaing	069/86.68.57

Tableau 29 : Liste des établissements scolaires à Frasnes (Source : Commune)

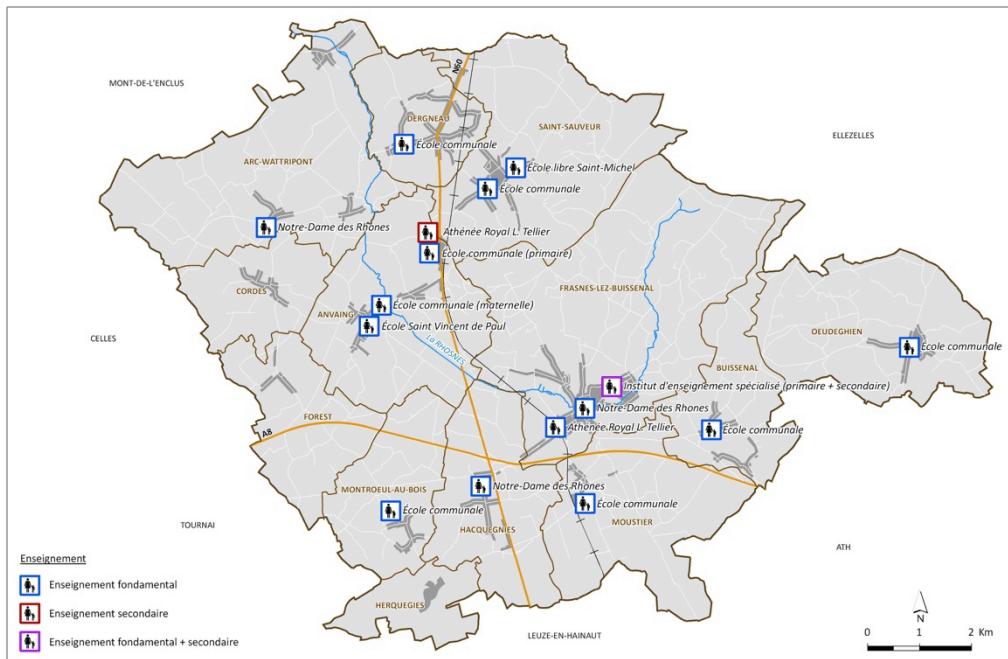


Figure 144 : Répartition des écoles au sein de la commune (JNC AWP)

En septembre 2012, la population scolaire (maternelle, primaire et secondaire) fréquentant les établissements locaux était de **2.180 élèves**. A titre de comparaison la population âgée de **moins de 18 ans** au 1^{er} janvier 2012 à Frasnes était de **2.183 habitants**. Le succès des écoles en immersion (néerlandais et/ou anglais) dont 1 enfant sur 2 n'est pas originaire de l'entité explique certainement ce chiffre élevé de la fréquentation scolaire sur le territoire communal.

La commune ne dispose **pas d'établissement d'enseignement supérieur** sur son territoire. Les établissements d'enseignement supérieur les plus proches se situent à moins de 20 km sur les communes d'Ath, Leuze-en-Hainaut ou encore Tournai.

Notons que plusieurs écoles **manquent de places** et se sont étendues temporairement dans des conteneurs comme l'école d'Anvaing.

III.3.4.1 Ce qu'il faut retenir

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> présence d'écoles dans chaque entité ; écoles en immersion. 	<ul style="list-style-type: none"> pas d'établissement d'enseignement supérieur ; manque de places, extensions d'écoles dans des conteneurs.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> développement de l'offre scolaire et modernisation des outils pédagogique. 	<ul style="list-style-type: none"> succès des écoles en immersion au détriment des élèves frasnois.

III.3.5 Services aux seniors

L'entité compte une maison de repos et de soins privée, la « **Résidence Vivaldi** », d'une capacité de **40 lits** située à Herquegies ainsi qu'une maison de repos publique, le « **Home Saint-Joseph** », d'une capacité de **120 lits** dont 30 lits en maisons de repos et de soins.

Il est à noter que la Résidence Vivaldi souhaite doubler sa capacité et passerait ainsi à une capacité d'accueil de 80-90 lits.

En plus du taxi social se déplaçant à la demande (2 véhicules), le service social assure un service de repas à domicile. L'offre en repas à domicile est complétée par 5 traiteurs.

En ce qui concerne les soins à domicile, 4 sociétés sont renseignées ainsi que pas moins d'une dizaine d'infirmiers.



Figure 145: Home Saint-Joseph (Source: Google street)

III.3.5.1 Ce qu'il faut retenir

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> présence de deux maisons de repos (160 lits) ; dynamisme du Conseil des Ainés ; offre en repas et soins à domicile. 	<ul style="list-style-type: none"> structure du territoire (éclatement du bâti) peu favorable au maintien des personnes âgées à domicile.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> extension de la capacité de la résidence Vivaldi en cours ; développement des équipements pour le maintien à domicile de personnes âgées. 	<ul style="list-style-type: none"> forte augmentation de la part des personnes de plus de 75 ans.

III.3.6 Culture et gouvernance

III.3.6.1 Infrastructures culturelles

La commune de Frasnes-lez-Anvaing possède plusieurs pôles de développement de la culture :

- la **Maison du Sucre**, un musée installé dans l'ancienne gare de Frasnes-lez-Buissenal. Il aborde l'histoire du sucre et de sa fabrication à travers la Bande dessinée, la littérature ou encore la publicité. Une copie du trésor celtique des torques découvert dans le bois de Martimont au 19^{ème} siècle y est exposée. La Maison du sucre est dorénavant fermée et laisse place aux bureaux du CPAS dans une aile du bâtiment ;
- la **bibliothèque communale** de Frasnes-lez-Anvaing ;
- une antenne de la bibliothèque collaborant au réseau local de lecture publique à Anvaing ;
- l'**Espace Cigalon**, une antenne locale du Centre Culturel du Pays des Collines, situé rue Basse à Frasnes-lez-Buissenal. Géré en ASBL, il propose des activités culturelles diverses et variées (spectacles, expositions, ateliers, musique, cinéma, etc.) sur l'ensemble du Pays des Collines ;

l'**Espace Albert Marescaux**, situé à Frasnes-lez-Buissenal, salle d'exposition servant de vitrine aux artistes de la région ;

III.3.6.2 Manifestations récurrentes

Plusieurs manifestations se déroulent chaque année aux mêmes dates ou époques de l'année. On retiendra :

- le **Carnaval d'Anvaing** : le premier carnaval de Wallonie se déroule chaque 3^{ème} weekend de janvier ;
- le **crossage²⁷** d'Anvaing : appelé aussi « chôlage », il est pratiqué chaque année au début du printemps dans les rues du village d'Anvaing ;
- la **rencontre des Cornemuses** : il se déroule dans une ferme du 18^{ème} siècle chaque année courant du mois de mai. Luthiers, musiciens et amateurs de musique se donnent rendez-vous pour une série de concerts et bals en l'honneur de cet instrument traditionnel connu sous le nom de « muchosa » au Pays des Collines ;
- la **fête aux 100 bières** : pendant le weekend de l'Assomption, le Club des jeunes « la Gayolle » organise la traditionnelle fête aux 100 bières où l'on peut découvrir et apprécier les saveurs de bières venues du monde entier ;
- les **Ducasses** : aux mois d'août et de septembre, ont lieu les Ducasses de Forest, Herquegies et de la Rue Basse ;
- le **SugaRock Festival** : chaque année, au mois de septembre, le site de la **Foire agricole** accueille ce festival de musique rock ;
- le **Marché des villages** : le marché de Noël propose chaque année de nombreuses activités (stands, spectacles de rue, fanfares, feux d'artifice).

²⁷ Ce sport insolite se rapprochant du golf ou du hockey se pratique avec une balle en bois (« la cholette ») et une crosse. Le but étant de frapper la cholette en un minimum de coup d'un point de départ à son point d'arrivée.



Carnaval d'Anvaing (Source : carnavalanvaing.be)



Affiche du SugaRock (Source : Commune)

III.3.6.3 Gouvernance multi-niveaux

« La Wallonie picarde est aujourd’hui un véritable bassin de vie dont l’identité de territoire s’affirme autour du développement de la qualité de vie. Cette identité est désormais intimement liée à l’Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai. Ce Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) rassemble 147 communes et plus de 2 millions d’habitants. Ses objectifs reposent sur la mise en place d’une nouvelle gouvernance transnationale et sur l’intensification des liens entre les principales agglomérations dans les domaines de l’emploi, des transports, de l’aménagement du territoire, de la culture, du tourisme, etc. [...] Les espaces ruraux ont également la part belle. Engagés dans des dynamiques de développement local, ils ont pris leur avenir en main : cadre de vie, produits et savoir-faire locaux, tourisme, folklore, art d’être ensemble sont leurs principaux axes de travail. Ils se développent en parfaite harmonie avec les pôles urbains tout proches.²⁸ »

La **dynamique de gouvernance** associant aux pouvoirs politique et administratif le milieu socio-économique est présente dans les différentes structures de gestions territoriales : à l’échelle internationale (GECT), à l’échelle supracommunale et infrarégionale (Conseil de Développement de la Wallonie Picarde, Parc naturel du Pays des Collines, Contrat de rivière) ou à l’échelle locale par notamment le PCDR.

III.3.6.4 Identité

Si l’émergence de l’identité « Wallonie Picarde » et les efforts de communication et gouvernance ont permis de véritablement affirmer les caractéristiques du territoire du Hainaut occidental sur la scène régionale, le **Pays des Collines et Frasnes** en particulier affiche sa **particularité et la puissance de l’identité locale**.

En effet, si d’autres activités industrielles et agricoles ont marqué l’histoire de Frasnes, c’est sans doute la **présence de la sucrerie qui reste imprimée sur le territoire**.

Cette **identité « sucrière »**, témoin d’un passé historique, est explorée à plusieurs titres, soit comme **« landmark »** soit comme outil de communication :

- rond-point des fourmis ;
- Maison du Sucre ;
- Zone d’Activité Économique de la Sucrerie ;
- le bulletin communal « la fourmilière » ;
- les bassins de décantations dans le cadre du projet Frasnes-les-Bassins;
- le SugaRock Festival ;
- l’Espace Cigalon.

²⁸ Atlas de la Wallonie picarde



Rond-point des fourmis ([flicker.net](#))



Maison du Sucre (Source : [lavenir.net](#))



ZAE de la Sucrerie (Source : [sudpresse.be](#))

III.3.6.5 Projets participatifs

Parmi les **nombreux projets participatifs** de Frasnes, citons les collaborations avec le PNPC dans le cadre :

- du PCDN ;
- des projets Biodibap (MDV Dergneau et HDV) ;
- des MAE ;
- du fauchage tardif ;
- de l'opération Combles et clochers (avec OREE) ;
- de la nuit de la Chauve-souris ;
- de la semaine de l'arbre ;
- de la foire agricole de septembre.

En nature de **coopération au développement** :

- le Projet Vanakkam en Inde ;
- les « colis du cœur » - Lions Club (projet de solidarité) ;
- Frasnes-les-Talents.



III.3.6.6 Consultations

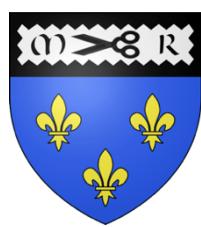
En plus de la CLDR, six organes consultatifs sont présents sur la commune :

- La Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)
- le Conseil Consultatif de la Jeunesse (CCJ) : il est composé de deux groupes de jeunes : les 14-16 ans et les 16-18 ans. En 2012, ils ont réalisé un folder sur le thème de la sécurité ;
- le Conseil Communal des Enfants (CCE) :
- le Conseil Consultatif des Aînés (CCA) : créé en 1999, le CCA a pour but de promouvoir le bien-être des seniors et leur intégration dans la société. Le CCA se réunit une fois par mois afin de mettre en place diverses activités (fête des générations, cinéma, conférences, etc.) ;
- le Conseil des Villages : créé en 2013, cet organe consultatif compte un représentant par village. Chaque représentant des villages est un interlocuteur privilégié du pouvoir communal et se doit de faire remonter l'information citoyenne lors des conseils communaux ;
- le Conseil Consultatif de l'Agriculture.

III.3.6.7 Jumelages

Frasnes-lez-Anvaing a signé un accord de **jumelage avec deux communes** européennes :

- Monts (Indre-et-Loire) en France ;
- Boskovice (Moravie-du-Sud) en République Tchèque.



Armoirie de la ville de Monts



Armoirie de la ville de Boskovice

Depuis 2002, Frasnes **visite** la commune de Monts ou inversement **pendant la Pentecôte**. Un voyage a aussi été organisé dans la commune de Boskovice en 2012.

III.3.6.8 Vie associative

Une **septantaine d'associations** est répertoriée sur l'entité, nous les avons regroupées par anciennes communes. Les domaines couverts sont principalement les loisirs, le sport, la jeunesse. On compte également des comités de fêtes, des associations de commerçants...

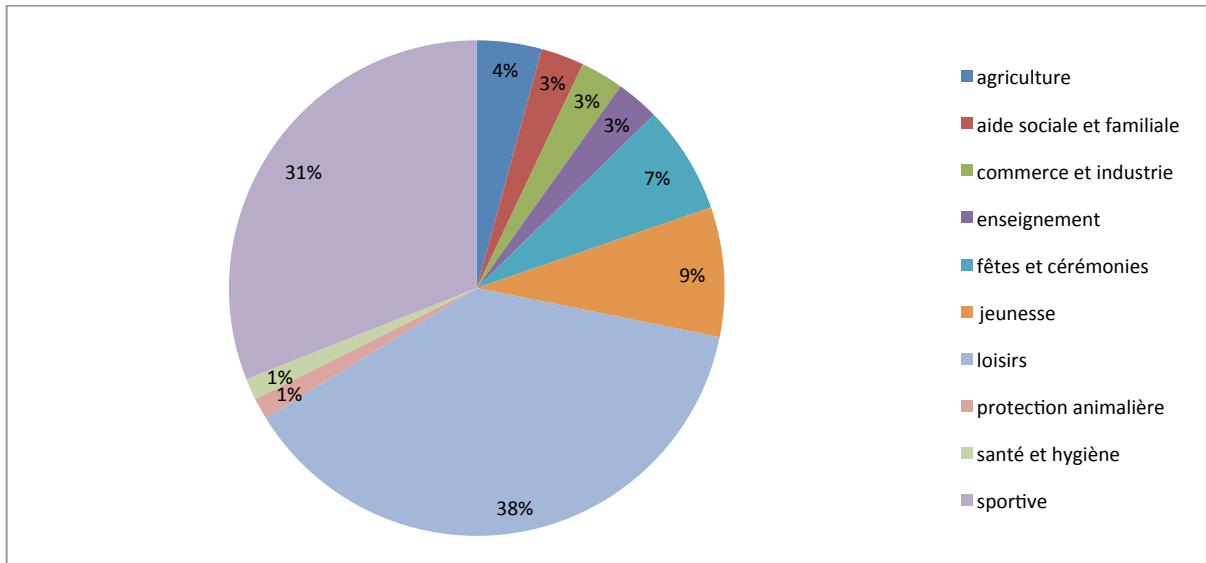


Figure 146 : Distribution des types d'associations à Frasnes-lez-Anvaing

À Anvaing :

- ASBL Athlétic Club Anvaing ;
- Le Comité Des Fêtes D'Anvaing ;
- Le Comité du Carnaval D'Anvaing ;
- ASBL Dynamic Tonic ;
- L'Espoir Anvinois ;
- Le Club des Jeunes « La Gayolle » ;
- Le Tennis de table « Gayolle » ;
- ASBL Maison de Village d'Anvaing.

À Arc-Wattripont :

- ASBL ACEFLA ;
- La Royale Fanfare « Les Bons Amis » d'Arc-Wattripont ;
- Le Service de Remplacement Agricole ;
- ASBL Maison de Village d'Arc.

A Buisson :

- ASBL L'Envol.

À Dergneau :

- ASBL "Les Dergneautois" ;
- Comité des Cats d'Noé de Dergneau ;
- Comité des fêtes « Les Cats de Dergneau » ;
- Ecole de la Chapelle à Dergneau ;
- Groupe Musical « Pro Musica » ;
- ASBL Maison de Village de Dergneau.

À Forest :

- ASBL "Entente Forestoise" ;
- ASBL VANAKKAM.

À Frasnes-lez-Buisson :

- ASBL "Orée du Pays des Collines" ;
- ASBL "Sport, Tourisme et Développement" ;
- ASBL "Frasnes-les-Talents" ;
- ASBL "Colli-Mateur" ;

- ASBL Plaines de Jeux Communales de Frasnes-Lez-Anvaing ;
- ASBL Association des Œuvres Catholiques du Doyenné de Frasnes-lez-Anvaing ;
- ASBL Agence Locale pour l'Emploi ;
- Association du Commerce et de l'Entreprise ;
- Basket Club Frasnes ;
- ASBL Centre Culturel du Pays des Collines ;
- ASBL Conseil Consultatif de la Jeunesse ;
- Club des Ambassadeurs ;
- ASBL Comité de Jumelage ;
- Comité des Fêtes de la rue Basse ;
- Comité Enfer des Collines ;
- ASBL Conseil Consultatif des Aînés ;
- Cyclo Club Frasnes ;
- Ecole de la Chapelle ;
- Enseignement Spécial ;
- Entente Sportive Frasnes-Moustier ;
- ASBL Espace Leulier ;
- Fanfare Municipale de Frasnes ;
- Gym Club Frasnois ;
- ASBL Le Hamo (Aide en Milieu Ouvert) ;
- Jardin et Rencontres ;
- La « Confrérie du Couziau de la Frasnoise » ;
- La Joyeuse Equipe Grandrieu ;
- ASBL La Maison des Familles ;
- ASBL Le Puzzle ;
- Les Miss des Collines ;
- Les Petits Eleveurs des Rhosnes ;
- M.F.C. Olympic Boys Frasnes;
- Maison de la Croix-Rouge du Pays des Collines ;
- Maison des Jeunes VANICHE ;
- ONE ;
- Patro Saint Martin de Frasnes ;
- Petite Reine Frasnoise ;
- Pinsonniers Dévoués ;
- Radio Tcheuw Beuzië ;
- Royale Fanfare « Les Bons Amis » de Frasnes-lez-Buissenal ;
- Section Préparatoire ARA ;
- Syndicat d'Initiative de Frasnes.

À Hacquegnies :

- Fanfare La Belle époque ;
- Le Géant Malou ;
- Volley Pays des Collines.

À Herquegies :

- Jeunesse d'Herquegies ;
- Société folklorique des Volontaires Pompiers d'Herquegies.

À Montroœul-au-Bois :

- Collectif Montroœulois ;
- La Foire Agricole ;
- ASBL Le Patro Notre Dame des Joyaux de Montroœul-au-Bois.

À Moustier :

- Club Mini Foot La Remise ;
- Collines Team Frasnes ;
- Compagnie du Triolet ;
- l'U.S. Moustier ASBL ;
- Société Royale Philharmonique de Moustier.

À Oeudeghien :

- ASBL "Les Amis de la Balle d'Oeudeghien" ;
- Les "Gosiots".

À Saint-Sauveur :

- Athlétic Club Saint-Sauveur ;
- Comité Halloween de Saint-Sauveur ;
- Racing Team des Collines ;
- Rallyteam Fabrice Mikels ;
- Royale Fanfare La Lyre Amicale de Saint-Sauveur ;
- Rugby Club des Collines ;
- U.S. Dergneau Masculin ;
- U.S. Féminin Montroeuil-Dergneau.

On constate que Frasnes-lez-Buissenal **concentre la majeure partie des associations**. L'entité de Cordes ne possède pas d'associations sur son territoire. Les associations de type « **fêtes et cérémonies** » et « **sport** » sont les plus populaires à Frasnes (70 % des associations).

III.3.6.9 Outils d'information et de communication

L'administration communale dispose en interne d'une structure de communication et de plusieurs vecteurs de diffusion de l'information :

- un **bulletin d'informations communales** intitulé « **la Fourmilière** », distribué en « toutes boîtes » et également disponible à l'Hôtel de Ville ;
- un **site internet** « www.frasnes-lez-anvaing.be » ;
- des **panneaux d'affichage libre** implantés dans le centre des agglomérations ;
- des **agents de proximité – gardien de la paix**.

**Site internet communal****Bulletin communal**

A l'échelle **supra communale**, on retiendra également l'existence :

- de la **télévision** de la Wallonie picarde « Notélé » ;
- du **journal gratuit** « Proxi Mag» toutes les semaines ;
- les **journals** « Nord Éclair », « le Courrier de l'Escaut », « la Dernière Heure » et « le Soir » proposent dans leurs pages réservées aux informations régionales, des articles concernant Frasnes-lez-Anvaing ;
- **d'une radio** « Tcheu Beuzi ».
-

III.3.6.10 Ce qu'il faut retenir

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • nombreuses manifestations culturelles à rayonnement supracommunal ; • grand dynamisme participatif dans la gestion du territoire ; • large consultation de la population (6 organes consultatifs) ; • présence de plusieurs outils d'information à la population ; • identité communale revendiquée autour des activités agricoles et notamment le sucre ; • implication de la commune dans plusieurs structures de gouvernance à différentes échelles, dont certaines associant la société civile ; • identité supracommunale affirmée par la GECT Lille-Courtrai-Tournai, la Wallonie Picarde et le Parc Naturel du Pays des Collines. 	<ul style="list-style-type: none"> • faible nombre d'infrastructures culturelles ; • manque de dynamisme autour de la Maison du sucre ; • dispersion des forces et manque de coordination entre les différentes organisations.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • dynamisation de la Maison du sucre et du secteur en lien avec les activités du territoire et la sucrerie de Fontenoy ; • dynamisme facilitant la mise sur pied des projets. 	<ul style="list-style-type: none"> • essoufflement des associations et du bénévolat ; • risque de concurrence entre organisations ; • risque d'« essoufflement » des participants.

III.3.7 Sport et santé

III.3.7.1 Infrastructures sportives

Qu'il s'agisse de sports de salle ou de plein air, la commune dispose d'une **palette variée d'infrastructures** :

- le **hall sportif des Collines**, implanté derrière l'administration communale à Frasnes-lez-Buissenal, permet d'accueillir une série de disciplines sportives en salle (arts martiaux, sports de raquette, danse, fitness, football en salle, gymnastique, volley-ball, etc.) ;
- le **hall sportif de l'Athénée d'Anvaing** ;
- la **salle polyvalente « l'Envol » à Buissenal** ;
- une **salle de gymnastique à l'école communale de Moustier** ;
- l'**espace Leulier à Oeudhegien** ;
- une **salle** permettant la pratique du tennis et du judo à l'école communale de **Saint-Sauveur**.



Hall de sport à Frasnes (Source : sportfrasnes.be)



Dojo du Hall sportif des Collines (Source : sportfrasnes.be)

La **Maison de Jeunes « Vaniche »** accueille également **quelques activités sportives** (danse, gymnastique, sport de combat).

En ce qui concerne les activités extérieures, les villages d'**Anvaing** et de **Moustier** possèdent un **terrain de football**. On note encore la présence de **terrains de tennis** à Frasnes-lez-Buissenal, d'une **piste d'athlétisme à Anvaing** ou encore d'un **terrain de jeu de balle à Oeudeghien**.

En raison de la **saturation des salles de sport** de la commune, le collège communal prévoit la **construction d'un nouveau hall sportif** à proximité de l'Athénée d'Anvaing.

Ce projet dénommé « **Frasnes-au-sport** », serait constitué en extérieur d'une piste d'athlétisme, un terrain de rugby, des cours de tennis, un parcours de jogging et des terrains de pétanque. En indoor, on trouverait : une salle de gymnastique, une salle d'arts martiaux, des terrains de baskets, tennis, badminton, volley-ball, handball ou encore de football.

III.3.7.2 Répertoire des clubs

La **diversité et le nombre d'activités sportives pratiquées** par des clubs au sein de la commune (reprises dans le paragraphe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) démontre le dynamisme frasnois puisqu'on dénombre une vingtaine d'associations passant du football à la danse en passant par la marche nordique et de la balle pelote au cyclisme...

III.3.7.3 Activités et manifestations sportives

Plusieurs activités sportives sont proposées au sein de la commune :

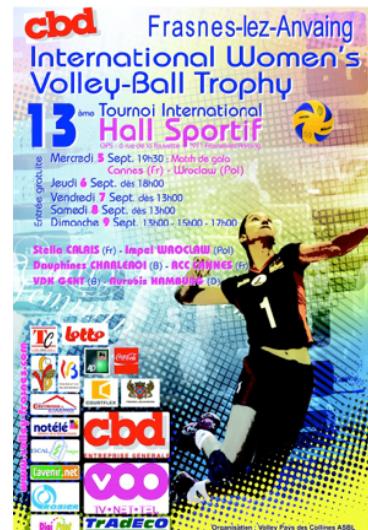
- le programme « **Je cours pour ma forme** », mis en place par l'ASBL « Sport Tourisme et Développement » propose de développer sa condition physique par le jogging et la marche ;
- la marche du mercredi, activité de grand succès réunissant plus de 80 marcheurs ;
- des stages de rugby et de volley-ball organisés pendant l'été ;

La commune de Frasnes-lez-Anvaing organise dans le domaine sportif **des manifestations de haut niveau** :

- la « **Petite Reine Frasnoise** » organise chaque année le « **TMC** » (Triptyque des Monts et Châteaux), une épreuve qui réunit 20 équipes semi-professionnelles nationales et internationales sur 3 jours ;
- depuis 1999, Frasnes-lez-Anvaing accueille des équipes féminines de Volley-Ball, lors du « **Tournoi International de Volley-Ball** » se déroulant au mois de septembre ;
- le **Slalom des Collines**, compétition automobile comptant pour le championnat de Belgique;
- le **Grand Prix des Fourmis**, course d'endurance de Karting se déroulant dans les rues de Frasnes-lez-Buissenal.



Affiche du « TMC » 2013
(Source : petitereinefrasnoise.be)



Affiche du Tournoi International de Volley-Ball
(Source : volley-frasnes.com)

III.3.7.4 Infrastructures et offres de santé

Aucun centre hospitalier ou centre de soins n'est implanté dans l'entité frasnoise. Elle est toutefois située à moins de 15 kilomètres des centres hospitaliers d'Ath, Tournai et Renaix. Au total, c'est une offre de près de 1600 lits hospitaliers située à une distance de moins de 20 km.

Huit médecins généralistes exercent sur l'entité dont **cinq sont âgés de plus de 50 ans**. On retrouve une offre assez diversifiée de spécialistes sur le territoire communal : dentistes, kinés, pharmaciens, infirmiers à domicile, pédicures, etc.

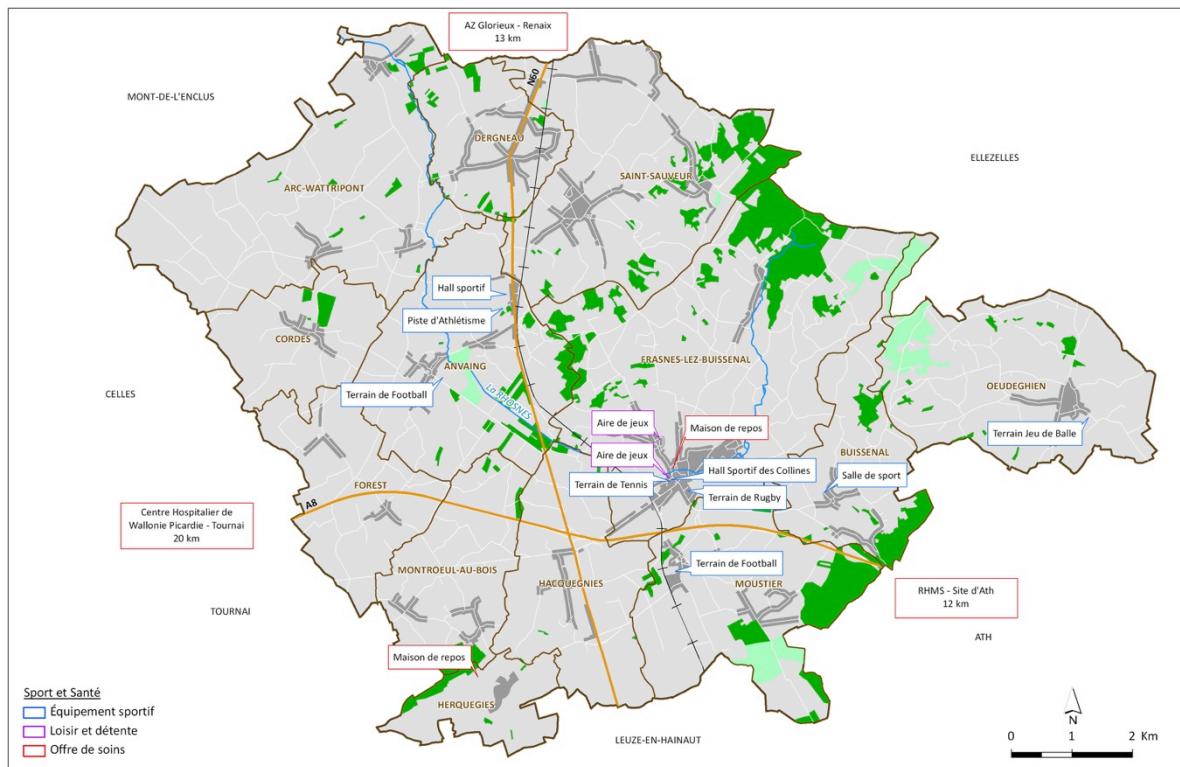


Figure 147 : Répartition de l'offre sportive et des soins de santé (JNC AWP)

III.3.7.5 Ce qu'il faut retenir

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> organisation d'activités sportives de haut niveau ; diversité et quantités d'activités sportives ; palette d'infrastructures sportives ; popularité du vélo ; organisation d'activités sportives de haut niveau (triptyque et volley). 	<ul style="list-style-type: none"> 5/8 des médecins généralistes sont âgés de plus de 50 ans ; infrastructures sportives saturés ; offre en soins et santé absente au sein du territoire communal.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> projet de centre sportif en cours ; cyclo 13 = inciter au sport au quotidien, à l'usage du vélo pour les déplacements autres que sportifs ; développement de facilités vers les pôles hospitaliers situés à moins de 20 km de la commune. 	<ul style="list-style-type: none"> coût des déplacements.

IV. AIDE À LA DÉCISION



FRASNES-LEZ-ANVAING
PCDR/A21L

Jnc | AWP
INTERNATIONAL

IV. Aide à la décision

IV.1 Situation de droit

IV.1.1 Plan de secteur

Avec à peine 7,5 % du territoire repris en zones urbanisables, le plan de secteur souligne à nouveau le caractère rural de la commune.

Nous précisons ci-après le zonage en superficie et en localisant sur la carte :

Zones au plan de secteur	Superficie (ha)	Superficie (%)	Zones au plan de secteur	Superficie (ha)	Superficie (%)
Zones urbanisables	864,1	7,66 %	Zones non urbanisables	10.383,4	92,06
Habitat	131,3	1,16%	Agricole	9.254,5	82,05%
Habitat à caractère rural	656,2	5,82%	Espaces verts	118,1	1,05%
Activité économique industrielle	59,5	0,53%	Forestière	802,7	7,12%
Services publics et équipements communautaires	16,3	0,14%	Naturelle	176,4	1,56%
Loisirs	0,8	0,01%	Parc	20,2	0,18%
Aménagement communal concerté	27,5	0,24%	Plan d'eau	11,5	0,10%

Tableau 30 : Répartition des zones au sein du plan de secteur pour la commune de Frasnes-lez-Anvaing (SPW-DGO4)

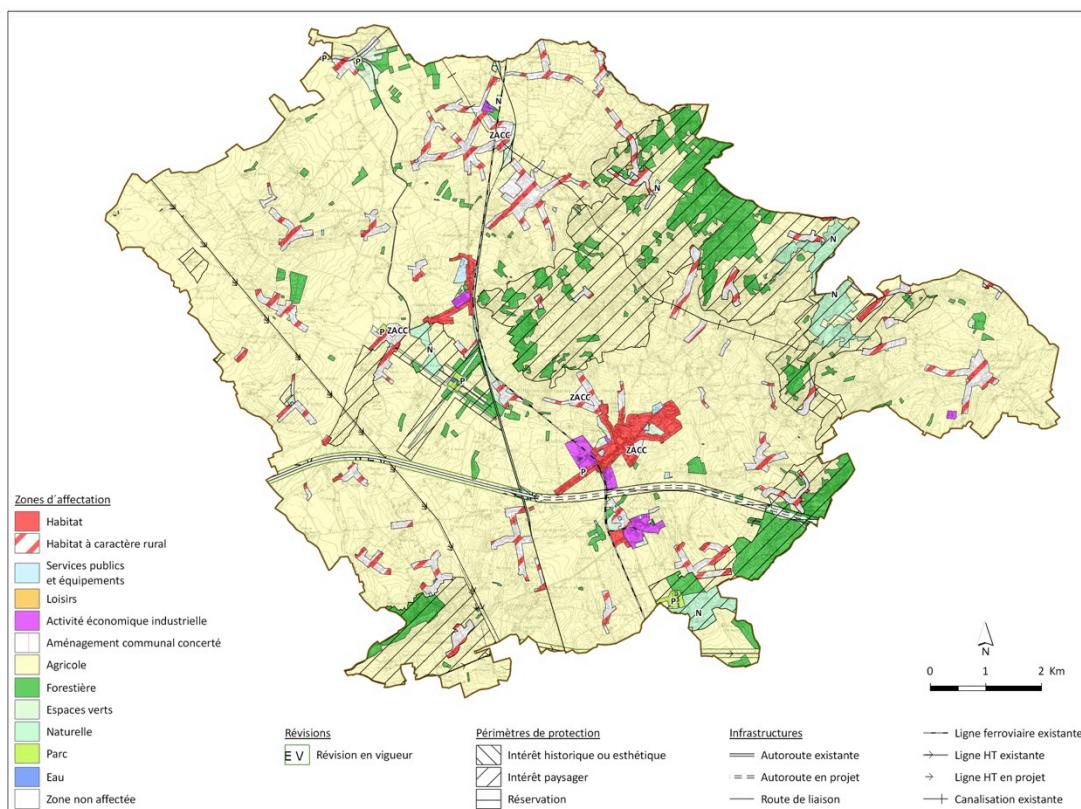


Figure 148 : Plan de secteur de la commune de Frasnes-lez-Anvaing (SPW-DGO4)

IV.1.2 Autres périmètres juridiques

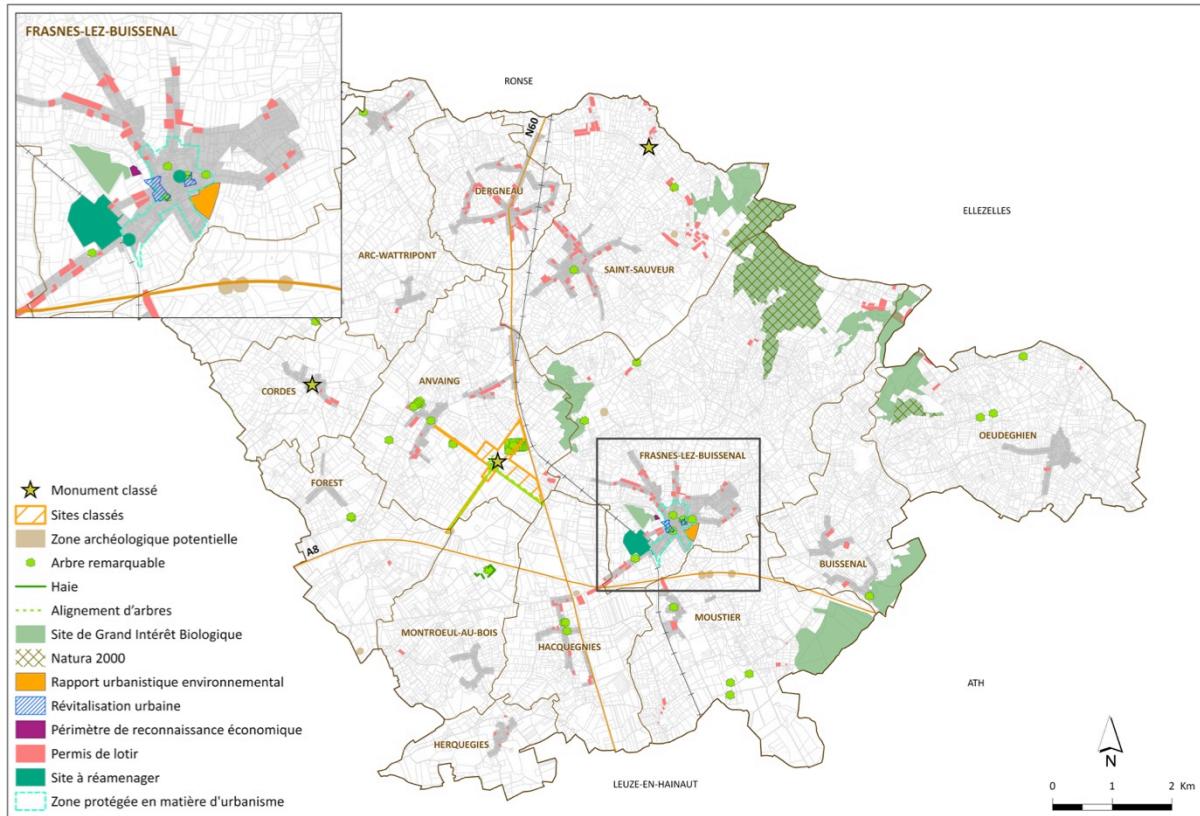


Figure 149: Situation juridique de la commune de Frasnes-lez-Anvaing (JNC AWP) – voir carte A1

IV.1.3 Risques et périmètres de protection

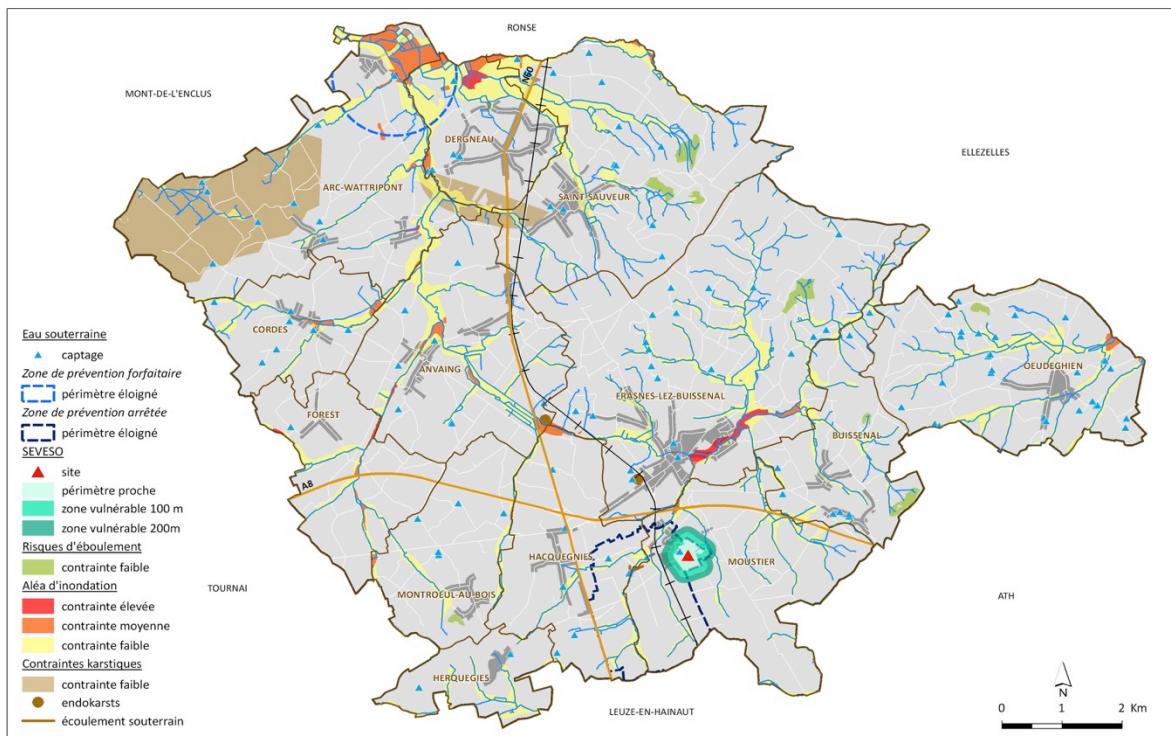


Figure 150: Localisation des périmètres de contraintes au sein de la commune de Frasnes-lez-Anvaing (JNC AWP) – voir carte A1 annexée

IV.2 Moyens humains et financiers de la commune

IV.2.1 Composition du collège communal



Jean-Luc CRUCKE (MR)

Député-Bourgmestre

Attributions:

- Affaires générales - Enseignement - Police - Etat civil
- Incendie – Sécurité - Sécurité routière
- Informatique
- Affaires juridiques et contentieuses - Affaires électorales.



Jacques DUPIRE (MR)

Premier Echevin

Attributions:

- Finances – Budget
- Culture – Bibliothèque – Cultes
- Mobilité
- Santé
- Affaires sociales.



Pierre VECHE (MR)

Echevin – Secrétaire provincial

Attributions:

- Travaux publics - Bâtiments publics – Patrimoine – Voiries –
- Lutte contre les inondations - eaux
- Urbanisme – Aménagement du Territoire
- Propreté publique – Cimetières
- Espaces verts - plantations



Valery GOSELAIN (MR)

Echevin

Attributions:

- Tourisme - Syndicat d'Initiative
- Environnement - Réserve Naturelle - Plan communal du Développement de la Nature – Sentiers - Espaces verts
- Economie – Commerce - Classes Moyennes
- Seniors - Personnel

**Bernard GRYMONPREZ (MR)**

Echevin

Attributions:

- Sport - Jeunesse - Petite Enfance - Famille - Extrascolaire - Plaines de jeux
- Citoyenneté - Coopération Nord-Sud – Communications
- Fêtes et cérémonies - Jumelages

**Pierre BOURDEAUD'HUY (MR)**

Echevin

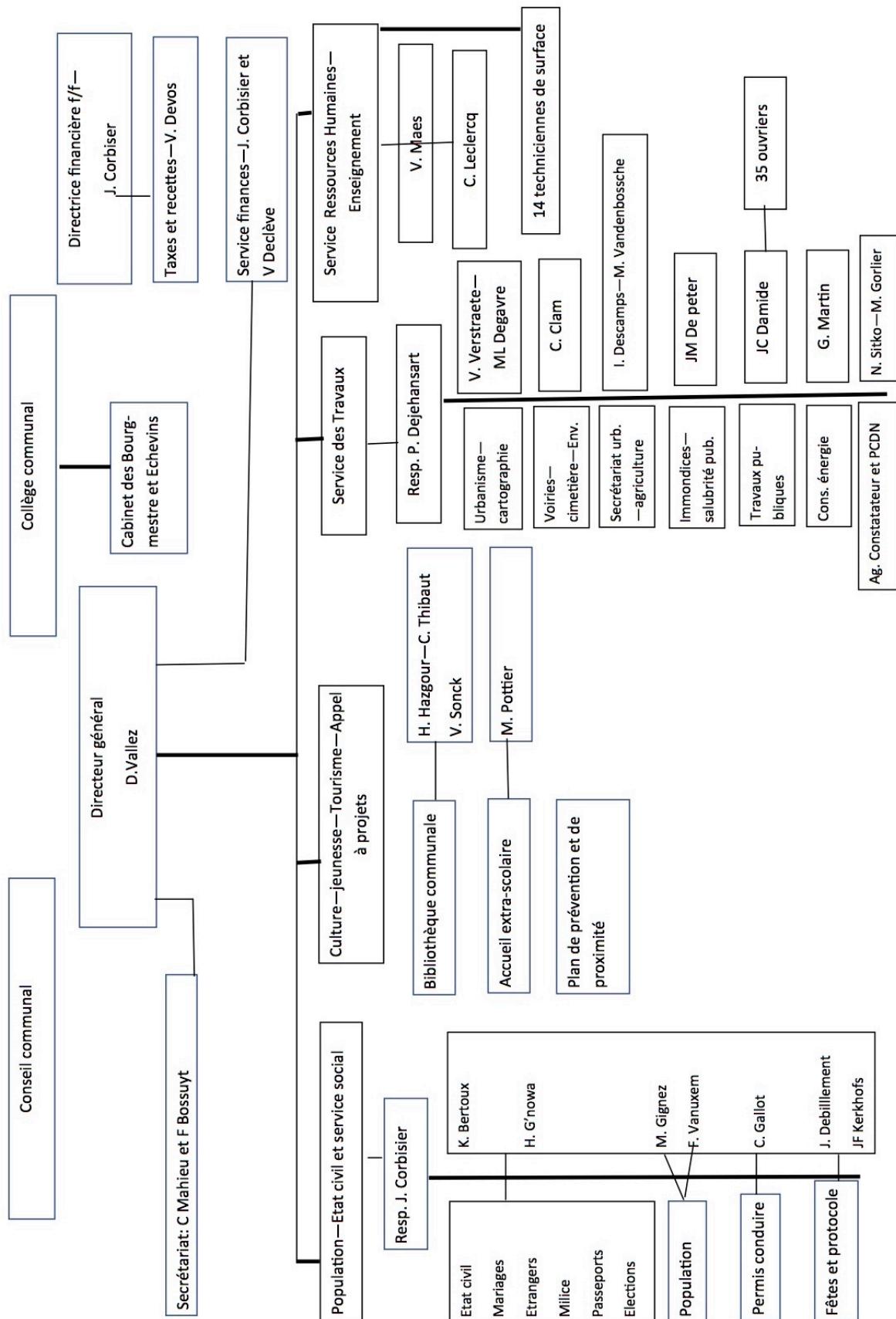
Attributions:

- Logement
- Agriculture – Horticulture - Développement rural
- Agenda 21
- Participation citoyenne - Conseil des villages - Parlement des opérateurs

**Carine DE SAINT MARTIN**

Présidente du CPAS

IV.2.2 Organigramme des services



IV.2.3 Capacité d'emprunt de la commune



Bellios Banque SA
Boulevard Pachéco 44 – 1000 Bruxelles
Tél. 02 222 11 11 – TVA BE 0403.201.185
RFM Bruxelles -- IBAN BE23 0529 0064 6991
Agent d'assurances FSMA n° 019649A

SITUATION DE POUVOIR D'EMPRUNT		EUR
- Commune :	FRASNES-LEZ-ANVAING	
- Matricule :	090-1528500-24	
- Cpte courant :	BE20 0910 0038 1056	
- Situation établie le	17/04/2015	

I. Prévisions de recettes

- Fonds des communes	:	2.372.675,00		
- Add. précompte immobilier nombre (0)	:	2.126.771,32		
- Additionnels IPP. taux (0%)	:	2.854.056,60		
- Add. taxe circulation	:	163.773,35		
- Subv. fonctionnement écoles	:	415.000,00		
Total	:	7.932.276,27	X 90%	7.139.048,64 (1)
			(1) X 90%	6.425.143,78 (2)

II. Prévisions de dépenses

- Intérêts d'emprunts (*) jusqu'au no 1710	:	696.915,33		
- Tranches d'emprunts (*)	:	1.283.567,19		
Total	:			1.980.482,52 (3)

(*) Y compris éventuellement les charges des prêts contractés par les régies communales et les charges des prêts garantis par la commune.

III. Excédent de recettes après avoir tenu compte d'une marge pour les fluctuations éventuelles du taux d'intérêt (2) - (3)

4.444.661,26 X 90% 4.000.195,13 (4)

IV. Pourcentage d'engagement (3):(1)

28%

V. Possibilités d'emprunt sur base d'excédent de recettes (4)

Durée (ans)	Taux indicatif (%)	Pouvoir d'emprunt
20	1,489	69.080.000,00
15	1,489	53.710.000,00
10	1,487	37.140.000,00
5	1,483	19.270.000,00

Ce pouvoir d'emprunt a été établi en tenant compte des modalités de base (révision triennale du taux, imputation semestrielle des intérêts et amortissement annuel du capital), aux taux en vigueur au jour du calcul.

IV.2.4 Propriétés publiques

La commune et le CPAS sont propriétaires de très peu de terrains avec respectivement 51,2 ha et 2,9 ha.

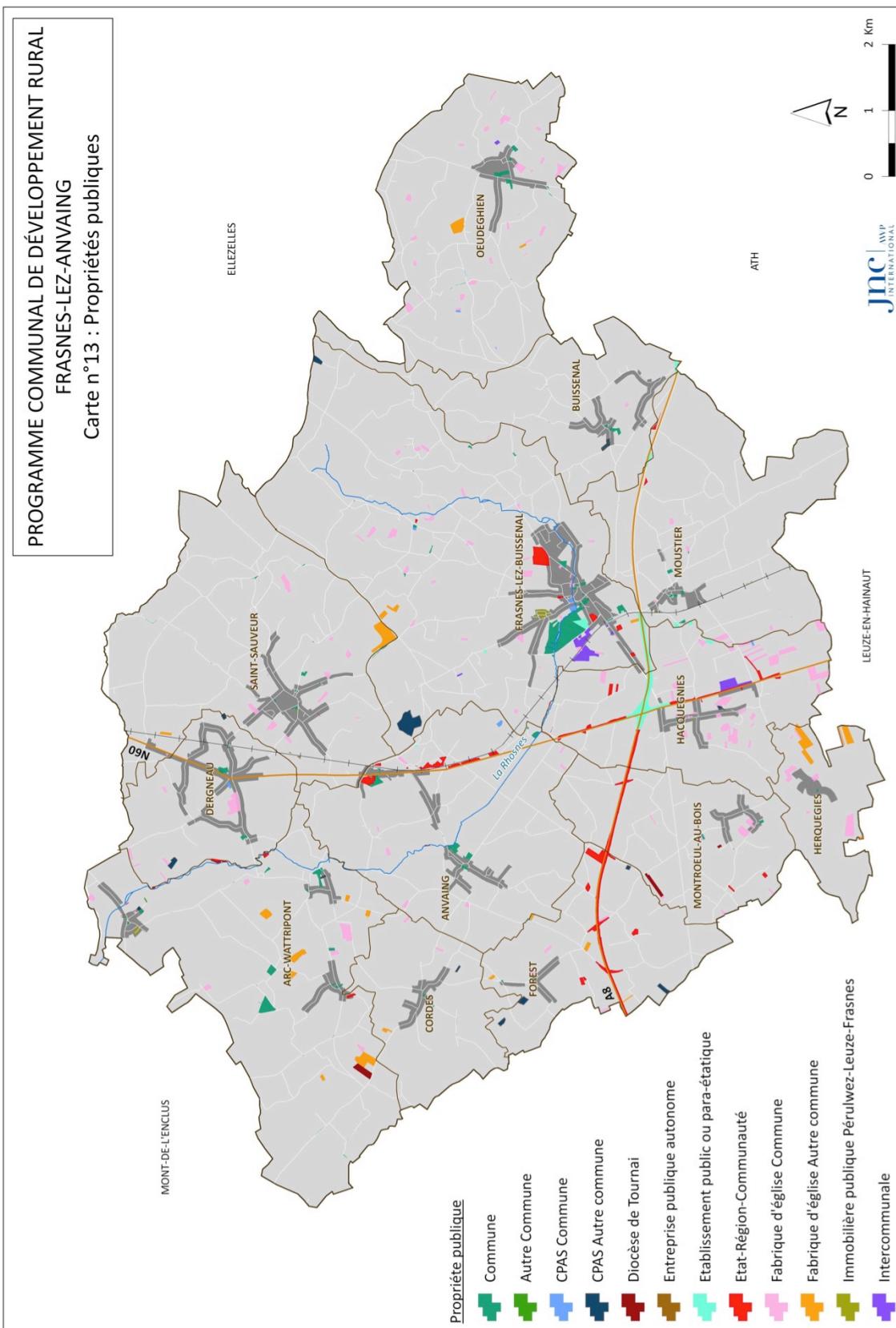


Figure 151: Localisation des propriétés publiques au sein de la commune (Matrice cadastrale)

V. BIBLIOGRAPHIE



FRASNES-LEZ-ANVAING
PCDR/A21L

Jnc | AWP
INTERNATIONAL

V. Bibliographie

- www.frasnes-lez-anvaing.be, site internet officiel de la commune de Frasnes-lez-Anvaing
http://carto1.wallonie.be
http://www.criemouscron.be/frasnes-pcdn/wakka.php?wiki=PagePrincipale
http://cytisecommunes.gedap.be
www.environement.wallonie.be
www.geoportail.wallonie.be
www.ideta.be
www.iwebs.be
www.leforem.be
mrw.wallonie.be/cgi/dgrne/sibw
www.natura2000.wallonie.be
www.paysdescollines.be
www.spw.wallonie.be
http://statbel.fgov.be
www.visitwapi.be/
http://webgisdgo4.spw.wallonie.be
Contrat de rivière Dendre, 2010
Contrat de rivière Escaut-Lys, Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, 2009
Plan Communal Cyclable – commune de Frasnes-lez-Anvaing, ICEDD, 2012
Plan Communal de Mobilité de Frasnes-lez-Anvaing, Survey et Aménagement, 2003
PCDN : présentation de l'inventaire du patrimoine naturel, gembloux agro bio tech, 2012
PCDR 2000-2010 de Frasnes-lez-Anvaing – IDETA, 2000
Rapport urbanistique et environnemental – ZACC dite « Belle Eau » à Frasnes-lez-Buissenal, ARCEA, 2010
Schéma d'accessibilité et de mobilité pour la Wallonie picarde, Egis et partenaires, 2009
Schéma directeur cyclable en Wallonie Picarde, Inddigo, 2010
Schéma directeur et principes d'aménagement – Frasnes-lez-Anvaing 2025, ARCEA, 2010
Wallonie picarde 2025 : projet de territoire, WAPI conseil de développement & Institut Destrée, 2008
L'habitat traditionnel du pays des collines, FRW, 2002
Frasnes-lez-Anvaing – Guide Touristique 2011, Syndicat d'initiative de Frasnes, 2011
Wallonie picarde – Guide Touristique 2013, Maison du Tourisme de la Wallonie picarde, 2013
13 Frasnes-lez-Anvaing : vision commune, Lepoutte Pascal, 2004
Diagnostic territorial de la Wallonie, CPDT, 2011

Etat de l'environnement wallon, DGRNE, 2003

Les territoires paysagers de Wallonie, CPDT (sous la Direction de C. Feltz), MRW-DGATLP, 2004

Données de l'INS

Données de l'INASTI

Données de l'ONEM

Données du FOREM

Etat des lieux socio-économique de la Wallonie picarde, LeForem, 2011

Données du TEC Hainaut, 2013

Données du MET

Données de la SNCB

Données d'IPALLE, 2013

Données de la SWDE, 2013

Données d'ORES, 2013

Plans du réseau, Fluxys, 2013

Plans photographiques numériques communaux, SPW, 2010

Documents et archives de l'Administration communale

Données fournies par l'Administration communale

Observations de terrain, JNC AWP

VI. ANNEXES



FRASNES-LEZ-ANVAING
PCDR/A21L

Jnc | AWP
INTERNATIONAL

VI. Annexes

VI.1 Liste des abréviations

A21L	Agenda 21 local
A.R.	Arrêté Royal
A.M.	Arrêté Ministériel
ASBL	Association Sans But Lucratif
CATU	Commission Aménagement du Territoire et Urbanisme
CCATM	Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité
CLDR	Commission Locale de Développement Rural
CPDT	Conférence Permanente du Développement Territorial
CPAS	Centre Publics d'Action Sociale
CR	Contrat de rivière
CRAT	Commission Régionale d'Aménagement du Territoire
CREL	Contrat de Rivière Escaut-Lys
CRIE	Centres Régionaux d'Initiation à l'Environnement
CWATUPE	Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie
CWEDD	Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable
DGATLP	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
DGO1	Direction Générale Opérationnelle 1 – Routes et bâtiments
DGO2	Direction Générale Opérationnelle 2 – Mobilité et voies hydrauliques
DGO3	Direction Générale Opérationnelle 3 – Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
DGO4	Direction Générale Opérationnelle 4 – Aménagement du territoire, logement, patrimoine, énergie
DGO5	Direction Générale Opérationnelle 5 – Pouvoirs locaux, action sociale et santé
DGO6	Direction Générale Opérationnelle 6 – Economie, emploi, Formation, Recherche
EH	Equivalent-habitant
FRW	Fondation Rurale de Wallonie
GAL	Groupement d'Achat Local
GECT	Groupement Européen de Coopération Territoriale
GES	Gaz à Effet de Serre
GR	Sentiers de Grande Randonnée

ha	hectare(s)
ICEDD	Institut de Conseil et d'Études en Développement Durable
IGN	Institut Géographique National
INASTI	Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants
INS	Institut National de la Statistique
IPMB	Inventaire du Patrimoine Monumental de Belgique
IWEPS	Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique
JNC AWP	JNC Agence Wallonne du Paysage
km	kilomètre(s)
m	mètre(s)
min	minute(s)
MAE	Mesures agro-environnementales
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ODR	Opération de Développement Rural
ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance
ONSS	Office National de sécurité sociale
PASH	Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique
PCA	Plan communal d'Aménagement
PCDN	Plan Communal de Développement de la Nature
PCDR	Programme Communal de Développement Rural
PCGE	Plan Communal Général d'Egouttage
PCM	Plan Communal de Mobilité
PGDA	Programme de Gestion Durable de l'Azote
PICC	Plan Informatique de Cartographie Continue
PIP	Périmètre d'Intérêt Paysager
PLI	Plan de localisation informatique
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PNPC	Parc Naturel du Pays des Collines
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPNC	Plan Photographique Numérique Communal
PRE	Périmètre de Reconnaissance Économique
PWDR	Programme Wallon de Développement Rural
RAVeL	Réseau Autonome de Voies Lentes
RCU	Règlement Communal d'Urbanisme
RIS	Revenu d'Intégration Sociale

RUE	Rapport Urbanistique et Environnemental
RU	Revitalisation Urbaine
RW	Région wallonne
SAR	Site À Réaménager
SAU	Surface Agricole Utilisée
SDER	Schéma de Développement de l'Espace Régional
SIG	Système d'information Géographique
SNCB	Société Nationale des Chemins de fer Belges
SPGE	Société Publique de Gestion de l'Eau
SPW	Services Public Wallonie
SSC	Schéma de Structure Communal
SWL	Société Wallonne du Logement
TPE	Très Petite Entreprise
UCL	Université Catholique de Louvain
UE	Union Européenne
WAPI	Wallonie picarde
ZA	Zone agricole
ZACC	Zone d'Aménagement Communal Concerté
ZAD	Zone d'Aménagement Différé
ZAEM	Zone d'activités économiques mixtes
ZAEI	Zone d'activités économiques industrielles
ZEV	Zone d'espace vert
ZExt	Zone d'extraction
ZF	Zone forestière
ZH	Zone d'habitat
ZHCR	Zone d'habitat à caractère rural
ZHIB	Zone Humide d'Intérêt Biologique
ZIP	Zone d'Intérêt Paysager
ZL	Zone de loisirs
ZN	Zone naturelle
ZP	Zone de parc
ZSPEC	Zone de services publics et d'équipements communautaires

VI.2 Liste des cartes

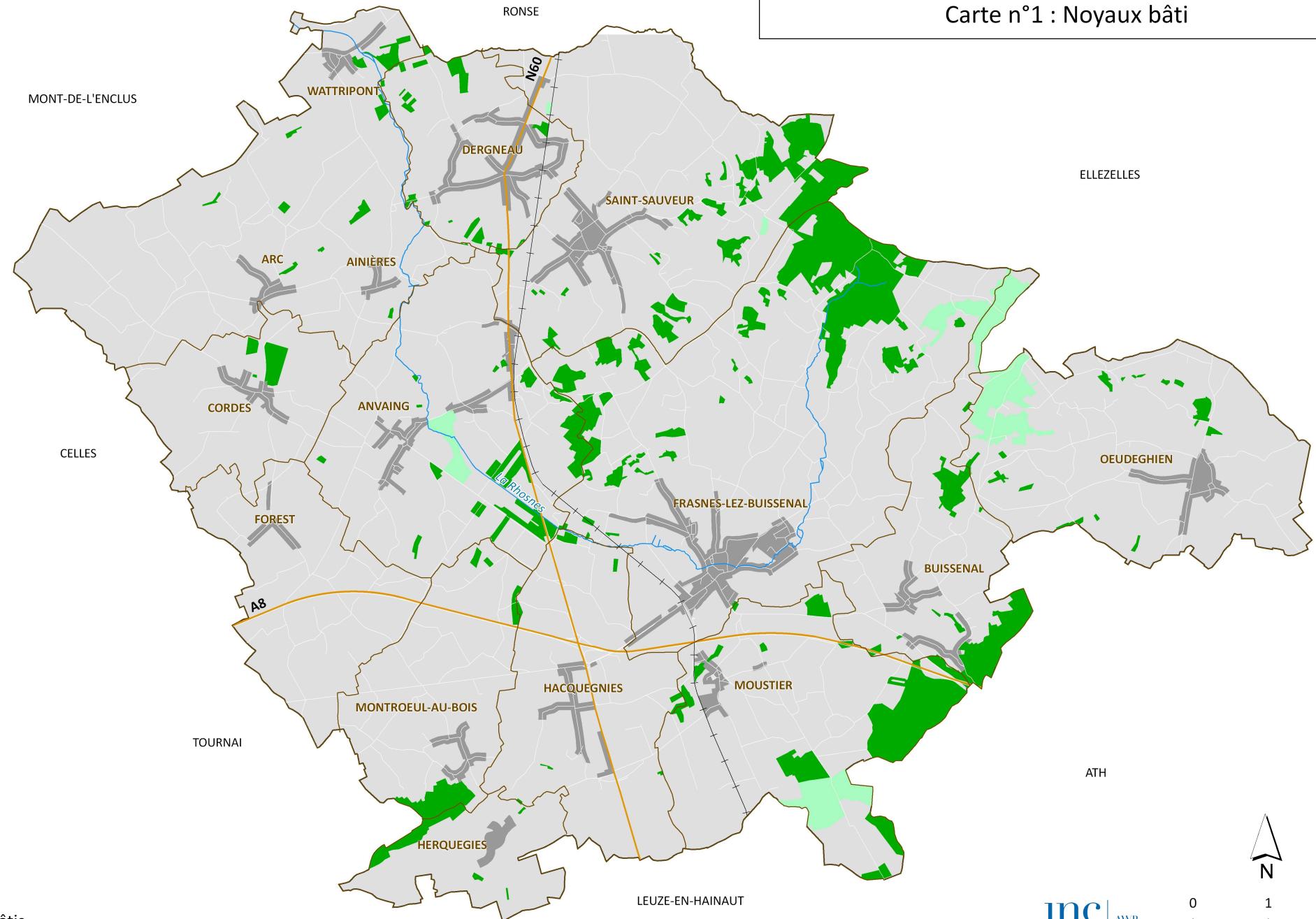
Carte A4

Carte n°1 : Noyaux bâti
Carte n°2 : Relief
Carte n°3 : Hydrographie
Carte n°4 : Risques
Carte n°5 : Patrimoine naturel classé
Carte n°6 : Territoires paysagers
Carte n°7 : Structure paysagère
Carte n°8 : Mobilité
Carte n°9 : Répartition des commerces
Carte n°10 : Offre scolaire
Carte n°11 : Sport et Santé
Carte n°12 : Attractif touristique
Carte n°13 : Propriétés publiques
Carte n°14 : Plan de secteur
Carte n°15 : Situation de droit
Carte n°16 : Projets en cours
Carte n°17 : Infrastructures techniques

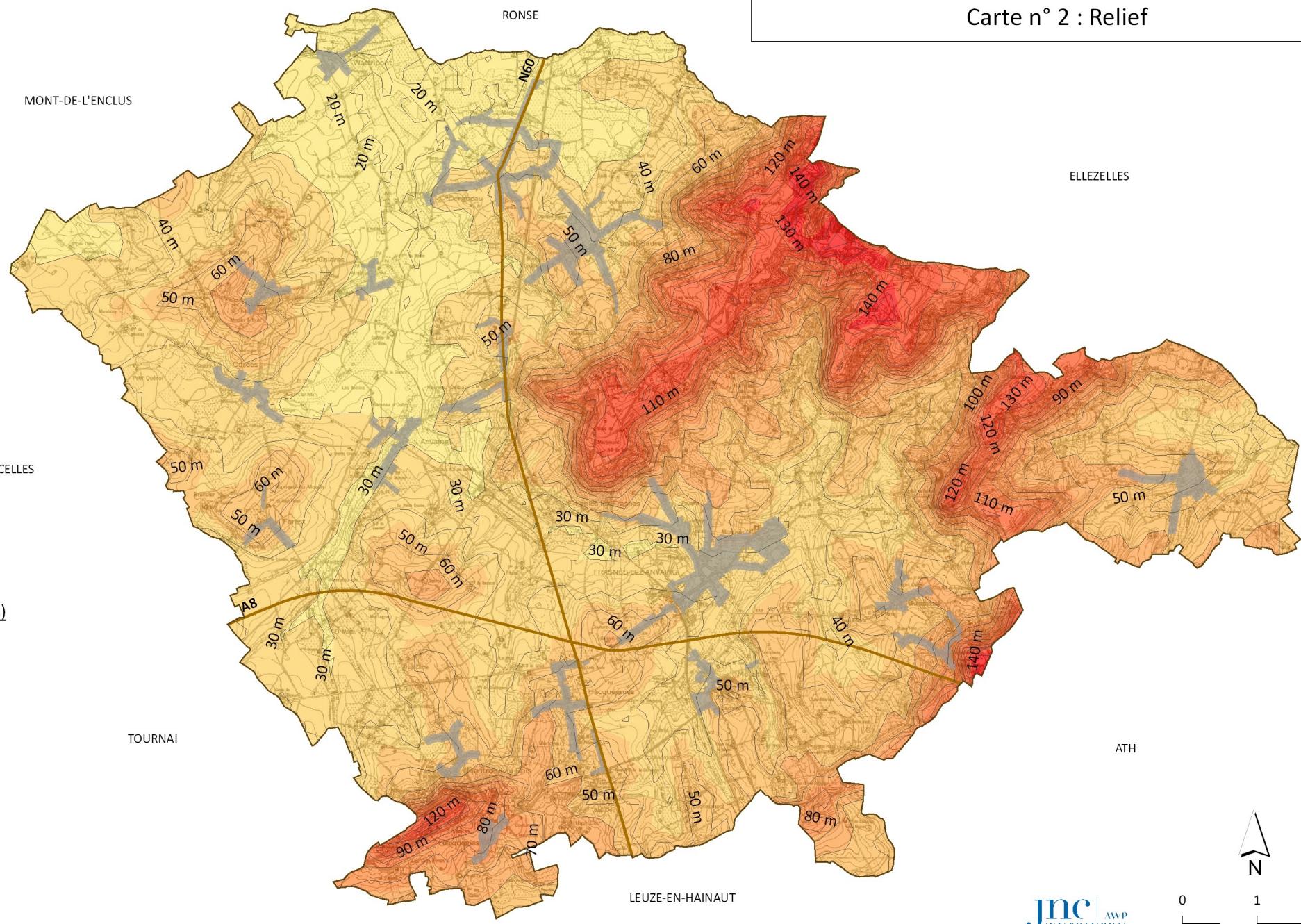
Carte A1+

Carte n°1 : Occupation du sol
Carte n°2 : Localisation des noyaux bâties et des principaux espaces publics
Carte n°3 : Patrimoine communal bâti et non bâti
Carte n°4 : Situation de droit
Carte n°5 : Infrastructures techniques

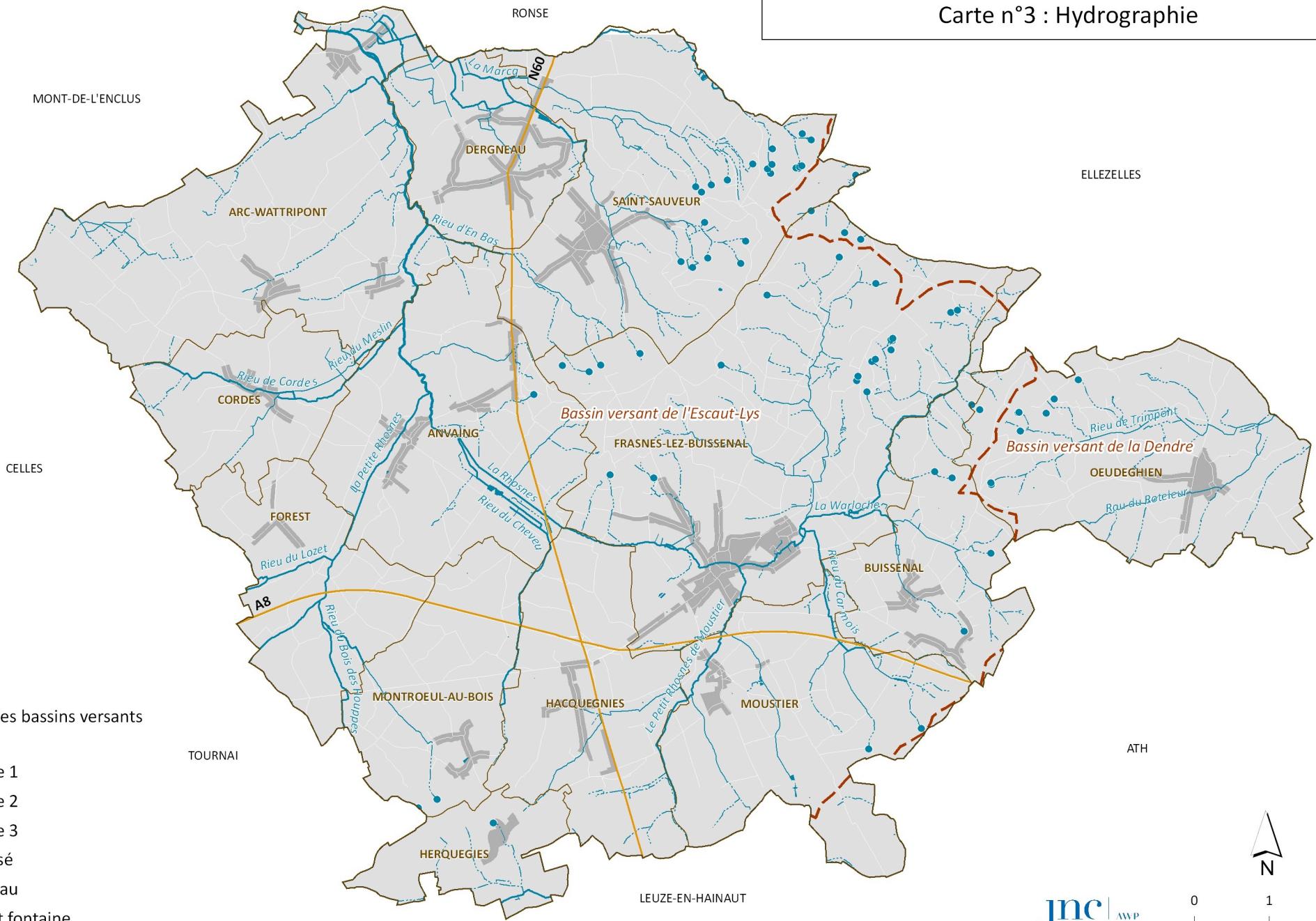
PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL
FRASNES-LEZ-ANVAING
Carte n°1 : Noyaux bâti



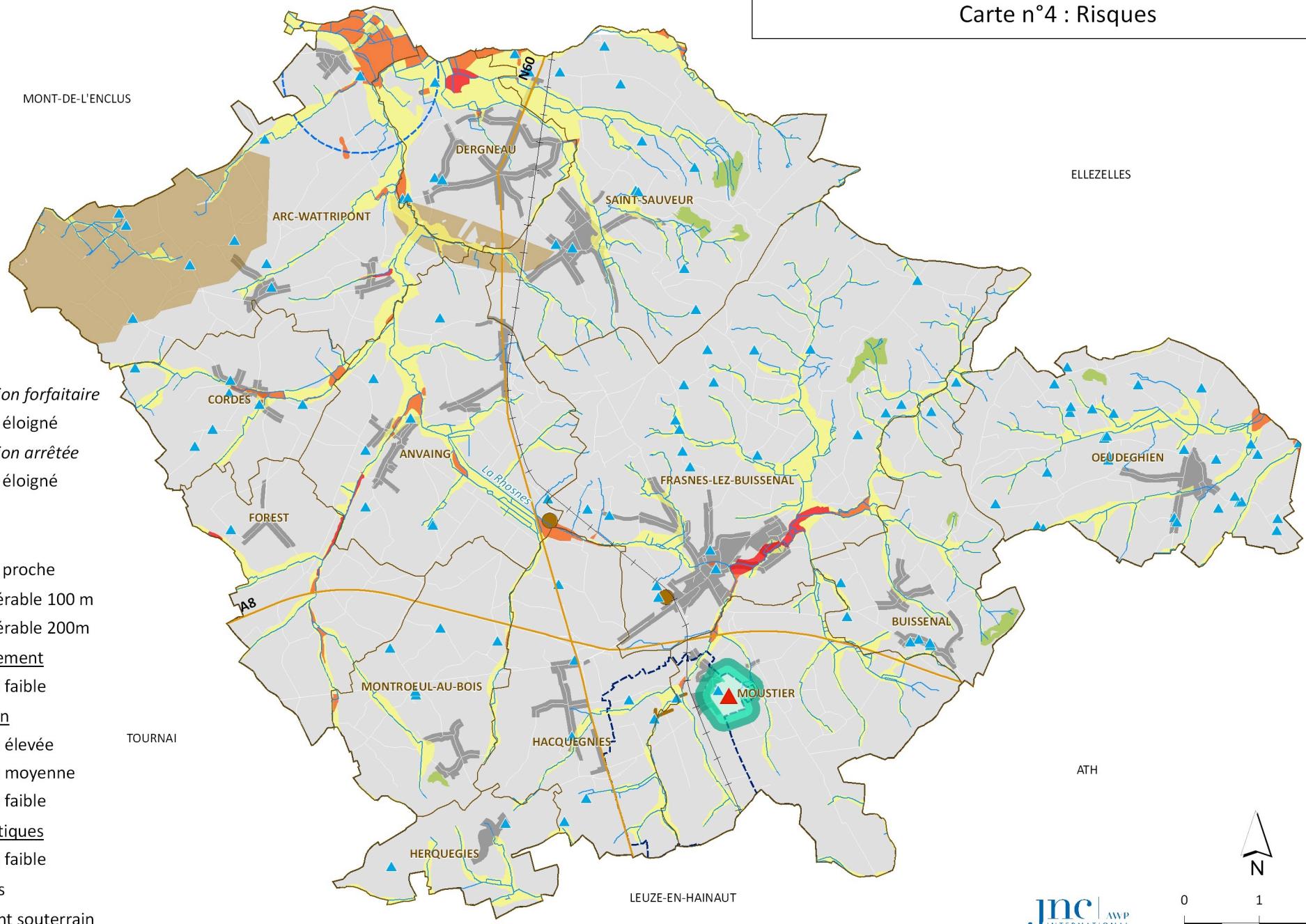
PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL
FRASNES-LEZ-ANVAING
Carte n° 2 : Relief



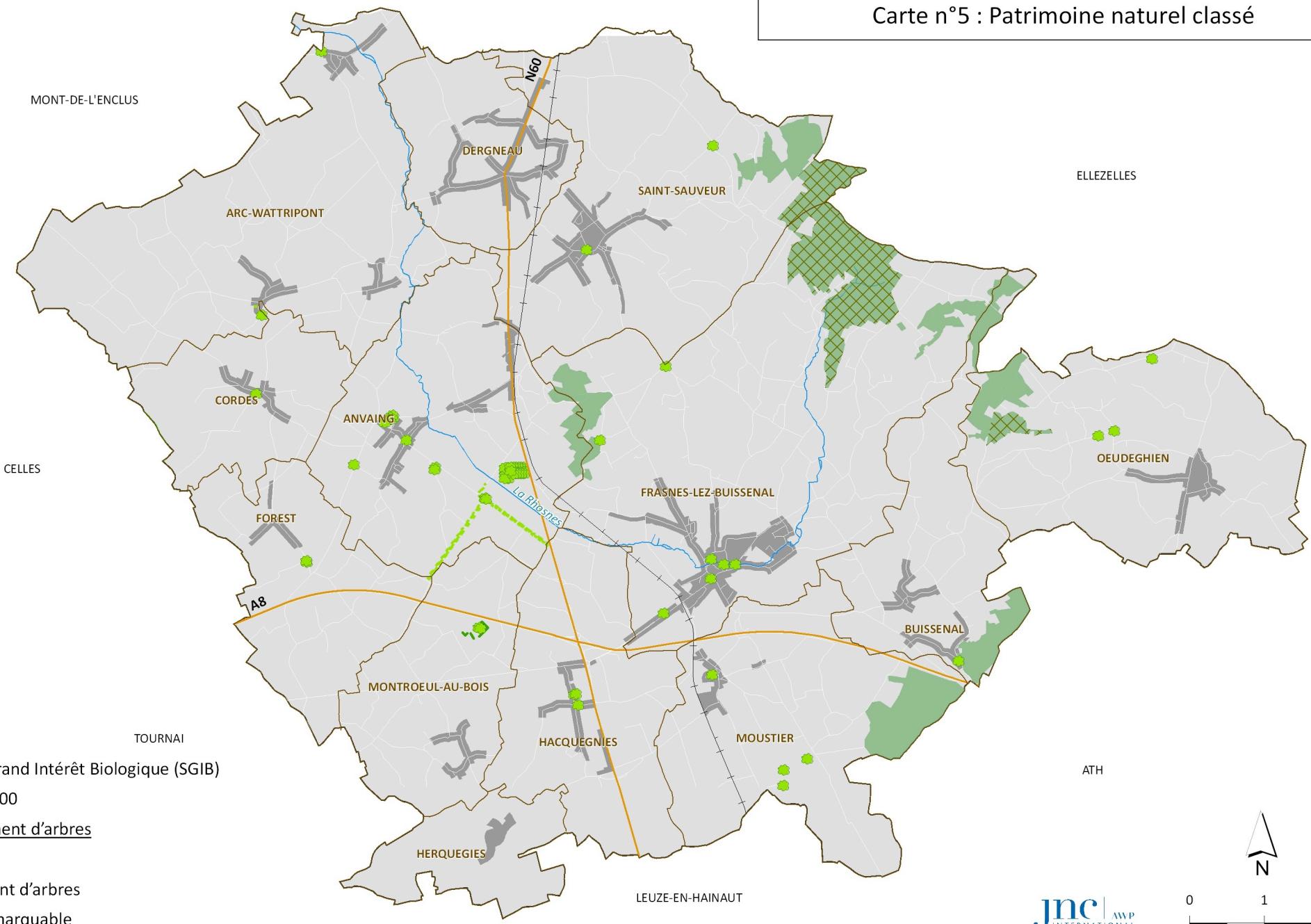
PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL
FRASNES-LEZ-ANVAING
Carte n°3 : Hydrographie



**PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL
FRASNES-LEZ-ANVAING**
Carte n°4 : Risques



PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL
FRASNES-LEZ-ANVAING
Carte n°5 : Patrimoine naturel classé



Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB)

Natura2000

Haie et alignement d'arbres

— Haie

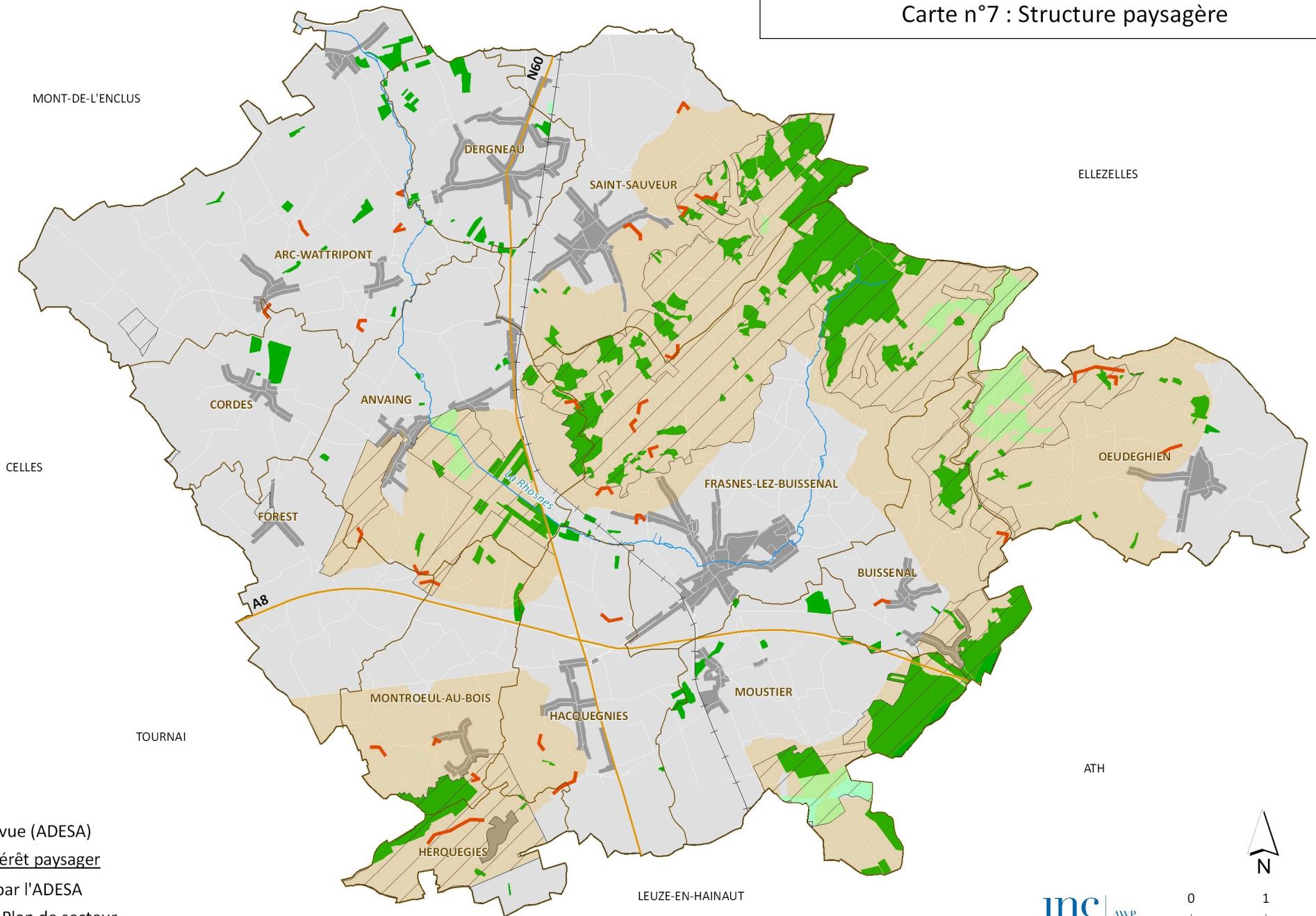
— Alignement d'arbres

● Arbre remarquable

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL
FRASNES-LEZ-ANVAING
Carte n°6 : Territoires paysagers

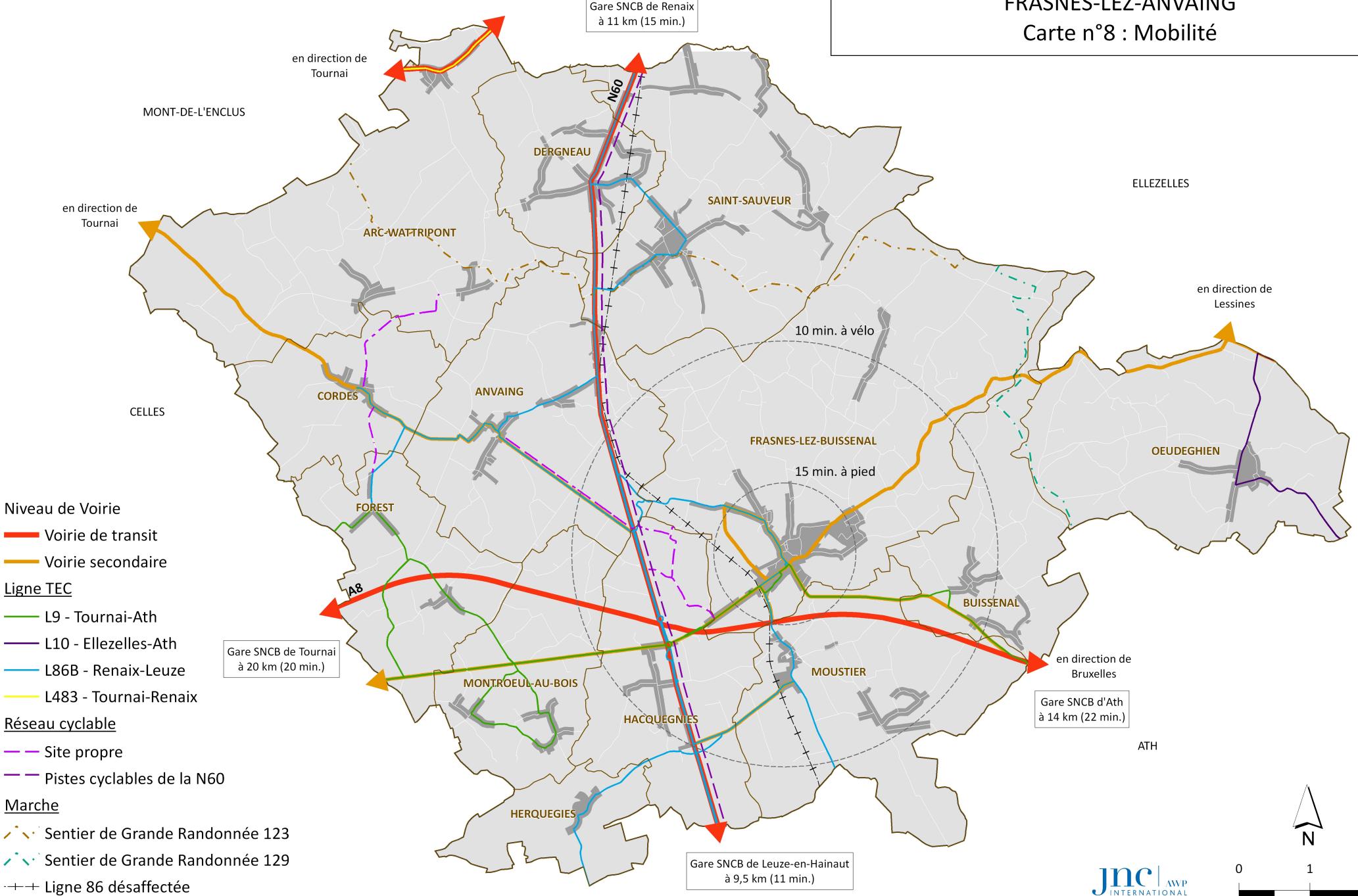


PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL
FRASNES-LEZ-ANVAING
Carte n°7 : Structure paysagère

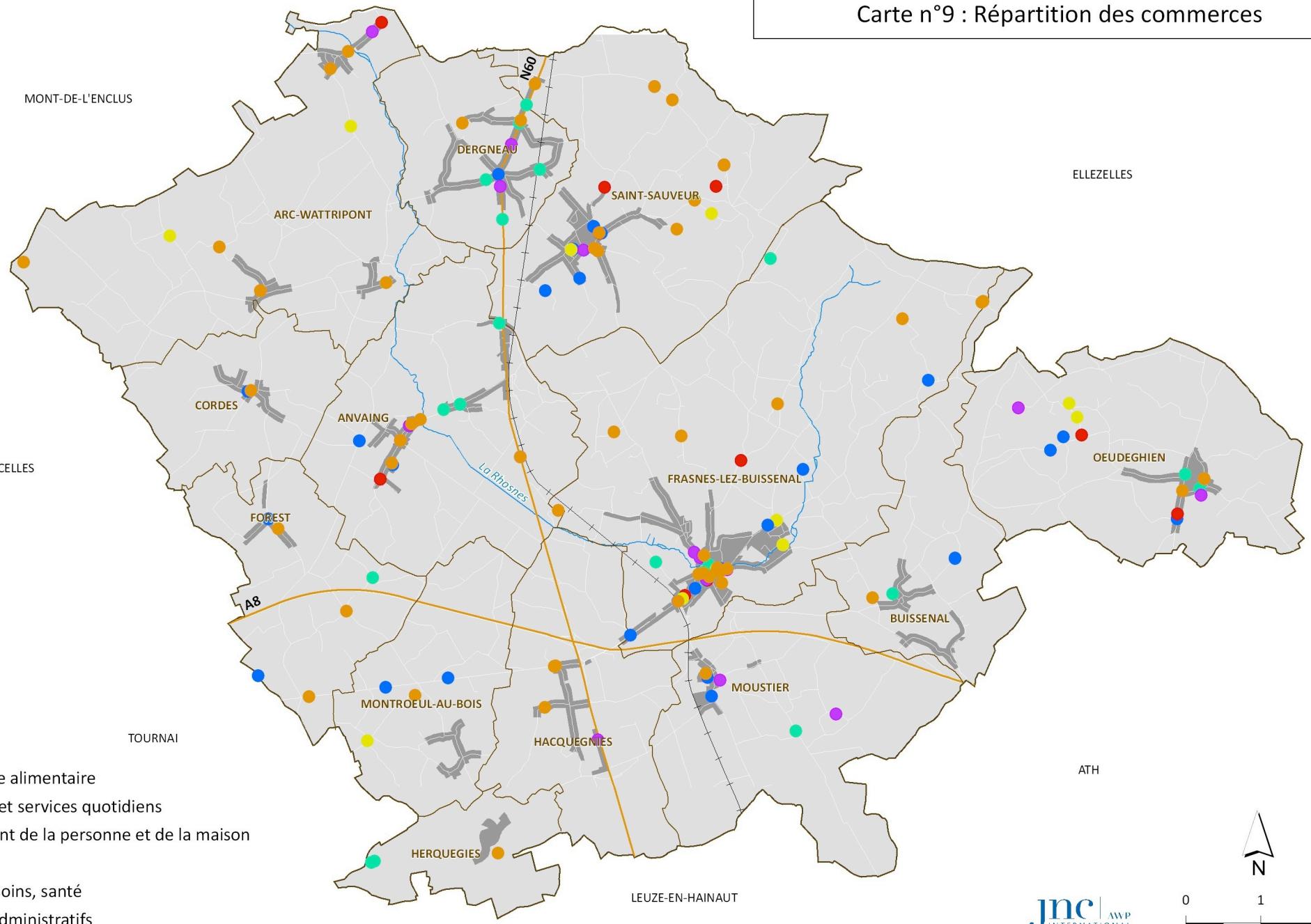


V Angle de vue (ADESA)
Périmètre d'intérêt paysager
 proposé par l'ADESA
 inscrit au Plan de secteur

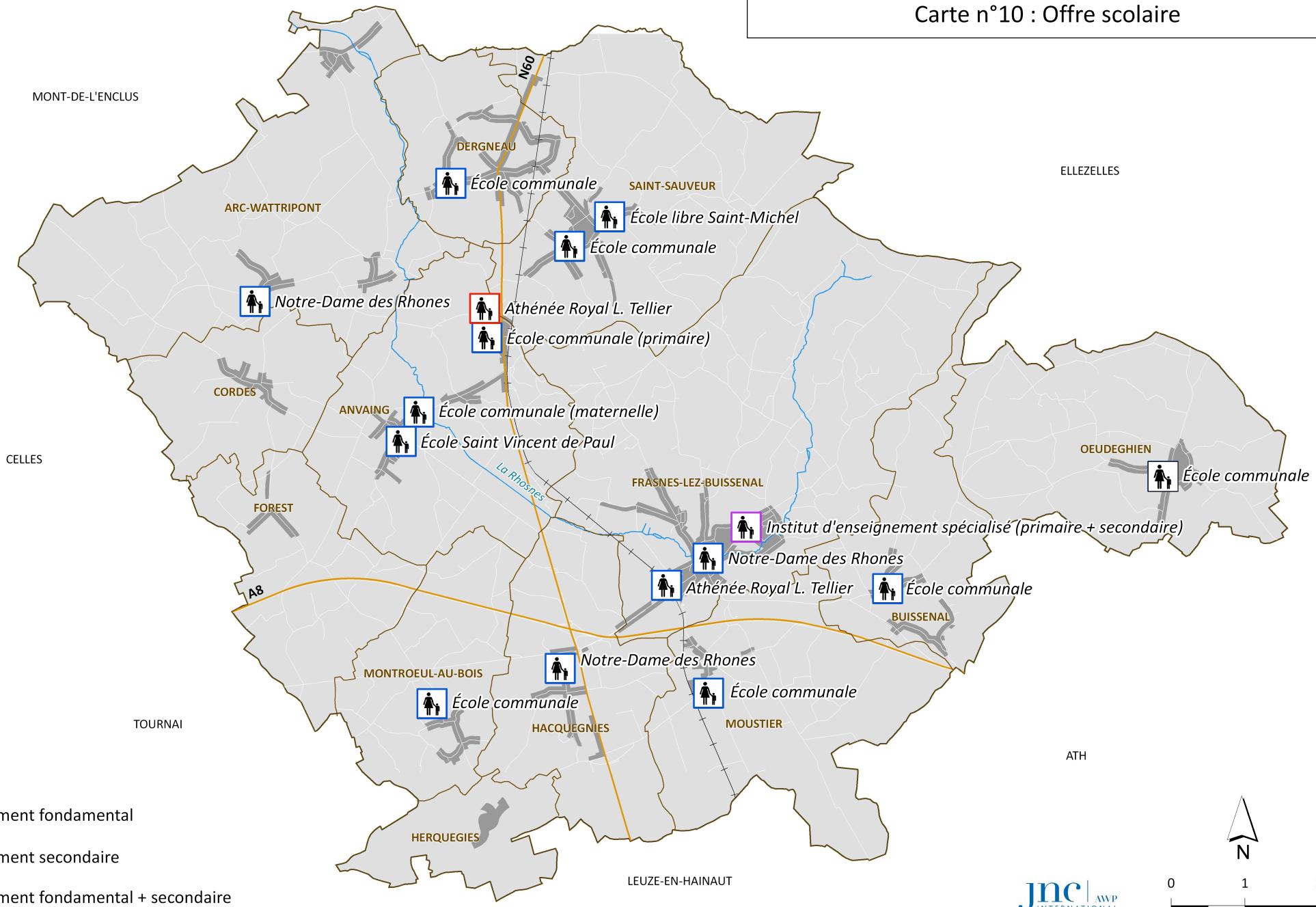
PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL
FRASNES-LEZ-ANVAING
Carte n°8 : Mobilité



PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL
FRASNES-LEZ-ANVAING
Carte n°9 : Répartition des commerces



PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL
FRASNES-LEZ-ANVAING
Carte n°10 : Offre scolaire



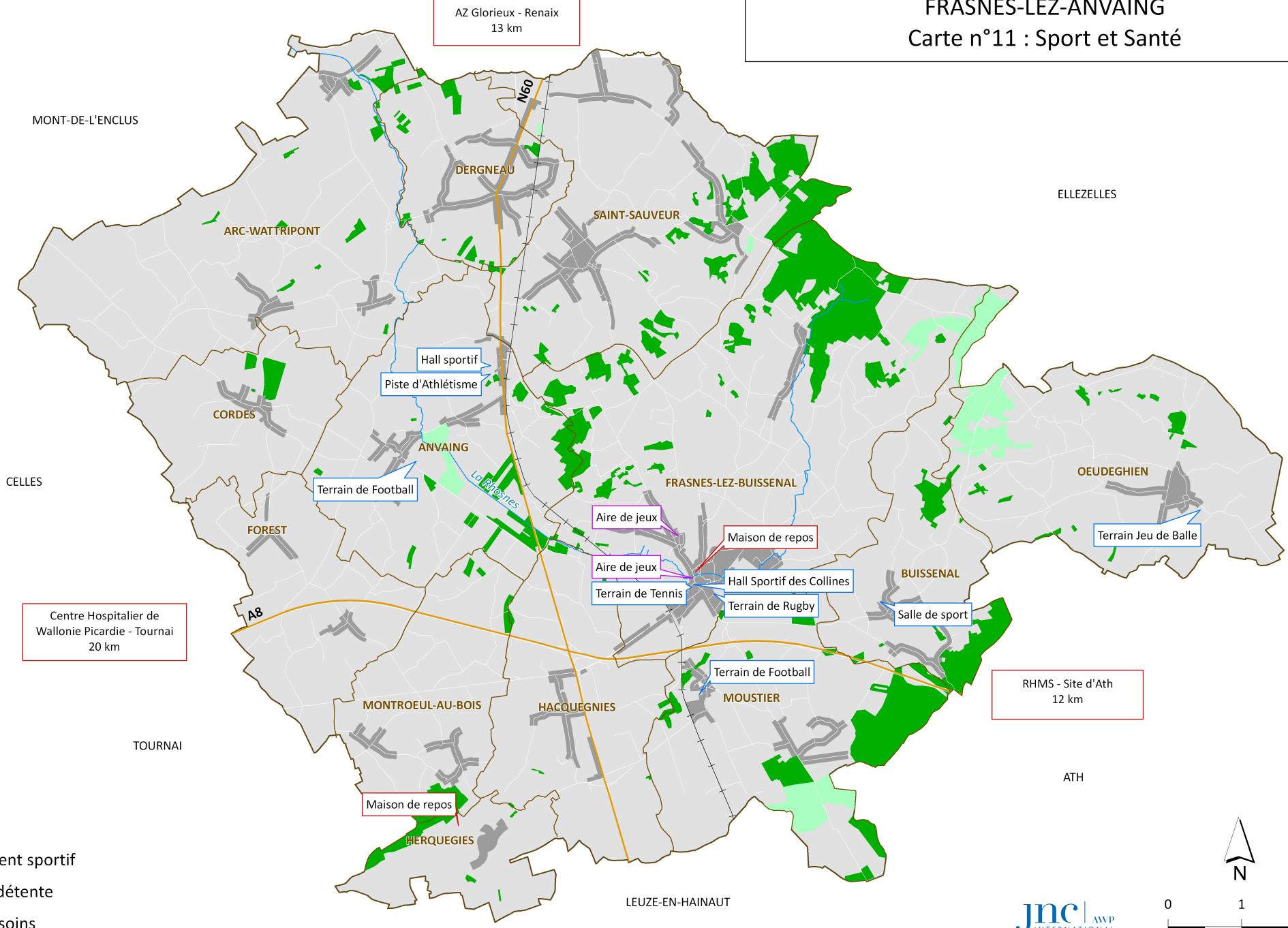
Enseignement

■ Enseignement fondamental

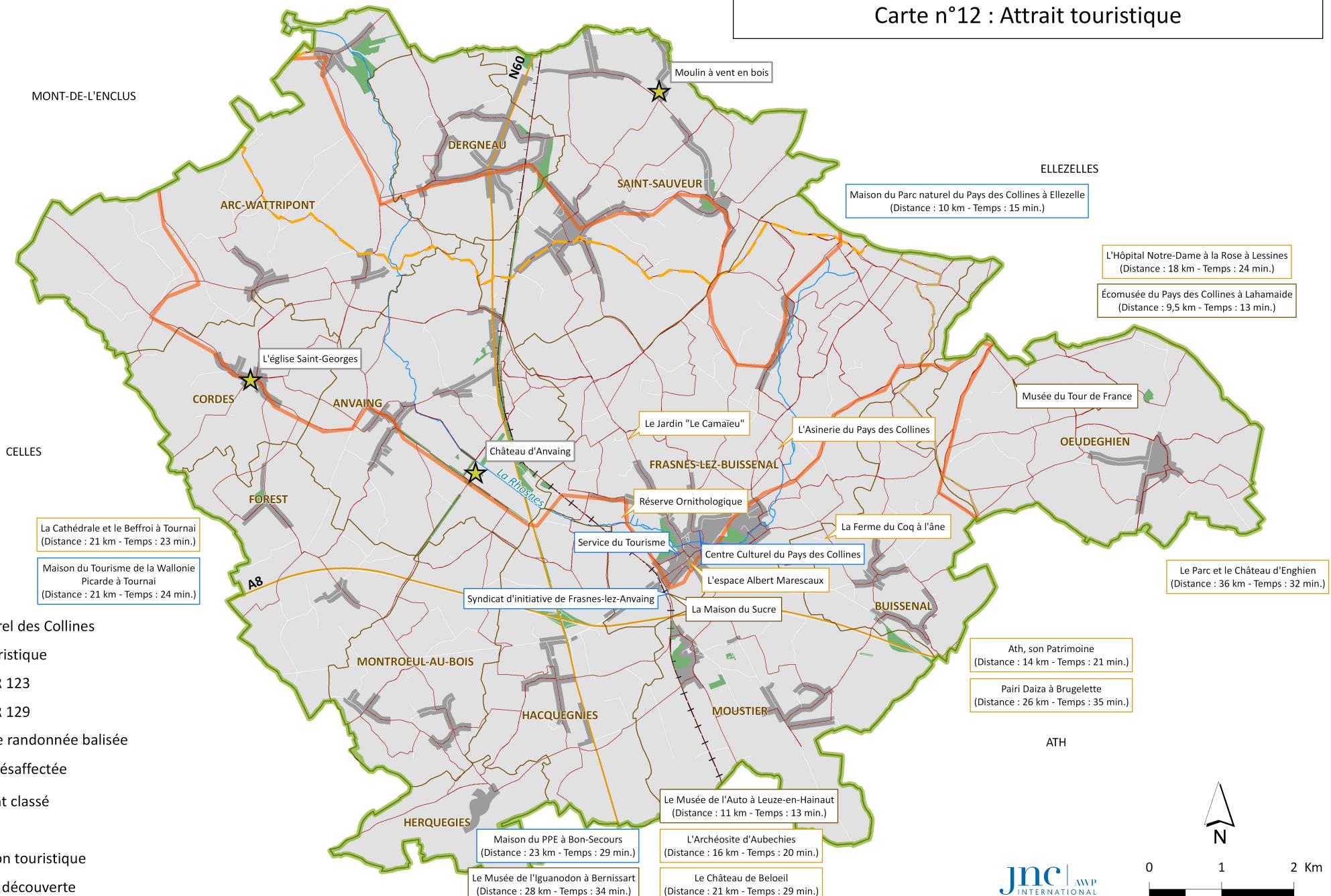
■ Enseignement secondaire

■ Enseignement fondamental + secondaire

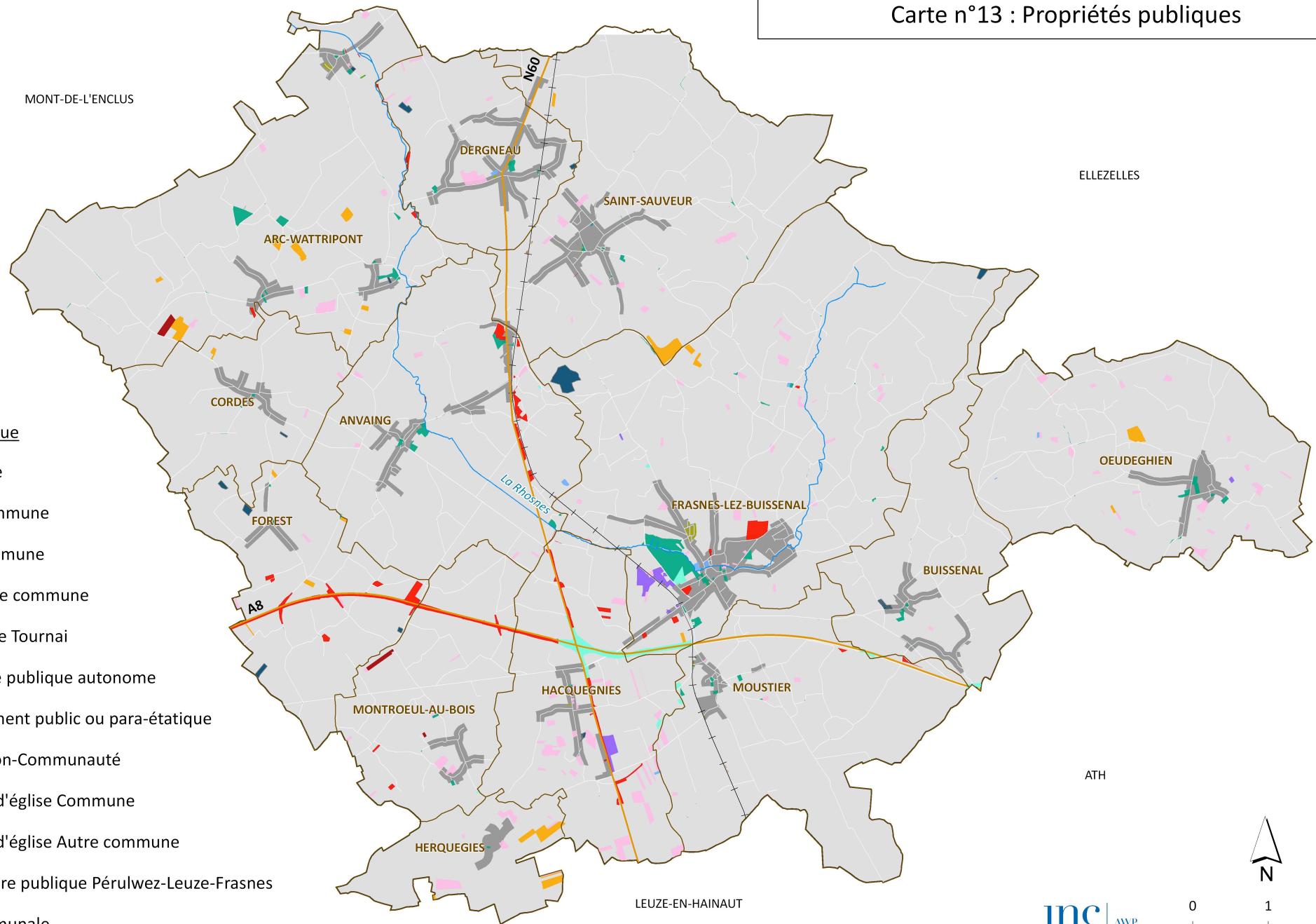
PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL
FRASNES-LEZ-ANVAING
Carte n°11 : Sport et Santé



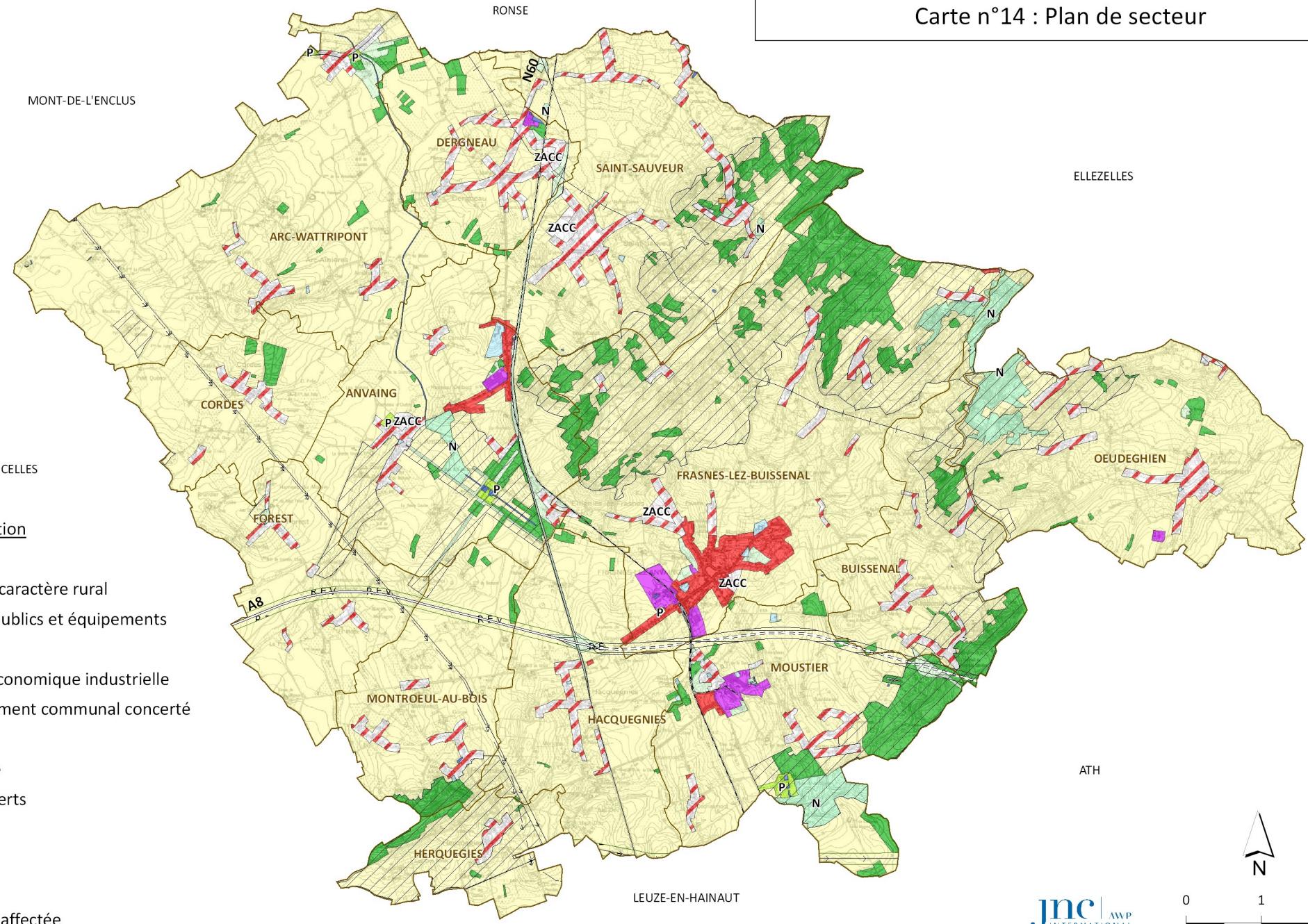
PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL
FRASNES-LEZ-ANVAING
Carte n°12 : Attractif touristique



**PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL
FRASNES-LEZ-ANVAING**
Carte n°13 : Propriétés publiques



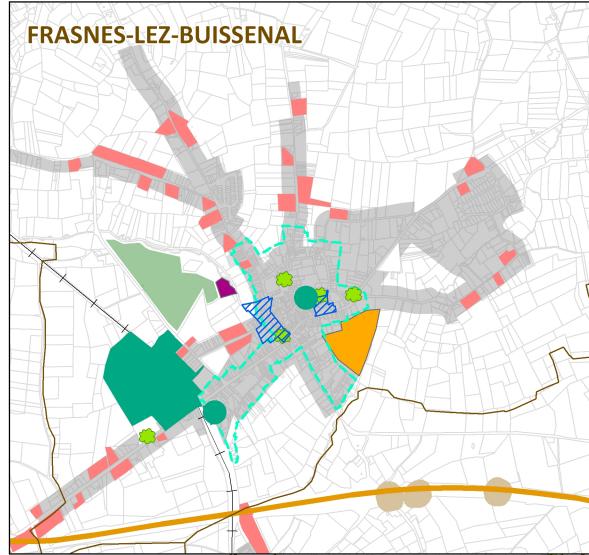
PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL
FRASNES-LEZ-ANVAING
Carte n°14 : Plan de secteur



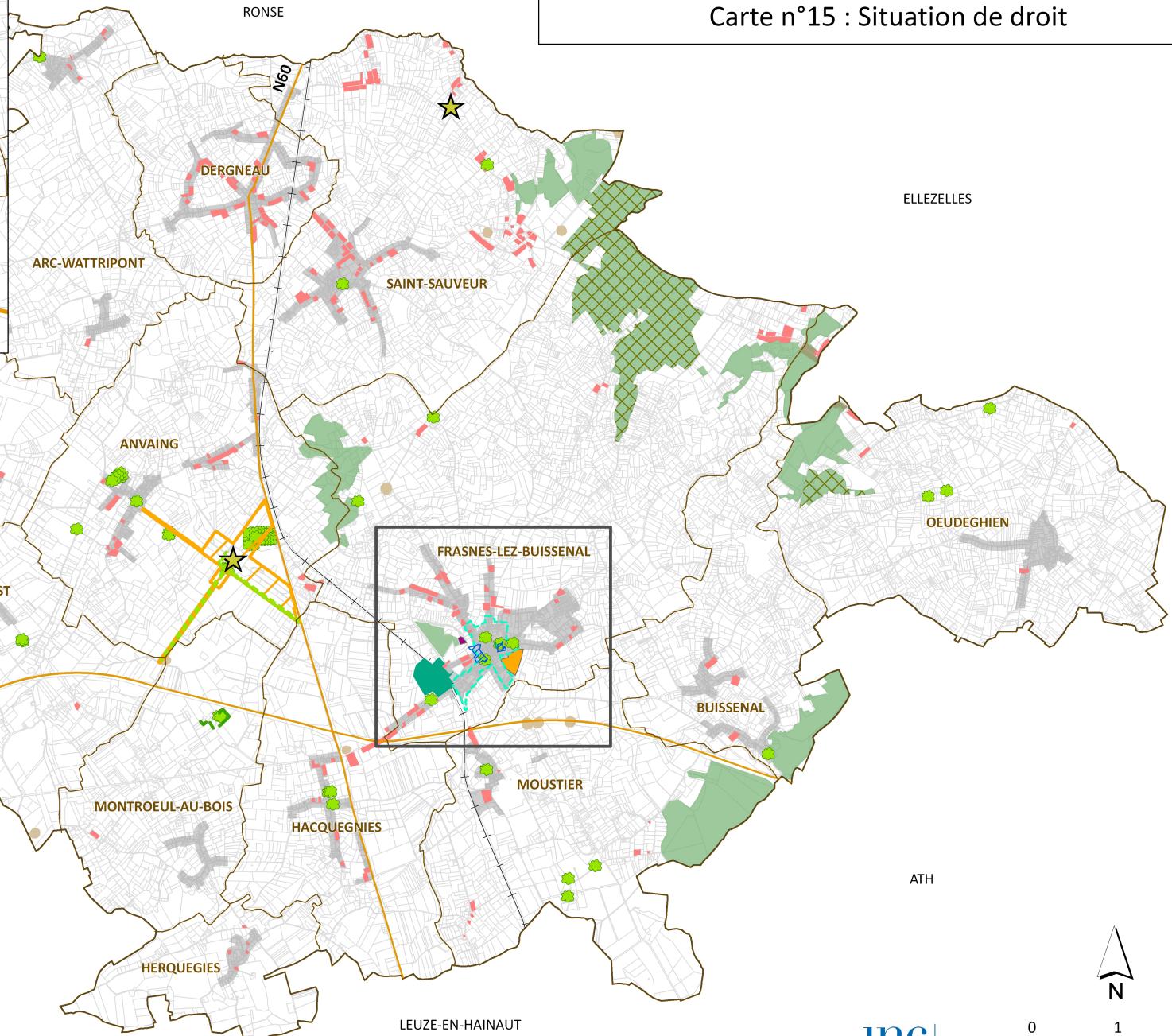
Zones d'affectation

- Habitat
- Habitat à caractère rural
- Services publics et équipements
- Loisirs
- Activité économique industrielle
- Aménagement communal concerté
- Agricole
- Forestière
- Espaces verts
- Naturelle
- Parc
- Eau
- Zone non affectée

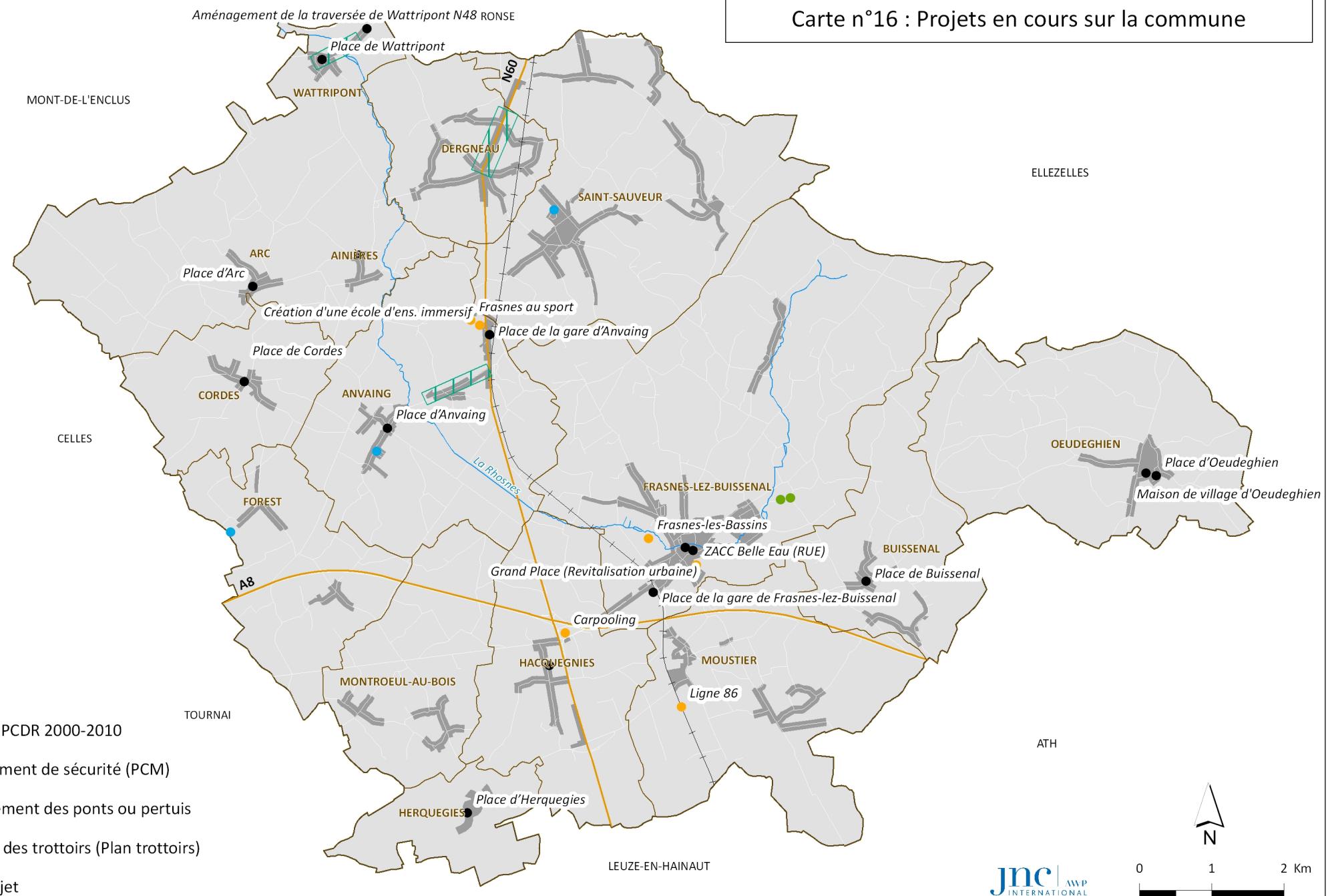
PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL
FRASNES-LEZ-ANVAING
Carte n°15 : Situation de droit



- ★ Monument classé
- Sites classés
- Zone archéologique potentielle
- Arbre remarquable
- Haie
- Alignement d'arbres
- Site de Grand Intérêt Biologique
- Natura 2000
- Rapport urbanistique environnemental
- Révitalisation urbaine
- Périmètre de reconnaissance économique
- Permis de lotir
- Site à réaménager
- Zone protégée en matière d'urbanisme



**PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL
FRASNES-LEZ-ANVAING**
Carte n°16 : Projets en cours sur la commune



**PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL
FRASNES-LEZ-ANVAING**
Carte n°17: Infrastructures techniques

Autres infrastructures

■ Antenne GSM

— Ligne à haute tension

— Pipeline Fluxys

IPALLE

● Parc à conteneurs

● Bulle à verre

Captages

▲ Actif

△ Inactif

Station d'épuration

▲ à réaliser

▲ existante

Réseau d'assainissement

→ → à réaliser

→ → existant

— adjugé ou en construction

— existant

— à réaliser

Régime d'assainissement

■ Collectif

■ Autonome

■ Transitoire

ORES

↔ Réseau gaz (basse et moyenne pression)

○ Réseau électrique (basse tension)

— Réseau électrique (moyenne tension)

Distribution d'eau

— SWDE

